

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

Chair:
The Honourable ROSA GALVEZ

Tuesday, February 26, 2019
Thursday, February 28, 2019

Issue No. 56

Sixth and seventh meetings:

Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and
the Canadian Energy Regulator Act, to amend the
Navigation Protection Act and to make consequential
amendments to other Acts

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Présidente :
L'honorable ROSA GALVEZ

Le mardi 26 février 2019
Le jeudi 28 février 2019

Fascicule n° 56

Sixième et septième réunions :

Projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation
d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie,
modifiant la Loi sur la protection de la navigation et
apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY, THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Rosa Galvez, *Chair*

The Honourable Michael L. MacDonald, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Carignan, P.C.	Mockler
Cordy	Ngo
* Day	Patterson
(or Mercer)	Pratte
Frum	Richards
* Harder, P.C.	Seidman
(or Bellemare)	Simons
(or Mitchell)	* Smith
LaBoucane-Benson	(or Martin)
Maltais	Tkachuk
Martin	Woo
Massicotte	* Woo
McCallum	(or Saint-Germain)

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Ngo replaced the Honourable Senator Martin (*February 28, 2019*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Carignan, P.C. (*February 28, 2019*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Neufeld (*February 28, 2019*).

The Honourable Senator Carignan, P.C., replaced the Honourable Senator Frum (*February 28, 2019*).

The Honourable Senator Massicotte replaced the Honourable Senator Pratte (*February 28, 2019*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Martin (*February 27, 2019*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Tkachuk (*February 27, 2019*).

The Honourable Senator Pratte replaced the Honourable Senator Massicotte (*February 26, 2019*).

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator Carignan, P.C. (*February 26, 2019*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Frum (*February 26, 2019*).

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator Patterson (*February 26, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Présidente : L'honorable Rosa Galvez

Vice-président : L'honorable Michael L. MacDonald

et

Les honorables sénateurs :

Carignan, C.P.	Mockler
Cordy	Ngo
* Day	Patterson
(ou Mercer)	Pratte
Frum	Richards
* Harder, C.P.	Seidman
(ou Bellemare)	Simons
(ou Mitchell)	* Smith
LaBoucane-Benson	(ou Martin)
Maltais	Tkachuk
Martin	Woo
Massicotte	* Woo
McCallum	(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Ngo a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 28 février 2019*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénateur Carignan, C.P. (*le 28 février 2019*).

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 28 février 2019*).

L'honorable sénateur Carignan, C.P., a remplacé l'honorable sénatrice Frum (*le 28 février 2019*).

L'honorable sénateur Massicotte a remplacé l'honorable sénateur Pratte (*le 28 février 2019*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 27 février 2019*).

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 27 février 2019*).

L'honorable sénateur Pratte a remplacé l'honorable sénateur Massicotte (*le 26 février 2019*).

L'honorable sénatrice Frum a remplacé l'honorable sénateur Carignan, C.P. (*le 26 février 2019*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénatrice Frum (*le 26 février 2019*).

L'honorable sénatrice Frum a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 26 février 2019*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Neufeld (*February 25, 2019*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 25 février 2019*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, February 26, 2019
(110)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 6:27 p.m., in room B45, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Carignan, P.C., Cordy, Frum, Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Massicotte, McCallum, Mitchell, Mockler, Patterson, Pratte, Richards, Seidman, Simons, Tkachuk and Woo (18).

Other senators present: The Honourable Senators Busson, Dalphond, Deacon (*Nova Scotia*), Deacon (*Ontario*), Forest-Niesing, Gold, Griffin, Kutcher, McCoy, Omidvar, Pate, Stewart Olsen, Tannas, Wallin and Wetston (15).

In attendance: Sam Banks and Jesse Good, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee continued to examine Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:*Government of Ontario:*

The Honourable Greg Rickford, M.P.P., Minister of Energy, Northern Development and Mines.

Mining Association of Canada:

Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer;
Justyna Laurie-Lean, Vice-President, Environment and Regulatory Affairs.

Prospectors and Developers Association of Canada:

Lisa McDonald, Executive Director;
Lesley Williams, Director of Policy.

Canadian Hydropower Association (WaterPower Canada):

Anne-Raphaëlle Audouin, President;
Pierre Lundahl, Chief Consultant.

The minister made a statement and answered questions.

At 7:38 p.m., the committee suspended.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 26 février 2019
(110)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 18 h 27, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Carignan, C.P., Cordy, Frum, Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Massicotte, McCallum, Mitchell, Mockler, Patterson, Pratte, Richards, Seidman, Simons, Tkachuk et Woo (18).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Busson, Dalphond, Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Deacon (*Ontario*), Forest-Niesing, Gold, Griffin, Kutcher, McCoy, Omidvar, Pate, Stewart Olsen, Tannas, Wallin et Wetston (15).

Également présents : Sam Banks et Jesse Good, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Gouvernement de l'Ontario :*

L'honorable Greg Rickford, député, ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines.

Association minière du Canada :

Pierre Gratton, président et chef de la direction;
Justyna Laurie-Lean, vice-présidente, Environnement et affaires réglementaires.

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs :

Lisa McDonald, directrice générale;
Lesley Williams, directrice des politiques.

Association canadienne de l'hydroélectricité (WaterPower Canada) :

Anne-Raphaëlle Audouin, présidente;
Pierre Lundahl, consultant principal.

Le ministre fait une déclaration et répond aux questions.

À 19 h 38, la séance est suspendue.

At 7:44 p.m., the committee resumed.

Mr. Gratton, Ms. McDonald and Ms. Audouin made statements and, together with Mr. Lundahl, Ms. Williams and Ms. Laurie-Lean, answered questions.

At 8:50 p.m., the committee suspended.

At 9:15 p.m., the committee resumed.

Mr. Gratton, Mr. Lundahl, Ms. Audouin, Ms. Laurie-Lean and Ms. Williams answered questions.

At 9:23 p.m., the Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Frum as a member of the committee.

At 9:40 p.m., the committee suspended.

At 9:43 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee proceeded in camera to consider a draft agenda (future business).

At 9:47 p.m., the committee suspended.

At 9:49 p.m., the committee resumed in public.

The Honourable Senator Woo moved that the committee do now adjourn.

The question being put on the motion, it was negatived by a show of hands.

At 10:01 p.m., the committee suspended.

At 10:16 p.m., the Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator Carignan, P.C., as a member of the committee.

At 10:19 p.m., the committee resumed.

At 10:19 p.m., the Honourable Senator Pratte replaced the Honourable Senator Massicotte as a member of the committee.

The Honourable Senator Simons moved that the Subcommittee on Agenda and Procedure meet to fine-tune the travel plan, taking into consideration all of the issues discussed at the meeting.

The Honourable Senator Cordy moved that the motion be amended after the word “meet,” by adding the following:

“before the Senate rises this week.”

It was agreed that the motion in amendment be adopted.

At 10:49 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 19 h 44, la séance reprend.

M. Gratton et Mmes McDonald et Audouin font chacun une déclaration et, avec M. Lundahl et Mmes Williams et Laurie-Lean, répondent aux questions.

À 20 h 50, la séance est suspendue.

À 21 h 15, la séance reprend.

MM. Gratton et Lundahl ainsi que Mmes Audouin, Laurie-Lean et Williams répondent aux questions.

À 21 h 23, l'honorable sénateur Patterson remplace l'honorable sénatrice Frum à titre de membre du comité.

À 21 h 40, la séance est suspendue.

À 21 h 43, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 21 h 47, la séance est suspendue.

À 21 h 49, la séance publique reprend.

L'honorable sénateur Woo propose que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix au moyen d'un vote à main levée, est rejetée.

À 22 h 1, la séance est suspendue.

À 22 h 16, l'honorable sénatrice Frum remplace l'honorable sénateur Carignan, C.P., à titre de membre du comité.

À 22 h 19, la séance reprend.

À 22 h 19, l'honorable sénateur Pratte remplace l'honorable sénateur Massicotte à titre de membre du comité.

L'honorable sénatrice Simons propose que le Sous-comité du programme et de la procédure se réunisse pour peaufiner le plan de voyage, en tenant compte de tout ce dont il a été question autour de la table ce soir.

L'honorable sénatrice Cordy propose que la motion soit amendée par l'ajout, après le mot « réunisse », de :

« , avant que le Sénat s'ajourne cette semaine, »

Il est convenu d'adopter la motion d'amendement.

À 22 h 49, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday February 28, 2019
(111)

[Translation]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8 a.m., in room B45, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cordy, Galvez, Harder, P.C., LaBoucane-Benson, MacDonald, Martin, Massicotte, McCallum, Mitchell, Mockler, Ngo, Patterson, Richards, Seidman, Simons and Woo (16).

Other senators present: The Honourable Senators Black (Alberta), Carignan, P.C., McCoy, Stewart Olsen, Tkachuk and Wallin (6).

In attendance: Sam Banks and Jesse Good, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee continued to examine Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:

Government of Saskatchewan:

The Honourable Bronwyn Eyre, M.L.A., Minister of Energy and Resources.

Government of Newfoundland and Labrador:

The Honourable Dwight Ball, Premier of Newfoundland and Labrador;

The Honourable Siobhan Coady, M.H.A., Minister of Natural Resources.

Government of Alberta:

The Honourable Rachel Notley, Premier of Alberta;

Beverly Yee, Deputy Minister, Alberta Environment and Parks.

At 8:05 a.m., the Honourable Senator Massicotte replaced the Honourable Senator Pratte as a member of the committee.

Minister Eyre made a statement and answered questions.

At 8:59 a.m., it was agreed that the committee suspend.

At 9:04 a.m., the committee resumed.

Premier Ball and Minister Coady made statements and answered questions.

OTTAWA, le jeudi 28 février 2019
(111)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 heures, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cordy, Galvez, Harder, C.P., LaBoucane-Benson, MacDonald, Martin, Massicotte, McCallum, Mitchell, Mockler, Ngo, Patterson, Richards, Seidman, Simons et Woo (16).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Black (Alberta), Carignan, C.P., McCoy, Stewart Olsen, Tkachuk et Wallin (6).

Également présents : Sam Banks et Jesse Good, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Gouvernement de la Saskatchewan :

L'honorable Bronwyn Eyre, députée, ministre de l'Énergie et des Ressources.

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador :

L'honorable Dwight Ball, premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador;

L'honorable Siobhan Coady, députée, ministre des Ressources naturelles.

Gouvernement de l'Alberta :

L'honorable Rachel Notley, première ministre de l'Alberta;

Beverly Yee, sous-ministre, ministère de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta.

À 8 h 5, l'honorable sénateur Massicotte remplace l'honorable sénateur Pratte à titre de membre du comité.

La ministre Eyre fait une déclaration et répond aux questions.

À 8 h 59, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 9 h 4, la séance reprend.

Le premier ministre Ball et la ministre Coady font chacun une déclaration et répondent aux questions.

At 9:11 a.m., the Honourable Senator Carignan, P.C., replaced the Honourable Senator Frum as a member of the committee.

At 10 a.m., it was agreed that the committee suspend.

At 10:06 a.m., the Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Neufeld as a member of the committee.

At 10:07 a.m., the committee resumed.

Premier Notley made a statement and, together with Ms. Yee, answered questions.

At 10:23 a.m., the Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Carignan, P.C., as a member of the committee.

At 10:44 a.m., the Honourable Senator Ngo replaced the Honourable Senator Martin as a member of the committee.

At 10:51 a.m., it was agreed that the committee suspend to resume in camera.

At 10:55 a.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee proceeded in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed:

That senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

It was agreed:

That the committee allow the transcription of the in camera portion of today's meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members present or by the committee analysts; and

That the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

It was agreed that Bill C-69 be reported to the Senate no later than May 9, 2019.

It was agreed that the itinerary proposed by the Subcommittee on Agenda and Procedure be adopted.

At 11:26 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Maxime Fortin

Clerk of the Committee

À 9 h 11, l'honorable sénateur Carignan, C.P., remplace l'honorable sénatrice Frum à titre de membre du comité.

À 10 heures, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 10 h 6, l'honorable sénatrice Martin remplace l'honorable sénateur Neufeld à titre de membre du comité.

À 10 h 7, la séance reprend.

La première ministre Notley fait une déclaration et, avec Mme Yee, répond aux questions.

À 10 h 23, l'honorable sénateur Maltais remplace l'honorable sénateur Carignan, C.P., à titre de membre du comité.

À 10 h 44, l'honorable sénateur Ngo remplace l'honorable sénatrice Martin à titre de membre du comité.

À 10 h 51, il est convenu que la séance soit suspendue pour reprendre à huis clos.

À 10 h 55, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu :

Que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

Il est convenu :

Que le comité permette la transcription des parties de la réunion qui se tiennent à huis clos, qu'une copie en soit conservée par la greffière pour consultation par les sénateurs présents ou les analystes du comité; et

Qu'elle soit détruite par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la session parlementaire.

Il est convenu que le comité présente son rapport sur le projet de loi C-69 au Sénat au plus tard le 9 mai 2019.

Il est convenu que l'itinéraire présenté par le Sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

À 11 h 26, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 26, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 6:27 p.m. to give consideration to the bill ; and, in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

[*Translation*]

My name is Rosa Galvez. I am an independent senator representing Quebec, and the chair of this committee.

[*English*]

I will now ask senators around the table to introduce themselves.

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Richards: David Richards, New Brunswick.

Senator Cordy: Jane Cordy, Nova Scotia.

Senator Seidman: Judith Seidman, Quebec.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Tkachuk: David Tkachuk, Saskatchewan.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

Senator Simons: Paula Simons, Alberta, Treaty 6.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Paul Massicotte from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 26 février 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 18 h 27, pour étudier le projet de loi, et à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonsoir, et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

[*Français*]

Je m'appelle Rosa Galvez, sénatrice indépendante représentant le Québec et présidente de ce comité.

[*Traduction*]

Je vais maintenant demander aux sénateurs autour de la table de se présenter.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

Le sénateur Richards : David Richards, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Cordy : Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, du Québec.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Tkachuk : David Tkachuk, de la Saskatchewan.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

La sénatrice Simons : Paula Simons, de l'Alberta, du traité n° 6.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, du territoire du traité n° 6, en Alberta.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, du Québec.

[English]

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10 territory, Manitoba.

[Translation]

Senator Mockler: Percy Mockler from New Brunswick.

[English]

Senator Woo: Yuen Pau Woo, British Columbia.

The Chair: I will also take the advantage to introduce the clerk of the committee, Maxime Fortin; and the analysts from the library, Jesse Good and Sam Banks.

Colleagues, tonight we are continuing our study of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts.

Today, we welcome from the Government of Ontario, the Honourable Greg Rickford, Minister of Energy, Northern Development and Mines. Thank you very much for being with us.

I invite to you proceed with your opening remarks, your statement, after which we will go to a question and answer period.

Hon. Greg Rickford, M.P.P., Minister of Energy, Northern Development and Mines, Government of Ontario: Thank you very much, Madam Chair. It's great to be here, a special shout out to some alma mater here. I was reading the bios of several senators who hail from McGill University and yourself from Université Laval.

Thank you for this opportunity, Madam Chair, and committee members. It's a pleasure to be here to discuss how Bill C-69 and, in particular, the proposed impact assessment would affect the critically important role energy infrastructure and mining plays in the lives of Canadians, in the country's economy and for my purposes in our beautiful province of Ontario.

I'm here to ensure the committee is aware of the very serious concerns the province of Ontario has, to give a voice to the people, communities and industries that will be potentially negatively affected by this bill.

[Traduction]

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du territoire du traité n° 10, au Manitoba.

[Français]

Le sénateur Mockler : Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Le sénateur Woo : Yuen Pau Woo, de la Colombie-Britannique.

La présidente : Je vais maintenant profiter de l'occasion pour présenter la greffière du comité, Maxime Fortin; ainsi que les analystes de la Bibliothèque du Parlement, Jesse Good et Sam Banks.

Mesdames et messieurs, ce soir, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Aujourd'hui, nous accueillons l'honorable Greg Rickford, ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, du gouvernement de l'Ontario. Merci beaucoup d'être avec nous.

Je vous invite à présenter votre déclaration liminaire, votre exposé, après quoi nous passerons à une période de questions et de réponses.

L'honorable Greg Rickford, député, ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, gouvernement de l'Ontario : Merci beaucoup, madame la présidente. Je suis ravi d'être ici, et je salue au passage quelques camarades de mon alma mater. Je lisais la biographie de plusieurs sénateurs qui proviennent de l'Université McGill, et vous-même, de l'Université Laval.

Merci de cette occasion, madame la présidente, et mesdames et messieurs. Je suis ravi d'être ici et de discuter de la façon dont le projet de loi C-69 et, en particulier, l'évaluation d'impact proposée influeraient sur le rôle absolument critique que l'infrastructure énergétique et les mines jouent dans la vie des Canadiens, dans l'économie du pays et, en ce qui me concerne, dans notre magnifique province de l'Ontario.

Je suis ici pour m'assurer que le comité est au courant des préoccupations très graves en Ontario, afin de donner une voix aux citoyens, aux collectivités et aux industries qui pourraient être négativement touchées par le projet de loi.

The Government of Ontario has embarked upon an ambitious plan to create and protect jobs for families in our province, keep more money in their pockets, and to open Ontario for business. Economic growth and opportunity is at the heart of this plan. I believe it will provide good jobs for hard-working families, our Indigenous communities, northern Ontarians and across, of course, our vast and beautiful province. Resource development will play a major part of this growth agenda.

However, Ontario strongly believes that Bill C-69, as it is currently written, falls woefully short of the necessary balance between environmental protection and economic competitiveness in developing Canada's and Ontario's natural resources.

This bill, colleagues, carries the real potential to jeopardize the forward momentum our government in Ontario is building on behalf of families and businesses across the province.

Ontario's concerns about Bill C-69 are similar to those raised by other provinces as well as key energy and mining industry associations. The Canadian Energy Pipeline Association, the Canadian Nuclear Association, the Ontario Mining Association and others have consistently raised concerns about regulatory uncertainty, unclear timelines and processes and the additional regulatory and cost burden Bill C-69 could and would impose on industry.

We believe that Bill C-69, in its current form, contradicts several of Canada's economic goals, and could potentially grind to a halt natural resource and economic development in Ontario.

Madam Chair, I'd like to take a few moments to talk specifically about how the pipeline, nuclear and mining industries will be affected by this bill.

Let me begin with the pipeline industry. The Canadian economy is reliant on inter-provincial energy infrastructure such as pipelines to deliver energy to Canadians and facilitate Canada's ability to compete in a global marketplace.

Pipelines create good jobs in Ontario and across the country. They are important sources of revenue for many of our isolated and remote sections of northern Ontario. They facilitate the greater use of Canadian oil versus foreign imports. They are important base infrastructure for our intentions to expand pipeline infrastructure throughout the province.

Le gouvernement de l'Ontario a lancé un plan ambitieux en vue de créer et de protéger les emplois des familles de notre province, de leur permettre de conserver plus d'argent dans leurs poches et d'ouvrir l'Ontario à des occasions d'affaires. La croissance économique et les débouchés sont au cœur de ce plan. Je crois qu'il procurera de bons emplois à des familles travaillantes, à nos collectivités autochtones, aux Ontariens du Nord et, bien sûr, à toute notre vaste et magnifique province. Le développement des ressources jouera un rôle essentiel dans ce programme de croissance.

Cependant, l'Ontario croit fermement que, selon son libellé actuel, le projet de loi C-69 est bien loin d'atteindre l'équilibre nécessaire entre la protection environnementale et la concurrence économique dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles du Canada et de l'Ontario.

Chers collègues, le projet de loi pourrait réellement mettre en péril l'impulsion créée par notre gouvernement de l'Ontario au nom des familles et des entreprises de toute la province.

Les préoccupations de l'Ontario au sujet du projet de loi C-69 sont semblables à celles soulevées par d'autres provinces, ainsi que par des associations industrielles clés des secteurs énergétique et minier. L'Association canadienne de pipelines d'énergie, l'Association nucléaire canadienne, l'Ontario Mining Association et d'autres ont constamment fait état de préoccupations concernant l'incertitude réglementaire, des délais et des processus imprécis et le fardeau réglementaire et financier supplémentaire que le projet de loi C-69 pourrait imposer à l'industrie.

Nous croyons que, sous sa forme actuelle, le projet de loi C-69 contredit plusieurs objectifs économiques du Canada, et il pourrait paralyser l'exploitation des ressources naturelles et économiques en Ontario.

Madame la présidente, j'aimerais prendre quelques instants pour parler précisément de l'incidence que le projet de loi aura sur le secteur des pipelines et les industries nucléaire et minière.

Je vais commencer par le secteur des pipelines. L'économie canadienne compte sur une infrastructure énergétique interprovinciale comme les pipelines pour fournir de l'énergie aux Canadiens et faciliter la capacité du Canada de faire concurrence sur le marché mondial.

Les pipelines créent de bons emplois en Ontario et partout au pays. Ce sont des sources de revenus importantes pour bon nombre de nos régions isolées et éloignées du Nord de l'Ontario. Ils facilitent l'utilisation accrue du pétrole canadien par opposition aux importations étrangères et forment une infrastructure de base essentielle par rapport à notre intention

In our 2018 fall economic statement, Ontario committed to supporting economic development in other provinces and supporting our partners looking to expand oil pipeline distribution. We have abandoned our powers to veto pipelines of national interest. We support our friends in Alberta. We believe that this is an important part of Canada's economic development. It's good for Ontario, it's good for Canada.

Ontario is concerned that, if passed as currently drafted, Bill C-69 would make it impossible to build new or replace existing pipelines. Such a result would hamper resource development and delivery and would present dire consequences for Canada's economy and Ontario's economic growth.

Let's examine the considerable challenges this legislation would present for our very important nuclear power industry and Ontario's world-class nuclear assets.

Nuclear power is a critical part of Ontario's electricity system. It accounts for the majority of energy produced in the province. It heats our homes. It heats our industries. It generates power for our industries. Ontario believes that nuclear energy projects should continue to be regulated on the basis of their safety and environmental impact by the Canadian Nuclear Safety Commission, which has the required and important specialized expertise and is a world-renowned regulator.

The CNSC has a successful track record of ensuring the safety of the public and the environment and widely consults with the public as well as Indigenous communities when conducting its assessments.

Ontario is deeply concerned that Bill C-69 will serve as a forum to debate Ontario's nuclear energy policy, an area of sole provincial jurisdiction, while diminishing the effectiveness of the CNSC's regulatory authority over nuclear projects and their safety.

Furthermore, the significant regulatory burdens imposed by Bill C-69 through additional process requirements and uncertain timelines could stall the development of new and innovative nuclear technologies such as the next generation small modular reactors or SMRs that Ontario is hopeful we can showcase as this new strategic business unit in our nuclear portfolio.

d'élargir l'infrastructure des pipelines dans l'ensemble de la province.

Dans notre énoncé économique de l'automne 2018, l'Ontario s'est engagé à soutenir le développement économique d'autres provinces et à appuyer ses partenaires qui souhaitent élargir la distribution au moyen des oléoducs. Nous avons abandonné nos pouvoirs d'opposer notre veto aux pipelines d'intérêt national. Nous soutenons nos amis de l'Alberta et croyons que cela constitue une partie importante du développement économique du Canada. C'est bon pour l'Ontario, tout comme pour le Canada.

L'Ontario s'inquiète du fait que, adopté sous sa forme actuelle, le projet de loi C-69 rendrait impossible la construction de nouveaux pipelines ou le remplacement de pipelines existants. Un tel résultat nuirait à l'exploitation et à la fourniture des ressources, et aurait des conséquences désastreuses pour l'économie du Canada et la croissance économique de l'Ontario.

Examinons les difficultés notables que la législation présenterait pour notre très importante industrie nucléaire et pour les installations nucléaires de calibre mondial de l'Ontario.

L'énergie nucléaire fait partie intégrante du système électrique de l'Ontario, comptant pour la majorité de l'énergie produite dans la province. Elle réchauffe nos maisons et nos industries, et génère de l'électricité pour ces dernières. L'Ontario croit que les projets d'énergie nucléaire devraient être réglementés en fonction de leur impact sur la sûreté et l'environnement par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, organisme de réglementation de renommée mondiale qui détient l'expertise requise et essentielle.

La CCSN a un bilan enviable pour ce qui est d'assurer la sécurité du public et de l'environnement, et elle tient de vastes consultations auprès du public et des collectivités autochtones au moment d'effectuer ses évaluations.

L'Ontario est profondément préoccupée par le fait que le projet de loi C-69 ne serve de tribune pour débattre de la politique d'énergie nucléaire de l'Ontario, un domaine de compétence provinciale exclusive, tout en réduisant l'efficacité du pouvoir de réglementation de la CCSN touchant des projets nucléaires et leur sûreté.

De surcroît, les lourds fardeaux réglementaires imposés par les exigences supplémentaires relatives aux processus et les délais incertains dans le cadre du projet de loi C-69 pourraient ralentir la mise au point de nouvelles technologies nucléaires novatrices, comme les petits réacteurs modulaires de nouvelle génération que l'Ontario espère pouvoir mettre en valeur comme nouvelle unité stratégique sectorielle dans son portefeuille nucléaire.

Ontario believes nuclear energy projects should be outside the purview of Bill C-69 and remain solely subject to environmental assessment and regulation by the Canadian Nuclear Safety Commission.

With respect to the mining sector, similar concerns with Bill C-69 exist. The province is a leader in mineral exploration and production, with exploration spending totalling about \$593 million in 2018, a year-over-year increase of 13 per cent.

As Canada's number one mineral producer, Ontario generated \$9.9 billion worth of minerals in 2017.

The province's mineral wealth is generated by its 39 underground and surface operations which include 29 metal mines and 10 non-metal mines. Ontario's mining industry creates more than 26,000 direct and 50,000 indirect jobs.

Mining is the second largest private sector employer of Indigenous people in Canada and the third largest in Ontario.

Mining, as you have heard no doubt from other participants in this process, plays a major role in Ontario's economy and holds great importance for families and businesses across the province, most notably in northern Ontario, and most importantly, from where I hail in Kenora, northwestern Ontario.

Uncertainty is a deterrent and a barrier to investment. Ontario's mineral sector, including mining, mineral processing and Toronto's mining and financial sector, is indeed the capital of the world and will celebrate that very soon at PDAC. It relies on confidence and regulatory certainty. Regulatory uncertainty and delays disrupt the mining cycle which may result in compromised opportunities for years to come.

Mining activities in Ontario are already subject to the federal environmental process under the Canadian Environmental Assessment Act of 2012. In Ontario, there are no environmental assessment requirements specifically for a mine itself. However, many of the permits needed for the various components of mineral development projects, such as Crown land dispositions, new transmission lines, new or upgraded road access, are subject to what we call class environmental assessment requirements from different ministries within the Ontario government.

L'Ontario croit que les projets d'énergie nucléaire devraient échapper au projet de loi C-69 et continuer d'être soumis à une réglementation et des évaluations environnementales par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

En ce qui a trait au secteur minier, des préoccupations semblables sont associées au projet de loi C-69. La province est un chef de file dans l'exploration et la production minières, et les dépenses d'exploration ont totalisé en 2018 environ 593 millions de dollars, soit une augmentation de 13 p. 100 par rapport à l'année précédente.

En tant que premier producteur minier au Canada, l'Ontario a généré 9,9 milliards de dollars de minéraux en 2017.

La richesse minière de la province est produite par ses 39 exploitations souterraines et exploitations de surface, ce qui comprend 29 mines métallifères et 10 mines non métallifères. L'industrie minière de l'Ontario crée plus de 26 000 emplois directs et 50 000 emplois indirects.

L'industrie minière est le deuxième employeur du secteur privé en importance pour les Autochtones au Canada et le troisième en Ontario.

Comme vous l'aurez sans aucun doute entendu dire par d'autres participants du processus, l'industrie minière joue un rôle majeur dans l'économie de l'Ontario et revêt une énorme importance pour les familles et les entreprises de toute la province, plus précisément dans le Nord de l'Ontario, et, surtout, à Kenora, d'où je viens, dans le nord-est de l'Ontario.

L'incertitude agit comme frein et obstacle aux investissements. Le secteur minier de l'Ontario, y compris les mines, la transformation des minéraux et le secteur minier et financier de Toronto, est effectivement la capitale du monde et va très bientôt célébrer ce succès au sein de l'ACPE. Il mise sur la confiance et la certitude en matière de réglementation. L'incertitude réglementaire et les retards bouleversent le cycle minier, ce qui peut compromettre les débouchés pour les années à venir.

Les activités minières en Ontario sont déjà soumises à un processus environnemental fédéral assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012. En Ontario, il n'y a pas d'exigences relatives à l'évaluation environnementale précisément pour une mine. Toutefois, bon nombre des permis nécessaires pour les divers volets des projets d'exploitation minière, comme l'aliénation de terres de la Couronne, de nouvelles lignes de transport, des accès routiers nouveaux ou mis à niveau, sont visés par ce que nous appelons les exigences liées

Many project proponents choose to voluntarily submit their proposed projects to the requirements of Ontario's Environmental Assessment Act to streamline the class environmental assessment requirements.

This also allows the federal and provincial environmental assessment processes to be better coordinated and aligned, where possible. The importance of alignment between the federal and provincial requirements, including timelines, factors for consideration, assessing and addressing cumulative effects, is critical to providing more certainty and timely decision-making.

The Ontario Mining Association, the Mining Association of Canada, and the Prospectors & Developers Association of Canada are also seeking assurances that a transition mechanism will be in place to ensure projects currently undergoing a federal environmental assessment be allowed to continue under the provisions of the Canadian Environmental Assessment Act of 2012. We support them.

In conclusion, Madam Chair, I'd like to thank the committee for the invitation to appear today and for the opportunity to highlight Ontario's serious concerns with this proposed legislation. I have outlined our government's recommendations specific to the pipeline, nuclear and mining industries, and have submitted them as a supplemental document for the committee's consideration.

In closing, I'd like to reiterate that Ontario believes the shortcomings contained within Bill C-69 are potentially significant and systemic.

We believe that if passed in its current form, Bill C-69 would, potentially, stymie economic growth and competitiveness, kill jobs and rob hard-working Ontario families of the opportunities they have a right to access.

It lacks the necessary regulatory certainty and disciplined timelines to foster confidence in the approval process for federally regulated energy infrastructure and mining projects.

Our government clearly recognizes the importance of protecting the environment. We must do so in a way that supports both Ontario's and Canada's competitiveness and does not sacrifice the important priorities of job creation, economic development and growth in the North for our Indigenous communities.

à l'évaluation de classe par différents ministères du gouvernement de l'Ontario.

De nombreux promoteurs de projet choisissent de soumettre volontairement leurs projets proposés aux exigences de la Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario afin de rationaliser les exigences liées à l'évaluation de classe.

Cela permet aussi d'améliorer, dans la mesure du possible, la coordination et l'harmonisation des processus d'évaluation environnementale fédéraux et provinciaux. L'importance de l'harmonisation entre les exigences fédérales et provinciales, y compris les délais, les facteurs à examiner, l'évaluation et la prise en considération des effets cumulatifs, est essentielle pour fournir plus de certitude et des décisions en temps opportun.

L'Ontario Mining Association, l'Association minière du Canada et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs cherchent également des garanties qu'un mécanisme de transition sera en place pour faire en sorte que les projets actuellement soumis à une évaluation environnementale fédérale puissent continuer d'être visés par les dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012. Nous les appuyons.

Pour terminer, madame la présidente, j'aimerais remercier le comité de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui et permis de mettre en évidence les graves préoccupations de l'Ontario relativement à la législation proposée. J'ai décrit les recommandations de notre gouvernement propres au secteur des pipelines et aux industries nucléaire et minière, et je les ai présentées dans un document supplémentaire à des fins d'examen par le comité.

Enfin, j'aimerais rappeler que l'Ontario croit que les lacunes contenues dans le projet de loi C-69 pourraient se révéler considérables et systémiques.

Nous croyons que le projet de loi C-69, adopté sous sa forme actuelle, pourrait freiner la croissance économique et la compétitivité, entraîner des pertes d'emplois et priver les familles travailleuses de l'Ontario de débouchés auxquels elles ont droit.

Ce projet de loi n'offre pas de certitude réglementaire ni d'échéancier rigoureux nécessaires pour établir la confiance envers le processus d'approbation des projets d'infrastructure énergétique et des projets miniers réglementés par le gouvernement fédéral.

Notre gouvernement reconnaît clairement l'importance de la protection de l'environnement. Nous devons le faire de manière à soutenir la compétitivité de l'Ontario et du Canada, et ce, sans sacrifier les priorités importantes que sont la création d'emplois, le développement économique et la croissance dans le Nord pour nos collectivités autochtones.

Thank you for this opportunity, Madam Chair and committee members. As M.P.P. for the great Kenora—Rainy River, it is a privilege and honour to serve my constituents. In my capacity as Minister of Energy, Mines, Northern Development and Indigenous Affairs in Ontario, it is also an honour to serve you. Thank you.

The Chair: Thank you, Minister Rickford.

Senator MacDonald: Thank you, Minister Rickford, for being here today.

It is interesting you touched upon three areas, pipelines, nuclear and mining. We had had Frank Saunders the vice-president of nuclear oversight and regulatory affairs of Bruce Power. He spoke to our committee. To quote him:

To put it simply, there is no doubt in our minds that the process under Bill C-69 will significantly extend the approval process.

I wonder if you could elaborate on the consequences for Ontario if the approval process for nuclear projects is significantly extended.

Mr. Rickford: Our main focus with respect to nuclear assets is, of course, safety. We believe there are a couple of striking features about our nuclear assets and our nuclear sector. They are world class. They are the benchmark and standard bearer for many of the safety accomplishments that they've had. We have significant refurbishment programs under way. There may be more in the future. As I said in my prepared remarks, we have an opportunity to develop small modular reactors. These have applications, potentially in remote parts of Canada and around the world. We believe that Ontario's advances in the nuclear sector are a great proxy for our success in introducing an SMR that we could put out to market.

These would be subject to this bill. We believe that in addition to providing timeline uncertainty that the shift, if you will, of some of the expertise presiding over these decisions falls outside of the traditional safety and security that the CNSC and — to the full credit of the Canadian nuclear association and its members — are fixated upon every single day for the safety of Ontarians.

This is a major source of energy for Ontario. We believe those assets are ours. We respect the federal jurisdiction related to security matters and the like. Obviously I've been involved in nuclear in my previous capacity as a federal minister, but it's important to understand that we want the right to be able to

Merci de cette occasion, madame la présidente, et mesdames et messieurs. En tant que député de la merveilleuse circonscription de Kenora—Rainy River, c'est un privilège et un honneur de servir mes électeurs. En ma capacité de ministre de l'Énergie, du Développement du Nord, des Mines et des Affaires autochtones de l'Ontario, c'est également un honneur de vous servir. Merci.

La présidente : Merci, monsieur Rickford.

Le sénateur MacDonald : Merci, monsieur Rickford, de votre présence ici aujourd'hui.

C'est intéressant : vous avez abordé trois domaines, les pipelines, le secteur nucléaire et les mines. Le vice-président de Nuclear Oversight and Regulatory Affairs de Bruce Power, Frank Saunders, a comparu ici. Il s'est adressé à notre comité. Je le cite :

Pour dire les choses simplement, il ne fait aucun doute dans nos esprits que le processus soumis au projet de loi C-69 va permettre d'étendre considérablement le processus d'approbation.

Je me demande si vous pourriez expliquer les conséquences pour l'Ontario si l'on élargissait considérablement le processus d'approbation des projets nucléaires.

M. Rickford : Notre principale préoccupation au regard des installations nucléaires, c'est, bien sûr, la sûreté. Nous croyons que nos installations nucléaires et notre secteur nucléaire présentent quelques caractéristiques frappantes. Ils sont de calibre mondial. Ils sont le point de repère et le porte-étendard de nombre des réalisations qu'ils ont accomplies sur le plan de la sûreté. De grands programmes de remise en état sont en cours. Il pourrait y en avoir davantage dans l'avenir. Comme je l'ai dit dans mon exposé, nous avons la possibilité de mettre au point de petits réacteurs modulaires. Ceux-ci ont des applications dans des régions éloignées du Canada et dans le monde. Nous croyons que les progrès de l'Ontario dans le secteur nucléaire sont un excellent indicateur de notre réussite pour la mise en marché d'un petit réacteur modulaire.

Ceux-ci seraient assujettis au projet de loi. Nous croyons que, en plus de fournir une incertitude quant aux délais, le transfert, si vous le voulez, d'une partie de l'expertise qui préside aux décisions ne satisfait pas aux critères traditionnels en matière de sûreté et de sécurité sur lesquels la CCSN — c'est tout à l'honneur de l'Association nucléaire canadienne et de ses membres — s'appuie chaque jour pour assurer la sécurité des Ontariens.

C'est une source d'énergie importante pour l'Ontario. Nous croyons que ces installations nous appartiennent. Nous respectons la compétence fédérale liée aux questions de sécurité et autres du même genre. Évidemment, j'ai œuvré dans le secteur nucléaire à l'époque où j'étais ministre fédéral, mais il importe

develop these projects safely, refurbish them with the commissions that we have relied on over a great period of time and have delivered for us consistently.

Senator MacDonald: You've highlighted this encroachment on provincial jurisdiction, provincial authority, when it comes to the authority of the CNSC. What the federal government is proposing, I believe, is to take the authority away from the provincial government to conduct assessments of the designated projects.

What is the Government of Ontario's opinion of that?

Mr. Rickford: We have an advanced and sophisticated commission in the Canadian Nuclear Safety Commission. These people are experts that provide, uniquely, over assets that are largely confined to Ontario. We have nuclear capacity specifically cyclotron and medical isotope production in different parts of Canada. There have been some great accomplishments over the years in nuclear technology, particularly with respect to medicine in other parts of the country.

Unlike other provinces, Ontario's majority of electricity supply derives from nuclear assets. We believe the safety and security of those assets is well in hand taken care of by the CNSC. We don't see a benefit, from a safety perspective, by moving this and shifting this out into an impact assessment agency that would not have the historical frame of reference, even if it was a shared agency in terms of the board's composition for a given project.

These are operated successfully. As I said, they are world-class safety standards. We would like to keep it that way.

Senator MacDonald: One quick question or second round?

The Chair: Second round.

Mr. Rickford: How do you get to second round with this many committee members? My goodness. I've never seen so many committee members in my life.

Senator Cordy: Welcome back to Ottawa, Mr. Rickford. It's nice to have you here. Although I'm sure Senator Mockler would disagree with your opinion on where the best nuclear power plant would be. I'm sure he will say it's New Brunswick.

Mr. Rickford: We like that asset as well. We're pretty proud of our friends in New Brunswick.

de comprendre que nous voulons obtenir le droit de créer ces projets en toute sécurité et de les remettre en état à l'aide des commissions sur lesquelles nous comptons depuis longtemps et qui ont constamment livré la marchandise.

Le sénateur MacDonald : Vous avez mis en lumière cet empiètement sur la compétence provinciale, le pouvoir de la province, lorsqu'il est question de l'autorité de la CCSN. Ce que le gouvernement fédéral propose, je crois, c'est de retirer au gouvernement provincial le pouvoir d'effectuer des évaluations de projets désignés.

Qu'est-ce que le gouvernement de l'Ontario pense de cela?

M. Rickford : La Commission canadienne de sûreté nucléaire est avancée et très évoluée. Ces gens fournissent, de façon unique, une expertise sur des installations qui sont largement confinées à l'Ontario. Nous avons une capacité nucléaire, concrètement, le cyclotron et la production d'isotopes médicaux, dans différentes régions du Canada. Au fil des ans, on a accompli de grandes choses en matière de technologie nucléaire, tout particulièrement dans le domaine médical dans d'autres régions du pays.

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres provinces, l'essentiel de l'approvisionnement en électricité de l'Ontario provient des installations nucléaires. Nous croyons que la sécurité et la sûreté de ces installations sont bien assurées par la CCSN. Nous ne voyons pas d'avantage, du point de vue de la sécurité, au fait de transférer ces responsabilités en les confiant à une agence d'évaluation d'impact qui ne détiendrait pas le cadre de référence historique, même s'il s'agissait d'une agence composée d'un conseil mixte pour un projet donné.

Ces installations sont exploitées avec succès. Comme je l'ai dit, ce sont des normes de sécurité de calibre mondial. Nous aimerions que cela reste ainsi.

Le sénateur MacDonald : Une question rapide ou on passe au deuxième tour?

La présidente : Allons au deuxième tour.

M. Rickford : Comment pouvez-vous passer au deuxième tour avec un si grand nombre de membres? Mon Dieu. Je n'ai jamais vu autant de membres d'un comité de ma vie.

La sénatrice Cordy : Je vous souhaite de nouveau la bienvenue à Ottawa, monsieur Rickford. Je suis heureuse de vous voir ici. Même si je suis sûre que le sénateur Mockler ne serait pas d'accord avec vous sur l'endroit où se trouve la meilleure centrale nucléaire. Je suis sûre qu'il dirait que c'est au Nouveau-Brunswick.

M. Rickford : Nous aimons aussi cette installation. En fait, nous sommes assez fiers de nos amis du Nouveau-Brunswick.

Senator Cordy: I was quite surprised by your concerns about provincial federal jurisdiction. In fact, I asked that question a couple of meetings ago to officials who were there. I was assured that the assessment act is going to be focused on removing duplication and working with other provinces toward the shared objective of one project, one review, which is what they're saying.

Further, under section 64.1 of the impact assessment act, the minister can only, the federal minister, establish conditions on effects within federal jurisdiction. Furthermore, the federal government will make a decision based on its own authority, its own jurisdiction, and the provincial government will do likewise, based on their jurisdiction and authority.

When I asked the question, I got an answer in addition to that. I asked for further information. I feel very comfortable the federal/provincial jurisdictional aspect is taken care of within this bill, but you seem to feel otherwise. I wonder if you would speak about where you think that it will be — that you're afraid that the federal government jurisdiction will take over, because it's specific under section 64.1 of the impact assessment act.

Mr. Rickford: Let me make a couple of comments as brief as I can be on this subject.

Obviously, I've already spoken to our profile of assets that we believe are ours and how they are already dealt with in a very responsible, safe manner through the existing commissions and the regulatory frameworks that are well established and have elevated Ontario's nuclear sector to a world class that is the reference point for how other countries develop their nuclear assets.

Second, and I understand there have been some modifications to the act, amendments if you will, there are what I would refer to as too many insertion points for ministerial and cabinet discretion in Bill C-69 overall. Outside of the impact assessment act itself, we're concerned that Bill C-69 in its totality provides too many opportunities for the federal minister and/or the cabinet to, ultimately delay, but to preside over certain decisions, including whether the project should even advance from the outset that Ontario would want to have a say in.

Those are our two primary concerns.

Senator Cordy: You're concerned that the federal government will make decisions that the Ontario government wouldn't agree with?

La sénatrice Cordy : J'ai été passablement surprise d'entendre vos préoccupations au sujet de la compétence provinciale et fédérale. D'ailleurs, il y a quelques réunions de cela, j'ai posé cette question aux représentants présents. On m'avait assuré que la loi sur l'évaluation allait porter sur l'élimination des chevauchements et la collaboration avec d'autres provinces vers l'atteinte de l'objectif commun d'un projet, un examen; c'est ce qu'ils disent.

De plus, en vertu de l'article 64.1 de la Loi sur l'évaluation d'impact, le ministre fédéral peut seulement fixer des conditions sur les effets relevant d'un domaine de compétence fédérale. En outre, le gouvernement fédéral prendra une décision en s'appuyant sur sa propre autorité, sa propre compétence, et le gouvernement provincial fera la même chose, en fonction de sa compétence et de son autorité.

Lorsque j'ai posé la question, on m'a donné une réponse de plus. J'ai demandé à obtenir d'autres précisions. Je suis tout à fait convaincue que l'aspect de la compétence fédérale ou provinciale est pris en considération dans le projet de loi, mais vous ne semblez pas de cet avis. Je me demande si vous pourriez parler de ce que vous imaginez — de votre crainte que la compétence du gouvernement fédéral l'emporte, car c'est assez précis dans l'article 64.1 de la Loi sur l'évaluation d'impact.

M. Rickford : Permettez-moi de formuler quelques commentaires aussi brefs que possible sur ce sujet.

Évidemment, j'ai déjà parlé de notre liste d'installations que nous estimons être les nôtres et de la façon très responsable et sécuritaire dont elles sont déjà gérées par l'entremise des commissions existantes et des cadres réglementaires bien établis qui ont grandement contribué à faire du secteur nucléaire de l'Ontario une industrie reconnue mondialement, qui sert de point de référence pour la façon dont d'autres pays créent leurs installations nucléaires.

Ensuite, et je comprends qu'on a apporté quelques modifications à la loi, des amendements si vous le voulez, il y a ce que j'appelle trop de points d'insertion concernant le pouvoir discrétionnaire du ministre et du Cabinet dans l'ensemble du projet de loi C-69. Mis à part la Loi sur l'évaluation d'impact elle-même, nous sommes préoccupés par le fait que le projet de loi C-69, dans son intégralité, accorde trop de possibilités pour le ministre fédéral ou le Cabinet de retarder certaines décisions sur lesquelles l'Ontario pourrait vouloir se prononcer, notamment le fait de savoir si le projet devrait même aller de l'avant, mais aussi d'influer sur elles.

Ce sont nos deux principales préoccupations.

La sénatrice Cordy : Vous vous inquiétez du fait que le gouvernement fédéral prendra des décisions avec lesquelles le gouvernement de l'Ontario serait en désaccord?

Mr. Rickford: We're concerned, yes. We're also concerned there are too many places in Bill C-69 that would give federal ministerial discretion to halt or delay, for one reason or another, the review in its aggregate, if you will.

There are various processes, tables and committees that this Bill C-69 contemplates.

Senator Cordy: But you do understand that under section 64, the minister can only establish it related to federal jurisdiction?

My second question is around the unclear timelines —

Mr. Rickford: What would be the basis, then, of that federal minister's decision to delay a project? How could that be unilateral, when the project is confined within the borders of the Province of Ontario? We would have a concern about that, since you pointed it out.

Senator Cordy: But when we're looking at unclear timelines — is what I'd like an answer to — it sort of ties in with it.

Mr. Rickford: Sure.

Senator Cordy: This bill provides more certainty than the changes that were made in the budget bill of 2012, when there were initial changes. That was in a budget bill, so there was no consultation. This bill actually had two years of consultation.

The early planning and engagement stage, which didn't happen — I don't want to say it didn't happen before — many of the advocates or the companies actually did provide early planning and engagement. Now it's just been formalized. Do you think this early planning and engagement will be helpful?

Mr. Rickford: I appreciate that you're a defender. I was obviously, historically, involved with the Canadian environmental assessment process and the efforts in 2012. I don't share your view, respectfully, around the consultation. Frankly, if this bill has had two years of consultation, where, at a critical point and juncture, I've never seen such a big committee, and I've never seen the Senate, frankly, involved in such a high profile bill that has commanded the attention of so many stakeholders across the country, from so many different sectors.

It's one thing to do consultation; it's another for it to pass through the Parliament and arrive at the Senate in this committee, with the greatest of respect, and still be highly controversial.

M. Rickford : Oui, cela nous préoccupe. Nous nous inquiétons aussi du fait qu'il y a dans le projet de loi C-69 trop de dispositions qui accorderaient un pouvoir discrétionnaire au ministre fédéral de freiner ou de retarder, pour une raison ou une autre, l'examen dans l'ensemble, si vous le voulez.

Le projet de loi C-69 prévoit divers processus, tables et comités.

La sénatrice Cordy : Par contre, vous comprenez que, en vertu de l'article 64, le ministre ne peut exercer son pouvoir qu'en rapport avec la compétence fédérale?

Ma deuxième question concerne les délais imprécis —

M. Rickford : Qu'est-ce qui justifierait alors la décision de ce ministre fédéral de retarder un projet? Comment pourrait-elle être prise de façon unilatérale, si le projet se limite aux frontières de la province de l'Ontario? Puisque vous l'avez souligné, ce serait là une de nos préoccupations.

La sénatrice Cordy : Lorsque nous nous penchons sur les délais imprécis — c'est ce à quoi j'aimerais obtenir une réponse —, c'est en quelque sorte rattaché.

M. Rickford : Bien sûr.

La sénatrice Cordy : Le projet de loi fournit plus de certitude que les changements qu'on a apportés dans le projet de loi d'exécution du budget de 2012, durant la première phase des changements. C'était un projet de loi d'exécution du budget, et il n'y a donc pas eu de consultations. Pour le projet de loi actuel, on a tenu des consultations sur deux ans.

L'étape préliminaire de planification et de mobilisation, qui n'a pas eu lieu — je ne veux pas dire qu'elle n'a pas eu lieu auparavant... Bon nombre des défenseurs ou des entreprises ont prévu une étape préliminaire de planification et de mobilisation. On vient juste de l'officialiser. Croyez-vous que cette étape préliminaire sera utile?

M. Rickford : Je reconnais que vous êtes une défenseure. Dans le passé, j'ai participé, bien évidemment, au processus canadien de l'évaluation environnementale et aux travaux en 2012. Je ne suis pas de votre avis, avec tout le respect que je vous dois, en ce qui concerne les consultations. Bien franchement, si le projet de loi a fait l'objet de deux ans de consultations, à ce stade critique, je n'ai jamais vu un si grand comité, et, en toute franchise, je n'ai jamais vu le Sénat participer à un projet de loi si médiatisé qui a suscité l'attention d'un si grand nombre d'intervenants de partout au pays, et provenant d'un si grand nombre de secteurs.

C'est une chose de mener des consultations; c'en est une autre de franchir toutes les étapes au Parlement et d'arriver au Sénat devant le présent comité, malgré tout le respect que je lui dois, et de continuer de provoquer une si grande controverse.

I would submit that, on balance, you've heard some very, very serious concerns that range from the couching of broad policy pieces that are in Bill C-69 to very serious, substantive safety issues around particular assets like nuclear. I'm here to make that message clear; that they're in the Province of Ontario, they are world class and we would like to see the Canadian Nuclear Safety Commission, by way of example, preside over those assets on an ongoing basis. We simply don't see the case for what's, in effect, an omnibus environmental piece of legislation that pulls out some of the traditional, technical expertise that has seen these projects get built and be very successful.

Senator Woo: Thank you, minister, for visiting our committee. Thank you especially for the very detailed recommendations you provided to us in the written submission. I want to pick up on the specific recommendations, one of each is replicated both on the pipelines and the nuclear. It refers to your view that the bill must be redrafted so that it would more firmly establish scope of application, and provide guidelines and the weight given to different factors.

I'm trying to understand, minister, why you feel this already isn't provided for in the bill, particularly in section 18(1), which is when the agency provides the notice of commencement at the start of a project, after the planning phase. The agency is required to provide information on the studies that are necessary for the impact assessment. It's required to provide tailored guidelines, including information of studies that are required for the assessment, which would include plans for co-operation with other jurisdictions and with Indigenous peoples. It also calls for the agency to specify the factors in section 22 that are necessary for the proponent to investigate in doing its impact assessment.

How would you propose to improve on what seems to me to be already a fairly thorough statement of establishing scope of application and providing guidelines on the weighting given to different factors?

Mr. Rickford: In making that point, we would dispute a couple of things. First of all, as a general statement, we're not entirely convinced that values or broader public policy elements belong in some of the kinds of activities over which this bill would preside. Many of these are highly sophisticated, very technical and very potentially large-scale energy projects — important, the legacy infrastructure projects that go to be able to create these resource projects.

Je dirais que, dans l'ensemble, vous avez entendu quelques très graves préoccupations, qui vont de la formulation de politiques générales qui figurent dans le projet de loi C-69 aux questions de sécurité très graves et importantes au sujet d'installations particulières comme celles du secteur nucléaire. Je suis ici pour exprimer clairement le message; elles se trouvent dans la province de l'Ontario, elles sont de calibre mondial, et nous aimerions voir la Commission canadienne de sûreté nucléaire, par exemple, présider aux décisions relatives à ces installations de façon continue. Nous ne voyons simplement pas la nécessité pour, en fait, un texte législatif environnemental omnibus, de retirer une partie de l'expertise technique traditionnelle qui a permis que ces projets soient constants et connaissent ensuite une très grande réussite.

Le sénateur Woo : Merci, monsieur le ministre, de rendre visite à notre comité. Je vous remercie tout spécialement des recommandations très détaillées que vous nous avez fournies dans le mémoire. J'aimerais revenir sur les recommandations particulières, chacune d'entre elles s'appliquant aux pipelines et au secteur nucléaire. Cela renvoie à votre point de vue selon lequel le projet de loi doit être refondu; il devrait établir avec plus de fermeté le champ d'application et fournir des directives ainsi que la pondération de différents facteurs.

Monsieur le ministre, j'essaie de comprendre pourquoi vous estimez que cela n'est pas encore prévu dans le projet de loi, particulièrement au paragraphe 18(1), où l'agence fournit l'avis du début de l'évaluation d'impact au lancement d'un projet, après l'étape préparatoire. L'agence est tenue de fournir des renseignements sur les études nécessaires pour l'évaluation d'impact. Elle doit fournir des directives adaptées, y compris de l'information sur les études qui sont requises pour l'évaluation, ce qui comprendrait des plans concernant la coopération avec d'autres administrations et avec les populations autochtones. L'agence doit aussi préciser les éléments, à l'article 22, qui sont nécessaires pour que le promoteur enquête sur la faisabilité de son évaluation d'impact.

Comment proposeriez-vous d'améliorer ce qui me semble déjà un énoncé assez exhaustif pour ce qui est d'établir le champ d'application et de donner des directives sur la pondération des différents facteurs?

M. Rickford : Sur ce point, nous remettrions en question certaines choses. D'abord, de manière générale, nous ne sommes pas entièrement convaincus que les valeurs ou les éléments stratégiques publics généraux ont leur place dans certains des types d'activités que régirait le projet de loi. Il s'agit, dans bien des cas, de projets énergétiques très perfectionnés et très techniques, qui pourraient avoir une très grande portée — les anciens projets d'infrastructure sont importants pour que l'on puisse créer ces projets d'exploitation de ressources.

In terms of weighting and those factors, we believe that a stronger emphasis should perhaps be placed on the economic opportunity they present and ensure there's as much consideration for the technical elements of the safety and security of these kinds of projects, as well as some of the other broader policy discussions implicated in this bill that are a potential for discussion.

Notwithstanding, of course, that there are important elements with respect to Indigenous engagement. In Ontario, we're taking a more refreshed approach to this. We're quickly seeing Indigenous communities mobilized to take leadership under the existing environmental assessments for major legacy projects that give way, for example, to a mine being built or to another resource project being created.

That would be my response.

Senator Woo: Thank you, minister. My second question also pertains to a specific recommendation you have; namely, that the bill be amended to reduce the maximum timeline for overall reviews. I wonder if you could spell out for us which part of the timeline you would like to see reduced; for example, are you referring to the so-called early planning phase? Are you referring to the 300 days the agency is supposed to have to look at projects? Are you referring to the minister's 30 days for a decision, or the GIC's 90 days?

Mr. Rickford: Senator, how about all of them, since you listed them off.

Senator Woo: All of them?

Mr. Rickford: Yes.

Senator Tkachuk: Minister, thank you. There are two areas I want to get into: One is your concern about federal jurisdiction encroachment on provincial resources. The executive director of resources in development in Alberta's department of energy said that it was an unprecedented federal encroachment into a number of areas of provincial jurisdiction. I know that in my province, the minister is very concerned about potash and uranium.

Can this bill actually be amended to allay those fears? Is there an amendment process that would satisfy you? We are going to have other ministers who feel the same way you do, and I don't know if it is or it isn't, but I'd like your opinion on it.

Pour ce qui est des directives sur la pondération de ces facteurs, nous croyons qu'il faudrait peut-être mettre un peu plus l'accent sur les débouchés économiques qu'ils présentent, et nous assurer de tenir compte, dans une mesure égale, des éléments techniques de la sûreté et de la sécurité de ces genres de projets, ainsi que de certaines des autres analyses stratégiques élargies faisant partie de ce projet de loi et qui donnent matière à discussion.

C'est sans oublier, bien sûr, les éléments importants relativement à la participation des Autochtones. En Ontario, notre approche est beaucoup plus renouvelée. Nous voyons rapidement des collectivités autochtones se mobiliser pour assumer le leadership, en vertu des évaluations environnementales existantes, à l'égard de grands projets antérieurs qui cèdent le pas, par exemple, à la construction d'une mine ou à la création d'un autre projet d'exploitation de ressources.

C'est ma réponse.

Le sénateur Woo : Merci, monsieur le ministre. Ma deuxième question porte aussi sur une recommandation particulière que vous avez formulée; c'est-à-dire, que le projet de loi soit modifié de manière à réduire le délai maximum pour les examens globaux. Je me demande si vous pourriez nous dire quelle partie du délai vous aimeriez que l'on réduise; par exemple, faites-vous allusion à ce qu'on appelle l'étape préparatoire? Faites-vous allusion aux 300 jours proposés pour l'examen des projets par l'agence? Faites-vous allusion aux 30 jours dont dispose le ministre pour prendre une décision ou aux 90 jours réservés au gouverneur en conseil?

M. Rickford : Monsieur le sénateur, c'est à peu près tout cela, puisque vous avez tout nommé.

Le sénateur Woo : Tout cela?

M. Rickford : Oui.

Le sénateur Tkachuk : Monsieur le ministre, merci. J'aimerais aborder deux sujets : le premier est votre préoccupation concernant l'empiètement de la compétence fédérale sur les ressources provinciales. Le directeur exécutif de la mise en valeur des ressources du ministère de l'Énergie de l'Alberta a dit qu'il s'agissait d'un empiètement fédéral sans précédent sur un certain nombre de domaines de compétence provinciale. Je sais que, dans ma province, la ministre est très préoccupée par la potasse et l'uranium.

Est-il possible de modifier le projet de loi pour dissiper ces craintes? Y a-t-il un processus d'amendement qui serait satisfaisant pour vous? Nous recevrons d'autres ministres qui pensent comme vous, et je ne sais pas si c'est ou non le cas, mais j'aimerais connaître votre avis à ce sujet.

Mr. Rickford: Senator, first of all, you come from a beautiful province. My mom and grandpa were born there. We have a great relationship with Saskatchewan. We share the overall view that this piece of legislation is highly problematic for us for a number of reasons that I've outlined.

In terms of encroachment, obviously potash and uranium are important to Saskatchewan — we've mentioned our nuclear assets — and the largest scale of mining activity in the country. We believe an important part we can play in maximizing the opportunities within the energy transmission sector, more commonly known as pipelines.

We're willing to participate in a process for major projects of truly national significance with the amendments and recommendations that we and others have made. To the extent that this bill is passed, gets Royal Assent here in the Senate and becomes the law of the land, then, obviously, we would hope, first, that these recommendations would be taken seriously and written in as amendments. You've heard from several provinces and will likely hear from more on how strongly we feel about matters of encroachment.

Senator, as I mentioned earlier, we have environmental assessment processes here, and they are, in many instances, particularly in mining, the existing federal framework. In the province itself, the class environmental assessment pieces are dealt with in different ministries in the Province of Ontario.

We think that while there is some modernization that could occur with respect to acts like the Mining Act in Ontario to make our own province a bit more nimble to getting these projects across the starting line — I won't even talk about the finishing line — to protect and preserve our jurisdiction and not have it exposed to the extent we believe it is under Bill C-69 in its totality.

Senator Tkachuk: Thank you, minister. I also have a question with what you alluded to earlier on the consultation process. And the Alberta energy regulator also said that meetings with the federal government have been infrequent, there was no opportunity for government to government conversation that would happen offline or in advance of public releases.

Has the federal government consulted with you frequently since you took office on this issue?

Mr. Rickford: No.

Senator Tkachuk: Thank you.

M. Rickford : Monsieur le sénateur, d'abord, vous venez d'une province magnifique. Ma mère et mon grand-père sont nés là-bas. Nous entretenons une excellente relation avec la Saskatchewan et partageons le point de vue global selon lequel ce texte de loi est très problématique pour nous, et ce, pour un certain nombre de raisons que j'ai décrites.

Pour ce qui est de l'empiètement, de toute évidence, la potasse et l'uranium sont des ressources importantes pour la Saskatchewan — nous avons mentionné nos installations nucléaires — et elles représentent l'activité minière à plus grande échelle au pays. Nous croyons que nous pouvons jouer un rôle important en optimisant les possibilités au sein du secteur de la transmission énergétique, que l'on connaît plus couramment sous le nom de pipelines.

Nous sommes prêts à participer à un processus de projets majeurs de portée pleinement nationale, qui tient compte des amendements et des recommandations que nous, et d'autres, avons présentés. Dans la mesure où le projet de loi est adopté, qu'il obtient la sanction royale ici, au Sénat, et qu'il devient la loi du pays, alors, évidemment, nous souhaiterions, dans un premier temps, que ces recommandations soient prises au sérieux, puis inscrites comme amendements. Vous avez entendu plusieurs provinces, et vous en entendrez probablement davantage dire à quel point nous avons vraiment à cœur les questions de l'empiètement.

Monsieur le sénateur, comme je l'ai dit plus tôt, nous avons ici des processus d'évaluation environnementale, qui forment, bien souvent, particulièrement dans l'industrie minière, le cadre fédéral existant. Dans la province elle-même, on gère les volets de l'évaluation environnementale de classe dans différents ministères de la province de l'Ontario.

Nous croyons que, même si des lois, comme la Loi sur les mines en Ontario, pourraient être modernisées, de manière à ce que notre province puisse rapprocher ces projets de la ligne de départ avec un peu plus de souplesse — je ne veux même pas parler de la ligne d'arrivée — pour protéger et préserver notre territoire et empêcher qu'il soit exposé dans la mesure qu'il l'est, à notre avis, dans le projet de loi C-69 dans son intégralité.

Le sénateur Tkachuk : Merci, monsieur le ministre. J'ai aussi une question par rapport à ce que vous avez dit plus tôt par rapport au processus de consultation. L'Alberta Energy Regulator a aussi dit que les réunions avec le gouvernement fédéral ont été peu fréquentes et qu'il n'y avait pas de possibilité de tenir des conversations officieuses de gouvernement à gouvernement ou avant les communications publiques.

Le gouvernement fédéral vous a-t-il consulté fréquemment sur cette question depuis votre arrivée en fonction?

M. Rickford : Non.

Le sénateur Tkachuk : Merci.

The Chair: I want to jump on this because you made a statement on the consultation process. I was there in 2012 when we were discussing the bill that is now in power. I remember that the consultation lasted four days. The committee received 20 witnesses and it was passed through a budget bill. This is the one that has been questioned and argued many times in court.

Now we have two years of consultation, more than 30 visits in cities and we have a list of 160 people to hear, among which I appreciate having you. Which one do you prefer?

Mr. Rickford: I'm not here to comment and/or pit one against the other, Madam Chair, respectfully.

The Chair: I just wanted to know which type of consultation?

Mr. Rickford: We're here to talk about Bill C-69. It is the prerogative of the current government, obviously, to develop legislation. In my capacity as a provincial Minister of Energy, Northern Development, Mines and Indigenous Affairs, in the prepared remarks and in the submissions we've made to you, we are concerned here now, today. If you would like to chart a course back to the national energy plan, I'm sure our friends in Alberta would have something to say about another government at another time that folks had a problem with. That's fair enough.

We could do that decade in and decade out. If you want to shift the narrative to what has passed, it would take away from the opportunity we have today to take the largest province in this country, in terms of its contribution to Canada's economy, out of an important conversation on how this bill would affect resource projects and in my respectful view massive legacy projects just to access many of the resource projects that we would like to develop. Is that fair?

The Chair: Yes.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you for coming. I'm curious about the weighting of factors that you mentioned in your written submission.

Which factors do you think should be weighted the most? Could you explain how that would go? You've said we need to provide guidelines on weighting given to different factors. How would you do that?

La présidente : J'aimerais intervenir, parce que vous avez dit quelque chose sur le processus de consultation. J'étais là, en 2012, lorsque nous avons examiné le projet de loi qui est maintenant en place. Je me rappelle que la consultation a duré quatre jours. Le comité a reçu 20 témoins et le projet de loi a été adopté par l'intermédiaire d'un projet de loi d'exécution du budget. C'est le projet de loi qui a fait l'objet d'un grand nombre de contestations et de débats dans les tribunaux.

Jusqu'à ce jour, nous avons tenu des consultations sur deux ans et effectué plus de 30 visites dans des villes, et nous disposons d'une liste de 160 témoins, et je suis heureuse que vous en fassiez partie. Laquelle préférez-vous?

M. Rickford : Avec tout le respect que je vous dois, je ne suis pas ici pour me prononcer à ce sujet ni pour dresser l'une contre l'autre, madame la présidente.

La présidente : J'aimerais juste savoir quel type de consultation vous préconisez.

M. Rickford : Nous sommes ici pour parler du projet de loi C-69. C'est la prérogative de notre gouvernement actuel, évidemment, d'élaborer une législation. Dans mon rôle de ministre provincial de l'Énergie, du Développement du Nord, des Mines et des Affaires autochtones, dans l'exposé et dans les mémoires que nous vous avons présentés, tout cela nous préoccupe ici, maintenant, aujourd'hui. Si vous souhaitez établir la voie à suivre pour revenir à un plan énergétique national, je suis sûr que nos amis de l'Alberta auraient quelque chose à dire à propos d'un autre gouvernement, à une autre époque, avec lequel les gens ont eu maille à partir. C'est de bonne guerre.

Nous pourrions le faire décennie après décennie. Si vous voulez changer le propos pour parler de ce qui s'est passé, cela n'enlèverait rien à l'occasion que nous avons aujourd'hui de sortir la plus grande province du pays, en ce qui concerne sa contribution à l'économie du Canada, d'une conversation importante sur la façon dont le projet de loi toucherait des projets d'exploitation de ressources et, à mon humble avis, de grands projets déjà amorcés, juste pour accéder à une bonne partie des projets liés aux ressources que nous aimerions mettre en valeur. Est-ce exact?

La présidente : Oui.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci d'être venu. Je me questionne au sujet de la pondération des facteurs que vous avez mentionnée dans votre mémoire.

À votre avis, quels facteurs devraient être prépondérants? Pourriez-vous expliquer le fonctionnement? Vous avez dit que nous devons fournir des directives sur la pondération de différents facteurs. Comment feriez-vous cela?

Mr. Rickford: First of all, under the proposition that we take a view, particularly with respect to nuclear, and I would say for large-scale pipelines, the National Energy Board, as it exists and the Canadian Nuclear Safety Commission presides quite well over these projects and the regulations that they are subject to from cradle to grave, if you will.

We are concerned, as you've heard from many other people presenting here, that there are broader public policy discussions embedded in here that are not necessarily pertinent to some of the highly sophisticated, technical, major projects that we're talking about.

When it comes to Ontario, we would like to ensure that the economic opportunity for a given community, a given region is as much a part, if not more, of the equation than some of the other factors that are considered in this bill. Notably, not necessarily in the current environmental assessments and regulatory frameworks for the projects. Quite simply, some of them may not belong in that discussion around those projects.

We'll make sure, I'll make sure, as the member of provincial Parliament for Kenora—Rainy River, that when we're talking about new gold out in Rainy River, when we're talking about a major mine being developed in and around Webequie First Nation, that we have important considerations not just about the engagement and leadership of Indigenous communities but how important this project would ultimately be to communities that are often completely remote or isolated.

Senator LaBoucane-Benson: Based on what you've said, in all of the things that you've said, would you say that the economy, the environment and the Indigenous duty to consult would be weighted the highest? Am I getting that from what you're saying?

Mr. Rickford: I think those probably comprise the top three. I'd have to put my mind to it a little bit more. But beyond the legal duty to consult, this is really about creating opportunities for Indigenous communities.

Senator LaBoucane-Benson: Engagement.

Mr. Rickford: And those resource projects, for them to take leadership in them. If you take a look at some of the elements of Bill C-69, I think there was a reference at a previous line of questioning from one of the senators here, respectfully, that it was tokenism or symbolism. In Ontario, we actually now have Indigenous communities as the lead proponent on environmental assessment processes, from major infrastructure projects. That's exciting. It's about time. And we're going to support that.

M. Rickford : Tout d'abord, si on part du principe que nous avons un point de vue, particulièrement en ce qui concerne le secteur nucléaire, et je dirais pour les pipelines à grande échelle, l'Office national de l'énergie, tel qu'il existe et la Commission canadienne de sûreté nucléaire préside très bien à ces projets et à ces règlements qui y sont assujettis du début à la fin, si vous voulez.

Comme de nombreuses autres personnes l'ont dit ici, nous sommes préoccupés : des discussions stratégiques publiques générales intégrées ici ne sont pas nécessairement pertinentes par rapport à certains des grands projets techniques et hautement perfectionnés dont nous parlons.

Quand il s'agit de l'Ontario, nous aimerions nous assurer que les débouchés économiques pour une collectivité donnée, une région donnée, font autant partie de l'équation que certains des autres facteurs qui sont contemplés dans le projet de loi, voire plus; et pas nécessairement dans les évaluations environnementales actuelles et les cadres réglementaires applicables aux projets. Bien simplement, certains de ces facteurs pourraient ne pas s'inscrire dans la discussion sur ces projets.

Nous nous assurerons, et je m'assurerai personnellement, en tant que député provincial de Kenora—Rainy River, que lorsque nous parlons d'une nouvelle mine d'or à Rainy River, lorsque nous parlons d'une mine importante qui est exploitée à l'intérieur et autour de la Première Nation de Webequie, nous gardons à l'esprit des considérations importantes, pas seulement sur la participation et le leadership des collectivités autochtones, mais sur l'importance que ce projet pourrait finir par revêtir pour les collectivités qui sont souvent complètement éloignées ou isolées.

La sénatrice LaBoucane-Benson : D'après ce que vous avez dit, pensez-vous que l'économie, l'environnement et l'obligation de consulter les Autochtones seraient les facteurs les plus pondérés? Ai-je bien compris vos propos?

Mr. Rickford : Je crois que ce serait probablement les trois principaux éléments. Il faudrait que j'y réfléchisse un peu plus. Au-delà de l'obligation légale de consulter, il s'agit vraiment de créer des possibilités pour les collectivités autochtones.

La sénatrice LaBoucane-Benson : La mobilisation.

Mr. Rickford : Et ces projets liés aux ressources, pour qu'ils puissent assumer un rôle de leadership à leur égard. Si vous jetez un coup d'œil à certains des éléments du projet de loi C-69, je crois qu'on a fait allusion à une série de questions précédentes posées par un des sénateurs ici, en tout respect, comme quoi il s'agissait de symbolisme. Maintenant en Ontario, des collectivités autochtones sont, en réalité, le principal promoteur de processus d'évaluation environnementale pour des grands

Senator LaBoucane-Benson: I'm clear on that.

Mr. Rickford: Thank you.

Senator Massicotte: Thank you, minister, for being with us this afternoon.

My concern is that if you look back at a bit of history, major projects in the federal government have not gone anywhere for the last many years. In fact, a study was undertaken by Jonathan Drance, Glenn Cameron and Rachel Hutton, and it appears in issue 3, 2018, of the *Energy Regulation Quarterly*. They've studied every major project over a billion dollars in Canada since many years. And it has clearly shown that even in 2012 guidelines, there was cabinet direction by the Liberal government for that; they established guidelines, none of it worked.

In spite of the efforts the last 22 years, it just takes forever to get a federal project done. If you look at OECD studies, it shows clearly that we are number 34 out of 35 countries. We have a major problem in Canada. The good news in this report is that for some reason that deficiency, inability to get things done, does not apply to the provinces. In fact, the provinces are much quicker in getting the impact studies studied than the federal government.

Is there any reason why in your mind? Why is Ontario getting these things done so much faster, B.C. and Quebec, than the federal government? What's different?

Mr. Rickford: Probably because we're left alone to do our business and we do it generally well. On projects of national importance and to the extent that they cross provincial boundaries or are implicated by 2012 or, in this instance, Bill C-69, I would say that on 2012 and a prior version of that, the federal government was able to boost pipeline capacity significantly, under the existing network of pipelines.

The more recent phenomenon, from roughly 2010 to the present day, of new major pipeline developments or expansions of existing ones, has proved problematic. I'm not sure much has changed. I obviously presided over the decisions with respect to Northern Gateway.

That was largely shut down by way of a political decision, as opposed to any scientific merits that were contained in the very elaborate decision by the National Energy Board. The decision to

projets d'infrastructure. C'est emballant. Il était temps. Nous allons appuyer cela.

La sénatrice LaBoucane-Benson : J'en suis certaine.

M. Rickford : Merci.

Le sénateur Massicotte : Merci, monsieur le ministre, d'être venu cet après-midi.

Ce qui me préoccupe, c'est si on regarde un peu dans le passé, les grands projets au gouvernement fédéral n'ont pas bougé depuis de nombreuses années. En fait, une étude menée par Jonathan Drance, Glenn Cameron et Rachel Hutton apparaît dans le numéro 3 de 2018 de la *Publication trimestrielle sur la réglementation de l'énergie*. Ils ont étudié chaque grand projet de plus de 1 milliard de dollars au Canada depuis des années, et leur étude a clairement révélé que, même dans les lignes directrices de 2012, il y avait une directive à l'intention du Cabinet émise par le gouvernement libéral; on avait établi des lignes directrices, et aucune n'a fonctionné.

Malgré tous les efforts consentis au cours des 22 dernières années, il faut une éternité pour qu'un projet fédéral se réalise. Si vous regardez les études de l'OCDE, on voit clairement que nous arrivons à l'avant-dernier rang sur 35 pays. Nous avons un gros problème au Canada. La bonne nouvelle dans ce rapport, c'est que, pour une certaine raison, cette lacune, cette incapacité de mener les choses à bien, ne s'applique pas aux provinces. En fait, celles-ci sont plus rapides que le gouvernement fédéral pour faire examiner les études d'impact.

Qu'est-ce qui explique cela, à votre avis? Pourquoi l'Ontario réalise-t-elle ces choses beaucoup plus rapidement, tout comme la Colombie-Britannique et le Québec, que le gouvernement fédéral? Qu'est-ce qui est différent?

M. Rickford : C'est probablement parce que nous sommes laissés à nous-mêmes pour réaliser nos activités, et nous les faisons généralement bien. Par rapport aux projets d'importance nationale, et dans la mesure où ils transcendent les frontières provinciales ou sont touchés par la Loi de 2012 ou, dans ce cas-ci, le projet de loi C-69, je dirais que, dans la Loi de 2012 et dans une version précédente, le gouvernement fédéral a réussi à fortement stimuler la capacité des pipelines, grâce au réseau de pipelines existant.

Le phénomène récent, de 2010 environ à aujourd'hui, de nouveaux aménagements majeurs de pipelines ou d'agrandissements de pipelines existants s'est révélé problématique. Je ne crois pas que beaucoup de choses ont changé. J'ai évidemment présidé aux décisions touchant le projet Northern Gateway.

On y a mis fin en s'appuyant surtout sur une décision politique, plutôt que sur le mérite scientifique que renfermait la décision très détaillée de l'Office national de l'énergie. La

pursue other projects is, again, the prerogative of the current government, but companies have invested billions of dollars and not been able to advance them and have made a full retreat.

I don't see anything in Bill C-69 that moves the chains on this to satisfy the province of Ontario that major projects could be completed.

We're more concerned, Madam Chair, with the projects that are confined in our province where this bill would weigh heavily on our ability, which you've already said today is across the country relatively nimble. And in Ontario's case, we've been able to do that using the federal Canadian Environmental Assessment Act of 2012 and moving forward.

Senator Massicotte: Let me ask you about a specific issue that bothers some of us; the proposed Bill C-69 allows the standing of anyone who wants to participate in the discussion. Some people feel to open that gate as such, it's going to take forever and how do you control that, and so on.

In Ontario you permit the same; anyone who wants to develop an opinion can participate and offer that opinion. How do you manage that so we could copy you and make sure we don't have a problem at the federal level?

Mr. Rickford: Well, I appreciate that senator. If the Senate would entertain itself with any processes from any province, quite frankly, but particularly Ontario, that would be a benefit to highlight, as we already have, some of the concerns that we have. To do community engagement in an efficient but effective manner that continues to promote and facilitate a project actually being built — so the idea of having a project in the line of sight — we think that under this bill it's a bit far out. We'd like to ensure and maintain that the province of Ontario, particularly with some specific assets, for example nuclear, has the right commissions presiding over their development from the very beginning until those assets are retired and the waste is dealt with.

Senator Massicotte: Thank you.

Senator Mitchell: Thanks, Minister Rickford. It's true that mining is extremely important to Ontario. It's ironic that the Mining Association of Canada and the Ontario Mining Association actually disagree with how you characterize their position. They support this bill. They think it's better than CEAA 2012.

In coming to your conclusion, which is contrary to what the Mining Association of Canada is saying, did you consult with the Mining Association of Canada to compare your position with theirs?

décision de poursuivre d'autres projets est, encore une fois, la prérogative du gouvernement actuel, mais les entreprises ont investi des milliards de dollars et n'ont pas pu faire avancer les projets, et elles se sont complètement retirées.

Je ne vois rien dans le projet de loi C-69 qui fasse bouger les choses à ce sujet pour satisfaire la province de l'Ontario, en lui disant que de grands projets pourraient être accomplis.

Nous sommes préoccupés, madame la présidente, par les projets qui sont confinés à notre province, où le projet de loi pèserait lourd sur notre capacité qui est, vous l'avez déjà dit aujourd'hui, relativement souple dans tout le pays. Dans le cas de l'Ontario, nous avons été en mesure de faire ces choses en utilisant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 et ses versions subséquentes.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais vous poser une question sur un enjeu précis qui embête certains d'entre nous; le projet de loi C-69 proposé permet à quiconque le souhaite de participer à la discussion. Certains sont d'avis que le fait d'ouvrir les portes de telle manière fera en sorte que ça ne finira jamais et qu'il sera difficile de garder le contrôle, et cetera.

En Ontario, vous permettez la même chose : quiconque souhaite formuler une opinion peut participer et l'énoncer. Comment faire pour que nous puissions vous imiter sans avoir de problèmes à l'échelon fédéral?

M. Rickford : Eh bien, je vous remercie, monsieur le sénateur. Si le Sénat souhaite poursuivre tout processus entamé dans toute province, bien franchement, ce serait un avantage, car on pourrait faire ressortir, comme nous l'avons déjà fait, certaines de nos préoccupations. Nous croyons que, dans le cadre du projet de loi, c'est un peu excessif de mener des consultations communautaires d'une façon efficiente, mais efficace, qui continue de promouvoir et de faciliter un projet en cours de construction — l'idée étant d'avoir un projet dans la mire. Nous aimerions nous assurer et soutenir que la province de l'Ontario, particulièrement dans le cas de certaines installations précises, comme les installations nucléaires, a les bonnes commissions pour présider à leur développement, depuis le tout début, jusqu'à qu'elles soient retirées et que l'on gère les déchets.

Le sénateur Massicotte : Merci.

Le sénateur Mitchell : Merci, monsieur Rickford. C'est vrai que l'industrie minière est extrêmement importante pour l'Ontario. Il est ironique que l'Association minière du Canada et l'Ontario Mining Association ne soient en fait pas d'accord sur la manière dont vous définissez leur position. Elles sont en faveur du projet de loi et le croient meilleur que la LCEE 2012.

Pour parvenir à votre conclusion, qui est contraire à ce que dit l'Association minière du Canada, avez-vous consulté l'Association minière du Canada, afin de comparer votre position à la sienne?

Mr. Rickford: We acknowledge the Canadian Mining Association from the outset had some concern with this and have the kind of relationship with the current government that has created an opportunity to get some amendments. I'm not sure that the Ontario Mining Association and its member companies necessarily are as squarely and solidly aligned as you might characterize. I'm not here to debate that.

I've attended a number of round table meetings across the province. I come from a district that has significant mining activity. I've heard from large scale, active mining and prospector companies. Frankly, with respect to this bill, I have not heard the kind of message that is entirely consistent with some of the comments made by their associations. But that's fair enough.

Senator Mitchell: I think we will be able to hear it from them. They're the next witness.

You make a point that somehow there is no provision for transition, that is to say that projects that are now under way will not be brought under the new bill, but they'll stay in the old CEAA 2012. However, section 181 has already been amended so that, in fact, that is exactly the case. How is it that you just missed that?

Mr. Rickford: Well, good, senator.

Senator Mitchell: Absolutely, there are tremendous opportunities in resource development for Indigenous communities, and you spoke in glowing terms about that. I couldn't agree more. There are all kinds of things in this bill that acknowledge and support Indigenous involvement in this process from money for participants in public hearings, to capacity building, to positions on panels, to three positions on the transition process, and to the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. Would you therefore agree and support the fact that the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples is included in this bill clearly extending respect for Indigenous rights that would support exactly the kind of end that you're looking for?

Mr. Rickford: Well, senator, first of all, we're having a renewed and important level of engagement, participation and leadership from Indigenous communities in our province on major legacy projects.

Senator Mitchell: But are you supporting —

Mr. Rickford: And resource projects. They're entirely consistent with the spirit and the intent with the type of legislation that you're talking about.

M. Rickford : Nous reconnaissons que, dès le début, l'Association minière canadienne avait quelques préoccupations à cet égard, et elle entretient avec le gouvernement actuel le type de relation qui a permis qu'on apporte quelques amendements. Je ne suis pas certain que l'Ontario Mining Association et ses entreprises membres soient nécessairement aussi carrément et solidement alignées que vous semblez le croire. Je ne suis pas ici pour en débattre.

J'ai assisté à un certain nombre de tables rondes dans la province. Je viens d'un district où l'activité minière est importante. J'ai entendu des entreprises actives dans les mines et la prospection à grande échelle. Bien franchement, en ce qui a trait au projet de loi, je n'ai pas entendu de message entièrement conforme à certains des commentaires formulés par leurs associations, mais bon.

Le sénateur Mitchell : Je pense que nous pourrions entendre ce qu'elle a à dire, car il s'agit du prochain témoin.

Vous avez dit qu'il n'y avait pas de disposition concernant la transition, c'est-à-dire que des projets qui sont maintenant en cours ne seront pas présentés en vertu du nouveau projet de loi, mais ils vont rester assujettis à l'ancienne LCEE 2012. Cependant, l'article 181 a déjà été modifié; et c'est donc, en fait, exactement le cas. Comment est-il possible que vous n'avez pas vu cela?

M. Rickford : Alors, c'est bien, monsieur le sénateur.

Le sénateur Mitchell : Certainement, il y a d'énormes possibilités d'exploitation des ressources pour les collectivités autochtones, et vous en avez parlé en termes élogieux. Je ne pourrais être plus d'accord avec vous. Toutes sortes de choses dans le projet de loi reconnaissent et appuient la participation des Autochtones à ce processus, et cela va de l'argent pour les participants des audiences publiques à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en passant par le renforcement des capacités, la composition des comités et le fait de réserver jusqu'à trois postes dans le processus de transition. Par conséquent, seriez-vous d'accord pour dire que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est comprise dans le projet de loi dans le but manifeste d'assurer le respect des droits autochtones, ce qui appuierait exactement le type de fin que vous recherchez? Appuyez-vous cette disposition?

M. Rickford : Eh bien, monsieur le sénateur, tout d'abord, les collectivités autochtones de notre province manifestent un degré de mobilisation, de participation et de leadership renouvelé et important à l'égard de grands projets déjà amorcés.

Le sénateur Mitchell : Cependant, appuyez-vous —

M. Rickford : Et des projets d'exploitation de ressources. Ils sont entièrement conformes à l'esprit et à l'intention du type de législation dont vous parlez.

Senator Mitchell: Can I have a little more?

[Translation]

Senator Carignan: My question is more about the discussions you have had with the government. We have heard the chair say that a number of consultations on this bill were conducted. However, there is a difference between consulting and listening. Can you tell us about the discussions that provincial ministers and premiers had with the government? I saw that one event took place with the Minister of Natural Resources in Nunavut last August. There was a lot of discussion at the premiers' conference in December. It seems to me that most provinces agree that amendments are needed or that this is a bad bill, that the government is not listening and is just doing what it wants.

Can you tell us about the discussions you have had?

[English]

Mr. Rickford: It's not my place, intention or desire to comment on or criticize consultation, but it can be a process if it winds up not listening to significant proponents, for example, a majority of your provinces and a significant representation of industry who have serious concerns with this. Here we are. This is probably a much bigger standing committee in terms of the impact and sense of urgency that we come with here today because we don't feel that, being the prerogative of the government, if it's their decision to move ahead with this and if the Senate passes it, it still lacks the kinds of amendments we don't just want to see, we feel like we need to see. I think you've heard that loud and clear.

Senator, there's another important point that has not been fleshed out in today's discussion. It goes to Ontario's commitment to being open for business and our competitiveness. We have the potential for a trifecta here that Ontario is going to fight tooth and nail. We have the threat of a carbon tax, the implementation of clean fuel standards that will see an unprecedented, immediate spike in the price per litre of gasoline, our existing sources that our mining companies in particular use to develop and sustain their operations, and, of course, then Bill C-69. I would characterize this as a triple-layer cake, if you will, on our ability to advance projects that are important to the province and potentially of national significance.

Senator Seidman: Most of my questions have been asked. I would like to ask you about the first recommendation you made on pipelines. I know you have talked about the concern that policy is embedded. Specifically, we've heard from stakeholders

Le sénateur Mitchell : Pouvez-vous m'en dire un peu plus?

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question touche davantage les échanges que vous avez eus avec le gouvernement. On a entendu la présidente dire que plusieurs consultations avaient été menées à propos de ce projet de loi. Toutefois, il y a une différence entre consulter et écouter. Pouvez-vous nous parler des échanges que les ministres et les premiers ministres des provinces ont eus avec le gouvernement? J'ai constaté qu'un événement avait eu lieu avec le ministre des Ressources naturelles au Nunavut en août dernier. La conférence des premiers ministres, en décembre, a donné lieu à beaucoup de discussions. Il me semble que la majorité des provinces sont d'accord pour proposer des amendements ou dire qu'il s'agit d'un mauvais projet de loi, que le gouvernement n'entend pas, n'écoute pas ou fait à sa tête.

Pouvez-vous nous parler des échanges que vous avez eus?

[Traduction]

M. Rickford : Je n'ai pas pour rôle de commenter ou de critiquer la consultation ni l'intention ou le désir de le faire, mais cela peut être un processus, si l'on finit par ne pas écouter les promoteurs importants, par exemple, une majorité de vos provinces et d'importants représentants de l'industrie qui font part de graves préoccupations à ce sujet. Voici où nous en sommes. Il s'agit probablement d'un comité permanent beaucoup plus grand... si l'on se fie aux répercussions et au sentiment d'urgence qui nous habite ici aujourd'hui, car nous n'avons pas l'impression que, comme c'est la prerogative du gouvernement, s'il a décidé d'aller de l'avant avec le projet de loi et que le Sénat décide de l'adopter... il manquerait toujours les types d'amendements que non seulement nous voulons voir, mais que nous devons voir. Je crois que vous l'avez entendu dire bien clairement.

Monsieur le sénateur, il y a un autre point important qui n'a pas été étoffé dans la discussion d'aujourd'hui : l'engagement de l'Ontario d'être ouvert à faire des affaires et sa compétitivité. Il est possible que nous faisons face ici à un trio contre lequel l'Ontario va se battre bec et ongles : la menace d'une taxe sur le carbone, la mise en œuvre de normes sur les carburants propres, qui va entraîner une hausse inégale et immédiate du prix du litre de l'essence, nos sources existantes que nos sociétés minières en particulier utilisent pour étendre et maintenir leurs activités, puis, bien sûr, le projet de loi C-69. Je dirais que c'est un gâteau à trois étages, si vous le voulez, pour ce qui est de notre capacité de faire avancer des projets importants pour la province et, peut-être, pour tout le pays.

La sénatrice Seidman : On a déjà posé la plupart de mes questions. J'aimerais vous questionner au sujet de la première recommandation que vous avez formulée sur les pipelines. Je sais que vous avez parlé de la préoccupation selon laquelle la

and proponents about a concern in subsection 22 around the factors.

When you say Bill C-69 should be implemented in a way that ensures it focuses on the safety and environmental risks of a project rather than debating broader matters of policy, particularly those that fall under provincial jurisdiction. Could you explain a little bit more of that? It talks about implementation.

Mr. Rickford: Sure. Thank you for that question. There are probably a couple of different categories that I would refer to. Obviously one that I've emphasized the most is safety, and that goes to the technical expertise. The standards are not lower from energy transmission — pipeline — to nuclear and mining, but they are different. Particularly with respect to our nuclear assets, safety, obviously in terms of public policy, public perception and all of those, is something we can't afford to be exposed to any risk.

We're saying to you today these are our assets. They are world class. We are a reference point, a benchmark and a standard-bearer for how nuclear assets should be operated, how they should be wound down and how they should be refurbished. I've had discussions with our leading CEOs of these nuclear assets who are actually talking about the Province of Ontario and these businesses, Bruce Nuclear and the like, taking refurbishment out into the nuclear marketplace, globally, and celebrating how we do it. We do it very well right now, senator.

So pulling an aspect or an element out of this into an environmental framework when this is already working very well, some of the factors that are weighted in here may not necessarily have the kind of application they would for some of these kinds of projects. I think I've made that point. I won't push it any further.

When it comes to provincial jurisdiction, the categories are: What are we doing very well? Your colleague pointed out, provinces, in general, are more nimble, if you will, at advancing through environmental assessment processes, whether it's the 2012 or their own provincial framework, and actually getting a project built.

There's still more work to be done. I've got my Snickers bars on my desk at work on a couple of key projects we'd like to see move forward that haven't moved as quickly as we'd like. We'd love to have the ability, not just in the context of provincial jurisdiction.

politique est intégrée. Précisément, nous avons entendu des intervenants et des promoteurs exprimer une préoccupation concernant les éléments qui figurent à l'article 22.

Pourriez-vous nous expliquer un peu plus votre pensée, lorsque vous dites que le projet de loi C-69 devrait être mis en œuvre de manière à ce qu'il mette l'accent sur la sécurité et les risques environnementaux d'un projet, plutôt que de soulever le débat sur des questions stratégiques élargies? Il est question de mise en œuvre.

M. Rickford : Bien sûr. Merci de poser cette question. Je pourrais probablement vous renvoyer à quelques catégories différentes. Évidemment, celle sur laquelle j'ai le plus insisté, c'est la sécurité, et cela se rattache à l'expertise technique. Les normes ne sont pas plus basses pour le transport d'énergie — les pipelines — que pour le secteur nucléaire et les mines, mais elles sont différentes. Ce qui touche tout particulièrement nos installations nucléaires, la sûreté, les politiques publiques, évidemment, la perception du public et toutes ces choses, c'est quelque chose pour quoi nous ne pouvons nous permettre d'être exposés à des risques.

Nous vous disons aujourd'hui que ce sont nos installations. Elles sont de calibre mondial. Nous sommes un point de référence, un point de repère et un porte-étendard quant à la façon dont les installations nucléaires devraient être exploitées, éliminées et remises en état. J'ai tenu des discussions avec nos principaux PDG de ces installations nucléaires, qui disent en fait que la province de l'Ontario et ces entreprises, Bruce Nuclear et ses semblables, mettent la remise en état sur le marché nucléaire international et célèbrent la façon dont nous le faisons. Nous le faisons très bien en ce moment, madame la sénatrice.

Donc si on retire un aspect ou un élément de cet ensemble pour l'intégrer dans un cadre environnemental, alors que cela fonctionne déjà très bien, certains des facteurs qui sont pondérés ici pourraient ne pas nécessairement s'appliquer comme ils le feraient pour certains de ces types de projets. Je crois que c'est clair, et je n'en parlerai pas plus longuement.

Lorsqu'il s'agit de la compétence provinciale, les catégories sont les suivantes : que faisons-nous qui est très bien? Votre collègue a fait ressortir que les provinces, en général, sont plus souples, si vous le voulez, pour faire avancer les processus d'évaluation environnementale, que ce soit celui de 2012 ou leur propre cadre provincial, et réellement faire construire un projet.

Il y a encore du travail à faire. Sur mon bureau au travail, mes tablettes de Snickers se retrouvent sur quelques projets clés que nous aimerions voir avancer et qui n'ont pas bougé aussi rapidement que nous le souhaitions. Nous aimerions avoir cette capacité, pas seulement dans le contexte de la compétence provinciale.

If there are broader policy matters and if there are more specific, contemporaneous ones of importance, like Indigenous engagement, respecting the spirit and intent of various pieces of legislation, global or otherwise, we think that's achieved best when the province is able to develop its projects with those constituents and communities as full partners — in fact, taking leadership roles.

To the extent that this bill would move into that space, we're uncomfortable with that.

Senator Richards: Like Senator Seidman, my question has been asked and answered.

Mr. Rickford: It's always a drag to be at the end, senator.

Senator Richards: Yes. Alberta is losing hundreds of millions of dollars a day. I was wondering about the impact on the economy of Ontario.

I think this is dictatorial federal oversight and regulation. Do you see how any amendments would really cure this legislation?

Mr. Rickford: It's pretty safe to say we would prefer not to be sitting here talking about a Bill C-69. There's obviously expertise here, celebrated explicitly by Madam Chair, that could enhance existing processes and make them better. There's always room for improvement.

But the significance and the reach of this, what I would frame as an omnibus kind of piece of legislation, has the potential to significantly interfere with provincial jurisdiction, something you've heard provinces more recently pivot. With the urgency that is attached to what this committee is listening to, you've seen Alberta, over the last couple of years, pay careful attention and cancel major policies. A carbon tax is now, potentially, on the chopping block, because they're seeing the aggregate effect of some policy options the federal government is exercising that will not allow our energy sector to expand in the time it needs — the speed of business, what have you — but certainly some reasonable kind of timeline that would allow projects within provinces, as between provinces and those of national significance, to actually be developed.

Those are our concerns.

Senator McCallum: Thank you for your presentation. I'm glad we are having this conversation. It sometimes makes me uncomfortable, but for Canada to understand Indigenous issues, we have to have this conversation. When I look at your statement on Indigenous participation and how you work with Indigenous

S'il y a des questions stratégiques élargies et des questions importantes plus précises et contemporaines, comme la participation des Autochtones, le respect de l'esprit et de l'intention des divers textes de loi, à l'échelle mondiale, entre autres, nous croyons que nous parvenons au mieux à en tenir compte lorsque la province est capable de créer ses propres projets lorsque ces électeurs et ces collectivités sont des partenaires à part entière qui, en fait, assument un rôle de leadership.

Si le projet de loi devait prendre cette tangente, nous ne serions pas à l'aise avec cela.

Le sénateur Richards : Tout comme pour la sénatrice Seidman, ma question a été posée, et on y a répondu.

M. Rickford : C'est toujours déprimant de passer en dernier, monsieur le sénateur.

Le sénateur Richards : Oui. L'Alberta perd des centaines de millions de dollars chaque jour. Je me questionnais au sujet des répercussions sur l'économie de l'Ontario.

Je crois qu'il s'agit d'une surveillance et d'une réglementation fédérales dictatoriales. Croyez-vous que des amendements permettraient de régler ce problème dans la législation?

M. Rickford : Je ne crois pas me tromper en disant que nous préférons ne pas être assis ici à parler du projet de loi C-69. Nous possédons évidemment l'expertise ici, célébrée explicitement par la présidente, qui pourrait renforcer les processus existants et les améliorer. Il y a toujours place à l'amélioration.

L'importance et la portée de tout cela, que je définirais comme un texte de loi omnibus, pourrait grandement interférer avec la compétence provinciale, ce que des provinces ont récemment mentionné. Étant donné l'urgence associée à ce que le comité est en train d'écouter... Vous avez vu l'Alberta, au cours des dernières années, prêter une attention particulière et annuler des politiques majeures. La taxe sur le carbone pourrait maintenant être mise sur le billot, parce qu'on voit l'effet cumulatif de certaines options stratégiques que le gouvernement fédéral exerce qui ne permettront pas à notre secteur énergétique de prendre de l'expansion dans la période nécessaire — étant donné la vitesse des affaires, entre autres — mais certainement il faut un certain type de délai raisonnable qui permettrait à des projets au sein des provinces, entre les provinces, et à ceux qui ont une importance nationale, d'être concrétisés.

Ce sont nos préoccupations.

La sénatrice McCallum : Merci de votre exposé. Je suis heureuse que nous tenions cette conversation. Je me sens parfois mal à l'aise, mais pour que le Canada comprenne les enjeux autochtones, nous devons tenir cette conversation. Lorsque j'examine votre déclaration sur la participation des Autochtones

peoples, I commend you. I think you're the only provincial representative I've heard say that.

You said you balance environmental protection and economic development. Have you ever had to decline a project due to concerns that the environmental protection posed a greater risk than economic development?

Mr. Rickford: We have only been in government for almost eight months now, so I have not had to preside over that kind of decision, no.

Senator McCallum: I'm asking because when we met with another province, they said they had stringent guidelines looking at environmental issues. Then we met with a group of Indigenous leaders. They said, first, there was the deforestation, and now they're starting to go underground. In their community, there are 200 orphan wells that are open, and they're the ones that do fracking with sulfur. They're in a dangerous position, and they can't trace the owner that abandoned the wells.

That's where I'm coming from. I'm glad to hear you work really well with Indigenous peoples.

You said this bill would create jurisdictional problems. How would it do that when you have such a good working mechanism with the province, the feds and the Indigenous groups?

Mr. Rickford: The point I hope was made in my prepared remarks and through answers to questions I've answered is that we feel very comfortable with the idea that, not only is this functioning very well — subject, of course, to ongoing improvements; there are modifications or modernization in acts like the Mining Act that can increase, if you will, the level of participation and engagement, and create a platform for leadership by Indigenous communities when it comes, particularly, to mining projects.

I won't speak to the legacy of orphan mines of previous governments. It's more important for me to understand, moving forward, that to the extent those mines are going to be developed, and to the extent they are situated in and around a or several Indigenous communities, there's an opportunity in the decision-making process. In our experience so far — we're a very young government at just eight months — that the early signals are a desire to show leadership.

et la façon dont vous travaillez avec eux, je vous félicite. Je crois que vous êtes le seul représentant provincial qui ait dit cela.

Vous avez dit que vous cherchez à trouver l'équilibre nécessaire entre la protection environnementale et le développement économique. Avez-vous déjà dû refuser un projet en raison de préoccupations selon lesquelles les risques liés à la protection environnementale l'emporteraient sur le développement économique?

M. Rickford : Nous sommes au gouvernement depuis presque huit mois seulement, donc je n'ai pas eu à prendre ce type de décision, non.

La sénatrice McCallum : Je pose la question, car lorsque nous avons rencontré des représentants d'une autre province, ceux-ci ont dit qu'elle avait des lignes directrices strictes en ce qui concerne l'examen des questions environnementales. Puis, nous avons rencontré un groupe de chefs autochtones. Ils ont dit qu'il y avait d'abord eu la déforestation; puis maintenant, ils commencent à regarder sous terre. Dans leur collectivité, il y a 200 puits abandonnés qui sont ouverts, et ce sont ceux qui font de la fracturation avec du soufre. Ils sont dans une position dangereuse et ne peuvent retracer le propriétaire qui a abandonné les puits.

C'est là où je veux en venir. Je suis heureuse de vous entendre dire que vous travaillez très bien avec les Autochtones.

Vous avez dit que le projet de loi créerait des problèmes sur le plan de la compétence. Comment cela pourrait-il se produire, alors que vous avez un très bon mécanisme fonctionnel qui fait intervenir la province, le gouvernement fédéral et les groupes autochtones?

M. Rickford : Le point que j'ai fait valoir, je l'espère, dans mon exposé et en répondant aux questions qui ont été posées, c'est que nous sommes très à l'aise avec l'idée que, non seulement ça fonctionne très bien — sous réserve, bien sûr, d'améliorations continues —, mais en plus, il y a des modifications ou la modernisation de lois, comme la Loi sur les mines, qui peuvent augmenter, si vous le voulez, le degré de participation et de mobilisation, et créer une plateforme pour le leadership des collectivités autochtones lorsqu'il s'agit, particulièrement, des projets miniers.

Je ne vais pas parler de l'héritage des mines abandonnées laissé par des gouvernements précédents. Il m'importe davantage de comprendre qu'à l'avenir, dans la mesure où ces mines seront exploitées et où elles se situent dans au moins une collectivité autochtone et les environs, le processus décisionnel est possible. Selon notre expérience jusqu'à présent — nous sommes un très jeune gouvernement, en place depuis juste huit mois — les signes précoces montrent un désir de leadership.

I spoke with one of the chiefs on a particular project that we're moving forward, a major legacy project to open up the area. We call it the corridor to prosperity. That is what we're striving for, but that will see one or potentially several more mines open over the course of time.

We think it's important that an Indigenous community, as the proponent of record in the environmental assessment, as the leader, has the capacity to represent their community's interests and, for that matter, with the province in full support of them, the best interests of the province.

That's a different approach and it's one that we think — it's very early on — but we hold great hope. We're getting very early signals that this is the kind of leadership that Indigenous communities would want to take. The capacity benefits, of course, are remarkable. To see young Indigenous people trained in land-use planning, working with elders to understand how the land was used historically, the contours of the land, waterways, et cetera, as part of an environmental assessment process. It's probably one of the most moving things that I've ever seen.

My own professional career has been spent almost entirely living and working in Indigenous communities across the country, but mostly in Northern Ontario. We're seeing some exciting changes and want to build on the promise and the prospect that in the future there won't be the kinds of Indigenous communities you're talking about with orphan mines around them. They will have taken leadership roles in the decision-making as to how and why these kinds of projects should proceed.

Senator Mockler: I know that first ministers in Atlantic Canada, have a lot of concerns. This morning at the Finance Committee — and I'll talk about the National Energy Board which was established in Parliament for the record in 1959 as an administrative tribunal to make regulatory decisions and recommendations to the Government of Canada. I quote:

We are the expert on life cycle regulatory for approximately 73,000 kilometres of international and interprovincial pipelines and 1,400 kilometres of international power lines. They also regulate imports and exports of energy products and oil and gas exploration and drilling in certain northern and offshore areas of Canada. The NEB oversees the safety and environmental protection of projects throughout their life cycle, from the application phase to construction, operation and eventual abandonment.

J'ai parlé avec un des chefs qui travaille sur un projet particulier que nous faisons avancer, un projet majeur pour ouvrir la région. Nous l'appelons le corridor vers la prospérité. C'est ce que nous cherchons à atteindre, mais cela permettra d'ouvrir une, ou peut-être plusieurs mines de plus au fil du temps.

Nous croyons qu'il est important qu'une collectivité autochtone, comme promotrice officielle de l'évaluation environnementale et comme chef, ait la capacité de défendre ses intérêts et, grâce au plein appui de la province, ceux de la province.

C'est une approche différente — nous ne sommes qu'au tout début — mais nous fondons de grands espoirs sur elle. Nous recevons des signes très précoces indiquant que c'est le genre de leadership que les collectivités autochtones souhaiteraient assumer. Les avantages sur le plan de la capacité, bien sûr, sont remarquables. Nous voyons de jeunes Autochtones formés en aménagement du territoire travailler avec des aînés pour comprendre comment le territoire a été utilisé par le passé, les limites du territoire, les cours d'eau, et cetera, dans le cadre d'un processus d'évaluation environnementale. C'est probablement une des choses les plus touchantes que j'aie vues.

Durant ma propre carrière professionnelle, j'ai passé presque tout mon temps à vivre et à travailler dans des collectivités autochtones de tout le pays, mais principalement dans le Nord de l'Ontario. Nous observons quelques changements emballants et voulons faire fond sur la promesse et la perspective que, dans l'avenir, il n'existera plus de collectivités autochtones du type dont vous parlez, enclavées par des mines abandonnées. Elles auront assumé un rôle de leadership dans la prise de décisions sur la façon dont ces types de projets devraient aller de l'avant, et pour quelle raison.

Le sénateur Mockler : Je sais que les premiers ministres du Canada atlantique ont beaucoup de préoccupations. Ce matin, au Comité des finances — et je vais parler de l'Office national de l'énergie, créé en 1959 par le Parlement, aux fins du compte rendu, en qualité de tribunal administratif pour rendre des décisions relatives à la réglementation et formuler des recommandations de nature réglementaire au gouvernement du Canada. Je cite :

L'Office est l'organisme expert qui régleme le cycle de vie d'environ 73 000 kilomètres de pipelines internationaux et interprovinciaux et d'environ 1 400 kilomètres de lignes électriques internationales. Il régleme aussi les importations et les exportations des produits énergétiques issus de l'exploration et du forage pétroliers et gaziers dans certaines régions du Nord du Canada et certaines régions extracôtières du Canada. L'ONE s'occupe de la sécurité et de la protection environnementale des projets pendant tout

I know that the premiers in Atlantic Canada are quite concerned. I'd like to ask this question: What are your comments when we have leaders saying that the decision-making power in the hands of a minister or governor-in-council and provides the opportunity to veto the results throughout scientific assessment and even a review of evidence? They feel this bill is inconsistent with the joint management principle of the Atlantic accord act. Do you have any comments on that?

Mr. Rickford: We support our Atlantic provinces. I think their views are entirely consistent with many of the concerns we've put forward.

I think it's a very serious matter when provincial governments have come before this committee, at the Senate, with substantive, substantial and myriad concerns and have made real recommendations on how this bill, if it is to be given effect-in-law for the country, should be amended. This committee has an extraordinary opportunity, but is saddled with an extraordinary responsibility to make sure if this is going to become the law of the land that it's done right. You've got a lot of political and industry leaders who have serious concerns. There are moving targets, there are associations and organizations in various sectors that have made some progress with this government on amendments that they absolutely needed to see. I suggest and submit you'll probably hear from some what they want to see.

However, as no small residual matter, there are major concerns with this bill. I'm here to say, as a government that has not been consulted in any way on this bill by the federal government and one that has observed several of our provincial partners express serious concerns, both here and in provincial meetings as between premiers and in the context of your accord, that there's a lot of work left to do. It may rest with this committee. It's a substantial undertaking.

Senator Simons: I'm going to close with new material. You didn't make any mention in your opening remarks about hydro, which is also an important part of Ontario's electricity portfolio. What percentage of your electricity approximately comes from hydro, and are there concerns in your government or in Hydro One about the impact of the third part of the bill, the Navigation Protection Act and its potential impact on new hydro projects or even major renovations of your current ones in terms of regulating flow and level?

leur cycle de vie, de la demande d'autorisation en passant par la construction et l'exploitation jusqu'à la cessation d'exploitation finalement.

Je sais que les premiers ministres du Canada atlantique sont très préoccupés. J'aimerais poser la question suivante : que pensez-vous du fait que nous avons des chefs qui disent que le pouvoir décisionnaire repose entre les mains d'un ministre ou d'un gouverneur en conseil et qu'il donne un droit de veto quant aux résultats tout au long de l'évaluation scientifique, et même durant l'examen des données probantes? Ils ont l'impression que le projet de loi n'est pas conforme au principe de gestion conjointe de la loi de l'accord atlantique. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. Rickford : Nous appuyons nos provinces de l'Atlantique. Je pense que leur point de vue est entièrement conforme à bon nombre des préoccupations que nous avons soulevées.

Je pense que l'on doit prendre très au sérieux le fait que des gouvernements provinciaux se soient présentés devant le comité, au Sénat, avec une foule de préoccupations lourdes de conséquences et capitales, et aient formulé de réelles recommandations sur la façon dont le projet devrait être modifié, advenant qu'il soit promulgué au pays. Le comité est devant une occasion extraordinaire, mais il doit assumer une responsabilité extraordinaire pour faire en sorte que, si le projet de loi devient la loi du pays, les choses soient bien faites. Beaucoup de chefs politiques et responsables de l'industrie expriment de graves préoccupations. Il y a des cibles mobiles, des associations et des organisations dans divers secteurs qui ont réalisé quelques progrès et soumis au gouvernement des amendements qu'ils veulent absolument voir apporter. Je crois et je soutiens que certains vous diront sûrement ce qu'ils veulent voir.

Toutefois, il demeure que ce projet de loi suscite de grandes préoccupations. Je suis ici pour dire, en tant que membre d'un gouvernement qui n'a pas été consulté, de quelque façon que ce soit, sur le projet de loi par le gouvernement fédéral et qui a vu plusieurs de ses partenaires provinciaux exprimer de grandes préoccupations, tant ici que dans des réunions provinciales réunissant les premiers ministres et dans le contexte de votre accord, qu'il reste beaucoup de travail à faire. Cela peut demeurer entre les mains du comité. C'est une entreprise colossale.

La sénatrice Simons : Je vais terminer par du neuf. Vous n'avez pas mentionné, dans votre déclaration liminaire, l'hydroélectricité, qui constitue aussi une partie importante du portefeuille de l'électricité de l'Ontario. Environ quel pourcentage de votre électricité provient de l'hydroélectricité, et votre gouvernement ou Hydro One s'inquiète-t-il des répercussions de la troisième partie du projet de loi, la Loi sur la protection de la navigation et ses répercussions possibles sur les nouveaux projets hydroélectriques ou même des renovations

Mr. Rickford: A great question, senator. Definitely a new product, if you will.

This was a part that I think we had put in our submissions to you — supplementary submissions — but we are very concerned with hydro. Obviously, nuclear plays a prominent role in our energy or electricity production, but hydro, and the projects we endeavour to develop, are significant in two regards, not just with the navigable waters but projects likely on the scale of 200 megawatts would be subject or exposed to this bill.

Senator Simons: Since we don't see the project list, we don't know.

Mr. Rickford: It's our hydro. It's in our province. We have handled it very well. We know how to develop these projects, to supply our families, communities and industries with the hydro that comes from us. We don't see a need for the heaviness of aspects of Bill C-69, particularly the portions that you're referring to, as adding anything beneficial to how and why we get our hydro projects completed in Ontario.

Senator Simons: I will leave it there.

Mr. Rickford: Thank you for that question. It was a good one.

The Chair: Thank you very much for your testimony, minister.

Mr. Rickford: I was nervous, Madam Chair. I drank four glasses of water. I tell you what. I've been to a lot of committees.

The Chair: It's good to hydrate.

Senators, we are going to suspend for a few minutes. Don't go away because we have the next one. We are mindful of the time.

For the second portion of this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

For the second portion of our meeting, we are continuing our study of Bill C-69. We now welcome from the Mining Association of Canada, Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer; and Justyna Laurie-Lean, Vice-President, Environment and Regulatory Affairs.

majeures de vos projets actuels pour ce qui est de la réglementation de la circulation et des niveaux?

M. Rickford : C'est une excellente question, madame la sénatrice. Il s'agit assurément de quelque chose de neuf, pour ainsi dire.

C'est une partie, je crois, que nous avons insérée dans notre mémoire — notre mémoire supplémentaire — mais nous sommes très préoccupés par l'hydroélectricité. Manifestement, l'industrie nucléaire joue un rôle prédominant dans notre production énergétique ou électrique, mais l'hydroélectricité, et les projets que nous nous efforçons de mettre en valeur, sont importants à deux égards, pas seulement en ce qui concerne les eaux navigables, mais il y a aussi des aménagements d'une puissance de 200 mégawatts qui pourraient être assujettis ou exposés au projet de loi.

La sénatrice Simons : Comme nous ne voyons pas de liste de projets, nous ne le savons pas.

M. Rickford : C'est notre hydroélectricité. C'est dans notre province. Nous l'avons très bien gérée. Nous savons comment développer ces projets, approvisionner nos familles, les collectivités et les industries avec l'hydroélectricité qui vient de chez nous. Nous ne voyons pas la nécessité de la lourdeur de certains aspects du projet de loi C-69, particulièrement les parties auxquelles vous faites allusion; elles n'ajoutent aucunement quelque chose de bénéfique à la façon de faire et à la raison pour laquelle nos projets d'hydroélectricité sont achevés en Ontario.

La sénatrice Simons : Je vais m'arrêter ici.

M. Rickford : Merci d'avoir posé cette question. C'était une bonne question.

La présidente : Merci beaucoup de votre témoignage, monsieur le ministre.

M. Rickford : J'étais nerveux, madame la présidente. J'ai bu quatre verres d'eau. Voilà. J'ai participé à beaucoup de comités.

La présidente : C'est bon de s'hydrater.

Mesdames et messieurs, nous allons suspendre les travaux pour quelques minutes. Ne partez pas, car nous recevrons le prochain groupe. Nous devons surveiller le temps.

Nous voici à la deuxième partie de la réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Pour la deuxième partie de notre réunion, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-69. Nous accueillons maintenant Pierre Gratton, président et chef de la direction, et Justyna Laurie-Lean, vice-présidente, Environnement et Affaires réglementaires de l'Association minière du Canada.

We have Lisa McDonald, Executive Director; and Lesley Williams, Director of Policy from the Prospectors and Developers Association of Canada. From Canadian Hydropower Association, we have Anne-Raphaëlle Audouin, President and Pierre Lundahl, Chief Consultant.

[Translation]

Thank you for joining us. I invite you to make your opening statement, after which we will move to a question and answer period.

[English]

Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer, Mining Association of Canada: Good evening, senators.

I want to begin by explaining why it's warm in here. Our invitation has coincided with the meeting of the Mining Association of Canada's environment committee, the team of people around this room who have been working on this bill for over three years. They are here waiting to make sure I say what I'm supposed to say, but also to witness Parliament in action.

By way of reference, we have members from coast to coast to coast active in the mining industry, working for some of Canada's largest mining companies as well as some smaller junior mining companies here in the room, including a number from Ontario, just by way of reference to the previous speaker. There's a number of the major mining companies from Ontario here in this room today.

Thank you for this opportunity. We've submitted a detailed submission on the impact assessment act, a portion of Bill C-69, and have had the honour to meet with many of you over the past several months to discuss our circumstances in detail.

Rather than going over the same points, I want to give you the gist and then focus my comments on what our thinking is today as discussion of Bill C-69 evolves.

When the first CEAA was created in 1992, we were told that it would never apply to a provincially regulated sector like mining. It did, and it has ever since. And ever since, the primary concern has been the overlap, duplication and lack of coordination between federal and provincial reviews of the same mining projects.

In 2010, the federal government made some important reforms to CEAA that ushered in a two-year period of relatively efficient federally and provincially harmonized reviews.

Nous recevons également Lisa McDonald, directrice générale, et Lesley Williams, directrice des politiques, de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs. Enfin, nous accueillons Anne-Raphaëlle Audouin, présidente, et Pierre Lundahl, consultant principal, de l'Association canadienne de l'hydroélectricité.

[Français]

Merci de vous joindre à nous. Je vous invite à faire votre déclaration liminaire, après quoi nous passerons aux questions et réponses.

[Traduction]

Pierre Gratton, président et chef de la direction, Association minière du Canada : Bonsoir, mesdames et messieurs.

J'aimerais expliquer pourquoi il fait chaud ici. Notre invitation coïncidait avec la réunion du Comité de l'environnement de l'Association minière du Canada, l'équipe de gens dans la salle qui ont travaillé sur le projet de loi pendant plus de trois ans. Ils attendent ici pour s'assurer que je dis ce que je suis censé dire, mais aussi pour observer le Parlement en action.

En passant, nous avons dans la salle des membres d'un océan à l'autre qui sont actifs dans l'industrie minière et travaillent pour certaines des plus grandes sociétés minières du Canada, ainsi que pour quelques petites sociétés minières, dont un certain nombre proviennent de l'Ontario, à titre informatif pour l'intervenant précédent. On retrouve aussi dans la salle aujourd'hui un certain nombre des principales sociétés minières de l'Ontario.

Merci de l'occasion que vous m'offrez. Nous avons soumis un mémoire détaillé concernant la Loi sur l'évaluation d'impact, une partie du projet de loi C-69, et avons eu l'honneur de rencontrer bon nombre d'entre vous au cours des derniers mois pour discuter en détail de notre situation.

Plutôt que de soulever les mêmes points, j'aimerais vous fournir l'essentiel, puis j'axerai mes commentaires sur notre réflexion aujourd'hui pendant que se poursuit la discussion au sujet du projet de loi C-69.

Lorsque la première LCEE a été créée en 1992, on nous a dit qu'elle ne s'appliquerait jamais à un secteur sous réglementation provinciale comme les mines. Elle l'a fait, et cela n'a jamais cessé. Depuis, la principale préoccupation a été le chevauchement, le dédoublement et l'absence de coordination entre les examens fédéraux et provinciaux des mêmes projets miniers.

En 2010, le gouvernement fédéral a apporté quelques réformes importantes à la LCEE qui ont marqué le début d'une période d'examen de deux ans relativement efficaces et harmonisés entre les paliers fédéral et provincial.

Under CEAA 2012, however, despite great promise of further improvements, federal and provincial coordination broke down. As well, mining became nearly the only sector subject to the act. You will have a chart that shows you that in your materials.

As a consequence, we are today the only industry you will see who is truly able to compare Bill C-69 against the current legislation. The chart you see has mining below 40 per cent but when CEAA 2012 first came into force, it was over 60 per cent. The change is not because other sectors have new projects, however, it's because mining investment and new project applications have massively declined. You have another chart that shows you that.

Mining investment in Canada is in crisis and while CEAA 2012 is not the only reason for this, it is a factor.

I would put to you as well that the application of federal assessment to mining is disproportional to our impacts on the environment, the economy or federal interests.

When the review began, we looked at Bill C-69 through the lens of whether it addressed the inadvertent problems of CEAA 2012 that became apparent with a few years of experience.

Our assessment of the impact assessment act, after third reading in the House of Commons, was that overall it would be better for most members if operationalized as envisioned. A clear exception which we have communicated consistently is for the uranium mining sector, which unlike the rest of mining, has a federal life-cycle regulator, the CNSC, as well as a provincial regulator.

Bill C-69 has made the assessment of uranium mines and mills more complicated. We continue to pursue a legislative amendment to address this, as well as appropriate thresholds for mining projects on the project list.

That was our view in May. Then TMX happened — a decision that provoked a closer look at CEAA 2012 and Bill C-69, particularly by our oil sands members. Why? Because the impact assessment act is fundamentally built on CEAA 2012, using the same architecture. CEAA 2012 itself was a very significant departure from previous environmental assessment legislation but Bill C-69 is not.

En vertu de la LCEE 2012, toutefois, malgré de grandes promesses d'améliorations futures, la coordination entre les échelons fédéral et provincial s'est rompue. De plus, le secteur minier est devenu pratiquement le seul secteur à être assujéti à la loi. Vous verrez un graphique qui vous le montre dans vos documents.

Par conséquent, nous sommes aujourd'hui la seule industrie vraiment capable de comparer le projet de loi C-69 à la législation actuelle. Le graphique que vous voyez montre que le secteur minier compte pour moins de 40 p. 100, mais lorsque la LCEE 2012 est entrée en vigueur, c'était plus de 60 p. 100. Le changement ne s'explique pas par le fait que d'autres secteurs ont de nouveaux projets; c'est plutôt que les investissements miniers et les nouvelles demandes de projets ont énormément diminué. Un autre graphique vous le montre.

Les investissements dans le secteur minier au Canada sont en crise, et bien que la LCEE 2012 ne soit pas la seule raison qui l'explique, c'est un facteur.

Je vous dirais aussi que l'application de l'évaluation fédérale aux mines est disproportionnée par rapport aux répercussions du secteur sur l'environnement, l'économie ou les intérêts fédéraux.

Quand l'examen a commencé, nous avons examiné le projet de loi C-69 en essayant de voir s'il tenait compte des problèmes involontaires créés par la LCEE 2012, qui étaient devenus apparents après quelques années d'expérience.

Dans l'ensemble, selon notre appréciation de la Loi sur l'évaluation d'impact, après sa troisième lecture à la Chambre des communes, il serait mieux pour la plupart des membres qu'elle soit mise en place comme prévu. Une exception claire que nous avons constamment communiquée touche le secteur de l'uranium, qui, contrairement au reste du secteur minier, est régi par un organisme fédéral de réglementation du cycle de vie, la CCSN, ainsi qu'un organisme de réglementation provincial.

Le projet de loi C-69 a fait en sorte que l'évaluation des mines et des usines de concentration d'uranium est plus compliquée. Nous continuons de demander un amendement législatif pour en tenir compte, ainsi que des seuils appropriés pour les projets miniers sur la liste des projets.

C'était notre point de vue en mai. Puis, le TMX est arrivé — une décision qui a provoqué un examen plus attentif de la LCEE 2012 et du projet de loi C-69, particulièrement par nos membres des sables bitumineux. Pourquoi? Parce que la Loi sur l'évaluation d'impact repose fondamentalement sur la LCEE 2012; elle utilise la même architecture. La LCEE 2012 elle-même représentait un écart très important par rapport à la

What the TMX decision showed is that CEAA 2012 failed the very sector it was designed to help.

We are, therefore, now proposing four amendments to the Impact Assessment Act. One of them is the one shared with you by Cameco and the uranium sector when they met with you — the Canadian Nuclear Association — last week, I think. It's to get at the fact that Bill C-69 proposes that all uranium mines and mills must go before a full review panel, no matter how small those projects might be.

We have some of the highest grade, best-quality uranium mines in the world in Saskatchewan, but they're actually quite small, because they're so high grade. You mine very little rock to get a lot of material. It has never been the case that those mines must be subject to a full panel review. There's always been the discretion. If it's a particularly complex or large project, then the minister can decide it's a panel review; otherwise, it's an agency level assessment. We believe that should continue.

I would note that the same issue also has bearing on how offshore oil and gas is treated, where the same thinking has been proposed. There's a parallel that could be addressed by this committee.

Another important amendment is on the scoping of factors. You have heard this, I think, from the minister before, and you've heard it from many other groups. It's really to ensure the agency does what this act intends and scopes the factors appropriately. Every project is different. What matters to each and every community where a mine is found may vary. Indigenous rights and traditional use of the land will vary from different parts of the country, and you need to weigh those factors appropriately.

That's what this act gives life to, but it's not as clear as it could be. We think there are ways of addressing that. The Canadian Association of Petroleum Producers has proposed an amendment to subsection 18. We don't, in our brief, specifically call that one out. We think there are a few different ways to get at that issue, but we think it needs to be addressed.

Also, the act should recognize in the purpose statement in subsection 6 that this is also about investment climate and competitiveness.

législation sur l'évaluation environnementale précédente, mais ce n'est pas le cas du projet de loi C-69.

Ce que la décision TMX a montré, c'est que la LCEE 2012 n'est pas parvenue à aider le secteur même pour lequel elle avait été conçue.

Par conséquent, nous proposons maintenant quatre amendements à la Loi sur l'évaluation d'impact. L'un d'entre eux est celui dont vous ont fait part Cameco et le secteur de l'uranium lorsqu'ils vous ont rencontrés — l'Association nucléaire canadienne — la semaine dernière, je crois. C'est parce que le projet de loi C-69 propose que toutes les mines et les usines de concentration d'uranium soient soumises à une commission complète, peu importe la petite taille de ces projets.

Nous possédons en Saskatchewan certaines des mines d'uranium de la meilleure qualité qui soit, mais elles sont en fait assez petites, car elles sont de très grande qualité. Vous devez extraire très peu de roches pour obtenir beaucoup de matériau. Il n'a jamais été question que ces mines soient soumises à une commission complète. C'était toujours une question discrétionnaire. Si c'est un projet particulièrement grand ou complexe, alors le ministre peut décider s'il doit être soumis à une commission; autrement, il doit subir une évaluation à l'échelle de l'agence. Nous croyons que cela devrait continuer ainsi.

J'aimerais faire remarquer que la même question a aussi une incidence sur la façon dont l'exploitation extracôtière du pétrole et du gaz est traitée, où l'on a proposé la même réflexion. Il y a un parallèle que le comité pourrait examiner.

Un autre amendement important concerne l'établissement de la portée des facteurs. Je crois que le ministre et de nombreux autres groupes vous en ont déjà parlé. Il est réellement question de s'assurer que l'agence respecte l'intention du projet de loi et qu'elle établisse de manière appropriée la portée des facteurs. Chaque projet est différent. Ce qui compte pour chacune des collectivités où l'on trouve une mine peut varier. Les droits autochtones et l'utilisation traditionnelle des terres peuvent varier dans différentes régions du pays, et il faut tenir compte de ces facteurs de façon appropriée.

Voilà ce que permet de concrétiser le projet de loi, mais ce n'est pas aussi clair que ce pourrait l'être. Nous pensons qu'il existe des moyens de régler la situation. L'Association canadienne des producteurs pétroliers a proposé de modifier l'article 18. Nous ne proposons pas précisément de retirer cet amendement dans notre mémoire. Nous croyons qu'il existe différentes manières de régler ce problème, mais nous pensons qu'il faut aborder la question.

En outre, le projet de loi devrait reconnaître dans l'énoncé de mission à l'article 6 qu'il s'agit également d'une question de climat d'investissement et de compétitivité.

There's a need to fix subsection 7(1) as drafted. It's a technical issue, but under the current act, CEEA 2012, you are prohibited from causing any harm to the environment prior to your project being approved. That makes sense. But the wording in this proposed bill is larger than that; it makes it read as though you can't do anything, including engaging with your Indigenous communities. It's a technical fix, but we think it can be done.

Others have and will propose amendments that do not concern us, the mining sector, but any amendment that would weaken the impact assessment act on enabling co-operation, coordination, better timeline management and other positive improvements we see in the act as described in our submission would deteriorate an already difficult situation for our sector.

I note that operationalizing the early planning phase of the act is fundamental to realizing the promised improvements in co-operation, coordination, timeline management and, I would add, public confidence, because it's in that early planning phase that many of our Indigenous partners see much hope.

I therefore urge particular caution in any amendments that would undermine its functionality. Thank you very much.

The Chair: Thank you. Do we have another statement?

Lisa McDonald, Executive Director, Prospectors and Developers Association of Canada: Good afternoon, senators. Thank you for the opportunity to provide input on behalf of the mineral exploration industry on Bill C-69, as well as the submission we have put forward that all received.

PDAC is the national voice of Canada's mineral exploration and development sector, representing over 8,000 members. Our work centres on supporting a responsible and competitive industry.

I'd like to preface these remarks with a little bit of context. We can all appreciate that other sectors are impacted differently, and therefore have different views on this bill. That said, we represent the mineral exploration sector and mining, along with our colleagues here at MAC. Our perspectives on the bill are specifically with the interests of our industry in mind.

I'd like to provide a brief overview of mineral exploration in Canada.

Il faut corriger le paragraphe 7(1) dans sa forme actuelle. C'est une question technique, mais au titre de la loi actuelle, la LCEE 2012, vous n'avez pas le droit de causer un préjudice à l'environnement avant que votre projet ne soit approuvé. C'est logique. Toutefois, le libellé du projet de loi proposé est plus vaste que cela; c'est comme si vous ne pouviez rien faire, pas même consulter vos collectivités autochtones. C'est une correction technique, mais nous pensons qu'il est possible de l'apporter.

D'autres proposent et proposeront des amendements qui ne nous concernent pas, le secteur minier, mais tout amendement qui affaiblirait la Loi sur l'évaluation d'impact pour ce qui est de favoriser la coopération, la coordination, une meilleure gestion des échéances et d'autres améliorations positives présentes dans la loi, comme nous l'expliquons dans notre mémoire, entraînerait la détérioration d'une situation déjà difficile dans notre secteur.

Je constate que la mise en œuvre de la phase de planification préliminaire prévue dans le projet de loi est fondamentale pour qu'on puisse apporter les améliorations promises au chapitre de la coopération, de la coordination, de la gestion des échéances et, j'ajouterais, de la confiance du public, car c'est sur cette phase de planification préliminaire que nombre de nos partenaires autochtones comptent le plus.

Par conséquent, j'incite particulièrement à la prudence à l'égard de tout amendement qui pourrait miner cette fonctionnalité. Merci beaucoup.

La présidente : Merci. Y a-t-il une autre déclaration?

Lisa McDonald, directrice générale, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs : Bonjour, honorables sénateurs. Merci de me donner la possibilité de faire connaître le point de vue de l'industrie de l'exploration minière au sujet du projet de loi C-69, et de vous présenter un mémoire que vous avez tous reçu.

L'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, l'ACPE, est le porte-parole national du secteur de l'exploration et de l'exploitation minières au Canada et compte plus de 8 000 membres. Nos travaux visent à soutenir une industrie responsable et compétitive.

J'aimerais d'abord vous donner un peu de contexte. Nous pouvons tous reconnaître que d'autres secteurs sont touchés différemment et, par conséquent, ont un point de vue différent sur ce projet de loi. Cela dit, nous représentons le secteur de l'exploration et de l'exploitation minières, tout comme nos collègues ici présents de l'AMC. Notre point de vue sur le projet de loi vise à défendre précisément les intérêts de notre industrie.

J'aimerais vous donner un bref aperçu de l'exploration minière au Canada.

Mineral exploration is a staged process of information-gathering with the hopes of discovering an economically viable mineral deposit. Junior exploration companies, whom we represent, do the bulk of this work in Canada. They find the mines of the future. These companies are small, have limited budgets and timelines, and most do not generate revenue and fund their activities by issuing shares. Some exploration companies may sell promising, economically viable projects to mid-tier or major mining companies in order to take them through the assessment process and to be mined, while other junior companies initiate the assessment process themselves.

The Canadian mineral industry faces strong global competition for investment. Different factors affect the decisions made by investors about where to invest in projects and by companies about where to explore and mine among competing jurisdictions. Regulatory processes play a significant role in determining investment decisions and, thus, influence how often new, economically viable mineral deposits are found and whether they will be mined.

Processes that are effective, clear, efficient, predictable and balanced are critical, especially for smaller companies.

Mining projects currently make up more than 60 per cent of all projects assessed, due to the project list. This is disproportionate to our sector's impact on areas of federal interest.

Furthermore, under CEAA 2012, there has been a lack of options for co-operation between jurisdictions, ineffective coordination between federal departments and no clear, consistent process outlined for engagement and Crown consultation. Thus, PDAC is encouraged by the direction in Bill C-69 as it relates to the mineral sector. Given the ongoing challenges resulting from the implementation of CEAA 2012, our industry is optimistic that if it is well implemented, there is the potential for Bill C-69, as it is currently drafted, to improve the assessment process for our sector.

While we are optimistic about the potential for improvements of the assessment process for mining projects, we also stress the importance of careful consideration with regard to the implementation of a number of the bill's key provisions.

In our previous engagement with Bill C-69, we provided commentary on two key provisions of the bill and proposed two amendments related to transitional provisions, and on uranium

L'exploration minière est un processus de collecte d'information à plusieurs étapes dont le but est de découvrir un gisement minéral économiquement viable. Les petites sociétés d'exploration, que nous représentons, font l'essentiel du travail au Canada. Elles trouvent les futures mines. Ces sociétés sont petites, leurs budgets et leurs échéances sont limités, et la majorité d'entre elles ne génèrent pas de revenus et financent leurs activités en émettant des actions. Certaines sociétés d'exploration peuvent vendre des projets prometteurs et viables sur le plan économique à des sociétés de niveau intermédiaire ou à de grandes sociétés du secteur minier pour qu'elles se soumettent au processus d'évaluation en vue de leur exploitation, alors que d'autres petites sociétés amorcent elles-mêmes le processus d'évaluation.

Le secteur minier du Canada fait face à une forte concurrence mondiale au chapitre des investissements. Différents facteurs influent sur les décisions des investisseurs au sujet des endroits où ils investiront et sur les décisions des sociétés au sujet des endroits où elles feront de l'exploration et mèneront des activités minières dans des pays concurrents. Les processus réglementaires jouent un rôle significatif en influant sur les décisions d'investissement et, par conséquent, ont une incidence sur la fréquence à laquelle de nouveaux gisements minéraux économiquement viables sont découverts et sur la décision de les extraire ou non.

La mise en place de processus efficaces, clairs, efficaces, prévisibles et équilibrés est essentielle, particulièrement pour les petites entreprises.

Les projets miniers représentent plus de 60 p. 100 de tous les projets évalués en raison de la liste de projets. Cela est disproportionné par rapport à l'impact de notre secteur sur les domaines d'intérêt fédéral.

En outre, sous le régime de la LCEE 2012, il y a trop peu d'options de coopération entre les administrations, la coordination entre les ministères fédéraux manque d'efficacité et il n'y a pas de processus clair et uniforme pour la mobilisation des intéressés et pour la tenue de consultations par l'État. Ainsi, l'ACPE est optimiste quant à l'orientation du projet de loi C-69, en ce qui concerne le secteur minier. En raison des difficultés permanentes découlant de la mise en œuvre de la LCEE 2012, notre industrie est convaincue que s'il est bien appliqué, le projet de loi C-69, dans sa forme actuelle, pourra améliorer le processus d'évaluation pour notre secteur.

Même si nous sommes optimistes quant aux possibilités d'amélioration du processus d'évaluation des projets miniers, nous insistons également sur l'importance d'examiner soigneusement la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositions clés du projet de loi.

Dans le cadre de notre intervention précédente à l'égard du projet de loi C-69, nous avons formulé des commentaires au sujet de deux dispositions clés du projet de loi et proposé deux

mines and mills. Our recommended amendment on transitional provisions was adequately addressed in the House of Commons. With respect to our proposed amendment on uranium mines and mills, we, along with the Mining Association of Canada, continue to request amendments so that uranium mines and mills are subject to agency assessments, similar to other mining projects, and are not automatically referred to a review panel.

Additional significant amendments at this juncture could alter the improvements over CEAA 2012 and could impact PDAC's support for the bill.

Furthermore, important regulatory and policy decisions remain to be developed with regard to the implementation of this bill. We will continue to be engaged, particularly in relation to the implementation of key provisions, such as cost recovery, the project list, co-operation among jurisdictions and legislated timelines.

We cannot overstate the importance of ensuring that the impact assessment act is well implemented so that the process is timely, clear, predictable, and supports Canada's mineral industry competitiveness.

To reiterate, for the mineral sector specifically, Bill C-69 has the potential to be an improvement over current processes, if it is well implemented. A strong and globally competitive Canadian exploration and mining sector will be well positioned to continue to deliver significant economic and social benefits in remote regions, Indigenous communities and large cities across Canada. This, in turn, requires an assessment process that is clear, predictable, timely and balanced.

Thank you for the opportunity to appear here today.

[Translation]

Anne-Raphaëlle Audouin, President, Canadian Hydropower Association (WaterPower Canada): Good evening, and thank you for inviting us to submit our recommendations to you today.

[English]

I am the President of the Canadian Hydropower Association, CHA. With me is my colleague Pierre Lundahl.

The CHA is the national voice of the hydropower industry.

amendements, dont l'un concernait des dispositions transitoires, et l'autre, les mines et les usines de concentration d'uranium. L'amendement que nous avons proposé au sujet des dispositions transitoires a été abordé de manière adéquate par la Chambre des communes. En ce qui concerne les mines et les usines de concentration d'uranium, nous continuons, tout comme l'AMC, de proposer des amendements afin que ces sites fassent l'objet d'évaluations de l'agence, tout comme les autres projets miniers, et qu'ils ne soient pas automatiquement renvoyés à une commission d'examen.

À ce stade-ci, d'autres amendements importants pourraient altérer les améliorations par rapport à la LCEE 2012 et avoir une incidence sur notre soutien à l'égard du projet de loi.

En outre, il reste à prendre des décisions réglementaires et stratégiques importantes en ce qui concerne la mise en œuvre du projet de loi. Nous continuerons d'apporter notre contribution, particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions clés, comme celles qui touchent le recouvrement des coûts, la liste de projets, la coopération entre les gouvernements et les délais prescrits par la loi.

Nous ne pouvons trop insister sur l'importance de faire en sorte que la Loi sur l'évaluation d'impact soit bien mise en œuvre afin que le processus soit opportun, clair et prévisible et qu'il soutienne la compétitivité de l'industrie minière du Canada.

Je vous rappelle que, pour le secteur minier précisément, le projet de loi est susceptible d'améliorer les processus actuels si sa mise en œuvre est adéquate. Si le secteur de l'exploration et de l'exploitation minières du Canada est vigoureux et concurrentiel à l'échelle mondiale, il sera bien positionné pour procurer d'importants avantages socio-économiques dans les régions éloignées, les collectivités autochtones et les grandes villes à l'échelle du Canada. Pour cela, le processus d'évaluation doit être clair, prévisible, opportun et équilibré.

Merci de m'avoir donné la possibilité de comparaître aujourd'hui.

[Français]

Anne-Raphaëlle Audouin, présidente, Association canadienne de l'hydroélectricité (WaterPower Canada): Bonsoir et merci de nous avoir invités à vous présenter nos recommandations aujourd'hui.

[Traduction]

Je suis la présidente de l'Association canadienne de l'hydroélectricité, l'ACH. Mon collègue, Pierre Lundahl, m'accompagne.

L'ACH est le porte-parole national de l'industrie hydroélectrique.

I would like to highlight our country's remarkable electricity profile. In fact, hydropower is Canada's largest electricity source. It accounts for over 60 per cent of the total generation. As a result, Canada's electricity system is one of the cleanest, most renewable and most reliable in the world.

If Canada is to meet its emission reduction targets hydro power must play a key role. This means doubling or even tripling electricity supply by 2050. This will call for a major expansion of hydropower.

Our industry is up to the challenge. Canada still has vast amounts of hydropower resources to be developed. For this to happen, though, we need workable regulations and a predictable and timely impact assessment process.

CHA members generally support the principles of the impact assessment act and the Canadian navigable waters act, but some important and crucial amendments to Bill C-69 are still needed.

Today I will highlight our six main recommendations on the bill, three apply to the Impact Assessment Act and three apply to the Canadian Navigable Waters Act.

Our first recommendation is to focus the Canadian Navigable Waters Act on large projects. You've heard this before from other presentations.

When Minister McKenna spoke to the House last year she said that Bill C-69 aimed to restore public trust in the way the government assessed major projects. That goal needs to be stated explicitly in the act's purpose statement. It should not be left to regulations.

The new assessment process will be more challenging to manage and more complex than what we have today. It will call on many more subject matter specialists. Numerous departments and agencies will need to be involved and intervene. It will have two main phases instead of one.

We are not optimistic that sponsors of small- and medium-sized proposals in our industry would proceed with projects under these conditions. The time, resources and uncertainty for small projects involved may prove to be too much.

Our second recommendation is to clarify in the preamble that the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples will be implemented in accordance with the Constitution Act. CHA supports the government's efforts to protect Indigenous rights and promote reconciliation. Without this

J'aimerais souligner le profil remarquable de notre pays en matière d'électricité. De fait, l'hydroélectricité est déjà la principale source d'électricité au Canada. Elle représente plus de 60 p. 100 de la production totale. Grâce à elle, l'infrastructure électrique du Canada est l'une des plus propres, des plus renouvelables et des plus fiables au monde.

Si le Canada veut respecter ses cibles de réduction des émissions, l'hydroélectricité doit jouer un rôle clé. Il faudra donc doubler ou même tripler la production d'ici 2050. Cela exigera l'expansion majeure des infrastructures hydroélectriques.

Notre industrie est prête à relever le défi. Le Canada dispose encore d'un vaste potentiel hydroélectrique non exploité. Toutefois, pour y arriver, nous avons besoin d'une réglementation réaliste et d'un processus d'évaluation des impacts qui soit prévisible et opportun.

Les membres de l'ACH appuient généralement les principes de la Loi sur l'évaluation d'impact et de la Loi sur les eaux navigables canadiennes; toutefois, il reste encore certains amendements importants et essentiels à apporter au projet de loi C-69.

Aujourd'hui, j'aimerais énoncer nos six principales recommandations relativement à ce projet de loi : trois d'entre elles s'appliquent à la Loi sur l'évaluation d'impact, et trois concernent la Loi sur les eaux navigables canadiennes.

Notre première recommandation est de restreindre la Loi sur l'évaluation d'impact aux projets de grande envergure. D'autres témoins en ont parlé durant leur exposé.

Lorsque la ministre McKenna s'est adressée à la Chambre des communes l'an dernier, elle a dit que le projet de loi C-69 vise à rétablir la confiance du public dans l'évaluation gouvernementale des projets majeurs. Ce principe doit être inscrit en toutes lettres dans l'énoncé d'objet de la loi, et non être reporté à l'étape de la réglementation.

Le nouveau processus d'évaluation sera plus difficile à gérer et plus complexe que celui que nous avons aujourd'hui. Il nécessitera l'apport d'un nombre accru de spécialistes. De nombreux ministères et organismes devront intervenir. De plus, le processus comportera deux grandes phases au lieu d'une seule.

Nous doutons que les promoteurs de projets de petite ou moyenne envergure dans notre industrie osent aller de l'avant dans de telles conditions. Les délais, les ressources requises ainsi que l'incertitude liée au processus pourraient être des obstacles insurmontables.

Notre deuxième recommandation est de préciser dans le préambule que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones sera mise en œuvre conformément à la Loi constitutionnelle. L'ACH appuie les efforts du gouvernement visant à protéger les droits des Autochtones et à

clarification the reference in the preamble to UNDRIP could be incorrectly interpreted.

In keeping with the “one project, one assessment” objective, our third recommendation is that where another jurisdiction’s assessment process applies, the minister be required to consider delegating the assessment to the other jurisdiction or substituting its process.

[*Translation*]

I would now like to move on to our main recommendations on the Canadian Navigable Waters Act. The hydropower industry owns, operates, and maintains thousands of structures in navigable waters. In our opinion, if the new navigation provisions are adopted without change, they will result in serious problems in our sector. Our recommendations address these problems.

First, the definition of the term “navigable waters” should exclude artificial water bodies built for a purpose other than navigation. Hydropower companies, as you might expect, build water intake canals and other hydraulic works to exclusively serve their generation facilities. We can see no benefit in having them potentially declared navigable.

Second, we recommend that the definition of the term “major works” be restricted to only those works that completely block navigation in the main channel. The legislation should make a distinction between works located in the main channel versus the ones located in secondary channels, thus between complete obstructions to navigation and those that are easily bypassed.

Third, we recommend that Bill C-69 provide a streamlined process to deal with all work at existing facilities. Under the proposed regime, some repairs and all modifications will trigger a requirement for approval. We are extremely concerned that urgent maintenance, alteration, and rebuilding work on hydroelectric structures could be held up by the new process.

The hydropower industry has much to contribute to Canada’s sustainable and economic development. However, this will only be possible if we can bring forward good projects in a timely way and have workable legislation.

Thank you once more for allowing me to address the committee.

promouvoir la réconciliation. Sans cette précision, la référence à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le préambule pourrait être mal interprétée.

Dans la perspective de l’objectif « un projet, une évaluation », notre troisième recommandation est la suivante : si le processus d’évaluation d’un autre gouvernement s’applique, le ministère aurait l’obligation d’examiner la possibilité de déléguer l’évaluation à cet autre gouvernement, ou de substituer son processus au processus fédéral.

[*Français*]

J’aimerais maintenant passer à nos principales recommandations en ce qui concerne la Loi sur les eaux navigables canadiennes. L’industrie hydroélectrique possède, exploite et entretient des milliers d’ouvrages en eau navigable. À notre avis, si les nouvelles dispositions sur la navigation sont adoptées telles quelles, il en résultera de sérieux problèmes pour notre industrie. Nos recommandations visent à remédier à ces problèmes.

Premièrement, la définition du terme « eaux navigables » devrait exclure les plans d’eau artificiels créés à d’autres fins que la navigation. Les producteurs d’hydroélectricité, vous le savez sûrement, construisent des canaux d’amenée et d’autres ouvrages hydrauliques aux fins exclusives de leur centrale. Nous ne voyons guère quel serait l’avantage de définir ces plans d’eau comme navigables.

Deuxièmement, nous recommandons que la définition du terme « ouvrage majeur » soit restreinte aux travaux qui bloquent complètement la navigation dans le chenal principal. Pour que le régime d’évaluation fonctionne, qu’il soit gérable et n’entraîne pas de retards indus, la loi devrait faire une distinction entre les véritables obstacles à la navigation et ceux qui sont faciles à contourner parce qu’ils sont situés sur des chenaux secondaires.

Troisièmement, nous recommandons que le projet de loi C-69 prévoit un processus simplifié pour les travaux sur les installations déjà en place. Selon le texte actuel du projet de loi, certaines réparations et toutes modifications devront être approuvées. De ce fait, nous sommes très inquiets à l’idée que des travaux urgents d’entretien, de modification ou de reconstruction d’ouvrages hydroélectriques puissent être retardés indûment par ces exigences.

L’industrie hydroélectrique a beaucoup à contribuer au développement économique du Canada et à son caractère écoresponsable. Pour ce faire, cependant, il est essentiel que nous puissions mener à bien des projets de qualité dans des délais acceptables et que le régime de protection des eaux navigables soit fonctionnel.

Encore une fois, merci de m’avoir permis de m’adresser au comité.

[English]

The Chair: Thank you for your opening statements.

Senator MacDonald: Thank you to the witnesses for being here.

Mr. Gratton, I think I'll start with you. Last September 18 in an op-ed piece you wrote that the passing of Bill C-69 will end the politicalization of pipelines in Canada. I'll quote you:

The politicization of pipelines and a decade of legislative uncertainty regarding the review of natural resource projects lie at the heart of it. This politicization needs to end. One way to end it is by encouraging Parliament to pass Bill C-69. . .

I want to clarify this point because actual pipeline companies like Enbridge, ATCO, Pembina and the Canadian Energy Pipeline Association has said that Bill C-69 will increase uncertainty and politicalization in pipeline reviews.

I am curious, which pipeline companies told you that Bill C-69 will end the politicalization of pipelines in Canada? And if you can't identify one are you prepared to retract that statement?

Mr. Gratton: You're misrepresenting what I was saying. What I was saying, and which I've said many times is that —

Senator MacDonald: It is a direct quote.

Mr. Gratton: The politicalization of pipelines is hurting the entire natural resource economy. The fact that we can't get a pipeline to tidewater is a crisis, in my opinion. It is casting a pall over the investment climate, affecting everybody. The mining industry continues to get projects approved in this country, there were three approved by the Canadian Environmental Assessment Agency in the last month and a half, but you probably didn't hear about them. Nobody hears about the success stories. What we do hear about time and time again is that we have these major infrastructure failures.

There's no question in my mind that we have to get that right because it is costing the entire economy tremendously. Right now the only major projects underway in the mining industry in Canada are led by Canadian companies because foreign investment is drying up. Why? Because we're telling the world that Canada is broken.

[Traduction]

La présidente : Je vous remercie de votre déclaration liminaire.

Le sénateur MacDonald : Merci aux témoins d'être ici.

Monsieur Gratton, je pense que je vais commencer par vous. Le 18 septembre dernier, dans une lettre d'opinion parue dans le journal, vous avez écrit que l'adoption du projet de loi C-69 mettra fin à la politisation des pipelines au Canada. Je vais vous citer :

La politisation des pipelines et une décennie d'incertitudes législatives concernant l'examen de projets de ressources naturelles sont au cœur de la question. Cette politisation doit cesser. L'une des manières d'y mettre un terme consiste à encourager le Parlement à adopter le projet de loi C-69 [...]

Je tiens à clarifier ce point, car des sociétés de pipeline actuelles, comme Enbridge, ATCO, Pembina et l'Association canadienne de pipelines d'énergie ont dit que le projet de loi C-69 augmenterait l'incertitude et la politisation à l'égard des examens de projets de pipeline.

Je suis curieux. Quelles sociétés de pipeline vous ont dit que le projet de loi C-69 mettrait fin à la politisation des pipelines au Canada? Si vous ne pouvez pas à en nommer une, êtes-vous prêt à retirer vos propos?

M. Gratton : Vous dénaturez mes propos. Ce que je disais, et ce que j'ai dit de nombreuses fois, c'est que —

Le sénateur MacDonald : Je vous ai cité textuellement.

M. Gratton : La politisation des pipelines nuit à l'ensemble de l'économie des ressources naturelles. Le fait que nous ne puissions pas construire un pipeline jusqu'aux eaux côtières est une crise, selon moi. Cela assombrit le climat d'investissement et touche tout le monde. On continue d'approuver des projets de l'industrie minière au pays; trois ont été approuvés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale depuis un mois et demi, mais vous n'en avez probablement pas entendu parler. Personne n'entend parler des exemples de réussite. Ce qu'on nous répète constamment, c'est que nous avons ces défaillances majeures dans l'infrastructure.

Il ne fait aucun doute que nous devons régler cette situation, car cela est extrêmement coûteux pour l'économie. À l'heure actuelle, les seuls projets majeurs entrepris par l'industrie minière au Canada sont dirigés par des sociétés canadiennes, parce que les investissements étrangers se raréfient. Pourquoi? Parce que nous disons au monde entier que le Canada est dysfonctionnel.

When I say the politicalization of pipelines — and with all due respect I'm talking to all of you here — pitting sectors against one another, playing politics with natural resources developments, which is the livelihood of communities across the country, is doing Canada a disservice. That was the point of my message. We need an era of some stability. We need our governments to stop using natural resources as a wedge. That was my message. I stick to it and I won't retract that.

Senator MacDonald: All right. Well, if that's your message I would certainly agree with that message.

In regards to assessments, I must make this note. The Canadian Environmental Assessment Act, 2012, projects by filing actually went up in 2013-14 and have now been reduced basically to gold and diamond projects. They were much more diversified back in 2013-14. It was heartening to hear you speak on behalf of the uranium industry because initially we were on the assumption that you weren't speaking for them. It's good to hear that. I also note that Suncor has currently proposed that the new IAA process is unclear and does not address concerns about lengthy and costly processes.

Now, Suncor, like Cameco, are members of the mining association. Can you clarify why Suncor's position doesn't align with the mining associations?

Mr. Gratton: Well, actually, Suncor's rep is in the room. I do believe I have the support of Suncor for the presentation that I'm making to you today. The brief has been approved by our project reviews task force, which are all the members in this room, including the representative from Suncor and Cameco, just behind me to my right, and it was signed off by our executive committee which includes my chair who is from Suncor. If you're suggesting I don't have the support of my membership, I'm telling you I do and they're here in this room.

The Chair: Before we continue, I just want to, for the senator's information, that there is a vote in one hour.

Senator Cordy: Thank you very much to the witnesses for being here today. It's been helpful. We've heard a lot from oil and gas. It's nice to hear from hydroelectric, prospectors and mining industry which is a little bit of a twist.

Bill C-69 brings forward an early planning and engagement which wasn't in law previous to this, although many companies actually did engage in the early planning and engagement. But

Quand je dis que la politisation des pipelines — et, sans vouloir vous manquer de respect, je parle de vous tous — dresse des secteurs les uns contre les autres et entraîne des politiciailleries quant à l'exploitation des ressources naturelles, le gagne-pain de collectivités à l'échelle du pays, tout cela ne rend pas service au Canada. C'était l'objet du message. Nous avons besoin d'une certaine stabilité. Il faut que nos gouvernements cessent d'utiliser les ressources naturelles comme une pomme de discorde. C'était mon message. Je m'y tiens, et je ne vais pas retirer mes propos.

Le sénateur MacDonald : D'accord. Eh bien, si c'est votre message, j'y souscris certainement.

En ce qui concerne les évaluations, je dois formuler la remarque suivante : les projets présentés à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale 2012, dont le nombre a augmenté en 2013-2014, sont maintenant réduits essentiellement à des projets de mines d'or et de diamant, et ils étaient beaucoup plus diversifiés en 2013-2014. Il a été réconfortant de vous entendre parler au nom de l'industrie de l'uranium parce qu'au départ, nous avons présumé que vous n'en étiez pas le porte-parole. Il est bon d'entendre cela. Je souligne également que Suncor affirme actuellement que le nouveau processus prévu dans la LEI n'est pas clair et ne dissipe pas les préoccupations au sujet des processus longs et coûteux.

Comme dans le cas de Cameco, les gens de Suncor sont membres de l'association minière. Pouvez-vous préciser pourquoi la position de Suncor ne correspond pas à celle des associations minières?

M. Gratton : Eh bien, en fait, le représentant de Suncor est présent dans la salle. Je crois avoir le soutien de cette société relativement à l'exposé que je vous présente aujourd'hui. Le mémoire a été approuvé par notre groupe de travail chargé de l'examen des projets, dont tous les membres sont ici présents dans la salle, y compris le représentant de Suncor et celui de Cameco, juste derrière moi, à ma droite, et il a été approuvé par notre comité de direction, dont fait partie mon président, qui est de Suncor. Si vous laissez entendre que je ne bénéficie pas du soutien de mes membres, je vous affirme qu'ils m'appuient, et ils sont ici présents dans la salle.

La présidente : Avant que nous poursuivions, je veux seulement informer les sénateurs du fait qu'un vote aura lieu dans une heure.

La sénatrice Cordy : Je remercie infiniment les témoins de leur présence aujourd'hui. Elle est utile. Nous avons beaucoup entendu parler du pétrole et du gaz. Il est bien d'avoir des nouvelles du secteur hydroélectrique, des prospecteurs et de l'industrie minière, qui est un peu particulière.

Le projet de loi C-69 met de l'avant une étape préliminaire de planification et de mobilisation qui ne figurait pas dans la loi auparavant, même si de nombreuses entreprises adoptaient un tel

this bill will now make it mandatory. I know, Mr. Gratton, you spoke about it in your opening remarks and said you believe this phase will instill public confidence in the process, which is a positive thing because we've heard a lot about public confidence.

Will it also help proponents who are bringing forward something to see whether or not there are going to be any bumps along the road, for you? And perhaps others can talk about whether the early planning phase or process is a good addition to what wasn't formally happening before.

Mr. Gratton: One of the reasons why CEAA 2012 — why federal-provincial co-operation has broken down and why federal permitting has become longer so the total process is actually extended under CEAA 2012 is because the commencement of the review is so tight and so rigid that co-operation with other jurisdictions has been made impossible. The early planning phase is critical to all of the other benefits that flow from this act that are of value to the mining industry. It will provide the opportunity for the agency to engage with provincial governments to align their processes as best as possible.

CEAA 2012 offered the promise of substitution, but only British Columbia has taken it up. We have no substitution anywhere else. What we used to have prior to CEAA 2012 was a bunch of agreements across the country between the federal and provincial governments on how they would work together. They weren't perfect, but they were better than what we have now. Early planning will allow that to come back and be an improvement.

There is also going to be an opportunity to bring the federal departments, the permitting agencies like DFO into the process earlier, identify what the requirements are so that when companies get through the environmental assessment, the time for final permits to be delivered will be shortened.

All of that happens because what early planning does is enables the proponent working with the agency, provincial governments, Indigenous communities and others to identify what really matters in this particular case. It provides value to the proponents because it will allow them to tailor their assessment. If, in a particular region, there's a plant species that is extremely important to local Indigenous communities, there should be a focus on preserving those plant species and making sure anything you do takes that into account. But there are other factors that in another assessment you might have spent a lot of time on but don't matter in this region, so you would not have to focus on that. That leads to ideally a review that focuses on what matters to communities and reduces the volume of material that

processus. Toutefois, le projet de loi rendra désormais cette pratique obligatoire. Monsieur Gratton, je sais que vous en avez parlé dans votre déclaration préliminaire et que vous avez affirmé croire que cette étape donnera confiance au public à l'égard du processus, ce qui est une chose favorable parce que nous avons beaucoup entendu parler de la confiance du public.

Le projet de loi aidera-t-il également les promoteurs qui présentent quelque chose à savoir si la route sera semée d'embûches, à vos yeux? Peut-être que d'autres témoins pourront nous expliquer si l'étape ou le processus préparatoire est un bon ajout au cadre officiel antérieur.

M. Gratton : L'une des raisons pour lesquelles la LCEE 2012... pour lesquelles la coopération fédérale-provinciale a été rompue et qu'il faut plus de temps au gouvernement fédéral pour octroyer des permis, de sorte que le processus total est prolongé sous le régime de cette loi, c'est que le processus lié au commencement de l'examen est contraignant et strict au point que la coopération avec d'autres administrations est rendue impossible. L'étape de planification préliminaire est essentielle à tous les autres avantages qui découlent du projet de loi et qui ont une valeur pour l'industrie minière. Elle donnera à l'agence la possibilité d'intervenir auprès des gouvernements provinciaux afin d'harmoniser leurs processus le mieux possible.

La LCEE 2012 offrait la promesse de la substitution, mais seule la Colombie-Britannique en a profité. Il n'y a de substitution nulle part ailleurs. Ce que nous avons, avant l'adoption de cette loi, c'était un tas d'ententes, partout au pays, entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, concernant la façon dont ils allaient collaborer. Elles n'étaient pas parfaites, mais elles étaient mieux que ce que nous avons actuellement. L'étape préparatoire permettra le retour de cette collaboration et sera une amélioration.

Il sera également possible d'intégrer les ministères fédéraux et les organismes octroyant des permis, comme le MPO, plus tôt dans le processus, d'établir quels sont les besoins afin que les entreprises obtiennent plus rapidement leurs permis définitifs une fois l'évaluation environnementale terminée.

Tout cela se produit parce que l'étape de planification préliminaire a pour effet de permettre aux promoteurs travaillant avec l'agence, les gouvernements provinciaux, les collectivités autochtones et les autres intervenants de déterminer ce qui compte vraiment dans le cas qui les occupe. Elle offre de la valeur aux promoteurs parce qu'elle leur permettra d'adapter leur évaluation. Si, dans une région particulière, on retrouve une espèce végétale qui est extrêmement importante pour les collectivités autochtones locales, l'accent devrait être mis sur la préservation de ces espèces végétales et sur le fait de s'assurer que tout ce que l'on fait en tient compte. Toutefois, il existe d'autres facteurs auxquels, dans le cadre d'une autre évaluation, on pourrait avoir à consacrer beaucoup de temps, mais qui n'ont

proponents have to generate by just looking at what really counts.

That's the promise and it's the promise of more efficient process for proponents but also the promise of greater opportunity for Indigenous groups to identify early on what's important to them.

I don't know if there's more that you would want to —

Justyna Laurie-Lean, Vice-President, Environment and Regulatory Affairs, Mining Association of Canada: No. You've got it.

Ms. McDonald: I'll just make one small comment in addition to what Pierre had to say. For our members who are typically smaller companies and who may not necessarily have gone through the process before and have the experience of our larger members, the early planning phase also has the potential to help those smaller companies that have not necessarily moved through the assessment phase, have that better understanding of what will be required for them throughout the process, which ideally could lead to a smoother process and it being more successful, particularly for those who are not experienced with the process.

Ms. Audouin: It takes right now about 8 to 12 years to permit a hydro project in this country. It's a long time. We're not very interested in a process that would add more time and more potential delays. We believe and right now hydro power producers feel they are already fulfilling many of the requirements that are set within Bill C-69 and the new early planning engagement requirements. It could be an improvement if it's well managed and reasonably implemented.

Senator Cordy: So 8 to 10 years.

Ms. Audouin: Eight to 12.

Senator Cordy: You could start a project and then be retired —

Ms. Audouin: That has happened.

Senator Cordy: Do you think Bill C-69 will help expedite that process?

Ms. Audouin: If I had a crystal ball, I wish I could tell you. I think we're all here on the same page in the sense that it's a wait and see. There's a lot of hope placed in that bill. At the same time, it is creating a bit of a big beast that we'll have to manage.

pas d'importance dans la région en question, alors il est inutile de se concentrer là-dessus. Idéalement, cela mènerait à un examen qui est axé sur ce qui compte pour les collectivités et qui réduit le volume de documents que les promoteurs doivent générer, puisqu'on n'examinera que ce qui compte vraiment.

Voilà la promesse, et c'est celle d'un processus plus efficient pour les promoteurs, mais aussi d'une meilleure possibilité pour les groupes autochtones d'établir tout ce qui est important pour eux.

Je ne sais pas s'il y a autre chose que vous aimeriez —

Justyna Laurie-Lean, vice-présidente, Environnement et affaires réglementaires, Association minière du Canada : Non. C'est tout.

Mme McDonald : Je formulerai simplement un petit commentaire qui s'ajoutera à ce que Pierre avait à dire. Dans le cas de nos membres, soit habituellement de petites entreprises qui n'ont pas nécessairement suivi le processus auparavant et qui n'ont pas nécessairement l'expérience des grandes entreprises, l'étape de planification préliminaire a également le potentiel de les aider à acquérir une meilleure compréhension de ce qu'elles devront faire tout au long du processus. Idéalement, cela pourrait mener à un processus plus fluide et plus fructueux, surtout pour les entreprises qui n'ont pas d'expérience à cet égard.

Mme Audouin : Actuellement, il faut environ de 8 à 12 ans, au pays, pour que les permis nécessaires à la réalisation d'un projet hydroélectrique soient délivrés. C'est un long délai. Nous ne sommes pas très intéressés par un processus qui prolongerait le délai et ajouterait des retards potentiels. Nous croyons que les producteurs d'hydroélectricité répondent déjà à un grand nombre des exigences qui sont prévues dans le projet de loi C-69 et aux nouvelles exigences concernant la participation à l'étape de planification préliminaire, et ces entreprises sont du même avis. Il pourrait s'agir d'une amélioration si c'était bien géré et mis en œuvre de façon raisonnable.

La sénatrice Cordy : Alors, de 8 à 10 ans.

Mme Audouin : De 8 à 12.

La sénatrice Cordy : Vous pourriez lancer un projet, puis être à la retraite...

Mme Audouin : C'est déjà arrivé.

La sénatrice Cordy : Pensez-vous que le projet de loi C-69 contribuera à accélérer ce processus?

Mme Audouin : Si j'avais une boule de cristal, j'aimerais bien pouvoir vous le dire. Je pense que nous tous, ici présents, en sommes au même point, c'est-à-dire que nous attendons de voir ce qui se passera. Beaucoup d'espoir a été mis dans le projet de

It's going to put a big burden on agencies and departments. I think this is something that people need to recognize.

Senator Cordy: Thank you. Mr. Gratton, I wonder if you would send the amendments you spoke about in your presentation.

Mr. Gratton: Can my colleague elaborate?

Senator Cordy: If you could just send them to us.

Ms. Laurie-Lean: Could I just talk about the time question because a lot depends on how well it's managed. What Bill C-69 does, or the Impact Assessment Act builds in a few more mechanisms and authorities for the agency or the minister to manage the time process. Any delays have to be deliberate as opposed to unplanned or unpredictable. But in order for that to result in a shorter or at least not a longer process requires that they be exercised appropriately. You can't say it's guaranteed to be shorter, but at the same time it offers hope.

Mr. Gratton: Could I continue because these are important points that you probably all want to ask. To build on what she just said, right now under CEAA 2012, the clock stops whenever an official asks a question. There are timelines in the act, but they're pretty well meaningless because the clock stops all the time.

To Justyna's point, this is approaching timelines differently. It's more of a deliberate decision each time that you have to justify a delay. The fact that it's deliberate gives us some optimism that it may be a better time management system than the current one. But it will require a strong agency.

The last point I would want to make is our experience with the agency as a mining sector is they do a pretty good job. The delays that we experience are typically because of other departments or provincial governments and the interplay between both. It's not the agency that's the cause of delays. Whenever they have got more authority to manage the process, it has gotten better. That's why we have some hope that these new mechanisms will be implemented well, but we won't know until it happens.

The Chair: Can I just jump in that and say I have compared Bill C-69 with other similar legislation in Europe but also in Latin America. It's becoming very, very important, this type of legislation. Would you agree that Bill C-69 is like sort of a

loi. En même temps, il crée un peu une grosse bête que nous allons devoir gérer. Il imposera un énorme fardeau aux organismes et aux ministères. Je pense que c'est quelque chose que les gens doivent reconnaître.

La sénatrice Cordy : Merci. Monsieur Gratton, je me demande si vous allez nous envoyer les amendements dont vous avez parlé dans votre exposé.

M. Gratton : Ma collègue peut-elle vous donner des détails?

La sénatrice Cordy : Si vous pouviez simplement nous les envoyer.

Mme Laurie-Lean : Pourrais-je simplement aborder la question du temps, parce que beaucoup de choses dépendent de la mesure dans laquelle le processus est bien géré? Le projet de loi C-69 — ou la Loi sur l'évaluation d'impact — a pour effet d'intégrer quelques mécanismes et pouvoirs supplémentaires à l'intention de l'agence ou du ministre afin qu'ils gèrent le processus relatif au temps. Tous les retards doivent être délibérés plutôt qu'imprévus ou imprévisibles. Toutefois, pour qu'un processus moins long ou de durée équivalente en découle, il faut que ces pouvoirs soient exercés de façon appropriée. On ne peut pas garantir qu'il sera plus court, mais, en même temps, le projet de loi permet d'avoir espoir.

M. Gratton : Pourrais-je poursuivre, car ce sont des questions importantes que vous voulez probablement tous poser? Pour faire fond sur ce qu'elle vient tout juste de dire, actuellement, sous le régime de la LCEE 2012, l'horloge s'arrête dès qu'un responsable pose une question. La loi prévoit des échéanciers, mais ils ne veulent pas dire grand-chose, puisque l'horloge s'arrête tout le temps.

Pour revenir à ce que Justyna disait, le projet de loi aborde les échéanciers différemment. Il s'agit davantage d'une décision délibérée, chaque fois qu'il faut justifier un retard. Ce caractère délibéré nous procure un certain optimisme quant à la possibilité que ce soit un meilleur système de gestion du temps que le système actuel. Toutefois, il exigera une agence solide.

Le dernier argument que j'aimerais formuler, c'est que, d'après notre expérience en tant que représentants du secteur minier, l'agence fait du très bon travail. Les retards que nous subissons sont habituellement dus à d'autres ministères ou aux gouvernements provinciaux et aux interactions entre les deux. Ce n'est pas l'agence qui est la cause des retards. Chaque fois qu'elle a obtenu plus de pouvoir pour gérer le processus, il s'est amélioré. Voilà pourquoi nous avons un certain espoir que ces nouveaux mécanismes seront bien mis en œuvre, mais nous ne le saurons pas avant que cela se produise.

La présidente : Puis-je simplement intervenir dans cette discussion pour dire que j'ai comparé le projet de loi C-69 à des lois semblables de l'Europe, mais aussi de l'Amérique latine. Ce type de loi devient très, très important. Souscrivez-vous à

highway where there are a lot of traffic lights and that it is ambitious in its soul and if it works it will improve competitiveness for industry? Would you agree? Would you disagree?

Ms. Laurie-Lean: International comparisons have been attempted ever since CEAA was passed. I was unfortunately here when this happened. As far as I know — and I could be wrong; there may be an exception. As far as I know, Canada is the only jurisdiction in the world that thinks it reasonable to have two different jurisdictions do an environmental assessment of the same project. People point to the U.S. People point to other countries that are also federations. Yes, they have two different systems, but a project is subject to one or the other, depending in the case of the U.S. whether it is state or federal land.

That comparison is really difficult to make. And not all other countries have the same Indigenous challenges as we do in terms of Indigenous relations.

They're in a different step of the process. It is very difficult to make international comparisons. But this is definitely a Cadillac.

The Chair: That's good. Thank you.

Senator Mitchell: Very interesting. Just to clarify the last point, you're saying that Canada has been the only jurisdiction and it has two processes that go on at the same time, and one of the things you like about this bill is that it's going to do away with that and consolidate it in a way that's effective unlike what you've got in CEAA.

Mr. Gratton: We hope it will. It won't do away with it but should improve it.

CEAA 2012 created something that we lobbied for, substitution and equivalency. Substitution is where the federal government decides that the province can do the assessment for them but the federal government retains a decision at the end. Equivalency is about where they let the province do the whole thing, including making the decision. Equivalency has never been done. Even though it's in the act, it has never been used.

Substitution has only been used by British Columbia. The other provinces have either decided if the federal government is going to insist on doing a federal assessment of a project that is provincial jurisdiction, then they should do it. They're not going to do the federal government's work. They have resisted. Or because federal and provincial jurisdiction is too unlike one another. We have 10 jurisdictions south of 60. They all have different environmental assessment acts. In Ontario, you don't

l'opinion selon laquelle le projet de loi C-69 est un genre de route sur laquelle il y a beaucoup de feux de circulation, qu'il est ambitieux et que, s'il fonctionne, il améliorera la compétitivité de l'industrie? En conviendriez-vous? Seriez-vous en désaccord avec moi?

Mme Laurie-Lean : On tente de faire des comparaisons internationales depuis l'adoption de la LCEE. J'y étais malheureusement quand cela s'est produit. À ma connaissance — et je pourrais me tromper —, il pourrait y avoir une exception. À ma connaissance, le Canada est le seul pays au monde qui pense qu'il est raisonnable que deux administrations distinctes procèdent à une évaluation environnementale du même projet. Les gens soulignent le cas des États-Unis. Ils mentionnent d'autres pays qui sont aussi des fédérations. Oui, elles ont deux systèmes distincts, mais les projets sont uniquement soumis à l'évaluation de l'une ou de l'autre, selon — dans le cas des États-Unis — qu'il s'agit d'une terre étatique ou fédérale.

Cette comparaison est vraiment difficile à faire. Par ailleurs, les autres pays ne font pas tous face aux mêmes défis que nous du point de vue des relations avec les Autochtones.

Ils en sont à une étape différente du processus. Il est très difficile de faire des comparaisons internationales. Il s'agit assurément d'une Cadillac.

La présidente : C'est bien. Merci.

Le sénateur Mitchell : C'est très intéressant. Simplement pour préciser le dernier élément, vous affirmez que le Canada est le seul pays qui compte deux processus se déroulant en même temps, et l'un des aspects du projet de loi qui vous plaît tient au fait qu'il éliminera cette duplication et qu'il regroupera les processus d'une manière qui est efficace, contrairement à ce qui est prévu dans la LCEE.

M. Gratton : Nous espérons que ce sera le cas. Il n'éliminera pas la duplication, mais il devrait améliorer la situation.

La LCEE 2012 a mis sur pied des éléments pour lesquels nous avons exercé des pressions, soit la substitution et l'équivalence. La substitution a lieu lorsque le gouvernement fédéral décide que la province peut réaliser l'évaluation, mais qu'il conserve le pouvoir de prendre la décision finale. L'équivalence entre en jeu lorsqu'on laisse la province tout faire, y compris la prise de la décision. On n'a jamais eu recours à l'équivalence. Même si elle est prévue dans la loi, elle n'a jamais été utilisée.

La substitution n'a été utilisée que par la Colombie-Britannique. Les autres provinces ont décidé que, si le gouvernement fédéral devait insister pour procéder à l'évaluation fédérale d'un projet qui relève de la compétence provinciale, il devrait le faire. Elles ne feront pas le travail du gouvernement fédéral. Elles ont résisté. Ou bien c'est parce que les compétences fédérale et provinciale sont trop distinctes l'une de l'autre. Nous comptons dix administrations au sud du

have one. Trying to have an act that works in every jurisdiction is extremely difficult.

This bill will enable other mechanisms besides substitution and equivalency to be brought to bear, but it's not one project, one review, per se; it's better harmonization. It's a bit of a back to the future, to what we had pre-2012. It wasn't great, but it was better than what we have now where those two options, which are the only two, aren't being used.

Is that clear?

Senator Mitchell: That's clear.

Ms. Laurie-Lean, do you have something to add?

Ms. Laurie-Lean: It will allow alignment and co-operation in an ideal world and through our provincial association colleagues, we're encouraging them to encourage provincial governments to enter into those agreements. And there is a provision for those agreements to be signed with Indigenous governments. That would help our industry because then you would know when you're going into a province or an Indigenous territory what the process will be.

It will require a little bit of adjustment and that's why the flexibility that some people see as uncertainty in Bill C-69 is necessary if you have to adjust the process to align with the province and then allow a process that is, from a legal and technical standpoint, two processes. But from the proponent and community and Indigenous government perspective, it is one process. That's the difference.

Senator Mitchell: Thank you.

One of the major criticisms of the bill is really founded on misinformation, and it is that somehow the timelines are longer. But, in fact, every single timeline is shorter. I think the ones that will affect the mining industry will go from 720 days, if it comes down to an agency review, to 300 days.

You talked very powerfully about further advantage to reducing time — that is the pre-planning or the early planning process. You've alluded to, in earlier testimony, all these different ways things could be delayed. Are you aware of, and perhaps you could comment on the specification of the government in one of their documents that there will be, at this point, four reasons why they would suspend or delay a project. Each of those reasons is essentially driven by the proponent or within the control of the proponent. I can list the proponent

60^e parallèle. Elles sont toutes dotées de lois sur l'évaluation environnementale différentes. En Ontario, il n'y en a pas. Il est extrêmement difficile d'élaborer une loi qui fonctionnera dans toutes les administrations.

Le projet de loi permettra que d'autres mécanismes que la substitution et l'équivalence soient déployés, mais ce n'est pas un projet ni un examen, pour ainsi dire; il s'agit d'une meilleure harmonisation. C'est un peu comme un retour dans le passé, vers le système que nous avons avant 2012. Il n'était pas formidable, mais il était mieux que celui que nous avons actuellement, où les deux seules options ne sont pas utilisées.

Est-ce clair?

Le sénateur Mitchell : C'est clair.

Madame Laurie-Lean, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Laurie-Lean : Le projet de loi permettra l'harmonisation et la coopération dans un monde idéal; et nous encourageons nos collègues des associations provinciales à inciter les gouvernements provinciaux à conclure ces ententes. En outre, une disposition prévoit que de tels accords doivent être conclus avec les gouvernements autochtones. Ce serait utile à notre industrie, parce qu'ainsi, on saura à quel processus s'attendre quand on entrera sur le territoire d'une province ou d'un peuple autochtone.

Il faudra une certaine adaptation, et c'est pourquoi la souplesse que certaines personnes voient comme de l'incertitude dans le projet de loi C-69 est nécessaire, si on doit modifier le processus afin de l'harmoniser avec celui de la province, puis permettre l'établissement d'un processus qui est en fait double, d'un point de vue juridique et technique. Toutefois, du point de vue du promoteur, de la collectivité et du gouvernement autochtone, il s'agit d'un seul processus. Voilà la différence.

Le sénateur Mitchell : Merci.

En réalité, l'une des critiques majeures à l'égard du projet de loi est fondée sur une mauvaise information, c'est-à-dire que les échéanciers sont plus longs d'une quelconque manière. Toutefois, en fait, tous les échéanciers sont plus courts. Je pense que ceux qui toucheront l'industrie minière passeront de 720 jours — si le processus se résume à un examen réalisé par l'agence — à 300 jours.

Vous avez tenu des propos très puissants au sujet d'autres avantages liés à la réduction de la période, soit la planification préalable ou le processus de planification préliminaire. Dans un témoignage antérieur, vous avez fait allusion à toutes les diverses façons dont les choses pourraient être retardées. Connaissez-vous les précisions du gouvernement, communiquées dans l'un de ses documents, concernant le fait qu'à ce moment-ci, il y aura quatre raisons pour lesquelles un projet pourrait être suspendu ou retardé, ou bien pouvez-vous formuler des commentaires à ce

requesting that the timeline be suspended, that's not the government or the process; that there is a design change directed by the proponent that's of significant consequence; that critical information is missing which should have and can now be provided by the proponent; and the proponent hasn't paid their costs recoverable bill.

Is that reasonable, do you think? Would you add anything to it or do you think it's okay?

Senator Woo: Thank you, witnesses and also industry colleagues who are in the room with us.

You know in the two weeks of testimony we've heard, we have seen common themes coming up already. One common theme is the nexus between sections 18, 22, and 63. I can predict this is something the committee is going to land on in terms of how we try to fix it. But I want to understand the nuance you are presenting between 18 and 22, with 18 being the notification of commencement and 22 being the factors.

You have said there needs to be clearer scoping and definition of the tailored guidelines for the impact assessment, but I don't think you are saying that the factors in 22 should be modified. Can you clarify that, first of all?

Ms. Laurie-Lean: We're not asking for an amendment to the factors.

Senator Woo: Okay.

Ms. Laurie-Lean: Currently 22(2) —

Senator Woo: Already says —

Ms. Laurie-Lean: — says the agency has the power to scope. It's a bit fuzzy.

Senator Woo: Okay.

Ms. Laurie-Lean: I think what we're driving at and what is articulated quite well in the big CAPP table is an explicit mention that says, yes, the agency has the authority to scope those factors.

Senator Woo: Okay.

Ms. Laurie-Lean: I think they go a little bit further, which is quite beneficial, and that should be communicated explicitly, beyond just having the tailored guidelines, which could be just what information the proponent is to gather or someone is to gather, but more to articulate and say we looked at, for example, "alternatives to," and we've decided that in the case of a mine

sujet? Chacune de ces raisons découle essentiellement d'une mesure prise par le promoteur ou dépend de sa volonté. Je peux mentionner le fait que le promoteur demande que l'échéancier soit suspendu — ce n'est ni le gouvernement ni le processus — qu'un changement de conception est ordonné par le promoteur et qu'il entraîne des conséquences importantes; qu'il manque des renseignements cruciaux, lesquels auraient dû et peuvent maintenant être fournis par le promoteur; et que le promoteur n'a pas payé sa facture de frais recouvrables.

Est-ce raisonnable, selon vous? Ajouteriez-vous quoi que ce soit, ou bien pensez-vous que c'est acceptable?

Le sénateur Woo : Merci, chers témoins et collègues de l'industrie d'être des nôtres.

Vous savez, au cours des deux semaines de témoignages que nous avons entendus, nous voyons déjà ressortir des thèmes communs. L'un d'entre eux est le lien étroit entre les articles 18, 22 et 63. Je peux prédire que c'est quelque chose que le comité va examiner et tenter de corriger. Toutefois, je veux comprendre la nuance que vous présentez entre les articles 18 et 22, c'est-à-dire que l'article 18 prévoit l'avis du début, et l'article 22 prévoit les éléments.

Vous avez affirmé que la portée et la définition des lignes directrices adaptées à l'évaluation d'impact doivent être précisées, mais je ne pense pas que vous disiez que les éléments prévus à l'article 22 devraient être modifiés. Pouvez-vous d'abord préciser cette question?

Mme Laurie-Lean : Nous ne demandons pas que les éléments soient modifiés.

Le sénateur Woo : D'accord.

Mme Laurie-Lean : Actuellement, le paragraphe 22(2)...

Le sénateur Woo : Énonce déjà —

Mme Laurie-Lean : — énonce que l'agence a le pouvoir d'établir la portée. C'est un peu flou.

Le sénateur Woo : D'accord.

Mme Laurie-Lean : Je pense que ce à quoi nous voulons en venir — et qui est très bien formulé dans le gros tableau de l'ACPP —, c'est à une mention explicite selon laquelle, oui, l'agence a le pouvoir d'établir la portée de ces éléments.

Le sénateur Woo : D'accord.

Mme Laurie-Lean : Je pense qu'ils vont un peu plus loin, ce qui est très avantageux, et il faudrait le communiquer explicitement, au-delà du simple établissement des lignes directrices adaptées, qui pourraient seulement concerner les renseignements que le promoteur ou quelqu'un d'autre doit recueillir. Il faudrait plutôt formuler et affirmer que nous avons

the “alternative to” is no mine. We’re not going to ask the mining company to examine the building of a shoe factory as an option. Making that clear. Some of them are much more nuanced. Some of those factors can be done this broad or that narrow. By listening to the community, by listening to the Indigenous government, relevant, the province, you can say in this case this is how we want to study it.

Senator Woo: Thank you. That’s very helpful because other commentators on this nexus are not only asking for better scoping but the elimination of some of the factors in 22, but what you’re asking for is clarity is for the clarity to be spelled out in the legislation.

Let me ask you then about the nexus between 18, 22 and 63. You haven’t talked about 63 which is the public interest test. A number of witnesses have expressed reservations about having that additional step even after the impact assessment is done and a recommendation is made that there should be a public interest test.

Can you comment, first of all, on the role of a public interest test-like mechanism in the current legislation, CEAA 2012, which has a political decision-making mechanism, and the suitability of a public interest test that provides the final say on the decision over the project?

Ms. Laurie-Lean: The current CEAA 2012 decision is based on the significant adverse cumulative effects, which, a lot of people forget, doesn’t work well.

Senator Woo: It is a political assessment —

Ms. Laurie-Lean: In the case of mining projects, it is the minister’s decision.

Senator Woo: Okay.

Ms. Laurie-Lean: The problem is it does not allow the differentiation between the merits of the project itself and the state of the surrounding environment which may have been degraded by a whole bunch of other activities that may be growing.

Minister Wilkinson gave an excellent interview to CBC Radio on Saturday where he talked about this circumstance where the project itself is not causing that much addition.

In the case of mines, which are on land and therefore more can be done, we have had members projects that had a tiny impact, offered quadruple offset for that impact, and yet were found to

examiné, par exemple, des « solutions de rechange » et que nous avons décidé que, dans le cas d’une mine, la « solution de rechange » est l’absence de mine. Nous n’allons pas demander à la société minière d’examiner le bâtiment d’une usine de fabrication de chaussures en guise d’option. Il faut que ce soit clair. Certains d’entre eux sont beaucoup plus nuancés. Certains de ces éléments peuvent être vus de façon très large ou très étroite. Si on écoute la collectivité, le gouvernement autochtone, les intervenants concernés, la province, on pourra affirmer que c’est ainsi que nous voulons étudier le cas en question.

Le sénateur Woo : Merci. C’est très utile, parce que d’autres personnes qui ont commenté ce lien demandent non seulement un meilleur établissement de la portée, mais aussi l’élimination de certains des éléments prévus à l’article 22. Toutefois, ce que vous demandez, c’est que la précision soit énoncée dans le projet de loi.

Dans ce cas, laissez-moi vous poser une question au sujet du lien qui existe entre les articles 18, 22 et 63. Vous n’avez pas parlé de l’article 63, qui prévoit le critère relatif à l’intérêt public. Un certain nombre de témoins ont exprimé des réserves au sujet de l’ajout de cette étape supplémentaire, même après que l’évaluation d’impact est terminée, et on recommande qu’un critère relatif à l’intérêt public soit établi.

Pouvez-vous d’abord formuler un commentaire sur le rôle d’un mécanisme semblable à un critère relatif à l’intérêt public dans la loi actuelle, la LCEE 2012, qui prévoit un mécanisme décisionnel politique, et sur le caractère approprié d’un critère relatif à l’intérêt public qui serait déterminant au moment de prendre la décision concernant le projet?

Mme Laurie-Lean : Le processus décisionnel actuellement prévu dans la LCEE 2012 est fondé sur des effets négatifs cumulatifs, ce qui — beaucoup de gens l’oublient — ne fonctionne pas très bien.

Le sénateur Woo : Il s’agit d’une évaluation politique...

Mme Laurie-Lean : Dans le cas des projets miniers, c’est la décision du ministre.

Le sénateur Woo : D’accord.

Mme Laurie-Lean : Le problème tient au fait que le mécanisme ne permet pas de faire la distinction entre le bien-fondé du projet en soi et l’état de l’environnement qui l’entoure, lequel a peut-être été détérioré par tout un tas d’autres activités qui pourraient être en croissance.

Le ministre Wilkinson a accordé une excellente entrevue, samedi, à la radio de CBC, où il a évoqué les situations où le projet, en soi, n’entraîne pas tellement d’ajouts.

Dans le cas des mines, qui sont sur les terres et, par conséquent, où on peut en faire davantage, certains de nos membres ont mis en œuvre des projets qui ont eu un très petit

have adverse cumulative effects because of things that have nothing to do with the project. That would continue whether the project went ahead or not. Where section 63 allows taking everything into consideration — what are the merits of the project and whether it's called a public interest test or exactly how it's formulated. I don't think we have a brilliant opinion. It is better than this strange construct that is in CEAA 2012 that doesn't always work.

Senator Woo: Thank you very much.

Senator Massicotte: Thank you very much for being with us.

Everybody talks about the timing and the deadlines. As you mentioned 2012 — in the early decision we opposed it but it didn't change anything. In the proposed act of Bill C-69 what you have is a process and, yes, the minister can put it on pause but they have to give public notice and it has to satisfy three criteria. That seems to pass my smell test. You may be right when you review the act that there are special circumstances, but very special, where he or she would have a right to again pass, but not very much.

I'm not very concerned about the minister having to pause because it's pretty much — the problem, and you could argue that's why you live in a democracy, the order-in-council, the Prime Minister has significant discretion to put on a pause for whatever reason on whatever he wants without much explanation.

Do you agree with what I just said? Is that a good summary of the issue?

Ms. Laurie-Lean: Without explanation, that is a legitimate concern, although it takes so much effort to go to cabinet and get a Governor-in-Council decision that I cannot imagine anyone doing that for trivial reasons.

On the other hand, there may be circumstances where there are reasons that you need to add an extension. The idea of saying the Governor-in-Council can't make that decision is really tying the hands of the government. We were not worried about that infinite extension just because we know how awfully difficult it is to get the government to go to cabinet and get a decision. Cabinet is busy. They do not want to do this.

impact, ont offert une quadruple compensation pour cet impact et, pourtant, ont été considérés comme ayant eu des effets négatifs cumulatifs en raison de choses qui n'avaient rien à voir avec le projet. Ces effets auraient perduré que le projet ait été mis en œuvre ou non. L'article 63 permet de tout prendre en considération, qu'il s'agisse du bien-fondé du projet ou du critère relatif à l'intérêt public, qu'on l'appelle ainsi ou autrement. Je ne pense pas que nous ayons une opinion brillante. C'est mieux que cet étrange concept qui est prévu dans la LCEE 2012 et qui ne fonctionne pas toujours.

Le sénateur Woo : Merci beaucoup.

Le sénateur Massicotte : Merci beaucoup d'être des nôtres.

Tout le monde parle du choix du moment et des échéanciers. Comme vous avez mentionné 2012... Dans la décision anticipée, nous nous y étions opposés, mais cela n'avait rien changé. Dans le projet de loi C-69 proposé, ce qui est prévu, c'est un processus et, oui, le ministre peut le mettre sur pause, mais il doit aviser le public, et il doit répondre à trois critères. Cela semble répondre à mes critères. Vous avez peut-être raison d'affirmer, quand vous examinez la loi, qu'il existe des circonstances particulières — très particulières — où le ministre aurait le droit encore une fois de passer outre aux prescriptions, mais il n'y en a pas beaucoup.

Je ne suis pas très préoccupé par la possibilité que le ministre doive faire une pause parce que c'est pas mal... Le problème, et on pourrait faire valoir que c'est pourquoi nous vivons dans une démocratie, c'est que le décret... Le premier ministre a un pouvoir discrétionnaire important qui lui permet de mettre un projet sur pause pour quelque raison que ce soit ou selon son bon vouloir, sans donner beaucoup d'explications.

Souscrivez-vous aux propos que je viens tout juste de tenir? S'agit-il d'un bon résumé du problème?

Mme Laurie-Lean : En ce qui concerne les suspensions sans explication, il s'agit d'une préoccupation légitime, quoiqu'il faut déployer beaucoup d'efforts pour s'adresser au Cabinet et obtenir une décision du gouverneur en conseil, au point que je n'arrive pas à imaginer quiconque le faire pour des raisons futiles.

Par contre, il pourrait y avoir des situations où on aurait des raisons d'accorder une prorogation. L'idée de dire que le gouverneur en conseil ne peut pas prendre cette décision, c'est, en réalité, lier les mains du gouvernement. Nous ne sommes pas inquiets au sujet de cette prorogation d'une durée indéterminée pour la simple raison que nous savons à quel point il est extrêmement difficile d'amener le gouvernement à s'adresser au

Senator Massicotte: When you look at the other provinces, nearly every other province has that large discretion clause whereby the government can decide, for whatever reason, not to proceed or wait, pause or take the time it wants.

Maybe you can argue it's a weakness. We live in a democracy and it looks like every government is doing the same. Would you agree with what I just said?

Ms. Laurie-Lean: We don't work in provinces. Our provincial association — we're not a provincial association, so I'd hate to comment on it. But maybe —

Ms. Audouin: I think we would be in the same boat in our response. The clarity is going to be key in implementing this act, and even though right now what is proposed seems to be a good working framework, we can't leave it to regulations. Some decisions will need to be made.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Your presentation makes note of three particular factors related to navigable waters. Have you submitted your comments to the minister's office, the deputy minister's office or to any officials? What was their response to your three requirements regarding the amendments?

Ms. Audouin: I will let Pierre give you a detailed answer, but we have had discussions and communications with the offices of the minister and deputy minister since the process began. Our most recent submission, which you have in your hands, will be submitted in a few days. This is a very complex subject and only a few people really understand the operational side. It will take a lot of effort on our part and on the part of other industries to explain the potential impacts, especially on existing sites and current operations.

Pierre Lundahl, Chief Consultant, Canadian Hydropower Association (WaterPower Canada): I would like to add one point. We have been left with the impression, without it being explicitly stated, that the department is essentially relying on regulations to solve the problems that concern us and that we have drawn the committee's attention to today. To stress once more what our president said a moment ago, we believe that certain issues related to the Navigable Waters Act could be easily corrected and would make the text of the act much clearer. This would then make it easier to draft good regulations.

Cabinet et à obtenir une décision. Le Cabinet est occupé. Il ne veut pas faire cela.

Le sénateur Massicotte : Quand on regarde les autres provinces, elles bénéficient aussi presque toutes de cette vaste disposition concernant le pouvoir discrétionnaire, qui permet au gouvernement de décider, pour quelque raison que ce soit, de ne pas procéder ou d'attendre, de faire une pause ou de prendre le temps qu'il veut.

Vous pouvez peut-être faire valoir qu'il s'agit d'une faiblesse. Nous vivons dans une démocratie, et on dirait que tous les gouvernements font la même chose. Souscrivez-vous aux propos que je viens juste de tenir?

Mme Laurie-Lean : Nous ne travaillons pas dans les provinces. Notre association provinciale... Nous ne sommes pas une association provinciale, alors je ne voudrais pas formuler de commentaires là-dessus. Mais, peut-être...

Mme Audouin : Je pense que nous serions dans le même bateau en ce qui concerne réponse. La précision sera la clé de la mise en œuvre du projet de loi, même si, actuellement, ce qui est proposé semble être un bon cadre fonctionnel, nous ne pouvons pas nous en remettre à la réglementation. Certaines décisions devront être prises.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Votre présentation note trois éléments en particulier relatifs aux eaux navigables. Avez-vous soumis vos commentaires au bureau du ministre, du sous-ministre ou aux fonctionnaires? Quelle a été la réponse à vos trois exigences d'amendements?

Mme Audouin : Je laisserai Pierre vous répondre dans le détail, mais on a eu des interventions et des communications avec les bureaux du ministre et du sous-ministre depuis le début du processus. Notre soumission la plus récente, que vous avez entre les mains, sera soumise d'ici quelques jours. C'est un sujet très complexe et seulement un petit nombre de personnes comprennent vraiment le côté opérationnel. Il faudra beaucoup d'efforts de notre part, et de la part d'autres industries, pour expliquer les impacts potentiels, notamment sur les sites existants et les opérations actuelles.

Pierre Lundahl, consultant principal, Association canadienne de l'hydroélectricité (WaterPower Canada) : J'aimerais ajouter un point. Nous sommes restés sous l'impression, sans qu'on nous l'ait dit de façon explicite, que le ministère compte essentiellement sur la voie réglementaire pour régler les problèmes qui nous préoccupent et que nous avons soulignés au comité aujourd'hui. Pour insister sur ce que disait notre présidente il y a un instant, nous croyons que certains enjeux liés à la Loi sur les eaux navigables pourraient être corrigés facilement et apporteraient plus de clarté au texte de loi,

Basically, the amendments are quite minor. We are not talking about reworking the act.

Senator Massicotte: Thank you.

Senator Carignan: I am going to continue with the Canadian Hydropower Association. Your website indicates that \$125 billion will be invested in the next 20 years. In your brief, you say that small projects and small structures may well not see the light of day because the regulations are too onerous or because the initial obstacles would make it too risky or too burdensome to develop those projects.

Have you assessed the number of projects that would not see the light of day if Bill C-69 is adopted as is?

Ms. Audouin: That is a very good question. However, it is difficult to answer because projects are assessed when the economic, social, and environmental realities become known and a project can proceed. At the moment, it would be very difficult to assess the exact impact that Bill C-69 could have on not proceeding with the small projects we are talking about, those under the threshold of 200 megawatts. If Bill C-69 has to be implemented in the months and years to come, our very strong recommendation is that the 200-megawatt threshold be established as the real threshold that distinguishes small projects from large ones. All hydroelectric projects below the threshold of 200 megawatts would be completely swamped by the requirements of the process as currently proposed.

Senator Carignan: So your proposal for hydroelectricity is to define what constitutes a major project and a minor project in order to respect the spirit of Minister McKenna's plan for major projects, as she presented it. For you, the number of megawatts is the determining factor in hydroelectricity.

Ms. Audouin: The 200-megawatt threshold is the one in current use and our proposal is to keep it.

Senator Carignan: In Quebec, it seems, particularly in the north, the James Bay Agreement is already providing a good balance in terms of consultations on environmental protection with the indigenous communities. Would you be in favour of going back to the very start of the consultation process provided for in that agreement? Is that a matter your members have raised?

Mr. Lundahl: Unfortunately, we are not able to speak for our members on a matter that affects one province specifically. The question should be asked to Hydro-Quebec or the Government of Québec. The James Bay Agreement led to significant progress when it was signed. However, I will not express an opinion on

ce qui permettrait ensuite de rédiger de bons règlements. Il s'agit de modifications assez mineures en fin de compte. Il ne s'agit pas d'une refonte de la loi.

Le sénateur Massicotte : Merci.

Le sénateur Carignan : Je vais poursuivre avec l'Association canadienne de l'hydroélectricité. Sur votre site web, il est indiqué que 125 milliards de dollars seront investis au cours des 20 prochaines années. Dans votre mémoire, vous dites que les petits projets et les petites centrales risquent de ne pas voir le jour en raison d'une réglementation trop lourde ou de barrières à l'entrée qui rendraient trop hasardeux ou onéreux le développement de ces projets.

Avez-vous évalué combien de projets ne verront pas le jour si le projet de loi C-69 est adopté tel quel?

Mme Audouin : C'est une très bonne question. Toutefois, il est difficile d'y répondre, parce que les projets sont évalués lorsque la réalité économique, sociale et environnementale se matérialise et qu'un projet peut voir le jour. Évaluer exactement les impacts que pourrait avoir le projet de loi C-69 sur la non-réalisation de ces petits projets dont on parle, soit ceux qui se situent sous le seuil des 200 mégawatts, serait très difficile en ce moment. Nous recommandons très fortement, si le projet de loi C-69 doit être mis en œuvre dans les mois et les années à venir, que le seuil des 200 mégawatts soit établi à titre de seuil réel et permette de distinguer les petits projets des grands. Tout projet hydroélectrique qui tomberait sous le seuil des 200 mégawatts serait complètement submergé par les exigences du processus qui est proposé à l'heure actuelle.

Le sénateur Carignan : Donc, vous proposez de définir, au point de vue de l'hydroélectricité, ce qui constitue un projet majeur et un projet mineur pour respecter l'esprit du projet de la ministre McKenna, tel qu'elle l'a présenté, visant les projets majeurs. Pour vous, en matière d'hydroélectricité, c'est le nombre de mégawatts qui est déterminant.

Mme Audouin : Le seuil de 200 mégawatts est celui qui est utilisé à l'heure actuelle, et c'est ce qu'on propose de maintenir.

Le sénateur Carignan : Il semble qu'au Québec, principalement dans le nord, la Convention de la Baie-James apporte déjà un bon équilibre en matière de consultations sur la protection de l'environnement auprès des communautés autochtones. Seriez-vous favorables à ce que l'on revienne à l'origine du processus de consultation prévu à cette convention? Est-ce un élément que vos membres ont soulevé?

M. Lundahl : Malheureusement, nous ne pouvons pas parler au nom de nos membres pour répondre à une question qui touche spécifiquement une province. La question devrait être posée à Hydro-Québec ou au gouvernement du Québec. La Convention de la Baie-James a apporté des progrès importants lorsqu'elle a

the role that it should play today.

The Chair: Thank you very much.

[English]

Senator Tkachuk: I want to get to the politicization issue we were talking about at the beginning.

Before I do that, as far as the hydro people are concerned, you want some amendments on the navigable waters part of Bill C-69. On Bill C-68, you commented and said there will be no major hydro project developed if that bill is passed.

Ms. Audouin: Bill C-68.

Senator Tkachuk: Yes, Bill C-68.

I know the resource industry is opposed to Bill C-69. The pipeline association is opposed to Bill C-69. The mining association, initially, I thought you gave an editorial where you talked about supporting Bill C-69.

At the same time there were a number of — I know that Cameco and Suncor — Suncor said it's currently proposed a new IA process is unclear and does not address concerns about lengthy costly processes. Cameco has said the assessment process is wholly impractical and illogical, and "in our view, will never result in a major project approval."

We're getting mixed messages.

Then throw into that picture Bill C-48, which the resource companies are vehemently opposed to and which First Nations in British Columbia are opposed to, it's no wonder the amount of investment dollars have been cut in half over the last number of years.

We're supposed to try and make sense of all of this, in this and other committees. I can't make sense of it. I don't know whether the Mining Association of Canada had some "come to Jesus moment" and, all of sudden, those other concerns disappeared. But this is what they said.

Did Cameco and Suncor actually say that and believe it, or did something else happen that would have changed their mind?

Mr. Gratton: I don't know exactly what you're referencing. I saw at one point that, I think before the Senate, someone was referencing a letter from Cameco from the spring. They have

été signée. Toutefois, je ne me prononcerai pas quant au rôle qu'elle devrait jouer aujourd'hui.

La présidente : Merci beaucoup.

[Traduction]

Le sénateur Tkachuk : Je veux aborder la question de la politisation dont nous parlions au début.

Avant de le faire, en ce qui concerne les gens de l'hydroélectricité, vous voulez que des amendements soient apportés à la partie du projet de loi C-69 concernant les eaux navigables. Vous avez formulé un commentaire sur le projet de loi C-68 et affirmé qu'aucun projet hydroélectrique majeur ne sera mis sur pied si ce projet de loi était adopté.

Mme Audouin : Le projet de loi C-68.

Le sénateur Tkachuk : Oui, le projet de loi C-68.

Je sais que l'industrie des ressources s'oppose au projet de loi C-69. L'association des pipelines s'y oppose également. L'association minière... Au départ, j'ai pensé que vous aviez donné une opinion éditoriale, où vous parliez d'appuyer le projet de loi C-69.

En même temps, un certain nombre de... Je sais que Cameco et Suncor... Les représentants de Suncor ont affirmé que le nouveau processus d'EI actuellement proposé n'est pas clair et qu'il ne dissipe pas les préoccupations au sujet des processus longs et coûteux. Le représentant de Cameco a affirmé que les processus d'évaluation ne sont, dans l'ensemble, ni pratiques ni logiques, et il a déclaré que l'organisation était d'avis qu'ils « ne mèneront jamais à l'autorisation de projets importants ».

Nous recevons des messages contradictoires.

Ensuite, ajoutons à ce tableau le projet de loi C-48, auquel les entreprises de ressources s'opposent avec véhémence et auxquelles les Premières Nations de la Colombie-Britannique s'opposent également. Il n'est donc pas surprenant que la quantité d'argent investi a été réduite de moitié au cours des dernières années.

Nous sommes censés tenter de démêler tout cela, au sein du comité et d'autres comités. Je n'arrive pas à m'y retrouver. Je ne sais pas si l'Association minière du Canada a eu une certaine révélation et que, soudainement, ces autres préoccupations sont disparues, mais c'est ce qu'elle a affirmé.

Les représentants de Cameco et de Suncor l'ont-ils vraiment affirmé et le croient-ils, ou bien quelque chose d'autre est-il arrivé, qui les aurait fait changer d'avis?

M. Gratton : Je ne sais pas exactement à quoi vous faites allusion. J'ai vu qu'à un certain moment — je pense que c'était devant le Sénat —, une personne a mentionné une lettre rédigée

sent a brief since then that is a bit different. You don't see them saying, I think, what you outlined there, in part because — I don't want to overstate this — some of their concerns were partially addressed in the house but by no means satisfied.

We were clear in that op-ed that this is not better for the uranium sector. We still say it's not better for the uranium sector. They have a national federal regulator. This is adding complexity to how their projects will be assessed. We think there are ways of addressing it. One is the amendment we're proposing, which is where you allow uranium mines to continue to be subject to agency assessments instead of full panel reviews. Panel reviews are, by their nature, longer, more complex and more politicized — more politicized because they're more controversial. Some of the uranium mines in Saskatchewan, in your province —

Senator Tkachuk: Yes, I worry about it.

Mr. Gratton: We're worried about them, too. We are encouraging this committee to propose that amendment to make it better for the uranium sector.

We've all talked about the project list. Every mining project gets subject to an environmental assessment at the federal level, yet some of these projects are underground mines and are very small. There are other activities across Canada that are not assessed under this act that are much bigger.

We are also proposing that thresholds for mines on the project list be raised — not astronomically. We're not asking to get out from under federal environmental assessment. But some projects, including some uranium projects, should probably just fall to the CNSC alone, because they're not big enough.

There are ways of addressing this. We're continuing to press the case for amendments for uranium and project list improvements for mining in general.

As for Suncor, I don't know when that comment was made. I would just go back to my opening remarks: The position we outlined in that op-ed was the position that was shared by the membership in this room. That op-ed was circulated broadly across this entire group before it was submitted, and —

Senator Tkachuk: Please don't get me wrong. I want you to explain it, but the point is that I wasn't making a point —

The Chair: Senator Tkachuk —

par Cameco au printemps. Depuis, l'entreprise a envoyé un mémoire qui est un peu différent. Je ne pense pas qu'elle affirme ce que vous avez décrit, en partie parce que — je ne veux pas exagérer — certaines de ses préoccupations ont été partiellement dissipées à la Chambre, mais elle n'est aucunement satisfaite.

Dans cette lettre d'opinion, nous avons déclaré clairement que ce n'est pas mieux pour le secteur de l'uranium. Nous l'affirmons encore. Ce secteur possède un organisme de réglementation fédéral à l'échelon national. Cela complexifie l'évaluation des projets. Je pense qu'il y a des moyens de régler le problème. L'amendement que nous proposons en est un, c'est-à-dire permettre aux mines d'uranium de continuer à être assujetties aux évaluations de l'agence au lieu qu'elles fassent l'objet d'examen complets menés par une commission. De nature, ces examens durent plus longtemps, sont plus complexes et plus politisés, parce qu'ils sont plus controversés. Certaines des mines d'uranium de la Saskatchewan, dans votre province...

Le sénateur Tkachuk : Oui, cela me préoccupe.

M. Gratton : Cela nous préoccupe aussi. Nous encourageons le comité à proposer une modification plus favorable au secteur de l'uranium.

Tout le monde a abordé le sujet de la liste de projets. Tous les projets miniers devront faire l'objet d'une évaluation environnementale fédérale. Cependant, certains de ces projets concernent des mines souterraines qui sont très petites. D'autres activités d'un océan à l'autre ne feront l'objet d'aucune évaluation sous le régime de cette loi, même s'ils sont beaucoup plus vastes.

Nous proposons de hausser — légèrement — le seuil pour les projets miniers de la liste. Nous ne demandons pas de soustraire les projets miniers à l'évaluation environnementale fédérale. Toutefois, certains projets, y compris des projets de mine d'uranium, pourraient probablement être examinés par la CCSN seulement, parce qu'ils ne sont pas importants.

Il existe des façons de régler le problème. Nous continuons de faire valoir des modifications pour les projets de mine d'uranium et pour d'autres améliorations visant les projets miniers de la liste en général.

À propos de Suncor, je ne sais pas quand ce commentaire a été fait. Pour en revenir à ma déclaration d'ouverture, notre position, que nous avons exposée dans notre lettre ouverte, s'aligne sur l'opinion des associations ici représentées. Nous avons communiqué notre lettre ouverte à grande échelle, à tout le groupe, avant de vous l'envoyer, et...

Le sénateur Tkachuk : Ne vous méprenez pas, je veux entendre vos explications, mais je veux qu'il soit clair que je ne voulais pas —

La présidente : Sénateur Tkachuk —

Senator Tkachuk: — critical to you —

Mr. Gratton: No, I understand.

Senator Tkachuk: — you don't have to defend yourself.

Mr. Gratton: What I was going to say, though, is that what then happened was TMX. When TMX happened, it's like the Earth moved. Many in the energy sector, including our members within the energy sector, thought, "Well, Bill C-69 — you know, it could work. There are problems with CEAA 2012. We've heard what the others have said. This seems to be addressing it." Then TMX happened. It was such a critical project for the country and critical for their sector. It caused them to have a closer look, knowing that so much of CEAA 2012 is in Bill C-69. There's a lot that is still there.

It took a while. Suncor, CNLR, Syncrude and Teck Resources — the four in the oil sands — didn't just wake up after the TMX decision and go, "Oh, we know what we need." It took months. It involved this entire group in this room. We've come forward with the amendments we have because we've identified areas we think are more important now in light of recent decisions.

I'd also make the point, which I didn't make early, that some of the other groups, like CAPP, are presenting other amendments that we don't oppose. We may not be making them because they are not particularly relevant to us; they may involve offshore oil and gas that don't concern the mining industry.

I would make this point here, too: Most mines are not — I mentioned three mining projects approved in the last month and a half. You hadn't heard of them; probably none of you have heard of them. Most mines don't generate an awful lot of controversy. Occasionally, one comes along that's really big and does, but it's rare. Very occasionally, those projects are subject to a panel review, but usually, it's just an agency assessment.

A large energy infrastructure project or a large oil sands mine today galvanizes public interest, including foreign interest. It's a more complex process.

Although we're not, as MAC, proposing necessarily some of the amendments that CAPP is proposing, we acknowledge that, for that sector, they need a greater degree of confidence that this

Le sénateur Tkachuk : — critiquer votre organisation.

M. Gratton : Non, je comprends.

Le sénateur Tkachuk : Vous n'avez pas à vous défendre.

M. Gratton : Ce que j'allais dire, c'est que le projet d'expansion du réseau de Trans Mountain, TMX, est arrivé. Ce projet a créé une véritable onde de choc. Beaucoup d'acteurs du secteur de l'énergie, y compris nos membres du secteur de l'énergie, se sont dit : « Eh bien, le projet de loi C-69... peut-être que cela pourrait fonctionner. Il y a des lacunes dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012. Nous avons entendu ce que les autres avaient à dire, et ce pourrait être une solution. » Puis, il y a eu le projet TMX, un projet d'une importance cruciale pour le Canada et pour notre secteur. Le projet de loi C-69 a alors été examiné beaucoup plus minutieusement, parce qu'il touche à une grande partie de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012. Il en conserve beaucoup.

Cela a pris un moment. Suncor, CNLR, Syncrude et Teck Resources — les quatre grandes sociétés des sables bitumineux — n'ont pas réalisé du jour au lendemain, après la décision concernant le projet TMX, ce dont ils avaient besoin. Cela leur a pris des mois. Toutes les organisations ici présentes ont été concernées. Nous proposons ces modifications parce que nous avons cerné les problèmes les plus importants, à la lumière des décisions récentes.

J'aimerais aussi souligner — parce que je ne l'ai pas fait plus tôt — que certains autres groupes comme l'Association canadienne des producteurs pétroliers, recommandent d'autres modifications auxquelles nous ne nous opposons pas. Nous ne les avons pas présentées parce qu'elles ne nous concernent pas particulièrement; elles ont plus à voir avec l'exploitation du pétrole et du gaz extracôtiers qu'avec l'industrie minière.

Un autre point que je veux faire valoir est que la plupart des mines ne sont pas... J'ai mentionné trois projets miniers qui ont été approuvés au cours du dernier mois et demi. Vous n'en aviez pas entendu parler; il est probable qu'aucun d'entre vous n'en a entendu parler. Les projets miniers ne suscitent généralement pas beaucoup de controverses. De temps en temps, un projet de très grande envergure arrive sur la table et soulève des contestations, mais c'est rare. Exceptionnellement, il arrive que ces projets fassent l'objet d'un examen par un comité d'experts, mais habituellement, on se contente d'une évaluation par l'agence.

De nos jours, les grands projets d'infrastructure énergétique ou de mine de sables bitumineux galvanisent l'intérêt du public, y compris les groupes d'intérêt étranger. Le processus est très complexe.

Même si l'Association minière du Canada ne propose pas nécessairement certaines des modifications recommandées par l'Association des producteurs pétroliers, nous reconnaissons que

process will work for them. It's a more complex environment today than it used to be.

There are issues like who gets to participate and when. In a mining project, the public consultation may be an open house, and five people show up. For an oil sands mine, it's going to be a lot more than five people. Having the authority to manage that process appropriately is a very important issue for the energy sector. We get that. We think this committee should be thinking through those issues so that we move away from the kind of politicization of some of our bigger energy and infrastructure projects that have been the case for the last number of years.

I'm on a soapbox, but you asked the question, so there you go.

The Chair: Listen, senators. Listen, please.

Senator Tkachuk: I'm going to ask another question.

The Chair: No. No, senator. Sorry, we have to go for a vote.

Senator Tkachuk: We have time to before a vote. It's not until nine o'clock.

The Chair: Could you please let me talk, Senator Tkachuk?

Senator Tkachuk: Okay.

The Chair: We agree that after this meeting, we are going to talk about travel. I need to know who is coming back after the vote. We need to know if there will be senators who will be continuing questioning the witness.

Senator Massicotte: Is this our last panel?

The Chair: Yes.

The first question: Who is coming back after the vote? Good. Okay.

We will talk about the trip. Do you want to talk about travel after the witnesses?

Some Hon. Senators: After the witnesses.

The Chair: After the witnesses. Fine.

Senator Tkachuk, you may have a very short question.

Senator Tkachuk: Yes, thank you.

ce secteur a besoin de plus de certitudes quand à l'utilité de ce processus pour leur industrie. Le contexte aujourd'hui est plus complexe qu'avant.

Je vous donne un exemple des enjeux : qui intervient dans le processus, et quand? Pour un projet minier, même si tout le monde est invité aux consultations publiques, il n'y a que cinq personnes dans la salle. En revanche, pour une mine de sables bitumineux, vous pouvez être certain qu'il y aura bien plus que cinq personnes. Pour le secteur énergétique, il est très important d'avoir le pouvoir de gérer le processus efficacement. C'est clair, pour nous. Votre comité devrait réfléchir à ces questions et songer à réduire le genre de politisation que nous avons vue au cours des dernières années en lien avec certains des grands projets énergétiques et d'infrastructure.

Vous m'accusez de démagogie, mais vous m'avez posé une question, alors voilà.

La présidente : Mesdames et messieurs les sénateurs, votre attention, s'il vous plaît.

Le sénateur Tkachuk : Je vais poser une autre question.

La présidente : Non. Non, monsieur le sénateur. Je suis désolée, mais nous devons aller voter.

Le sénateur Tkachuk : Il nous reste du temps avant le vote. Il n'est pas avant 21 heures.

La présidente : Pouvez-vous me laisser parler, sénateur Tkachuk?

Le sénateur Tkachuk : D'accord.

La présidente : Nous avons convenu de discuter de déplacement du comité à la fin de la séance. J'ai besoin de savoir qui compte revenir après le vote. Nous devons savoir si des sénateurs vont revenir pour poser d'autres questions aux témoins.

Le sénateur Massicotte : Est-ce que c'est le dernier groupe de témoins?

La présidente : Oui.

Ma première question : qui compte revenir après le vote? Parfait. D'accord.

Nous allons parler du déplacement du comité. Voulez-vous que nous en parlions une fois que les témoins seront partis?

Des voix : Quand ils seront partis.

La présidente : Quand ils seront partis. D'accord.

Sénateur Tkachuk, vous avez le temps de poser une question très courte.

Le sénateur Tkachuk : D'accord. Merci.

I thank you for that answer. What I was trying to get at is this is not simple. The mining association has some supporters, and there are some minor amendments. But this is a bigger problem than that. The problem is part of Bill C-68 and the problem is part of Bill C-48. To me, they are all tied together. If we don't get all of them right, we're back in the same place we were before.

You mentioned earlier on in your panel about the provinces, natural resources — we heard the minister today; I'm sure you did as well. I know our minister in Saskatchewan has some concerns.

We know all about the consultation process. What provincial governments support Bill C-69? Can you think of one?

Mr. Gratton: We haven't asked them. I don't know. I know where our provincial associations are.

Senator Tkachuk: What provincial governments support Bill C-69?

The Chair: We will —

Senator Tkachuk: I'm just asking if any of them know.

The Chair: They have to speak for themselves.

Senator Tkachuk: Maybe Uruguay. Brazil. We could do the process in South America.

The Chair: The meeting is suspended. We will resume after the vote.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: Senators, we are resuming our discussion with our guests. We will continue with the question and the answers for 20 minutes. Then we will end this part and we will go into our discussion on travel and other issues.

Senator Richards, you have three minutes.

Senator Richards: I have one question. This is such a big complicated omnibus bill. I'm wondering if any one of you ever thought it should be two or three bills — hydro, mining and petroleum? Would it work better? This is hypothetical. If that was the case, wouldn't it work much better if it wasn't all put together and there were two or three bills, if mining was separated from petroleum?

Merci de votre réponse. Le sujet dont je voulais discuter est loin d'être simple. L'Association minière a ses partisans, et il y a des modifications mineures. Toutefois, le problème est plus large. Le problème tient autant au projet de loi C-68 qu'au projet de loi C-48. À mes yeux, les deux sont liés. Nous devons mettre les choses en place comme il faut, autrement nous ne serons pas plus avancés.

Plus tôt, dans vos témoignages, vous avez parlé des provinces et des ressources naturelles... Le ministre a aussi témoigné aujourd'hui; je suis sûr que vous l'avez entendu. Je sais que notre ministre, en Saskatchewan, nourrit des préoccupations.

Nous en savons amplement sur le processus de consultation. Quels gouvernements provinciaux soutiennent le projet de loi C-69? Pouvez-vous en nommer un?

M. Gratton : Nous ne leur avons pas posé la question. Je ne sais pas. Je pourrais vous parler de nos associations provinciales.

Le sénateur Tkachuk : Quels gouvernements provinciaux soutiennent le projet de loi C-69?

La présidente : Nous allons...

Le sénateur Tkachuk : Je veux seulement savoir si l'un d'entre eux le sait.

La présidente : Ils devront répondre eux-mêmes.

Le sénateur Tkachuk : Peut-être que nous pourrions exécuter le processus en Amérique du Sud, en Uruguay ou au Brésil.

La présidente : La séance est suspendue. Nous reprendrons les travaux après le vote.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

La présidente : Mesdames et messieurs les sénateurs, reprenons notre discussion avec nos invités. Il nous reste 20 minutes pour la période de questions et de réponses. Ensuite, le comité devra discuter d'autres sujets, entre autres de ses déplacements.

Sénateur Richards, vous avez trois minutes.

Le sénateur Richards : J'ai une question. Le projet de loi omnibus est vraiment très compliqué. Je voulais savoir, est-ce qu'au moins une personne parmi vous s'est dit qu'il devrait y avoir deux ou trois projets de lois à la place, un pour l'hydroélectricité, un pour les mines et l'autre pour le pétrole? Serait-il préférable de procéder de cette façon? C'est une question hypothétique. Donc, serait-ce une meilleure idée de

diviser ce projet de loi en deux ou trois autres projets de loi, par exemple pour que les projets miniers et les projets pétroliers ne soient pas visés par la même loi?

Ms. Laurie-Lean: Yes.

Mr. Gratton: For the record, we were the only group when this started three years ago saying don't try to have one bill fit all. At that time, nobody agreed with us. We were the lone voice and we have what we have. That is part of the challenge.

Senator Richards: That is part of the problem.

Mr. Gratton: Part of the problem is that there are different issues that different sectors face and arguably, there are different solutions. It is challenging, but CEEA 2012 is the same to a degree.

Senator Richards: Okay. Thank you.

Senator Seidman: Thank you very much for your presentations. I'd like to address myself to you, Ms. Audouin, if I might, specifically about the Canadian navigable waters act for which you presented several recommendations. Being from Quebec, of course I am concerned knowing that hydropower is pretty important in Quebec, to say the least.

We have heard from others that there are problems with the definition of the navigable waters, and you expressed that in your presentation. Could you elaborate on that and tell us what would be an improvement to the definition.

Ms. Audouin: On navigable waters, we see a fundamental risk to existing facilities. And, Pierre, you can add to other parts of our concerns.

On existing facilities, you've raised that point. It's true in Quebec. It's true in many provinces in Canada because Canada is just blessed with hydro and it exists in almost every province and territory. The way the act is worded right now it means every time you undertake any renovation or any sort of alteration or any simple maintenance on your existing facility, this could trigger requirements for approval. This would be completely unworkable and in reality, it will stall operations.

Senator Seidman: You have said a streamlined process to deal with work at all existing facilities. Is that what you're proposing?

Mme Laurie-Lean : Oui.

M. Gratton : Aux fins du compte rendu, nous étions le seul groupe à l'origine, il y a trois ans, qui disait : « Ne faites pas un projet de loi qui englobe tout. » Personne n'était d'accord avec nous à cette époque. Nous étions les seuls à dire cela, et maintenant, voici où nous en sommes. Cela fait aussi partie des difficultés.

Le sénateur Richards : C'est une partie du problème.

M. Gratton : Une partie du problème est que les divers secteurs sont confrontés à des problèmes différents, qui nécessitent des solutions différentes. C'est un problème, et jusqu'à un certain point, on le retrouve aussi dans la Loi sur l'évaluation environnementale de 2012.

Le sénateur Richards : D'accord. Merci.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup de nous avoir présenté vos exposés. Je veux m'adresser à vous, madame Audouin, si vous me le permettez. J'aimerais parler de la Loi sur les eaux navigables canadiennes avant tout. Vous avez présenté plusieurs recommandations à ce sujet. Je viens du Québec, alors vous comprendrez pourquoi cela me préoccupe. L'hydroélectricité est très importante au Québec, c'est le moins qu'on puisse dire.

D'autres témoins nous ont dit que la définition des eaux navigables posait problème, et c'est aussi ce que vous avez affirmé dans votre exposé. Pouvez-vous approfondir votre pensée et nous dire comment on pourrait améliorer la définition?

Mme Audouin : À propos des eaux navigables, nous croyons qu'il y aurait un risque fondamental pour les installations existantes. Pierre, vous pourrez parler plus en détail de nos autres préoccupations.

Vous avez mentionné les installations existantes. Il y en a au Québec ainsi que dans de nombreuses autres provinces, parce que le Canada est riche en ressources hydroélectriques; il y en a dans presque toutes les provinces et tous les territoires. Selon le libellé actuel de la loi, on pourrait être forcé d'obtenir une approbation chaque fois qu'on entreprend des travaux de rénovation, de modification ou même simplement d'entretien des installations existantes. En pratique, ce serait parfaitement intenable. Cela bloquerait toutes les activités.

La sénatrice Seidman : Vous avez parlé d'un processus rationalisé pour les ouvrages de toutes les installations existantes. C'est ce que vous proposez?

Mr. Lundahl: If I may, in our written submission, we will have a few more recommendations in the Navigation Protection Act, but they all basically try to fix one problem. By expanding the definition of what is navigable, by having too many works designated, major works that are subject to a more complex approval process before they can proceed, by having a definition of works that is very broad, the act might result in an enormous workload for both the department and the electricity producers, the hydro producers, and also other institutions that run a number of hydraulic facilities. We don't think there is any fundamental issue with the principles of the bill regarding navigation.

Some of the definitions have to be narrowed down. The process for adding waters to the schedule have to be a little more rigorous in the way it approaches the changes to the schedule. The definition of "major works" has to be narrowed. By accident, I would say, dams located on a lateral channel and are not really a major obstruction to navigation — you can still go to the dam in a boat and say it stops you, but it is not really a navigation obstruction because you can still follow the main channel of the river. That should be excluded.

We have a number of fixes or amendments that I think are quite feasible to some of the subsections of the act.

Senator Seidman: Okay. Thank you.

Senator McCallum: You heard the last speaker. You were here for the presentation. When I listened to his presentation and yours, you have such different stories. I'm wondering why one group is more adversely impacted by the bill and the other is not.

Mr. Gratton: It's hard to speak on behalf of other sectors. I don't really want to do that.

Senator McCallum: In your presentation, you said the mining industry is disproportionately —

Mr. Gratton: — disproportionately affected.

Senator McCallum: — affected but his mining wasn't. I'm trying to get an idea why one group is more impacted negatively.

M. Lundahl : Si vous me le permettez, dans notre mémoire, nous présentons quelques recommandations additionnelles visant la Loi sur la protection de la navigation. Essentiellement, toutes ces recommandations ciblent le même problème. La loi risque d'entraîner une énorme surcharge de travail pour le ministère et les producteurs d'électricité, les producteurs d'hydroélectricité ainsi que les organisations qui exploitent des installations hydrauliques, et c'est parce qu'elle élargit la définition des voies navigables, qu'elle désigne un trop grand nombre d'ouvrages, parce que les ouvrages majeurs sont visés par un processus d'approbation très complexe qui retardent le lancement des travaux et parce que la définition relative aux ouvrages est très vaste. Nous ne croyons pas que les principes établis dans le projet de loi à l'égard de la navigation soient fondamentalement problématiques.

Certaines définitions doivent être resserrées. Le processus utilisé pour ajouter des eaux navigables à l'annexe doit être un peu plus rigoureux quant à la façon dont les modifications sont apportées à l'annexe. La définition du terme « ouvrages majeurs » doit être resserrée. Disons qu'il y a, incidemment, un barrage situé sur un canal latéral et qui ne présente pas véritablement une obstacle majeur à la navigation... Vous pouvez toujours atteindre le barrage en bateau, et, même s'il vous arrête, ce n'est pas vraiment un obstacle à la navigation, parce que vous avez toujours la possibilité de suivre le chenal principal du cours d'eau. Cela devrait être exclus.

Nous proposons un certain nombre de solutions ou de modifications à des paragraphes de la loi qui, selon nous, sont tout à fait réalisables.

La sénatrice Seidman : D'accord. Merci.

La sénatrice McCallum : Vous avez entendu ce que le dernier témoin a dit. Vous étiez ici pour son exposé. J'ai réalisé en vous écoutant à quel point vos témoignages étaient différents. Je me demande pourquoi un groupe dit que le projet de loi aura des conséquences néfastes pour lui et que l'autre dit qu'il n'en aura pas.

M. Gratton : C'est difficile de parler pour les autres secteurs. Je préférerais m'abstenir.

La sénatrice McCallum : Dans votre exposé, vous avez dit que l'industrie minière sera touchée de façon —

M. Gratton : — touchée de façon disproportionnée.

La sénatrice McCallum : — de façon disproportionnée, mais que sa propre exploitation minière ne le sera pas. J'essaie de

Mr. Gratton: Are you talking about Minister Rickford, when he was here earlier? We had trouble understanding his point. All mines in his province are pretty well subject to the federal environmental assessment act.

The province doesn't have — it has an environmental assessment act, but it doesn't necessarily apply to mining. It's voluntary. It's a rather complicated permitting system, which makes alignment with the federal act harder than in some other jurisdictions.

Ontario is the largest mining jurisdiction in Canada. If you look at the recent recovery in commodity prices, Ontario would typically be leading the pack in new mining investment and mineral exploration. Right now it's fallen behind Quebec and British Columbia. At the moment it's not as rosy in Ontario as it should be.

In terms of what he was saying, I don't quite know what he means. Under the current project list, pretty well every mining project will be subject to a federal environmental assessment. I'm aware of one project in Ontario that was screened out: the all-electric mine by Goldcorp, because it's a small underground mine with no tailings. The footprint was very small; it's fully electric, so there are no greenhouse gases or diesel emissions. It was screened out, but that's the only one I can think of.

Ms. Laurie-Lean: I'm not trying to be facetious, but I wasn't sure whether Minister Rickford was saying it was a good thing or a bad thing. He kept talking about mining. He didn't point out that mining, like forestry, hydro and a whole bunch of provincial jurisdiction things — some of them are subject to CEAA 2012 and some are not. It isn't clear to us why.

I'm not sure what his point about mining was and how that related to the impact assessment act. I honestly am not sure what the point he was making and in what way it differs from our points.

Senator Simons: Senator Seidman asked my original question. You answered it very well. I'm going to ask a completely different one.

comprendre pourquoi un groupe serait plus défavorisé qu'un autre.

M. Gratton : Parlez-vous du ministre Rickford, qui a témoigné plus tôt aujourd'hui? Nous n'avons pas bien compris ce qu'il voulait dire. Toutes les mines de sa province sont plutôt bien assujetties à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

La province n'a pas... Elle a une loi sur l'évaluation environnementale, mais elle ne s'applique pas nécessairement à l'industrie minière. Les évaluations environnementales sont volontaires. Le système d'octroi de permis est très compliqué, et, en comparaison avec d'autres provinces et territoires, cela rend difficile de s'aligner sur la loi fédérale.

L'Ontario est la plus grande province minière au Canada. Compte tenu de la hausse récente du prix des produits de base, l'Ontario devrait se classer au premier rang en ce qui concerne les nouveaux investissements miniers et les projets d'exploration minière. Dans les faits, elle se classe derrière le Québec et la Colombie-Britannique. À l'heure actuelle, la situation en Ontario est moins brillante qu'elle devrait l'être.

Pour ce qui est des propos du ministre, je n'ai pas vraiment suivi son raisonnement. Si on se fie à la liste de projets actuelle, pratiquement tous les projets miniers devront faire l'objet d'une évaluation environnementale fédérale. Je sais qu'il y a un projet en Ontario qui n'a pas été fait l'objet d'une évaluation : le projet de mine entièrement électrique de Goldcorp. C'est une petite mine souterraine qui ne produit pas de résidu. Son empreinte est minuscule; tout se fait à l'électricité, alors elle ne produit pas de gaz à effet de serre ou d'émissions de diesel. Ce projet a été soustrait à l'évaluation, mais c'est le seul qui me vient à l'esprit.

Mme Laurie-Lean : Je dis cela sérieusement : je ne suis pas arrivée à déterminer si le ministre Rickford disait que c'était une bonne chose ou une mauvaise chose. Il a seulement parlé de l'exploitation minière. Il n'a rien dit à propos du fait que les projets miniers, au même titre que les projets forestiers, hydroélectriques et une foule de projets relevant de la compétence provinciale, sont parfois visés par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, et parfois non. Nous ne comprenons pas vraiment pourquoi.

Je n'ai pas vraiment compris ce qu'il voulait dire au sujet de l'exploitation minière et comment cela était lié à la Loi sur l'évaluation d'impact. Honnêtement, je ne suis pas sûre de savoir ce qu'il voulait dire, ni en quoi sa position diverge de la nôtre.

La sénatrice Simons : La sénatrice Seidman a posé ma première question, et vous y avez très bien répondu. Je vais donc vous poser une toute autre question.

There are some people in this universe who think that the best strategy for Bill C-69 is to delay things as long as possible so that the bill dies on the Order Paper. I see that in my Twitter feed; I hear that in other places than Twitter.

I would like to ask each of you from your various industry perspectives: What do you think the consequences would be to your industry and to investor confidence if we were to let this bill die on the Order Paper rather than expeditiously dealing with it?

Mr. Gratton: We would be stuck with CEAA 2012, which we don't want to be stuck with, and it would mean that, in the next Parliament, we would press for at least amendments to CEAA 2012. I can't predict who will be in government at that time. We would want CEAA 2012 issues addressed somehow.

It would prolong the debate on an issue that we have been debating now since the beginning of the decade.

Senator Simons: Would that be good for investor confidence?

Mr. Gratton: No, that would not be good for investor confidence.

I would like to add one point. I think this committee has heard from a number of witnesses. I would say there is a pretty broad convergence emerging. We aren't agreeing on all issues, but there are a number of amendments that we're all agreeing on that would improve this bill and would, perhaps, bring some of the other affected sectors to the point of accepting this legislation.

Senator Simons: I'd love to hear from Ms. McDonald and Ms. Williams, who haven't had a chance to answer.

Would it be good for investment in your industry if this bill were to die on the Order Paper?

Lesley Williams, Director of Policy, Prospectors and Developers Association of Canada: Given the challenges our industry has faced with CEAA 2012 and our position on this bill, I don't think it would be good for investment confidence. We would agree with MAC.

Il y a certaines personnes en ce bas monde qui croient que la meilleure stratégie consiste à retarder le plus longtemps possible l'adoption du projet de loi C-69 afin qu'il meure au Feuilleton. J'ai remarqué ce genre de commentaire sur mon fil Twitter, ainsi qu'à d'autres endroits.

J'aimerais connaître la position de vos industries respectives : quelles seraient les conséquences sur vos industries et sur la confiance des investisseurs si, au lieu d'adopter rapidement le projet de loi, on le laissait mourir au Feuilleton?

M. Gratton : On se retrouverait coincé avec la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, ce que nous voulons à tout prix éviter. Cela nous obligerait également à insister fortement auprès du prochain gouvernement pour qu'il modifie, à tout le moins, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012. J'ignore quel parti sera au pouvoir à ce moment-là, mais il demeurera nécessaire, selon nous, de régler les problèmes de cette loi.

Cela aurait aussi pour effet de prolonger le débat, même si nous débattons de cette question depuis le début des années 2010.

La sénatrice Simons : Cela renforcerait-il la confiance des investisseurs?

M. Gratton : Cela ne renforcerait pas la confiance des investisseurs, non.

Une autre chose que j'aimerais ajouter : je crois que votre comité a déjà entendu un certain nombre de personnes témoigner. J'ai l'impression qu'on voit de plus en plus un consensus émerger. Nous ne sommes pas d'accord sur tous les points, mais il y a un certain nombre de modifications qui font l'unanimité, parce qu'elles amélioreraient le projet de loi et feraient en sorte que d'autres secteurs concernés acceptent le projet de loi.

La sénatrice Simons : J'aimerais connaître l'opinion de Mmes McDonald et Williams. Vous n'avez pas eu l'occasion de répondre jusqu'ici.

Est-ce que ce serait préférable pour les investissements dans votre industrie que le projet de loi meure au Feuilleton?

Lesley Williams, directrice des politiques, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs : Compte tenu des problèmes que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 a entraînés dans notre industrie et notre position sur le projet de loi, je doute que ce serait une

Ms. Audouin: We're between a rock and a hard place in the sense that we learned to work with CEAA 2012 — and maybe there is a bit of a difference between MAC and our position on this — but we are working with CEAA 2012. We spoke in support of CEAA 2012 when it was passed a few years ago.

We all need to remember that this legislation, CEAA 2012, is only seven or eight years old. It's very new. Now we're entering into another process of understanding a new impact assessment process, which, in many ways, is bringing up a more complex system just to wrap your head around. That's a reality.

We also feel this piece of legislation brings new and interesting points forward with regard to the consideration of climate change and socioeconomic considerations, which, right now under CEAA 2012, are not things that are weighed in or considered.

Senator Simons: Adding the climate change as one of the list of factors could actually be helpful to the green-lighting of more hydro, you're suggesting?

Ms. Audouin: Yes. Hydro power being non-emitting, clean and renewable, we appreciate that being part of the consideration process.

Senator Simons: Thank you very much.

[Translation]

Senator Mockler: I would also like to congratulate Ms. Audouin for her new responsibilities.

[English]

Coming from New Brunswick, we are concerned in Atlantic Canada — but I will talk about New Brunswick. We are concerned by the fact that — even this past weekend, I've had First Nation people saying they have not been consulted. When I hear Mr. Gratton say that things changed when the TMX decision was made. I agree with you. It would have changed, also, if it would have been Energy East, but that's another subject matter.

My question is more Ms. Audouin. In New Brunswick, we're in dire need of modernizing our economy, to do more value-added and, in the energy mix, hydro is very, very important. Mactaquac Dam, which the government is considering — and I

bonne chose pour la confiance des investisseurs. Je crois que nous sommes d'accord avec les représentants de l'Association minière du Canada.

Mme Audouin : Nous sommes en quelque sorte entre le marteau et l'enclume; nous nous sommes adaptés à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, et nous avons appris à fonctionner dans ce cadre-là. Notre position et celle de l'Association minière du Canada divergent peut-être un peu à ce chapitre. Il y a quelques années, lorsque cette loi a été adoptée, nous étions de ceux qui la soutenaient.

Il faut garder à l'esprit que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 n'a que sept ou huit ans. C'est une loi très jeune. À présent, nous recommençons les démarches pour comprendre un nouveau processus d'évaluation des impacts, et, à de nombreux égards, le nouveau système est encore plus compliqué à comprendre. C'est un fait.

Nous constatons également que ce projet de loi comprend de nouvelles dispositions intéressantes sur les changements climatiques ainsi que sur des aspects socioéconomiques. Actuellement, sous le régime de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, ce genre de choses n'est ni examiné ni pris en considération.

La sénatrice Simons : Vous croyez donc que les nouvelles dispositions qui ajoutent les changements climatiques à la liste des facteurs favoriseraient l'approbation des projets hydroélectriques, n'est-ce pas?

Mme Audouin : Oui. L'hydroélectricité n'est pas émettrice de GES. C'est une énergie propre et renouvelable. Nous sommes contents que cela soit pris en considération dans le processus.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup.

[Français]

Le sénateur Mockler : Je voudrais également féliciter Mme Audouin pour ses nouvelles responsabilités.

[Traduction]

Je viens du Nouveau-Brunswick, et nous nous préoccupons du sort du Canada atlantique, mais pour l'instant, je vais parler seulement du Nouveau-Brunswick. Ce qui nous préoccupe... Pas plus tard que la fin de semaine dernière, des gens des Premières Nations m'ont dit qu'ils n'avaient pas été consultés. M. Gratton a dit que les choses avaient changé à la suite de la décision sur le projet TMX, et je suis d'accord avec vous; mais il y aurait également eu des changements s'il s'agissait du projet Énergie Est, mais je m'écarte du sujet.

Madame Audouin, voici ce que je veux savoir : au Nouveau-Brunswick, nous avons grandement besoin de moderniser notre économie et d'exécuter des projets à valeur ajoutée. Dans le domaine énergétique, l'hydroélectricité est extrêmement

had been in the New Brunswick Legislative Assembly for a few years, six elections.

[*Translation*]

The fact is that we are concerned because of the prevailing uncertainty, but we are also concerned for the investments. Who is going to invest in a project that will be in the order of \$2.8 billion to \$3.5 billion?

Another factor that concerns us is knowing whether there are mechanisms to ensure New Brunswick's economic activity with huge projects like that. We are also concerned about fish habitat when we look at the Saint John protocol, for example.

[*English*]

If I look at Bill C-69 the way it is — and I welcome the fact that you're making recommendations. I don't think it's a matter of killing Bill C-69 but certainly to modernize it.

[*Translation*]

It is also to encourage the competitiveness of New Brunswick in Confederation. What is your opinion about that?

Ms. Audouin: By way of clarification, are you referring to the refurbishment of the Mactaquac Dam?

Senator Mockler: I am talking about modernization.

[*English*]

The Chair: We are hearing the witness speak. Senator Tkachuk, please, we are hearing the witness.

Senator Tkachuk: I understand, but he started it. It's like Grade 8, right? Well, I was a schoolteacher too, you know.

The Chair: Can we allow the witness to give her answer?

Ms. Audouin: It's hard to follow after that. Thank you, Madam Chair. Thanks again for the question on the refurbishment of Mactaquac.

[*Translation*]

Specifically, in terms of rebuilding projects, our proposal for Bill C-69 is that rebuilding small projects should not come under the bill. They should be large projects, as the text of the bill proposes. It would make things complicated and onerous; it would also eliminate a number of very fine hydroelectric projects in the country.

importante. En ce moment, le gouvernement est en train d'étudier le projet du barrage de Mactaquac... Vous savez, j'ai fait six mandats à l'Assemblée nationale du Nouveau-Brunswick

[*Français*]

Le fait est que nous sommes inquiets à cause de l'incertitude qui règne, mais nous sommes aussi inquiets pour les investissements. Qui va investir dans ce projet qui sera de l'ordre de 2,8 milliards de dollars à 3,5 milliards de dollars?

Un autre aspect qui nous inquiète est à savoir si on a en place les mécanismes pour assurer l'activité économique au Nouveau-Brunswick avec de gros projets comme celui-là. On s'inquiète également de l'habitat du poisson lorsqu'on regarde, par exemple, le protocole de Saint John.

[*Traduction*]

À propos du libellé actuel du projet de loi C-69... Je vous suis reconnaissant des recommandations que vous avez proposées. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de torpiller le projet de loi C-69, mais il faut hors de tout doute le moderniser.

[*Français*]

C'est aussi pour favoriser la compétitivité du Nouveau-Brunswick au sein de la Confédération canadienne. J'aimerais avoir votre opinion à ce sujet.

Mme Audouin : En guise de clarification, faites-vous référence à la réfection du barrage de Mactaquac?

Le sénateur Mockler : Je parle de la modernisation.

[*Traduction*]

La présidente : Le témoin est en train de répondre, sénateur Tkachuk. Je vous prierais de la laisser parler.

Le sénateur Tkachuk : Je comprends, mais c'est lui qui a commencé. J'ai l'impression d'être revenu sur les bancs d'école. J'ai aussi été enseignant, vous savez.

La présidente : Pouvons-nous la laisser répondre?

Mme Audouin : Ce ne sera pas facile de reprendre après cela, mais merci, madame la présidente. Merci de votre question sur la réflexion du barrage de Mactaquac.

[*Français*]

Spécifiquement, quant à la réfection du projet, ce qu'on propose pour le projet de loi C-69, c'est que les réfections qui ont trait à de petits projets ne tombent pas sous le coup de la loi et s'avèrent d'une grande envergure, comme ce qui est proposé dans le texte de loi. Cela rendrait les choses très complexes et onéreuses, et éliminerait un certain nombre de très beaux projets hydroélectriques au pays.

The second part of your question dealt with fish habitat and the consequences of the legislation. Our comments are really focused on the assessment of Bill C-68. So, in terms of Bill C-69, there are no automatic points of convergence that we could analyze today.

Senator Mockler: Thank you.

[English]

Senator McCoy: I want to go back to the question of designated projects, which is one of the common concerns we've heard from several witnesses. In fact, one of our senators at the committee said we're being asked to buy a pig in a poke. Everybody says, "Don't worry, it will be fixed in the regulations."

I'm reminded of Ralph Klein, who joined our government in 1989 when he became Minister of Environment. At that time, the province was diversifying into pulp and paper. There were great public outcries over pulp and paper mills. Ralph simply said, "Leave it to me." He inherited this as a new minister, immediately went out and talked to them all directly and secondly said, "Would it help if I shared with you a copy of the draft regulations before the act is finalized?" Those two things completely defused the situation.

I'm wondering if the same might be said in this situation, especially with the designated projects, if a copy of the draft, which they said they got, would be circulated now so there could be some trust built into the process going forward.

Mr. Gratton: Yes is the short answer. There are a few other things they could do. They could amend the current project list. There is a project list under CEAA 2012. They could signal intent now. There's nothing stopping them. I know they're not publishing it now because you can't get ahead of the act, and every government faces that. It's not new. You could signal intent or you could release an updated discussion paper.

I think that would take a lot of issues off the table. I may go back to some of the concerns Suncor raised in situ, which doesn't affect mining so we're not addressing it in our brief, but being assured in situ remains off the list. Potash mining in Saskatchewan has never been subject to federal environmental assessment. Because of where it is, it doesn't tend to require federal authorization like under the Fisheries Act. It's always been exempt. My sense, if I were guessing, I would say it will

La seconde partie de votre question concernait les eaux poissonneuses et les conséquences de la loi. Nos commentaires sont vraiment concentrés sur ce qu'on a évalué du projet de loi C-68. Donc, par rapport au projet de loi C-69, on n'a pas forcément de points de convergence sur lesquels on pourrait apporter une analyse aujourd'hui.

Le sénateur Mockler : Merci.

[Traduction]

La sénatrice McCoy : J'aimerais aborder à nouveau la question des projets désignés. C'est l'une des préoccupations les plus fréquentes, dont nous ont parlé plusieurs témoins. À dire vrai, l'un des membres du comité a dit qu'on nous demandait d'acheter chat en poche, et tout le monde répond : « Ne vous inquiétez pas, nous allons arranger cela dans le règlement. »

Cela me fait penser à Ralph Klein, qui a été élu au gouvernement et a été nommé ministre de l'Environnement. À cette époque, la province avait commencé à diversifier ses activités dans l'industrie des pâtes et papiers. Il y a eu une véritable levée de boucliers relativement aux usines de pâtes et papiers. Ralph a simplement dit : « Laissez-moi m'en occuper. » Il venait d'être nommé ministre, il hérite de cette situation. Il a immédiatement consulté les intervenants et il leur a directement demandé : « Est-ce que cela vous aiderait d'avoir une copie de l'ébauche de la réglementation avant l'adoption du projet de loi? » Il a réussi à désamorcer complètement la situation avec ces deux gestes.

Je me demande si on pourrait agir de la même façon dans le cas présent, en particulier en ce qui concerne les projets désignés. Si on diffusait une copie de l'ébauche de la réglementation — il semble qu'elle soit prête —, est-ce qu'on pourrait renforcer la confiance dans le processus pour la suite des choses?

M. Gratton : En un mot, oui. Il y a quelques autres solutions envisageables, par exemple, modifier la liste de projets. La liste de projets suit la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012. On pourrait tout de suite préciser les intentions. Rien ne les empêche de le faire. Je sais qu'on ne publie pas la réglementation maintenant parce qu'on ne peut pas aller plus vite que la loi, et c'est vrai pour tous les gouvernements. Cela n'a rien de nouveau, mais peut-être pourrait-on préciser les intentions ou diffuser un document de consultation à jour.

Je crois que cela permettrait de dissiper un bon nombre de préoccupations. J'aimerais revenir aux préoccupations liées à la production in situ soulevées par Suncor. Cela ne concerne pas l'industrie minière, alors nous n'en parlons pas dans notre mémoire, mais il faudrait préciser que la production in situ ne sera pas ajoutée à la liste. L'industrie de la potasse en Saskatchewan n'a jamais été visée par une évaluation environnementale fédérale. Vu son emplacement, il n'est

continue to be that way. It would be nice to see that assurance and then the Saskatchewan industry would feel much better about this proposed bill.

It's a lot different for a miner that's already subject to the act to look at this compared to what you've already got versus somebody who's not subject to the act having to be subject to it. That's a much greater level of concern. Who wants another process that you're not currently subject to? I think that would help a lot.

Senator McCoy: The experience in 2012 was that the designated project list was passed as a regulation, and within a year a new designated project list was issued, in 2013. In fact, I thought the potash industry had aced the assessment process when I was looking through the registry. I think they started in January and said it was finished in October. I thought, "Nine months, what have those people in Saskatchewan got going for them?" I discovered that potash mines were taken off the designated list in 2013. That's why that one was so successful. It might be taken to occur again. There are obviously some concerns about projects, as you say, which are provincial —

Mr. Gratton: All mines are provincial. The historic justification for mines that have been subject to CEAA since 1995 when it came into force as opposed to potash mines that have been exempt is most metal mines in this country, for example, will affect water. You'll need a Fisheries Act authorization. Potash mines are in dry country.

The most important federal government trigger is not triggered in the potash sector. That has been the primary rationale for keeping them off the list. I think that rationale still applies.

Senator McCoy: I won't go any further. Thank you for your answers and thank you for being here.

Senator LaBoucane-Benson: In the summary of the Mining Association brief, you are the second witness to propose changes or amendments to the purposes of the act section almost verbatim, the same kind of change. Why? What is the legal reason for adding "the Canadian economy encouraged prosperity and improved competitiveness" to the purpose statement? What's the legal reason?

habituellement pas nécessaire d'obtenir l'autorisation du gouvernement fédéral, comme sous le régime de la Loi sur les pêches. Cette industrie en a toujours été exemptée. À mon avis, si j'avais à hasarder une hypothèse, je dirais que cela va continuer ainsi. Cependant, ce serait bien que ce soit dit explicitement; l'industrie de la Saskatchewan aurait beaucoup moins de réserves à propos de ce projet de loi.

Ce n'est pas du tout la même chose pour une entreprise minière qui est déjà assujettie à la loi. Ce n'est pas la même chose pour quelqu'un qui est habitué et pour quelqu'un qui n'a jamais été assujetti à la loi, mais qui le sera dorénavant. Cela entraîne beaucoup plus de préoccupations. Qui voudrait se voir imposer un processus supplémentaire? Donc, je crois que cela aiderait énormément.

La sénatrice McCoy : En 2012, la liste des projets désignés a été adoptée à titre de règlement et, en moins d'un an, une nouvelle liste de projets désignés a été publiée, en 2013. À dire vrai, j'avais cru que le processus d'évaluation s'était déroulé sans accroc pour l'industrie de la potasse lorsque j'ai consulté le registre. Je crois que cela avait commencé en janvier, et que c'était terminé en octobre. Je me suis dit : « Neuf mois, comment les gens de la Saskatchewan ont-ils fait? » Ensuite, j'ai découvert que les mines de potasse avaient été retirées de la liste de projets désignés en 2013. Cela explique pourquoi elles s'en sortaient si bien, et cela pourrait arriver à nouveau. Il y a clairement des préoccupations entourant certains projets provinciaux, comme vous l'avez dit —

M. Gratton : Toutes les mines relèvent de la compétence provinciale. Depuis 1995, depuis son adoption, depuis l'adoption de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, les mines de potasse étaient exemptées, contrairement à d'autres mines. Dans le passé, la raison était que les mines de métaux au Canada, par exemple, polluent l'eau. Vous avez besoin d'une autorisation en vertu de la Loi sur les pêches. Les mines de potasse, de leur côté, sont en terrain sec.

Les principaux déclencheurs de la loi fédérale ne s'appliquent pas au secteur de la potasse, et c'était principalement pour cette raison qu'on ne l'a pas ajouté à la liste. Selon moi, le raisonnement tient toujours.

La sénatrice McCoy : Je ne vais pas pousser plus loin. Merci de vos réponses et de votre présence.

La sénatrice LaBoucane-Benson : J'ai consulté le résumé du mémoire de l'Association minière du Canada, et les modifications que vous proposez au projet de loi sont pratiquement identiques à celles d'un autre groupe de témoins. Je me demande pourquoi. Sur le plan juridique, pourquoi devrait-on ajouter « de renforcer l'économie canadienne, de favoriser la prospérité et d'améliorer la compétitivité aux objectifs? » Quel est le raisonnement juridique?

Ms. Laurie-Lean: I'm not a lawyer. Very often when we're arguing over interpretation in the body of an act, they will often allude to the purposes and say we have to interpret it this way because of the purposes.

In the absence of any mention of the investment climate and competitiveness, it kind of overlooks driving home when they're considering different implementation measures and different approaches to regulations if they don't at all take into account what it would cost the proponent. There are different ways of doing things. Some are more expensive than others.

Senator LaBoucane-Benson: Are you saying this would increase the weighting of the economy? If we're talking about a three-legged stool where one leg is the environmental impact, one is duty to consult and the third is the economy, this would increase the weighting by changing the purpose statement, do you suppose?

Ms. Laurie-Lean: I don't think "weighting" is the word I'm comfortable with because it implies a 40 per cent versus 60 per cent type of approach. In practice, at least for mining projects where you've got much more localized in communities, there generally isn't that kind of dichotomy. It's more in the process costs that would be more important of not imposing, "Well, just in case, we'll ask you to do 10 more butterflies and 20 years of studies." Being able to push back at that, that it's not justified, would be helpful.

[*Translation*]

The Chair: Thank you very much for this interesting conversation. My thanks to our witnesses for visiting our committee.

[*English*]

I am going to suspend the meeting. Don't go away because we are going in camera.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: We have two subjects. The first subject is travel.

You have received a number of emails requesting your availability. We haven't received all of the availabilities. I will say it's almost half that are missing. Please, you have until tomorrow to provide your availability. So far, with the ones who have been provided availability, we are not arriving to a consensus on which day to travel.

Mme Laurie-Lean : Je ne suis pas avocate. Il nous arrive très souvent d'argumenter sur l'interprétation des dispositions de la loi, et lorsque cela arrive, on justifie souvent une interprétation en nous disant que c'est à cause des objectifs.

Si on ne mentionne pas le contexte des investissements et la compétitivité, c'est comme si on invitait à faire fi de ces aspects dans la mise en œuvre des mesures et des approches de la réglementation et à ne pas tenir compte des coûts pour les promoteurs des projets. Il y a différentes façons de faire les choses, et certaines coûtent plus cher que d'autres.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Donc, selon vous, cela augmenterait l'importance de l'économie. Disons que nous avons trois piliers : l'un représente l'environnement, l'autre, l'obligation de consulter et le troisième, l'économie. Croyez-vous que le fait de modifier l'énoncé d'objet aurait pour effet d'accroître l'importance du troisième pilier?

Mme Laurie-Lean : Je ne suis pas à l'aise avec le mot « pondération » parce qu'il laisse sous-entendre une approche de type 40 p. 100 par rapport à 60 p. 100. En pratique, du moins pour les projets miniers qui reposent en grande partie sur une assise locale dans les collectivités, on ne retrouve pas en général cette dichotomie. Ce sont davantage les coûts associés au processus qu'on ne devrait pas imposer en disant : « Eh bien, juste au cas où, nous allons vous demander d'examiner 10 papillons de plus et de réaliser 20 ans d'étude. » Il serait utile de pouvoir refuser une telle demande parce qu'elle n'est pas justifiée.

[*Français*]

La présidente : Merci beaucoup pour cette intéressante conversation. Je remercie nos témoins pour leur passage à notre comité.

[*Traduction*]

Je vais suspendre la séance. Ne partez pas parce que nous allons poursuivre à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

La présidente : Nous avons deux sujets. Le premier est le voyage.

Vous avez reçu un certain nombre de courriels qui vous demandaient votre disponibilité. Nous n'avons pas reçu les disponibilités de tout le monde. Je crois qu'il en manque presque la moitié. Veuillez fournir votre disponibilité d'ici demain. Jusqu'à maintenant, avec celles que nous avons reçues, nous n'en arrivons pas à un consensus sur la journée où nous devrions nous déplacer.

Now, I don't know if Senator MacDonald wants to confirm that his caucus has decided there is just one single break week that is available for travel. Could you please confirm that?

Senator MacDonald: You've already made the commitment that if we're travelling for two weeks, we will give up one of our break weeks to travel. We've already made that commitment. Yet that week has to be negotiated by leadership. We can't negotiate it here. The leadership has to negotiate which week it's going to be.

The Chair: Can you please tell us when you're going to negotiate that?

Senator MacDonald: I can't tell you when I'm going to negotiate it because I'm not negotiating it. The leadership is going to negotiate it.

The Chair: We cannot go further to develop a budget unless we have the week that we are going to travel. We are going a little bit in circles here. We need more details on the week because you represent a large number. You represent half.

Senator MacDonald: I put out a request after I got Maxime's email and asked people for their feedback on this and when they were available. I let you know I was available for the entire range of the time you sent out but, again, I'm not responsible for negotiating which week it's going to be. Leadership has to do that.

The Chair: Does anyone want to debate or discuss this?

Senator Mitchell: I'd like to discuss the issue of whether the trip is on break weeks or sitting days.

Let me give you some statistics which are quite startling. With the 21 bills that we have received or will receive, there will be a total of 35 second and third reading debates. As of tomorrow, we will have 31 sitting days remaining. We will have fewer sitting days than we have major second or third reading debates.

Second, this year, until June, we will sit, including the week that we've just sat, for about — sorry, I want to go a step back. Also, two committees will be travelling. One is ours with 14 members, and I'll go, so that's 15. The other one is Transport, with nine members. There will be 23 members who will be travelling, conceivably, during at least one sitting day. That's 20 per cent of the entire Senate that will be missing about 20 per cent of the opportunity to debate second and third reading debates. It's very significant.

Maintenant, je ne sais pas si le sénateur MacDonald veut confirmer que son caucus a décidé qu'il ne pourrait se déplacer que pendant une seule semaine de congé. Pourriez-vous nous confirmer cela?

Le sénateur MacDonald : Vous avez déjà dit que, si nous devons voyager pendant deux semaines, nous allons abandonner une de nos semaines de congé pour nous déplacer. Nous avons déjà pris cet engagement. Pourtant, cette semaine doit être négociée par nos leaders. Nous ne pouvons pas négocier cela ici. Les leaders doivent déterminer quelle semaine ce sera.

La présidente : Pourriez-vous nous dire quand vous allez négocier cela?

Le sénateur MacDonald : Je ne peux pas vous dire à quel moment je vais négocier cela parce que ce n'est pas moi qui le ferai. C'est notre leader qui le fera.

La présidente : Nous ne pouvons pas préparer le budget à moins de savoir durant quelle semaine nous allons nous déplacer. Nous tournons un peu en rond ici. Nous vous demandons donc plus de détails sur la semaine que vous choisirez parce que vous représentez un grand nombre de membres. Vous en représentez la moitié.

Le sénateur MacDonald : J'ai présenté une demande après avoir reçu le courriel de Maxime pour obtenir la réponse des gens et savoir quand ils étaient disponibles. Je vous ai dit que j'étais disponible pendant toute la période que vous avez mentionnée, mais, encore une fois, je ne suis pas responsable de négocier la semaine. Cela revient au leader.

La présidente : Est-ce que quelqu'un veut débattre de la question?

Le sénateur Mitchell : J'aimerais que l'on détermine si le voyage se fera au cours des semaines de congé ou des jours de séance.

Permettez-moi de vous donner des statistiques qui sont très frappantes. Avec les 21 projets de loi que nous avons reçus ou allons recevoir, nous avons un total de 35 débats en deuxième et en troisième lectures. Demain, il nous restera 31 jours de séance. Nous aurons moins de jours de séance que de débats importants à l'étape de la deuxième ou de la troisième lecture.

Ensuite, cette année, jusqu'à juin, nous siégerons, y compris la semaine où nous venons de siéger, pendant environ... Je suis désolé, je veux revenir en arrière. Également, deux comités se déplaceront. L'un d'eux est le nôtre, avec 14 membres, et j'en fais partie, alors ce sera 15. L'autre est le comité des transports, avec 9 membres. Au total, 23 membres se déplaceront, probablement, au cours d'au moins un jour de séance. C'est 20 p. 100 des sénateurs qui seront absents pour environ 20 p. 100 des occasions de participer aux débats en deuxième et en troisième lectures. C'est très important.

Second, we will be sitting this year, from February to June, including last week, 36 days. Because of the election, it's very unlikely that we'll sit much more than another six to nine days, the way these things go. That would be 45 days.

We're paid \$150,000 a year. Therefore, this year, to work here for 45 days, senators want to take some of that and travel? I think it's absolutely acceptable that we should determine that we can travel on two break weeks. Most Canadians don't get that kind of work in 50 days that they have to double up on. Most Canadians would think we'd be in here for those second and third reading debates, we'd be here for those votes and that we would be here at least those 45 days this year, in the Senate, which is a very significant portion of the oath that we all signed when we were sworn in, and that we could travel for two break weeks for the rest of the year.

I don't think that's unreasonable. I think Canadians would say, "Yes, that's exactly reasonable. Would you please do it that way?"

The Chair: Okay. Before I give the floor to Senator MacDonald, I want to say that I've been trying to move a motion for travel from the Senate, but because of all of this stopping at the Senate, I can't. I will try my best again tomorrow, tonight —

Senator Woo: If they don't adjourn again, we can get to it.

The Chair: Okay, tonight.

Senator Tkachuk: You have to get up on —

Senator Woo: It they agree.

Senator Tkachuk: They'd have to agree.

The Chair: You have to agree.

Senator Tkachuk: We can't speak for all —

The Chair: I cannot speak, but I can try. I will try.

Senator MacDonald: A couple of things.

First of all, Senator Mitchell, we're not responsible for the 21 bills that you say are coming towards the house. That's the government. Excuse me. I have the floor.

Senator Mitchell: I have my hand up.

En outre, nous allons siéger 36 jours cette année, de février à juin, en comptant la semaine dernière. En raison de l'élection, il est très improbable que nous siégions beaucoup plus que de six à neuf jours supplémentaires, selon la façon dont se passent les choses. Ce serait 45 jours.

Nous gagnons 150 000 \$ par année. Par conséquent, cette année, les sénateurs travaillent ici pendant 45 jours et veulent utiliser certaines de ces journées pour se déplacer? Je crois qu'il est tout à fait acceptable de décider que nous pouvons nous déplacer pendant les deux semaines de congé. La plupart des Canadiens n'ont pas un genre d'emploi où ils peuvent se permettre de faire autre chose pendant les 50 jours de travail prévus. La majorité des Canadiens s'attendraient à ce que nous soyons ici pour les débats en deuxième et en troisième lectures, que nous siégions pour les votes et que nous soyons présents au Sénat au moins ces 45 jours cette année, ce qui est un aspect très important du serment que nous avons tous prêté comme sénateurs, et que nous puissions nous déplacer pendant deux semaines de congé le reste de l'année.

Je ne crois pas que c'est déraisonnable. Je pense que les Canadiens diraient : « Oui, c'est très raisonnable. Ne pourriez-vous pas procéder de cette façon-là? »

La présidente : D'accord. Avant de donner la parole au sénateur MacDonald, j'aimerais dire que j'essaie de présenter une motion concernant le voyage pour le Sénat, mais, en raison de toutes ces interruptions au Sénat, je n'y arrive pas. Je vais essayer de nouveau demain, ou ce soir...

Le sénateur Woo : S'ils ne suspendent pas encore la séance, nous pouvons y arriver.

La présidente : D'accord, ce soir.

Le sénateur Tkachuk : Vous devez —

Le sénateur Woo : S'ils sont d'accord.

Le sénateur Tkachuk : Ils doivent être d'accord.

La présidente : Vous devez être d'accord.

Le sénateur Tkachuk : Nous ne pouvons pas parler pour tous...

La présidente : Je ne peux pas parler, mais je peux essayer. Je vais essayer.

Le sénateur MacDonald : J'aimerais ajouter deux ou trois choses.

Tout d'abord, sénateur Mitchell, nous ne sommes pas responsables des 21 projets de loi qui, selon ce que vous dites, vont à la Chambre. C'est le gouvernement. Excusez-moi. J'ai la parole.

Le sénateur Mitchell : J'ai levé la main.

Senator MacDonald: Excuse me. I have the floor. We're concerned with Bill C-69. That's what this committee's concern is. That's what we're here to deal with, not the 21 bills the government has.

Second, if the government was so concerned about using time, why did the government set Parliament for three weeks out of eight in March and November? Perhaps you should take your criticism to the government.

We made an agreement. Our policy is we don't travel on break weeks, but we agreed to adjust that. We agreed to extend the hours on Tuesday and Thursday. We agreed to sit Mondays, if it's negotiated, because we have people who sit on other committees and some people have to travel from the West Coast, so we have to make sure that's properly worked out. And we agreed that, instead of going on sitting weeks, we would go on one sitting week and one break week.

We agreed to all of that. Now you're saying that because you don't agree with that we should throw it all out. But we've agreed, as a committee, to do this.

Senator Mitchell: We can change our minds.

Senator MacDonald: Well, I'm not changing my mind.

Senator Mitchell: First of all, it's striking — sorry.

The Chair: No, Senator Mitchell.

Senator Mitchell: It's striking to me to hear a senator in this room say that they don't have a responsibility —

Senator MacDonald: I didn't say that.

Senator Mitchell: Yes, you did.

Senator MacDonald: Don't put words in my mouth. I did not say that.

Senator Mitchell: — for legislation in that other place, government legislation. We all have a responsibility to deal with that. Whether you vote against it, whether you argue against it, whether you amend it, you have as much a responsibility for every one of those 20 other bills as you have for this one here, particularly when you can do something about it.

If you want to talk about the fall sitting, had you gone to steering committees in December, we could have organized all of this and had more than enough time to do the kind of study we needed to do and we could have travelled for three weeks in January.

Le sénateur MacDonald : Excusez-moi, j'ai la parole. C'est le projet de loi C-69 qui nous occupe. C'est ce qui préoccupe le comité. C'est ce que nous devons examiner, non pas les 21 projets de loi du gouvernement.

Ensuite, si le gouvernement était si préoccupé par l'utilisation du temps, pourquoi a-t-il prévu trois semaines d'activités parlementaires sur huit en mars et en novembre? Vous devriez peut-être adresser votre critique au gouvernement.

Nous nous sommes entendus. Notre politique veut que nous ne nous déplaçons pas pendant les semaines de congé, mais nous avons convenu de rajuster cela. Nous nous sommes entendus pour prolonger les heures le mardi et le jeudi. Nous avons accepté de siéger les lundis, si c'est négocié, parce que des gens siègent à d'autres comités, et certains doivent se déplacer depuis la côte Ouest, alors nous devons nous assurer de régler cela adéquatement. Nous avons aussi convenu que, au lieu d'avoir des semaines de séance, nous aurions une semaine de séance et une semaine de congé.

Nous avons accepté tout cela. Vous dites maintenant que, puisque vous êtes en désaccord, nous devrions tout rejeter. Nous nous sommes entendus, en tant que comité, pour procéder ainsi.

Le sénateur Mitchell : Nous pouvons changer d'idée.

Le sénateur MacDonald : Eh bien, je ne change pas la mienne.

Le sénateur Mitchell : Tout d'abord, ce qui me frappe... Désolé.

La présidente : Non, j'ai dit sénateur Mitchell.

Le sénateur Mitchell : Ce qui me frappe, c'est d'entendre un sénateur dans la salle dire qu'il n'est responsable des —

Le sénateur MacDonald : Je n'ai pas dit cela.

Le sénateur Mitchell : Oui, vous l'avez dit.

Le sénateur MacDonald : Ne me mettez pas des mots dans la bouche. Je n'ai pas dit cela.

Le sénateur Mitchell : — projets de loi à l'autre endroit, des projets de loi du gouvernement. Nous avons tous la responsabilité de les examiner. Que vous votiez contre le projet de loi, que vous le contestiez ou que vous l'amendiez, vous êtes autant responsables des 20 autres projets de loi que de celui-ci, particulièrement lorsque vous pouvez agir.

Si vous voulez parler de la session d'automne, eh bien si vous aviez assisté aux réunions du comité de direction en décembre, nous aurions pu organiser tout cela et disposer d'assez de temps pour réaliser le type d'étude que nous devons effectuer, et nous aurions pu être en déplacement pendant trois semaines en janvier.

Let's not pull that. The fact of the matter is that Canadians think we have a responsibility to review and legislate their legislation. There are 20 more bills than we're dealing with here and we can deal with them on two break weeks. It's absolutely fundamental to do that when you're earning \$150,000 a year.

The Chair: Senator Mitchell, listen. We just have five minutes. What I need from you is to tell me your availabilities and, from you, to tell me which is the break week that you agree on as soon as possible.

I'm going to try to move, so the Senate also debates on the possibility for travel.

Senator MacDonald: I want to respond to something. When I'm being misrepresented, I have the right to respond to it. You said we should do this before Christmas and we had all this time. We got the bill handed to us the day before we left.

Senator Mitchell: And you could have met the day after that with the two members of the steering committee and started organizing this, and you could have had a decision —

Senator MacDonald: Do I have the floor —

The Chair: I'm going to give the floor to Senator Woo.

Senator Woo: Colleagues, we have to vote. We have to put it to an end. We're not making any progress. I would like to move the adjournment of this meeting. I don't think it's productive at this stage. We do have to go up anyway. I'm going to propose that we not come back again after the vote.

I move that we now adjourn this meeting.

Senator Patterson: To the motion.

Madam Chair, I think you've let Senator Mitchell speak three times, I believe, in this discussion, which was supposed to be about our travel itinerary. He's not a member of the committee and he's —

The Chair: He's a member. He's a member.

Senator Patterson: Anyway, he's been provocative. I'm sorry about that.

I don't think it's productive to adjourn the meeting.

Senator MacDonald: Neither do I.

Senator Patterson: The clerk has done work on a proposed itinerary.

Frankly, Madam Chair, I don't understand why you can't develop a travel budget without a firm schedule of the time. The cost of travel is going to be the same in whatever week we travel.

Laissons cela de côté. Le fait est que les Canadiens pensent que nous avons la responsabilité d'examiner les projets de loi et de légiférer en ce sens. Nous étudions 20 autres projets de loi ici et nous pouvons les examiner pendant les deux semaines de congé. Il est absolument essentiel de faire cela lorsqu'on gagne 150 000 \$ par année.

La présidente : Sénateur Mitchell, écoutez. Nous n'avons que cinq minutes. Vous devez me faire part de vos disponibilités et me dire dès que possible quelle semaine de congé vous convient le mieux.

Je vais essayer de présenter une motion afin que le Sénat puisse tenir un débat sur la possibilité de se déplacer.

Le sénateur MacDonald : J'aimerais dire quelque chose. Lorsqu'on déforme mes paroles, j'ai le droit de réagir. Vous avez dit que nous devrions faire cela avant Noël, et nous disposions de beaucoup de temps. Nous avons reçu le projet de loi une journée avant de partir en vacances.

Le sénateur Mitchell : Vous auriez pu rencontrer les deux membres du comité de direction le lendemain et commencer à organiser cela, et vous auriez pu décider —

Le sénateur MacDonald : Ai-je la parole...

La présidente : Je vais donner la parole au sénateur Woo.

Le sénateur Woo : Chers collègues, nous devons voter. Nous devons en arriver à une décision. Nous ne faisons aucun progrès. J'aimerais proposer de lever la séance. Je ne crois pas qu'elle est productive en ce moment. Nous devons aller voter de toute façon. Je propose que nous ne revenions pas après le vote.

Je propose que nous levions la séance maintenant.

Le sénateur Patterson : À propos de cette motion.

Madame la présidente, je crois que vous avez permis au sénateur Mitchell de prendre trois fois la parole au cours de la discussion, qui devait porter sur l'itinéraire de notre voyage. Il n'est pas membre du comité et il est —

La présidente : Il est membre. Il est membre.

Le sénateur Patterson : Quoi qu'il en soit, il a fait des commentaires provocateurs, et c'est malheureux.

À mon avis, il ne serait pas productif de lever la séance.

Le sénateur MacDonald : Je suis d'accord.

Le sénateur Patterson : La greffière a proposé un itinéraire.

Honnêtement, madame la présidente, je ne comprends pas pourquoi vous ne pouvez pas préparer un budget de déplacement sans l'horaire officiel du voyage. Le coût du voyage sera le

A flight to St. John's is going to cost the same in March as it does in April. I think it's a reasonable proposal that we would travel in one break week and we would travel otherwise in —

Senator Cordy: Chair, a point of order. A motion to adjourn is not debatable.

The Chair: You're right, yes. You're right.

Listen, colleagues, we all want to progress so we need this information. Part of the budget can be done, only part of the budget, but we need the itinerary and we need to know the number of people who are coming.

Who is in favour of the motion to adjourn the meeting? Six. Who is against? Six. The motion is defeated.

We are coming back after the vote.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: Senators, you have in front of you the travel. In order to start with a preliminary budget, do you agree with these destinations?

Senator Tkachuk: When you have Calgary there —

The Chair: It will be Tsuut'ina First Nation. It's very close to Calgary.

Senator Tkachuk: It's not in Calgary; it's at the First Nation?

The Chair: Yes, it's very close. We discussed this in steering. It's Senator MacDonald's suggestion.

Senator Tkachuk: No, that's fine. I just asked. I have no problem.

Senator Simons: I am concerned. Fort Chipewyan is very difficult to reach by air, and given the weather that Alberta has been having there's a significant risk that you could go to Fort Chip and not be able to leave for days. I really want to stress that I think that is a —

même, peu importe à quelle semaine il a lieu. Un vol pour St. John's coûtera la même chose en mars qu'en avril. Je pense qu'il s'agit d'une proposition raisonnable que nous nous déplaçons pendant une semaine de congé, et nous nous déplacerions d'une manière ou d'une autre...

La sénatrice Cordy : Madame la présidente, j'invoque le Règlement. On ne peut pas débattre d'une motion pour lever la séance.

La présidente : Vous avez raison, oui. Vous avez raison.

Écoutez, chers collègues, nous voulons tous aller de l'avant et nous avons besoin de cette information. Nous pouvons préparer une partie du budget, seulement une partie, mais nous avons besoin de l'itinéraire et nous devons savoir le nombre de personnes qui feront le voyage.

Qui appuie la motion pour lever la séance? Six. Qui est contre? Six. La motion est rejetée.

Nous allons revenir après le vote.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

La présidente : Mesdames et messieurs, vous avez devant vous l'itinéraire du voyage. Afin que l'on puisse commencer à préparer un budget préliminaire, êtes-vous d'accord sur ces destinations?

Le sénateur Tkachuk : Lorsqu'il y a Calgary sur l'itinéraire...

La présidente : Ce sera la Première Nation de Tsuut'ina. C'est très près de Calgary.

Le sénateur Tkachuk : Ce n'est pas à Calgary; est-ce sur le territoire de la Première Nation?

La présidente : Oui, c'est très près. Nous en avons discuté aux réunions du comité de direction. C'est la proposition du sénateur MacDonald.

Le sénateur Tkachuk : Non, ça va. Je voulais seulement savoir. Je n'ai aucun problème avec cela.

La sénatrice Simons : Je suis préoccupée. Il est très difficile de se rendre en avion à Fort Chipewyan et, compte tenu des conditions météorologiques en Alberta en ce moment, il est fort possible que nous nous y rendions et que nous y demeurions coincés pendant des jours. J'aimerais vraiment souligner que je crois qu'il s'agit...

The Chair: We are exploring the possibility that people from Fort Chipewyan come to Fort McMurray.

Senator Simons: Let them get stuck in Fort McMurray. I don't mean that. I wonder about the reasoning. It's a lot of travel. Is there something particular?

Senator Patterson: It's a big country.

Senator Simons: It's a big country. I like Winnipeg. It's not in any way disrespectful to the people of Manitoba. But is there something we're going to learn in Winnipeg that we're not going to learn in Saskatoon? Is there something we're going to learn in Saskatoon that we're not going to learn in Winnipeg? I just wonder if, in the interests of being prudent stewards of public dollars, we might want to think about pruning one city off of each list.

Senator Woo: I agree with that suggestion. In that spirit I would propose having one destination in Atlantic Canada — yes, that's what I would propose — and have witnesses from the other two provinces travel to that destination, say Halifax or St. John, either one of the two could work very well.

The Chair: Just a second, he has the floor.

Senator Tkachuk: We had an agreement.

The Chair: To travel to Atlantic Canada.

Senator Woo: We did not say three destinations in Atlantic Canada. Look at the motion. The motion is very clear. That's what I would propose. I would propose that we take Winnipeg out of the Western Canada. That would save us at least two, hopefully three days.

Senator Patterson: Do you want to tell the people of Winnipeg their voice is not important or shall I?

Senator Woo: You can do that. Please, by all means; we can also invite them to testify by coming here and by video conference.

Senator Patterson: The object is to go and see people in their home environments. Each province is different.

Senator Woo: I do not believe we will learn something additional to what we would be learning from the visits to the other destinations in Western Canada.

Senator Patterson: Let's find out.

Senator Simons: I think it is absolutely essential that we give people from different places a fair hearing. But I think it is also incumbent on us to strike a happy medium. We can hear from lots of people, either here in person or by teleconference. We can set up town halls in places and use video conferencing to talk to

La présidente : Nous envisageons la possibilité que les gens de Fort Chipewyan viennent à Fort McMurray.

La sénatrice Simons : Laissez-les être coincés à Fort McMurray. Je blague. Je me questionne sur les raisons. Il s'agit d'un long voyage. Y a-t-il quelque chose de particulier là-bas?

Le sénateur Patterson : C'est un grand pays.

La sénatrice Simons : C'est un grand pays. J'aime Winnipeg. Je ne veux pas manquer de respect envers les Manitobains. Toutefois, allons-nous apprendre quelque chose à Saskatoon que nous n'allons pas apprendre à Winnipeg? À l'inverse, apprendrions-nous à Saskatoon quelque chose que nous n'apprendrions pas à Winnipeg? Je me demande si, afin d'être des gestionnaires prudents des deniers publics, nous envisagerions de retirer une ville de chaque liste.

Le sénateur Woo : J'adhère à cette proposition. En conséquence, je proposerais que nous ayons une destination dans le Canada atlantique — oui, c'est ce que je proposerais — et que nous demandions aux témoins des deux autres provinces de se rendre à cet endroit, disons Halifax ou St. John's, n'importe laquelle de ces deux villes ferait l'affaire.

La présidente : Juste un moment, il a la parole.

Le sénateur Tkachuk : Nous avons une entente.

La présidente : De nous rendre dans le Canada atlantique.

Le sénateur Woo : Nous n'avons pas dit trois destinations dans le Canada atlantique. Regardez la motion. Elle est très claire. C'est ce que je proposerais. Je proposerais de retirer Winnipeg de l'Ouest du Canada. Cela nous permettrait de gagner au moins deux jours, peut-être même trois, espérons-le.

Le sénateur Patterson : Voulez-vous dire aux gens de Winnipeg que leur voix n'est pas importante ou dois-je le faire?

Le sénateur Woo : Vous pouvez le faire. S'il vous plaît, n'hésitez pas; nous pouvons également les inviter à venir témoigner ici même ou à le faire par vidéoconférence.

Le sénateur Patterson : Le but est d'aller voir les gens chez eux. Chaque province est différente.

Le sénateur Woo : Je ne crois pas que nous apprendrions grand-chose de plus que nous apprendrions des autres visites dans l'Ouest du Canada.

Le sénateur Patterson : Eh bien, nous verrons.

La sénatrice Simons : Je crois qu'il est absolument essentiel que nous donnions la même chance aux gens de différents endroits de participer aux audiences. Toutefois, il nous incombe également de trouver un juste équilibre. Nous pouvons entendre beaucoup de témoins, sois ici en personne, soit par

large numbers of people. As you know, I moved the motion in favour of travel. I am in favour of travel. I think it has to be targeted. I think we have to go to the key communities that are representative.

We're not going to Toronto, we're not going to Sudbury, we're not going to Thunder Bay. People in Sudbury might have things to say about Bill C-69. We're not going to Whitehorse. We have to choose carefully representative communities that give us a snapshot. We're not doing a thorough analysis of every person in Canada's opinion. We need to find communities that are emblematic of the issues we face, because otherwise there's no end to the places we could justify going. If we're going to sell this to taxpayers as a useful use of our time and resources, we have to demonstrate that we've been prudent in the communities that we've chosen.

Senator McCallum: I don't think we're going to learn anything going to big cities. When we went to the territories — and I said this before — we went into the smaller communities and that's where we learned a lot about the lives of people and the problems they were having. To go into the big cities, what new information are we going to get? Would it be possible to get a list of the people we're going to be interviewing? Because when we went I joined a group in Winnipeg. They could have come here or we could have done it through teleconferencing. I really don't know what new information we'll get.

The Chair: That was one of my questions when we started this discussion. I asked if you can provide the location and names of targeted groups that you wanted to meet. So far there are only three people who have provided me with that information.

Senator Cordy: One of the reasons I agreed to travel is I believe this will be the first committee ever to travel dealing with legislation. I've never heard of it in my years in the Senate. I agreed to it because of Senator McCallum's intervention that we visit the smaller communities, that we look at Indigenous communities that have been hurt by environmental disasters due to what's happening in their regions. I don't want to go to cities and have panels that we can have here in Ottawa. If I go, I want to see the kinds of things that Senator McCallum was describing when she had her interventions at committee. Otherwise, we can just continue to have all our meetings in Ottawa, which would be certainly cheaper for the Canadian taxpayer and easier for everybody else. But if we're going to go to these areas across the country and see things that we can't see by sitting here in Ottawa, then I'm all for it. Now if we're going to start taking out the suggestions that Senator McCallum made, then what's the

téléconférence. Nous pouvons organiser des assemblées publiques locales et utiliser la vidéoconférence pour parler à un très grand nombre de personnes. Comme vous le savez, j'ai présenté une motion en faveur du voyage. J'appuie ce voyage. Je crois qu'il doit être ciblé. Nous devons nous rendre dans les collectivités clés qui sont représentatives.

Nous n'allons pas à Toronto, ni à Sudbury, ni à Thunder Bay. Les gens de Sudbury ont peut-être des choses à dire concernant le projet de loi C-69. Nous n'allons pas non plus à Whitehorse. Nous devons choisir judicieusement les collectivités représentatives qui peuvent nous permettre d'avoir une vue d'ensemble. Nous ne réalisons pas une analyse approfondie de l'opinion de chaque personne au Canada. Nous devons trouver des collectivités qui représentent bien les questions dont nous sommes saisies parce que, autrement, il n'y a pas de limite aux endroits où nous pouvons justifier une visite. Si nous disons aux contribuables qu'il s'agit d'une utilisation utile de notre temps et de nos ressources, nous devons démontrer que nous avons choisi judicieusement les collectivités.

La sénatrice McCallum : Je ne crois pas que nous allons apprendre grand-chose dans les grandes villes. Lorsque nous sommes allés dans les territoires — et je l'ai déjà dit —, nous nous sommes rendus dans de petites collectivités, et c'est là où nous en avons appris beaucoup sur la vie des gens et les problèmes auxquels ils faisaient face. Si nous allons dans de grandes villes, qu'apprendrons-nous de nouveau? Serait-il possible d'obtenir une liste des personnes que nous allons rencontrer en entrevue? Parce que, lors d'un voyage, je suis allée voir un groupe à Winnipeg. Les gens de ce groupe auraient pu venir ici ou nous aurions pu les entendre par téléconférence. Je ne sais vraiment pas ce que nous allons apprendre de nouveau.

La présidente : C'était une de mes questions lorsque nous avons lancé cette discussion. Je vous ai demandé si vous pouviez fournir l'endroit et le nom des groupes visés que vous vouliez rencontrer. Jusqu'à maintenant, il n'y a que trois personnes qui m'ont fourni cette information.

La sénatrice Cordy : Une des raisons pour lesquelles j'ai accepté ce voyage, c'est que je crois que ce sera le tout premier comité qui se déplacera pour étudier un projet de loi. Je n'ai jamais vu cela au cours de mes années au Sénat. J'ai accepté de me déplacer en raison de l'intervention de la sénatrice McCallum, qui proposait que nous rendions visite aux petites collectivités et aux collectivités autochtones qui sont touchées par les catastrophes naturelles en raison de ce qui se passe dans leurs régions. Je ne veux pas aller dans des villes pour entendre des groupes que nous pouvons entendre ici à Ottawa. Si je fais ce voyage, je veux voir les choses que décrivait la sénatrice McCallum lors de ses interventions au comité. Autrement, nous pouvons seulement continuer à tenir toutes nos séances à Ottawa, ce qui coûterait certainement moins cher aux contribuables canadiens et serait plus facile pour tous. Si nous allons dans des régions partout au pays et voyons les choses que

point of going to a city and sitting with panels of people appearing before us?

The Chair: Should we go city by city and vote city by city?

Senator Tkachuk: What was his motion? I thought you made a motion? Did you not make a motion, Senator Woo?

Senator Woo: It was just a comment I made.

Senator Tkachuk: I thought you made a motion.

Senator Patterson: Madam Chair, I'm just appalled that we are maybe on the verge of deciding that people from Manitoba are less important than people from Saskatchewan. The thing about this —

The Chair: We are not deciding that, Senator Patterson.

Senator Patterson: Senator Woo said we should strike out Winnipeg and I asked whether he wanted to tell them or shall I, jokingly. Look, people in Ontario have some access to Ottawa. We all recognize that there are time constraints here. We agreed to leave out Ontario because of that factor. People in Saskatchewan, Winnipeg and Alberta can travel from smaller communities, can easily travel to Winnipeg, Saskatoon, Calgary. They do it all the time. I don't believe that expecting people to give up work, arrange daycare, and all the troubles that it takes to travel to Ottawa — it's a long journey, as we all know, from some parts of this country — is going to be a representative way of hearing from all Canadians.

We agreed and there was a full day earlier this month where we talked about travel and we agreed that we'd go to the Atlantic and we'd go to the West. There's more than one province in Atlantic Canada. There's more than one province in Western Canada. I don't want to start a process where we're having a vote about whether we excise cities. As far as the cities that have been presented, the committee, the staff have done a good job. We should encourage people from smaller communities to come. That's a more reasonable journey in Halifax to come from another part of Nova Scotia.

I find this very unfortunate to say we're going to cut whole provinces out of this proposed itinerary; completely unacceptable in my view.

The Chair: Other opinions? Yes, you can talk.

nous ne pouvons pas voir en demeurant ici à Ottawa, alors je suis d'accord. Par contre, si nous ne tenons pas compte des propositions qu'a faites la sénatrice McCallum, alors à quoi bon aller dans une ville et entendre des groupes de gens témoigner devant nous?

La présidente : Devrions-nous passer en revue toutes les villes et voter sur chacune d'elles?

Le sénateur Tkachuk : Quelle était sa motion? Je croyais que vous aviez présenté une motion. N'avez-vous pas présenté une motion, sénateur Woo?

Le sénateur Woo : J'ai juste fait un commentaire.

Le sénateur Tkachuk : Je croyais qu'il s'agissait d'une motion.

Le sénateur Patterson : Madame la présidente, je suis consterné de voir que nous sommes peut-être sur le point de décider que les gens du Manitoba sont moins importants que ceux de la Saskatchewan. Le fait est que...

La présidente : Ce n'est pas du tout ce que nous disons, sénateur Patterson.

Le sénateur Patterson : Le sénateur Woo a proposé de retirer Winnipeg, et je lui ai demandé, à la blague, si c'était lui ou moi qui allait expliquer la raison aux gens de Winnipeg. Écoutez, les gens de l'Ontario peuvent se rendre à Ottawa. Nous reconnaissons tous que nous avons peu de temps. Nous avons convenu de laisser tomber l'Ontario en raison de ce facteur. Les gens en Saskatchewan, à Winnipeg et en Alberta peuvent partir des petites collectivités et facilement aller à Winnipeg, à Saskatoon et à Calgary. Ils le font tout le temps. Je ne crois pas que de s'attendre à ce que des gens s'absentent du travail, fassent garder leurs enfants et composent avec tout ce que suppose le fait de se rendre à Ottawa — c'est un long voyage, comme nous le savons tous, à partir de certaines régions du pays — soit une façon représentative d'entendre tous les Canadiens.

Nous avons une entente; nous avons parlé du voyage pendant une journée entière plus tôt ce mois-ci et avons convenu que nous irions dans le Canada atlantique ainsi que dans l'Ouest. Il y a plus d'une province dans le Canada atlantique ainsi que dans l'Ouest du Canada. Je ne veux pas que nous nous lancions dans un processus de vote pour laisser tomber des villes. Pour ce qui est des villes qui ont été présentées, le comité et le personnel ont fait de l'excellent travail. Nous devrions encourager les gens des petites collectivités à se déplacer. Le déplacement pour se rendre à Halifax est plus raisonnable lorsqu'on part d'une autre région de la Nouvelle-Écosse.

À mon avis, il est très dommage de retirer des provinces entières de l'itinéraire proposé; je trouve que c'est complètement inacceptable.

La présidente : D'autres opinions? Oui, vous avez la parole.

Senator Wallin: I'm a guest at this committee. I hope you'll indulge my intervention. Some of you will remember the remarks I made in the Senate in December about living in a rural part of the country. Yes, people from small towns can drive to Saskatoon or Winnipeg. I think it would be helpful at some point if we looked at this differently and went out into some of the smaller communities. We should look at what their life is like in relationship to the industry that we are describing and the future of the industry: How they use energy, how many jobs are dependent on that sector, what it means when the jobs aren't there, what it means when it's 50 below, and how we consume this. I just wanted to throw this into the discussion. Thank you for your indulgence.

Senator LaBoucane-Benson: I want to point out that we have Tsuut'ina First Nation on the list but we have not been invited by them to go onto their territory. I'm not saying we shouldn't. I'm saying we're not invited. That would require some other conversations. I want people to just be mindful that just because we think it's a good idea, leadership may not. That would be something that would have to happen.

Senator Woo: Well, I'm trying to find a way to move forward. There are a couple of options. The committee has its destiny in its hands. We could vote on each city. I know there's some resistance to it, but that's one path forward.

We could also follow the normal practice of committees: Ask the steering committee to come up with a reasonable plan for the cities where we should travel and report back to us. I had thought actually that's where we were going but, well, clearly the committee as a whole has some disagreement and different views on which city should be included in the list. If we can put it back to steering, they can take into account those views and come to us with a list that reflects the views of all of the committee, that would be appreciated.

If we were to take this decision in the committee as a whole by voting, I think you would find there would be a deadlock on a number of the cities in question. I'm not sure we want to do that. That's not a nice outcome for the committee and it's not a good way of making decisions. We could go there if we had no other choice.

Senator MacDonald: Coming here tonight, we had a consensus that we were going East and West. There seems to be a little uncertainty about the exact places we were going to travel to in the West, a couple of places, but we were going to go East and West. I mentioned this when people were speaking before that in terms of the non-sitting week that we might be able to go, it would be good to look at those last two weeks in April,

La sénatrice Wallin : Je suis une invitée au comité, mais permettez-moi d'intervenir. Certains d'entre vous se souviendront des remarques que j'ai faites au Sénat en décembre à propos du fait de vivre dans une région rurale du pays. Oui, les gens de petites villes peuvent se rendre en voiture à Saskatoon ou à Winnipeg. Je pense qu'il serait utile à un moment donné d'examiner la question différemment et d'aller dans certaines petites collectivités. Nous devrions examiner à quoi ressemble leur vie relativement à l'industrie que nous décrivons et à l'avenir de celle-ci; il faut analyser comment ils utilisent l'énergie, combien d'emplois dépendent de ce secteur, quelles sont les conséquences lorsqu'il n'y a pas d'emplois, ce que cela suppose lorsqu'il fait -50 et quel usage nous faisons de tout cela. Je voulais seulement soulever cette question. Merci de votre indulgence.

La sénatrice LaBoucane-Benson : J'aimerais dire que la Première Nation Tsuut'ina figure sur la liste, mais elle ne nous a pas invités à aller sur son territoire. Je ne dis pas que nous ne devrions pas nous y rendre. Je dis qu'elle ne nous a pas invités. Il faudrait que nous en discutions davantage. J'aimerais que les gens n'oublient pas que, même si nous croyons que c'est une bonne idée, ce ne sera peut-être pas le cas des leaders. Il faudrait que ça se fasse.

Le sénateur Woo : Eh bien, j'essaie de trouver une façon d'aller de l'avant. Nous avons deux ou trois options. Le comité est maître de son destin. Nous pourrions voter sur chaque ville. Je sais que certains sont réticents, mais c'est une façon de progresser.

Nous pourrions également suivre la procédure habituelle des comités : demander au comité de direction de proposer un plan raisonnable concernant les villes où nous devrions nous rendre et de nous revenir par la suite. Je croyais en réalité que c'est ce que nous ferions, mais il est clair que les membres du comité sont en désaccord et ont différents points de vue à propos des villes qui devraient figurer sur la liste. Si nous pouvions remettre tout cela au comité de direction, il pourrait tenir compte des différents points de vue et nous revenir avec une liste qui reflète les avis de tous les membres du comité; cela serait apprécié.

Si nous prenions cette décision en votant en comité plénier, je crois que cela nous mènerait à l'impasse pour un certain nombre des villes en question. Je ne suis pas certain que nous voulons faire cela. Ce n'est pas un bon résultat pour le comité ni une bonne façon de prendre des décisions. Nous pourrions procéder de la sorte si nous n'avions pas d'autre choix.

Le sénateur MacDonald : En arrivant ici ce soir, nous avons un consensus selon lequel nous allions dans l'Est et dans l'Ouest. Les endroits exacts où nous irions dans l'Ouest, deux ou trois endroits semblaient encore incertains, mais nous devons nous rendre dans l'Est et dans l'Ouest. J'ai mentionné cela lorsque les gens ont dit auparavant, en ce qui concerne la semaine de congé où nous pourrions nous déplacer, qu'il serait bien d'envisager les

because they're both four-day weeks with Good Friday and Easter Monday. One of those two weeks would be a good week to bring up to leadership to go East. We could to St. John's, Halifax, Saint John and to Quebec on Thursday and then go home.

I was under the assumption we were going to fine-tune the Western portion of this because I thought the Eastern portion was set. In terms of cost, if we're going to four cities in the East, it doesn't matter which week we are going, the cost is going to be the same. When we go West, it doesn't matter what week we're going. Like I say, we're ready to go. It's the leadership on all sides that has to negotiate which weeks we're going to go.

I don't have the authority to do that. The leadership has to do that. I think we would be so much better off if we stuck to our agreement.

There are also logistic issues. Because it's a parliamentary committee going, a Senate committee, we're must have fully bilingual services and recording. There are logistical issues. I'm not competent to deal with that. We have our staff and our technical people to deal with that.

The Chair: You have to add one thing: We will need security. I've been talking with the security officers, and it's been clear that given the situation that is present, there is an intelligence that is going to be gathered and bring that to the committee. We'll need to work with local security, depending on where we go. That will bring costs, too.

Senator MacDonald: The people in charge of security will bring security and advise us.

Senator Simons: I'm asking this question not to be political but because I honestly don't know: Is there any way those of you from Atlantic Canada can tell me if this is just simply impossible, that we can go to two places, one place in the morning, like morning and early afternoon and then the next place in the evening? Is that just not possible. I'm just trying to figure out if there's a way to make this a little less unwieldy. I don't know. Are we imagining we would be having these events in the daytime, during working hours? Are we having them in the evenings when people might be more available? I mean, these are things we need to consider, too.

The Chair: That is the question; who do you want to meet? What is the group that you want to meet? I know some people, but there are a lot of people that just say let's go to Winnipeg but I don't know who they want to meet.

deux dernières semaines d'avril parce que ce sont deux semaines de quatre jours, puisqu'il y a le Vendredi saint et le lundi de Pâques. Une de ces deux semaines serait un bon moment pour que nos leaders aillent dans l'Est. Nous pourrions aller à St. John's, à Halifax, à Saint John et à Québec le jeudi et revenir à la maison.

J'avais l'impression que nous allions régler le voyage dans l'Ouest parce que je croyais que celui dans l'Est était établi. Pour ce qui est du coût, si nous allons dans quatre villes dans l'Est, peu importe la semaine où nous nous y rendons, le coût sera le même. Pour l'Ouest, nous pouvons choisir n'importe quelle semaine. Comme je l'ai dit, nous sommes prêts à nous déplacer. Ce sont les leaders de tous les partis qui doivent négocier les semaines du voyage.

Je n'ai pas le pouvoir de faire cela. Cela revient aux leaders. Je crois que nous serions bien mieux de respecter notre entente.

Il y a également des problèmes de nature logistique. Comme il s'agit d'un comité parlementaire qui se déplace, un Comité sénatorial, nous devons offrir des services entièrement bilingues et enregistrer les séances. Cela pose problème sur le plan logistique. Je n'ai pas la compétence de m'occuper de cela. Notre personnel et nos techniciens s'occupent de cela.

La présidente : Vous devez ajouter une chose : nous avons besoin de services de sécurité. J'ai discuté avec les agents de sécurité, et il est clair que, vu la situation actuelle, il faudra recueillir des renseignements et les présenter au comité. Nous devons travailler avec des services de sécurité locaux, selon l'endroit où nous allons. Cela augmentera également les coûts.

Le sénateur MacDonald : Les gens chargés de la sécurité s'en occuperont et nous aviseront.

La sénatrice Simons : Je pose la question non pas pour politiser le débat, mais parce que, bien honnêtement, je n'en connais pas la réponse : ceux d'entre vous qui viennent du Canada atlantique pourraient-ils me dire s'il est tout simplement impossible de visiter deux endroits, un en matinée, soit le matin et en début d'après-midi, et ensuite un autre le soir? Est-ce possible? J'essaie juste de trouver une façon de simplifier un peu notre voyage. Je ne sais pas. Envisageons-nous de tenir ces séances le jour, pendant les heures ouvrables? Allons-nous les tenir en soirée lorsque les gens sont peut-être plus disponibles? Ce sont également des aspects que nous devons examiner.

La présidente : Voilà la question : qui voulez-vous rencontrer? Quel est le groupe que vous vous souhaitez rencontrer? Je connais certaines personnes, mais beaucoup veulent aller à Winnipeg, et je ne sais pas qui ils veulent rencontrer.

Senator LaBoucane-Benson: We have a list of people that should be — that's a question I asked earlier in another meeting if you know where you're going but you also have an entire list of people that we put forward, that list of people would be compared against the location, right?

The Chair: We need that information.

Senator Cordy: I think one of the things we also must do — the chair has asked several times at the last meeting that we all put in a list. I thought it was supposed to be in before today — of dates that you would be free to travel, particularly if we're looking at non-sitting weeks, which I think Internal Economy is favouring that we travel during sitting weeks since somebody said earlier in March, there are three non-sitting weeks and one sitting week. In April there are two and a half sitting weeks and two non-sitting weeks.

I think that's really important. If steering is going to re-look at this that we get a sense of dates that would be more favourable for the majority of the people on the committee. There's no point picking a week and two people can go. If you could send that in — did you say tomorrow? The deadline was today but we don't have it.

The Chair: The deadline is today. I've been saying this since February 5.

Senator MacDonald: Half of them came in, you said?

The Chair: Ten, but the ones we have don't get to a consensus. They are all over the place.

Senator MacDonald: Maxime, can you send us in each group, if there are people from our group around the table who haven't responded yet, could you let us know who they are, because I haven't been copied? I already sent an email out on the weekend and I responded. I could go after them this week and get this nailed down.

Senator Cordy: Until we find out what weeks we're going to travel, it's very difficult to try to get people to speak. We can ask, is there a time that you can speak in March or April or May, whatever you want to put down? You can't do that to people. You can say we're going to be in Halifax on such and such a date; are you free to speak? Until we get this done and until we get people to put in their available dates, then steering is not going to be able to deal with this.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Nous avons une liste des gens qui devraient être... C'est une question que j'ai posée plus tôt au cours d'une autre séance : si nous savons où nous allons, mais que nous avons également une liste de personnes proposées, cette liste ne serait-elle pas comparée avec les endroits?

La présidente : Nous avons besoin de cette information.

La sénatrice Cordy : Je pense qu'une des choses que nous devons également faire... La présidente nous a demandé plusieurs fois lors de la dernière séance de présenter une liste. Je pensais qu'il fallait que ce soit fait avant aujourd'hui — il s'agit des dates où nous pouvons nous déplacer, particulièrement si nous envisageons de le faire pendant les semaines de congé. Je crois que le Comité de la régie interne préfère que nous voyagions pendant les semaines de séance puisque quelqu'un a dit plus tôt que, en mars, il y a trois semaines de congé et une semaine de séance. En avril, il y a deux semaines et demie de séance et deux semaines de congé.

Je crois que c'est très important. Si le comité de direction réexamine cela afin que nous puissions avoir une idée des dates, ce serait plus favorable pour la majorité des gens du comité. Il est inutile de choisir une semaine où seulement deux personnes sont disponibles. Si vous pouviez envoyer votre disponibilité... Avez-vous dit demain? La date limite était aujourd'hui, mais nous n'avons pas les disponibilités.

La présidente : La date limite est aujourd'hui. Je le répète depuis le 5 février.

Le sénateur MacDonald : Vous avez dit que vous en avez reçu la moitié, n'est-ce pas?

La présidente : Dix, mais celles que nous avons reçues ne nous permettent pas d'obtenir un consensus. Elles sont toutes différentes.

Le sénateur MacDonald : Maxime, pourriez-vous envoyer à chaque groupe la liste des personnes autour de la table qui n'ont pas encore répondu, pourriez-vous nous dire, parce que je n'ai rien reçu, de qui s'agit-il? J'ai déjà envoyé un courriel la fin de semaine passée et j'ai répondu. Je pourrais demander à ces personnes cette semaine de vous envoyer leurs disponibilités.

La sénatrice Cordy : Tant et aussi longtemps que nous ne savons pas les semaines où nous allons nous déplacer, il sera très difficile de demander à des gens de témoigner. Nous pouvons leur poser la question suivante : y a-t-il un moment où vous pouvez témoigner en mars, en avril ou en mai, peu importe ce qui est décidé? Nous ne pouvons pas faire cela aux gens. Nous pouvons dire que nous serons à Halifax telle ou telle date et leur demander s'ils sont libres pour témoigner. Tant et aussi

Senator Richards: I'm going to ask if the Western senators can get together — because I don't really know the West very well — and decide which places you want to go to and pare it down. You have 24 here. There's no way we're going to 24 different cities. Did you pare it down already? Oh, you did.

Senator Cordy: We do things before you even ask.

Senator Richards: You did it really quick. Thank you.

The Chair: We are looking at this.

Senator Richards: No problem. I was reading the back, not the front. The work's been done. Good.

Senator Tkachuk: I just wanted to say that I hate being lost in the weeds with 14 people, but that's what we are here. There is policy and then there's logistics. We've made the policy decision. We're going to travel. We all know that. We have a number of cities here. The reason the cities become cities is because that's the market area, that's where everybody comes. I'm just going to talk about my province, and I think it's probably true of others.

Saskatoon is a good place. Sure I'd love to go to Kindersley too, but Saskatoon is the major mining city in our province. It's the home of the mining headquarters. The oil industry runs all the way west to Lloydminster. If we're not going to Edmonton, Saskatoon is a great place. That's probably where they're going to come from Lloydminster or maybe some of the oil areas there.

Estevan is far away, but that would mean we'd have to go to Regina or — anyway, there's nothing that's perfect. I think this is a pretty good list. I think we should work from it. I kind of agree with Senator Mitchell. I can't believe it. We have agreement that we're going to travel during one week that we're sitting and one week that we're not. We have two weeks of travel; let's get on with it and let's get the deal done. Let's let the people know we're coming, let's have our meetings and let's deal with the bill. All 14 or 15 or how many, 20 of us, talking about whether we should go to Saskatoon is not going to solve this problem.

Senator MacDonald: That's right.

longtemps que nous n'avons pas pris de décision et que les gens ne nous auront pas donné les dates où ils sont disponibles, le comité de direction ne sera pas en mesure de s'occuper de régler cela.

Le sénateur Richards : Je vais demander aux sénateurs de l'Ouest de se consulter — parce que je ne connais pas très bien l'Ouest — et de déterminer les endroits où ils veulent aller et réduire la liste des villes. Il y en a 24. Il est impossible pour nous de visiter 24 villes. Avez-vous déjà réduit la liste? Oh, vous l'avez fait.

La sénatrice Cordy : Nous faisons les choses avant même que vous nous le demandiez.

Le sénateur Richards : Vous l'avez fait très rapidement. Merci.

La présidente : Nous examinons cette page.

Le sénateur Richards : Aucun problème. Je regardais le verso de la page, non pas le recto. Le travail a été fait. Très bien.

Le sénateur Tkachuk : Je voulais seulement dire que je déteste me perdre dans les détails avec 14 personnes, mais voilà où nous en sommes. Il y a la politique ainsi que la logistique. Nous avons pris une décision pour le volet politique. Nous allons nous déplacer. Nous savons tous cela. Nous avons un certain nombre de villes devant nous. La raison pour laquelle ces villes sont devenues des villes, c'est parce que c'est là où se trouve le marché et où tout le monde se rend. Je vais seulement parler de ma province et je crois que c'est probablement vrai pour les autres.

Saskatoon est un bon endroit. Oui, j'aimerais aussi aller à Kindersley, mais Saskatoon est la principale ville minière de la province. C'est là où se trouvent les sièges sociaux des sociétés minières. L'industrie pétrolière va jusqu'à Lloydminster vers l'ouest. Si nous n'allons pas à Edmonton, Saskatoon est un excellent endroit. C'est probablement là où iront les gens de Lloydminster ou peut-être de certaines régions pétrolières.

Estevan est loin, mais cela voudrait dire qu'il nous faudrait aller à Regina ou... De toute façon, rien n'est parfait. Je pense que c'est une très bonne liste. À mon avis, nous devrions travailler avec celle-ci. Je suis en fait d'accord avec le sénateur Mitchell. Je n'arrive pas à y croire. Nous nous sommes entendus sur le fait que nous allions nous déplacer pendant une semaine de séance et une semaine de congé. Nous avons deux semaines de voyage; allons de l'avant et entendons-nous. Disons aux gens que nous arrivons, organisons nos séances et étudions le projet de loi. Le fait que 14, 15 ou 20 d'entre nous se demandent si nous devrions aller à Saskatoon ne va pas régler le problème.

Le sénateur MacDonald : C'est exact.

Senator Tkachuk: Voting on each city is ridiculous. If Senator Mitchell wants to pass the bill, tell your people, Senator Mitchell, not — let's just move on. I'm with you guys. Just move on. Let's get this done.

The Chair: Senator Tkachuk, that's what you did in Transport. You voted region by region, so please don't tell me that.

Senator Tkachuk: We did vote region by region, yes, we did because you didn't agree to travel the whole country so we had to.

Senator Woo: In the spirit of Senator Tkachuk's comments, I reiterate my suggestion that we ask steering to, first of all, take into account the travel availability of all senators. Again, Senator MacDonald has undertaken to make sure that his colleagues will respond, maybe by the end of the day tomorrow. If any of my colleagues haven't responded, I will undertake to do that.

Let's say that we can get all the responses by end of day tomorrow or first thing on Thursday. Then I hope steering can meet again, take into account the conversation we had and finalize the plans so that 14 of us don't have to do this around the table.

Senator Frum: I'm replacing Senator Carignan. Again, I offer my comments with a grain of salt.

It sounds like there are two conversations. One is when and one is where. The when, I understand, is more complicated. In terms of where, I feel there is a consensus around the table. There's prior agreement. Plus, I actually don't hear a lot of dissent, except for poor Winnipeg. I think the committee should definitely go to Winnipeg. I want that on the record. If somebody else wants to say they shouldn't, by all means, let them say so, but I don't hear a lot of disagreement.

Senator Mitchell: I'd like to put into this another parameter. I noticed tonight, while we were sitting here, that throughout the evening we have had a total of 27 senators observing the proceedings. People who have appeared here had a lot of senators hear what they had to say.

On the other hand, I'm aware of travel, and we talked about travel, the special study, where I think it got down to five or seven, maybe seven. I remember needing to get some voters back in the marijuana vote, and there was a committee in Calgary with four people. And I know people get busy and things come up and the closer you get to the trip, these things pull you different ways, and all of sudden people start dropping out.

Le sénateur Tkachuk : Voter sur chaque ville est ridicule. Si le sénateur Mitchell veut adopter le projet de loi, qu'il parle à ses collègues, non pas... Passons à autre chose. Je suis d'accord avec vous. Allons de l'avant. Accomplissons le travail.

La présidente : Sénateur Tkachuk, c'est ce que vous avez fait au Comité des transports. Vous avez voté région par région, alors ne me dites pas cela.

Le sénateur Tkachuk : Nous avons effectivement voté région par région, parce que vous n'étiez pas d'accord pour vous déplacer dans l'ensemble du pays, alors c'est ce que nous avons dû faire.

Le sénateur Woo : Dans l'esprit des commentaires du sénateur Tkachuk, je répète ma proposition, soit que nous demandions au comité de direction, tout d'abord, de tenir compte de la disponibilité de tous les sénateurs par rapport au voyage. Encore une fois, le sénateur MacDonald s'est engagé à s'assurer que ses collègues nous envoient une réponse, peut-être d'ici la fin de la journée de demain. Si certains de mes collègues n'ont pas encore répondu, je vais faire en sorte qu'ils le fassent.

Supposons que nous pouvons obtenir toutes les réponses d'ici la fin de la journée de demain ou tôt jeudi matin. Alors j'espère que le comité de direction pourra se réunir de nouveau, tenir compte de la discussion que nous avons tenue et terminer les plans afin d'éviter que 14 d'entre nous le fassent autour de cette table.

La sénatrice Frum : Je remplace le sénateur Carignan. Encore une fois, j'aimerais ajouter mon grain de sel.

Il semble y avoir deux discussions : le moment et l'endroit. Je crois comprendre qu'il est plus compliqué de régler la question du moment. Pour ce qui est de l'endroit, je crois qu'il y a un consensus autour de la table. Une entente avait déjà été conclue. En outre, je n'entends pas beaucoup d'opinions différentes, sauf pour ce qui est de la pauvre ville de Winnipeg. Je pense que le comité devrait certainement y aller. Je tiens à ce que cela figure au compte rendu. Si quelqu'un pense le contraire, qu'il le dise, mais je n'entends pas beaucoup de désaccord.

Le sénateur Mitchell : J'aimerais ajouter un autre paramètre. J'ai remarqué que, ce soir, tout au long de notre séance, nous avons un total de 27 sénateurs présents. Les gens qui ont comparu ici ont pu se faire entendre de nombre de sénateurs.

Par ailleurs, je suis conscient des déplacements, et nous avons parlé du voyage et de l'étude spéciale... Je crois qu'il n'y avait que cinq ou peut-être sept sénateurs. Je me souviens que nous avions besoin de plus de personnes pour voter sur la marijuana et qu'il y avait une séance de comité à Calgary avec quatre personnes. Je sais que les gens sont occupés et que des imprévus surviennent; à mesure que le voyage approche, ces imprévus compliquent les choses et les gens se désistent soudainement.

I'm wondering if we shouldn't put a minimum threshold of senators who have to be committed three days or two days before the trip or we don't go. Because if we get there and we've got five people or six people, it's an insult to the people whom we have asked to drive in from Lloydminster to Regina.

On the other hand, they might be quite happy to fly in here from Saskatoon and sit in front of 25 per cent of the Senate. That would be good. They'd be on TV across the country, which they won't be on in Saskatoon. I just raise that.

Senator Patterson: Point of order. Madam Chair, we've agreed to travel. Senator Mitchell is now proposing that there be a new formula which might say we don't travel. We have agreed to travel. His comments are out of order. Thank you.

Senator Simons: I'm still learning all my parliamentary procedure. I keep asking people for advice. I was told by somebody this week that we should never be talking unless there is a motion on the table.

I would like to put in the form of the motion what Senator Woo suggested, that we ask our steering committee to build upon its previous excellent work and fine-tune the travel plan, with due consideration to all of the issues discussed around the table tonight. I would append to that, unofficially, my hope that we will eventually allow Senator Galvez to move on the floor of the Senate that we get permission to travel because otherwise, all of this discussion will have been for naught.

The Chair: Thank you.

Senator Woo: We can do it tonight.

The Chair: On her motion?

Senator Cordy: Yes. As a member of the steering committee, I think it would be extremely important we meet before the Senate rises this week so that staff can begin to work on this. Otherwise, we're going to lose a significant amount of time. If we can —

Senator Simons: I would accept that as a friendly amendment.

Senator Woo: On the motion to the point that Senator Simons made, there is also the question of the Senate having to approve the motion that is still on the Order Paper. It really would be terrific if that can be done, if not tonight — we're running out of time — then tomorrow so all of that can be cleared and the staff can get a very definitive green light to do the planning.

Je me demande si nous ne devrions pas établir un nombre minimum de sénateurs qui doivent avoir confirmé leur présence deux ou trois jours avant le voyage, sans quoi nous ne nous déplaçons pas. Parce que si nous nous déplaçons et qu'il n'y a que cinq ou six personnes, c'est une insulte pour les gens de Lloydminster à qui on a demandé de se rendre à Regina.

Par ailleurs, ils seraient peut-être très contents de venir ici en avion de Saskatoon et de témoigner devant 25 p. 100 du Sénat. Ce serait très bien. Ils passeraient à la télévision partout au pays, ce qui ne serait pas le cas à Saskatoon. Je soulève simplement la question.

Le sénateur Patterson : J'invoque le Règlement. Madame la présidente, nous avons convenu de faire ce voyage, et le sénateur propose maintenant une nouvelle formule selon laquelle nous ne le ferons peut-être pas. Nous avons accepté de nous déplacer. Ses propos sont irrecevables. Merci.

La sénatrice Simons : J'apprends encore la procédure parlementaire. Je continue de demander conseil aux gens. On m'a dit cette semaine que nous ne devrions pas tenir un débat sans motion.

J'aimerais proposer une motion qui renferme la proposition du sénateur Woo, soit que nous demandions au comité de direction de s'appuyer sur son excellent travail initial et de peaufiner le plan de voyage en tenant compte de toutes les questions soulevées autour de la table ce soir. J'ajouterais à cela, de manière non officielle, que j'espère que nous allons laisser la sénatrice Galvez proposer au Sénat même d'obtenir la permission que nous nous déplaçons parce que, autrement, toutes ces discussions auront été inutiles.

La présidente : Merci.

Le sénateur Woo : Nous pouvons faire cela ce soir.

La présidente : Pour sa motion?

La sénatrice Cordy : Oui. En tant que membre du comité de direction, je crois qu'il serait extrêmement important que nous nous rencontrions avant l'ajournement du Sénat cette semaine afin que le personnel puisse commencer à travailler là-dessus. Sinon, nous allons perdre beaucoup de temps. Si nous pouvons...

La sénatrice Simons : J'accepterais cela comme un amendement favorable.

Le sénateur Woo : Pour ce qui est de la motion sur ce qu'a souligné la sénatrice Simons, il y a également la question du Sénat qui doit approuver la motion qui est encore au Feuilleton. Ce serait vraiment fantastique si nous pouvions faire cela, si ce n'est pas ce soir — nous manquons de temps —, demain, pour que l'on puisse faire table rase et donner le feu vert au personnel afin qu'il puisse effectuer la planification.

Senator Cordy: They can't start if that's not —

Senator Woo: That's right. Can you agree to even do it tonight?

Senator MacDonald: I certainly —

Senator Tkachuk: I doubt they will.

Senator Woo: Tomorrow maybe then.

Senator MacDonald: Let's see if we can meet. Maybe we can meet tomorrow?

The Chair: Tomorrow?

Senator MacDonald: Tomorrow morning is not good. Tomorrow afternoon sometime?

The Chair: Senators in favour of Senator Simons' motion, please raise their hand.

Senator MacDonald: Force of habit.

The Chair: You have to put your hands up for Maxime to count.

Senator MacDonald: Am I good with her motion? Come to us, and for to us sit down with steering, and come back with a final —

The Chair: With an amendment.

Senator MacDonald: We can do that. Yes.

The Chair: Okay.

Senator MacDonald: We're all in favour.

The Chair: Okay, unanimous. Thank you. Very quickly, we are going to pass the list of the 60 next witnesses. We still have 10 minutes.

Senator Cordy: Steering was unanimous on these witnesses. I'm hearing that perhaps this is just for information purposes.

The Chair: It's for information. For your information, we're giving you the list of the 60 witnesses that come after the officials, regulators and associations.

Senator Tkachuk: We can still have more.

The Chair: If we want to travel to all the places and have to have more —

La sénatrice Cordy : Il ne peut pas commencer si ce n'est pas...

Le sénateur Woo : C'est exact. Êtes-vous d'accord pour que ce soit fait ce soir?

Le sénateur MacDonald : Oui, certainement...

Le sénateur Tkachuk : Je doute que l'on puisse y arriver.

Le sénateur Woo : Alors peut-être demain.

Le sénateur MacDonald : Voyons si nous pouvons nous rencontrer. Nous pourrions peut-être nous réunir demain?

La présidente : Demain?

Le sénateur MacDonald : Demain matin n'est pas une bonne idée. Alors demain pendant l'après-midi?

La présidente : Les sénateurs qui sont en faveur de la motion de la sénatrice Simons, veuillez lever la main.

Le sénateur MacDonald : C'est l'habitude.

La présidente : Vous devez lever la main pour que Maxime puisse compter les votes.

Le sénateur MacDonald : C'est bon pour sa motion? Venez nous voir afin que nous puissions discuter avec le comité de direction et revenir avec un dernier...

La présidente : Avec une modification.

Le sénateur MacDonald : Nous pouvons faire cela. Oui.

La présidente : D'accord.

Le sénateur MacDonald : Nous sommes tous en faveur de la motion.

La présidente : D'accord, c'est unanime. Merci. Très brièvement, nous allons passer en revue la liste des 60 prochains témoins. Il nous reste 10 minutes.

La sénatrice Cordy : Le comité de direction était unanime sur ces témoins. Je suppose que c'est peut-être seulement à titre informatif.

La présidente : C'est à titre informatif. Pour votre gouverne, nous allons vous donner la liste des 60 témoins qui comparaitront après les fonctionnaires, les organismes de réglementation et les associations.

Le sénateur Tkachuk : Nous pouvons ajouter des noms à la liste.

La présidente : Si nous voulons nous rendre dans tous les endroits et avoir plus...

Senator Tkachuk: I'm just asking.

Le sénateur Tkachuk : Ce n'était qu'une proposition.

The Chair: Okay. With that, I will adjourn the meeting.

La présidente : D'accord. Sur ce, la séance est levée.

(The committee adjourned.).

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, February 28, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 8 a.m. to give consideration to the bill; and, in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

My name is Senator Rosa Galvez. I am a senator from Quebec and the chair of this committee. I will now ask senators around the table to introduce themselves.

Senator D. Black: Good morning. I'm Senator Doug Black from Alberta.

Senator Mockler: Percy Mockler, New Brunswick.

Senator Cordy: Jane Cordy from Nova Scotia.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

Senator Simons: Paula Simons, also Treaty 6 territory, Alberta.

Senator McCoy: Elaine McCoy, Alberta.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10, Manitoba region.

Senator Tkachuk: David Tkachuk, Saskatchewan.

Senator Seidman: Judith Seidman, Quebec.

Senator Massicotte: Paul Massicotte, Quebec.

Senator Richards: Dave Richards, New Brunswick.

The Chair: Our deputy chair will be here very soon. Here he is, Senator Michael MacDonald.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 28 février 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 8 heures, pour étudier le projet de loi, et à huis clos, pour examiner un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Je m'appelle Rosa Galvez. Je suis une sénatrice représentant le Québec et je préside ce comité. Je demanderais maintenant aux sénateurs autour de la table de se présenter.

Le sénateur D. Black : Bonjour. Doug Black, de l'Alberta.

Le sénateur Mockler : Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Cordy : Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, du territoire du traité n° 6, en Alberta.

La sénatrice Simons : Paula Simons, également du territoire du traité n° 6, en Alberta.

La sénatrice McCoy : Elaine McCoy, de l'Alberta.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du territoire du traité n° 10, de la région du Manitoba.

Le sénateur Tkachuk : David Tkachuk, de la Saskatchewan.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, du Québec.

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, du Québec.

Le sénateur Richards : Dave Richards, du Nouveau-Brunswick.

La présidente : Le vice-président du comité se joindra à nous sous peu. Il arrive à l'instant. Il s'agit du sénateur Michael MacDonald.

I would also like to introduce the clerk of the committee, Maxime Fortin, and, to my right, the two analysts of our committee, Sam Banks and Jesse Good.

Colleagues, today we are continuing our study of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts.

Today we welcome, from the Government of Saskatchewan, the Honourable Bronwyn Eyre, M.P.P., Minister of Energy and Resources. Thank you very much, madam, for joining us. I invite you to proceed with your opening statement, after which we will go to a question and answer period.

Hon. Bronwyn Eyre, M.L.A., Minister of Energy and Resources, Government of Saskatchewan: Thank you, Madam Chair, and good morning, honourable senators. I'm very pleased and very honoured to be here on this important issue on behalf of the Province of Saskatchewan and Premier Scott Moe. I barely made it with the clothes on my back at 2:30 in the morning due to the snow in Toronto. I would have walked or taken a bus or whatever it would have taken to pull up out front here and get here this morning.

In the interests of time, I will get right to the point. Certainly, if sober second thought were ever necessary, it is with this bill, which is the object of our discussions here today. It was about a year ago, following my appointment as Saskatchewan's energy minister, that I first came across documentation related to Bill C-69 and some of the very grave concerns that were being expressed by leading energy operators about the uncertainty that even the prospect of this bill was creating.

Over the months, sector voices have continued to implore our government and our province to demand in turn of the federal government that, at the very least, the regulations be released so that we can all know what major projects will be subject to future impact assessment. A year on after my appointment, there is still no regulations, which will certainly define what major projects apply and under what terms. They really are the heart of the thing. Without the regulations, it makes analysis and debate of this bill abstract. The draft regulations simply must be released, and not releasing them is the very opposite of the transparency and clarity that the federal government claims to be aiming for with this bill.

Over the course of the last few months, at an official bureaucratic level, documents have been requested and exchanged between provincial and federal levels, but the question remains: To what end? It's hard not to be cynical that, as provinces, we are simply being co-opted by this process, which is why this part of the process in the Senate with you is so important. It provides a chance to turn things around when it

Je souhaite également présenter la greffière du comité, Maxime Fortin, et, à ma droite, les analystes du comité, Sam Banks et Jesse Good.

Chers collègues, ce matin, nous continuons notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Nous accueillons aujourd'hui l'honorable Bronwyn Eyre, députée et ministre de l'Énergie et des Ressources du gouvernement de la Saskatchewan. Merci de vous joindre à nous, madame. Je vous invite à faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions et réponses.

L'honorable Bronwyn Eyre, députée, ministre de l'Énergie et des Ressources, gouvernement de la Saskatchewan : Je vous remercie, madame la présidente. Bonjour, mesdames et messieurs. Je suis très heureuse et très honorée d'être ici pour parler de cet enjeu crucial au nom de la province de la Saskatchewan et de son premier ministre Scott Moe. La neige à Toronto a compliqué le trajet, mais je suis arrivée ce matin, à 2 h 30. J'étais prête à marcher, à prendre l'autobus ou à faire tout ce que je pouvais pour être ici ce matin.

Comme le temps file, je vais sauter dans le vif du sujet. Chose certaine, un second examen objectif n'a jamais été plus nécessaire que pour le projet de loi à l'étude aujourd'hui. Il y a environ un an, à la suite de ma nomination à titre de ministre de l'Énergie de la Saskatchewan, j'ai pris connaissance pour la première fois de documents sur le projet de loi C-69. J'ai aussi entendu les vives inquiétudes que les principaux exploitants du secteur ont soulevées par rapport à l'incertitude créée par la seule possibilité que cette mesure législative soit adoptée.

Au fil des mois, des acteurs du secteur ont continué à implorer le gouvernement provincial de demander au gouvernement fédéral, à tout le moins, de publier le projet de règlement afin que tous sachent quels grands projets feront l'objet de futures évaluations d'impact. Un an après ma nomination, il n'y a toujours aucun règlement. C'est pourtant ce qui déterminera certainement les grands projets visés et les conditions d'application. C'est vraiment le nœud de la question. Sans règlement, les analyses et les débats sur le projet de loi demeurent abstraits. Le projet de règlement doit tout simplement être publié. Refuser de le faire va tout à fait à l'encontre des objectifs de transparence et de clarté que le gouvernement fédéral prétend vouloir atteindre avec cette mesure législative.

Au cours des derniers mois, des fonctionnaires provinciaux et fédéraux ont échangé, par les moyens officiels, des documents. Une question demeure : dans quel but? Il est difficile de ne pas être cynique étant donné que le processus est tout simplement imposé aux provinces. C'est pourquoi cette étape d'étude par le Sénat est extrêmement importante. Elle offre l'occasion de renverser la vapeur en ce qui concerne un projet de loi aux

comes to what would be an economically devastating bill, a bill which, just a few months ago, wasn't really on the public radar. Saskatchewan has certainly tried to raise awareness about it, and this process is doing that as well, so as a province, we are very grateful for that.

In the meantime, the federal environment minister, the federal resources minister and the Prime Minister himself continue to say that this bill is about streamlining and efficiency. Unfortunately, that is misleading and, at worst, doublespeak, because any logical look at this bill clearly shows how it will lead to non-streamlining and non-efficiency.

On timelines, for example, the federal government continues to maintain that Bill C-69 will lead to shorter timelines. However, this doesn't include the 180-day early planning phase and the 30-day ministerial decision phase. Also not mentioned is the fact that the environment minister can extend timelines for an impact assessment report for a maximum of up to 90 days, or indefinitely, if that is what is recommended to Governor-in-Council.

Bottom line: You simply can't add more mandatory conditions and all the opportunities for expansion of scope that this bill envisages and complete approvals in a shorter time. That's simply not possible.

Under the way the bill is proposed, the clock can be stopped and timelines increased or outright suspended at any time, which leads one to wonder how that prospect and that uncertainty would have helped Kinder Morgan, Energy East or Northern Gateway. How is this streamlining? How will the prospect of this diminish the capital and investment flight from Canada that we are currently witnessing? And how will this help restore Canadian competitiveness?

Much ink has been spilt on the new subjective processes that will be introduced into environmental assessments, including the intersection of sex, gender and other identity factors. Standing tests are also being eliminated, which will lead to more delays.

There are other less discussed sides of this bill, which I think are important to highlight. Bill C-69 also introduces several elements by stealth, including free, prior and informed consent laid out in the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, the implications of which are still legally and otherwise very vague and very much in debate and question. If what is intended long term amounts to resource sharing, we

répercussions économiques dévastatrices. D'ailleurs, il y a à peine quelques mois, la population n'était pas vraiment au courant de la mesure législative. La Saskatchewan a multiplié les efforts pour la faire connaître davantage, et ce processus y contribue également. En tant que province, nous vous en sommes reconnaissants.

Entre-temps, la ministre fédérale de l'Environnement, le ministre fédéral des Ressources naturelles et le premier ministre lui-même persistent à dire que le projet de loi cherche la simplification et les gains d'efficacité. Malheureusement, c'est à tout le moins trompeur et, au pire, il s'agit d'un double discours. Il suffit d'étudier logiquement le projet de loi pour conclure qu'il compliquera et rendra moins efficace les processus d'approbation.

En ce qui concerne les échéanciers, par exemple, le gouvernement fédéral continue de prétendre que le projet de loi C-69 permettra de réduire les délais. C'est sans compter l'étude préparatoire de 180 jours et l'étape de la décision du ministre de 30 jours. On ne dit pas non plus que le ministre de l'Environnement peut prolonger le délai de dépôt du rapport d'évaluation d'impact jusqu'à un maximum de 90 jours ou indéfiniment, si le gouverneur en conseil reçoit une telle recommandation.

En bref, il est impossible d'ajouter des conditions obligatoires et de multiplier les possibilités d'élargissement de la portée des évaluations dans le projet de loi tout en accélérant les processus d'approbation. C'est tout simplement irréaliste.

Selon la version actuelle du projet de loi, il est possible d'interrompre le décompte du temps prévu, de prolonger les délais et même de suspendre le processus à tout moment. On en vient à se demander comment une telle perspective et un tel climat d'incertitude auraient pu aider les projets Énergie Est ou Northern Gateway, ou encore celui de Kinder Morgan. Comment peut-on parler de simplification? Comment le projet de loi freinera-t-il la fuite actuelle des investissements et des capitaux du Canada? Comment aidera-t-il à rétablir la compétitivité du pays?

Les éléments subjectifs qui seront intégrés aux évaluations environnementales ont fait couler beaucoup d'encre, notamment en ce qui concerne l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires. On élimine également les critères liés au droit de participation, ce qui entraînera des délais supplémentaires.

D'autres aspects de la mesure législative sont peu discutés. Je crois qu'il est important de les souligner. Le projet de loi C-69 introduit furtivement plusieurs éléments, dont l'obtention du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, qui est prévue dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les répercussions de cette condition sont toujours vagues, y compris dans le cadre

must be able to have a free and open discussion and debate with our federal counterparts about the ramifications of this.

Another element in the bill is the purpose statement, clause 6. This would be a crucial tool for judicial interpretation of this bill in the future. It's fair to say that there is a very clear, de-emphasis on the economy, competitiveness and investment in the energy and resource sector and a very strong emphasis in the purpose statement on — and I quote — “public consultation . . . alternative means . . . incidental effects . . .”

Needless to say, this bill, to our mind in Saskatchewan, constitutes part of a toxic trio when taken side by side with Bill C-48, the clean fuel standard, and a toxic quartet or quintet with the carbon tax and Bill C-68. They all amount to major negative cumulative impacts on future investment in this country.

In conclusion, I would simply say that Canada has long been a somewhat delicate confederation when it comes to the constitutional division of powers and how we manage and negotiate them over such a massive geographical area, but that delicate balance, those interprovincial balances of power, has also worked. They have put us in good, enviable stead as a nation. We mustn't upend that balance and the spirit of true cooperative federalism by allowing a federal bill to be imposed that significantly duplicates and overreaches into constitutionally enshrined provincial and territorial jurisdictions.

It's also often said these days in the context of discussions over this bill that the current approval system is broken. It isn't broken. It wasn't the system that killed Northern Gateway or Energy East. The system can be worked with and improved. We can build on what we have as partners within this federation without overturning everything and having to start from scratch. After all, the system that's being called “broken” is the one currently being relied on to — we hope — see the Trans Mountain project through.

It is the system that was relied on successfully to see through the Enbridge Line 3 replacement project, the announcement for which Minister Goodale, among others, myself, attended last summer. Minister Goodale and First Nations leaders, among others, praised the literally thousands of consultations that had taken place with Indigenous and other communities leading up to that day. He called it a system, a process, that worked.

What really drives what projects are approved in this country in the future all comes down to political will, a will that is behind and proud of the innovative, top-in-class energy and

juridique, et font l'objet de nombreux débats. Si l'objectif à long terme est le partage des ressources, nous devons pouvoir discuter, de façon libre et ouverte, des conséquences possibles avec nos homologues fédéraux.

Parlons maintenant de l'énoncé de l'objet, qui se trouve à l'article 6 du projet de loi. Dans les années à venir, il jouerait un rôle essentiel dans l'interprétation judiciaire de la loi. On peut dire sans se tromper qu'on délaisse clairement les questions de l'économie, de la compétitivité et de l'investissement dans le secteur de l'énergie et des ressources naturelles. L'énoncé de l'objet insiste énormément sur les consultations publiques, les solutions de rechange et les effets accessoires.

Il va sans dire que le projet de loi, du point de vue de la Saskatchewan, forme un trio toxique avec le projet de loi C-48 et la norme sur les carburants propres. Je devrais même parler d'un quatuor ou d'un quintette toxique en tenant compte de la taxe sur le carbone et du projet de loi C-68. Les effets cumulatifs de toutes ces mesures nuiront grandement aux futurs investissements au pays.

En conclusion, je dirai simplement que le Canada est depuis longtemps une confédération quelque peu complexe lorsqu'il est question de la répartition constitutionnelle des pouvoirs et de leur gestion sur un territoire extrêmement vaste. Cela dit, cet équilibre délicat des pouvoirs entre les provinces et le gouvernement fédéral a aussi fait ses preuves. Il a bien servi le pays en le plaçant dans une position enviable. Il ne faut pas chambouler cet équilibre et le véritable esprit de fédéralisme coopératif en permettant l'imposition d'un projet de loi fédéral qui empiète sur les compétences constitutionnelles des provinces et des territoires.

Dans le cadre des discussions sur le projet de loi, on entend souvent dire que le système d'approbation actuel ne fonctionne pas. Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le système qui a torpillé les projets Northern Gateway et Énergie Est. Il est possible de conserver le système et de l'améliorer. Nous pouvons tirer parti de ce que nous, en tant que partenaires de la fédération, avons construit au lieu de faire table rase. Après tout, on utilise en ce moment le système qu'on qualifie de « défaillant » pour permettre la réalisation — espérons-le — du projet Trans Mountain.

C'est le système qui a permis la mise en chantier du projet de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge. D'ailleurs, le ministre Goodale était présent lors de l'annonce l'été dernier. J'y étais aussi. Le ministre Goodale et les dirigeants des Premières Nations, pour ne nommer que ceux-là, ont fait l'éloge des milliers de consultations qui ont été menées auprès des communautés autochtones et d'autres groupes. Selon le ministre, le système, le processus, fonctionnait.

L'approbation des projets au Canada repose en fait sur une volonté politique, un gouvernement qui est fier d'appuyer l'excellent secteur novateur de l'énergie et des ressources

resource sector that Canada has always been known for, a will that will see it flourish and move forward. That's what's now in question, whether that will exist.

So I would ask, as honourable representatives of all provinces, that you consider the impact the energy and resource sector has on all provinces, which is why your off-site visits across the country will be so important, to see and hear from offshore in Newfoundland and Labrador, the mining sector in Ontario, hydro in Manitoba and yes, oil and gas, potash and uranium in Saskatchewan. These are the sectors that employ thousands of people and 34,000, for example, are employed directly and indirectly by the oil and gas sector in Saskatchewan. These are the sectors that employ thousands of First Nations people. Cameco, for example, in Saskatchewan has traditionally been the biggest employer of First Nations in the country.

These sectors are crucial engines of our economy and of our way of life, and we can't submit these sectors or our country to more uncertainty and more delays, delays that would be directly caused by Bill C-69 and the other cluster of proposed tendentious legislation and a legislative process that is hurting cooperative federalism.

Honourable senators, please employ your formidable collective power to stop this bill. Thank you.

[Translation]

The Chair: Minister, thank you very much for accepting our invitation to testify. We will now move on to questions, starting with the vice-chair of our committee, Senator MacDonald.

[English]

Senator MacDonald: Thank you for your presentation this morning, Madam Minister. I think we both would agree that the Alberta Energy Regulator is one of the most experienced regulators in the country when it comes to dealing with natural resources. They told this committee when they were here that they've been consulted infrequently on Bill C-69. The Ontario government told us that the government has not consulted them since they took office. I wonder if you could describe the federal government's consultations with Saskatchewan. Have they listened to you, if they have consulted, and are any of your suggestions reflected in Bill C-69?

naturelles qui a toujours fait la renommée du pays, un gouvernement qui favorise son essor. C'est ce qui est actuellement en jeu. On cherche à savoir si une telle volonté existe.

Je demande donc que vous, en tant que représentants de toutes les régions du pays, teniez compte des retombées du secteur de l'énergie et des ressources naturelles dans l'ensemble des provinces. C'est d'ailleurs pourquoi vos visites à l'échelle du pays seront extrêmement importantes : elles vous permettront d'entendre des représentants de la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador, du secteur minier de l'Ontario, de l'industrie hydroélectrique du Manitoba et, oui, des entreprises qui exploitent des ressources naturelles, comme la potasse, l'uranium, le pétrole et le gaz, de la Saskatchewan. Ces domaines emploient des milliers de personnes. Le secteur pétrolier et gazier de la Saskatchewan, à lui seul, représente 34 000 emplois directs et indirects. Ce sont aussi les domaines qui offrent des milliers d'emplois aux peuples des Premières Nations. En Saskatchewan, Cameco, par exemple, est depuis longtemps le plus grand employeur de membres des Premières Nations au pays.

Ces secteurs sont des moteurs économiques cruciaux qui sont essentiels à notre mode de vie. Nous ne pouvons pas imposer à ces industries et à notre pays encore plus d'incertitude et de délais, des délais qui seraient directement causés par le projet de loi C-69, les autres mesures législatives tendancieuses et un processus législatif qui affaiblit le fédéralisme coopératif.

Honorables sénateurs, je vous prie donc d'avoir recours à votre formidable pouvoir collectif pour bloquer ce projet de loi. Merci.

[Français]

La présidente : Merci beaucoup, madame la ministre, de votre témoignage et d'avoir accepté notre invitation. Nous allons passer à la période des questions, en commençant par le vice-président de notre comité, le sénateur MacDonald.

[Traduction]

Le sénateur MacDonald : Je vous remercie de votre présentation de ce matin, madame la ministre. Je pense que nous sommes d'accord pour dire que l'Alberta Energy Regulator est l'un des organismes de réglementation les plus expérimentés du pays dans le domaine des ressources naturelles. Ses représentants ont dit au comité, lors de leur passage, qu'ils ont été peu souvent consultés sur le projet de loi C-69. Le gouvernement de l'Ontario nous a dit que le gouvernement ne l'avait pas consulté depuis son arrivée au pouvoir. Je me demande si vous pourriez nous dire ce qu'il en est des consultations du gouvernement fédéral auprès de la Saskatchewan. Vous a-t-il écouté, en supposant qu'il vous a

Ms. Eyre: I would say that prior to the introduction of the bill, Saskatchewan was treated like any other stakeholder, which is unfortunate considering the very robust regulatory role that we too have played in Saskatchewan as responsible regulators. Again, it goes to that constitutional issue of infringement into provincial jurisdiction. There was that sense that we were just one of many prior to the introduction of the bill. Following the introduction of the bill, I think it's fair to say that Saskatchewan feels that they have been talked at, not talked with.

When I was in Iqaluit at the federal-provincial-territorial meeting in August, one of the things that was offered at that time was that provinces, including Saskatchewan, could be walked through a pilot project of how this would work, how Bill C-69 could work. Considering that in Saskatchewan, for example, we have three major sectors that could be impacted — potash, uranium and oil and gas — I don't know which one you would choose for a pilot project. But certainly the reality is in the mix and would be in the complexity of each and every project that would go forward. From uranium's perspective, for example, they see that they will be submitted to a whole panel review process for a submine. So if that's what we're talking about in terms of a pilot project, it's hard to compare that apples and apples with another pilot project in another sector.

My point is that there hasn't been the consultation and the in-depth effort to understand the sectors that are impacted in a province such as Saskatchewan.

Senator MacDonald: You mentioned the uranium industry. This bill strips major responsibilities from the National Energy Board and the Canadian Nuclear Safety Commission. This is a major victory, of course, for foreign-funded activists who often claim these regulators have no credibility. Do you think it's appropriate to reduce the role of these regulators? Does the Government of Canada have faith in the National Energy Board and the Canadian Nuclear Safety Commission?

Ms. Eyre: I think that they do. If we're speaking about uranium, for example, they are life-cycle regulated by the Canadian Nuclear Safety Commission, so they are very unique in that regard and have had a very close integral relationship with that entity.

I think things are becoming lost in translation in terms of that idea, once again, that anything is broken. When we talk about people saying thank goodness Bill C-69 is going to come along and a new regulator because suddenly these other regulatory entities don't work, there's so much political dimension in why

consultée, et le projet de loi C-69 tient-il compte de certaines de vos suggestions?

Mme Eyre : Je dirais qu'avant la présentation du projet de loi, la Saskatchewan était traitée comme n'importe quel autre intéressé, ce qui est dommage compte tenu du rôle très important que nous jouons aussi en Saskatchewan comme autorités de réglementation responsable. Cela aussi touche la question constitutionnelle de l'empiètement sur une compétence provinciale. Nous avons l'impression de n'être qu'un joueur parmi de nombreux joueurs avant la présentation du projet de loi. Je pense qu'il est juste de dire que, depuis que le projet de loi a été présenté, la Saskatchewan a l'impression qu'on lui parle et non pas qu'on discute avec elle.

Lorsque j'étais à Iqaluit, à la réunion fédérale-provinciale-territoriale au mois d'août, on a offert, entre autres, aux provinces, dont la Saskatchewan, de mener un projet pilote sur le fonctionnement, du projet de loi C-69. Considérant qu'en Saskatchewan, par exemple, nous avons trois grands secteurs susceptibles d'être touchés — celui de la potasse, celui de l'uranium et celui du pétrole et du gaz naturel — je ne sais pas lequel il conviendrait de choisir pour un projet pilote. Il est certain que, dans la réalité, il y en a plusieurs et que ce serait complexe pour chaque projet qui serait mené. Du point de vue de l'uranium, par exemple, on réalise qu'on devrait suivre tout processus d'examen mené par un groupe d'experts pour une mine secondaire. Donc, si c'est ce que l'on entend par projet pilote, il est difficile de comparer ces pommes et les pommes d'un autre projet pilote dans un autre secteur.

Selon moi, il n'y a pas eu de consultation ni d'efforts réels pour comprendre les secteurs qui ont été touchés dans une province comme la Saskatchewan.

Le sénateur MacDonald : Vous avez parlé de l'industrie de l'uranium. Le présent projet de loi contribue à imputer l'Office national de l'énergie et la Commission canadienne de sûreté nucléaire de responsabilités majeures. C'est une grande victoire, bien sûr, pour les activistes financés par l'étranger qui disent souvent que ces organismes de réglementation n'ont aucune crédibilité. Pensez-vous que cela soit une bonne idée de réduire le rôle de ces organismes? Le gouvernement du Canada fait-il confiance à l'Office national de l'énergie et à la Commission canadienne de sûreté nucléaire?

Mme Eyre : Je le pense. Dans le cas de l'uranium, par exemple, son cycle de vie est réglementé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire. C'est donc, en ce sens, une situation très unique et son lien avec cette entité est très étroit.

Encore une fois, on se trompe quand on dit que le système est défaillant. La politique joue un grand rôle pour expliquer que des projets n'ont pas abouti, mais qu'heureusement, grâce au projet de loi C-69, un nouvel organisme de réglementation va être mis sur pied pour remplacer les autres organismes défaillants. Ce

they haven't worked and why the projects that haven't gone ahead haven't gone ahead. It hasn't had to do so much with the regulatory system as the political realities.

Looking at uranium, for example, in terms of what's envisaged by this bill, requiring all uranium mine and mill projects to go through an estimated seven to fifteen year review panel processes, as is currently proposed, in conjunction with the loss of the single-window assessment, licensing process under CEAA, that would effectively mean there will be no uranium mines or mills ever again in this country. I think we have to be pretty clear about that.

One of the elements of the bill that's of grave concern to uranium and other mining is that scoping, as they call it, of so-called alternatives to a mining project. In other words, there's a requirement that you potentially identify new mineral sources. But typically, a mining facility is built near or directly on top of a mineral source. Again, the alternatives are difficult in that instance, which is an understatement.

Those are some of the specific concerns that uranium, for example, is facing under Bill C-69. But in terms of the broader, "we need something new because it hasn't been working," it's much more nuanced than that. I have highlighted, for example, in Enbridge Line 3, in a different sector, which worked under the current system.

The Chair: Thank you very much.

Senator MacDonald: Thank you, minister.

Senator Cordy: Thank you very much, minister, for being here this morning. Hopefully you can get to relax a bit later today after a long night travelling.

First of all, I'm really pleased that you mentioned mining potash, uranium, oil and gas, hydro, offshore oil and gas — I'm from Atlantic Canada. That is pretty important because many are pushing this bill forward as a pipeline bill. Indeed, it covers far more than pipelines, so thank you very much for pointing that out.

I am quite surprised when you say that the regulations should be released before the bill is passed. I've been in Parliament for many years, and I've not yet seen any regulations released before a bill is passed. I'm not quite sure how you can release regulations before you actually have the bill. Does it happen provincially that you release regulations before you pass the bill?

n'est pas vraiment un problème de système de réglementation, mais plutôt un problème politique.

Selon ce projet de loi et ce qui est proposé actuellement, les mines d'uranium et les usines de traitement de l'uranium, par exemple, devront suivre des processus d'examen par une commission dont la durée est évaluée entre sept et quinze ans. À cela s'ajoutent la perte de l'évaluation par guichet unique et le processus de délivrance de permis dans le cadre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ce qui signifiera effectivement qu'il n'y aura plus de mines d'uranium ni d'usines de traitement de l'uranium dans ce pays. Il faut être très clair là-dessus.

Un des éléments du projet de loi qui préoccupe énormément le secteur minier est la portée des prétendues solutions de rechange, comme on les appelle, dans ce secteur. En d'autres termes, vous vous retrouveriez potentiellement dans l'obligation de trouver d'autres gisements miniers. Généralement, les exploitations minières sont construites à proximité d'un gisement ou sur ce gisement. Encore une fois, trouver une autre solution s'avère difficile dans ces conditions, et ce n'est pas peu de le dire.

Ce sont donc certains des problèmes particuliers auxquels le secteur de l'uranium, par exemple, est confronté en raison du projet de loi C-69. En ce qui concerne l'affirmation plus générale selon laquelle il faut changer les choses parce que cela ne marche pas, cela n'est pas aussi simple que cela. J'ai parlé, par exemple, dans un secteur différent, de la canalisation 3 d'Enbridge, qui a suivi le processus actuel.

La présidente : Merci beaucoup.

Le sénateur MacDonald : Merci, madame la ministre.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup, madame la ministre, d'être présente ici, ce matin. J'espère que vous pourrez vous détendre aujourd'hui, un peu plus tard, et vous remettre de votre long voyage de nuit.

D'abord, je dois dire que je suis très contente que vous ayez parlé des gisements de potasse, d'uranium, de pétrole, de gaz, au large des côtes notamment, et de l'électricité : je viens du Canada atlantique. C'est très important parce que d'aucuns présentent ce projet de loi comme un projet relatif aux pipelines. En fait, ce sont bien plus que les pipelines qui sont visés. Par conséquent, je vous remercie de l'avoir signalé.

Je m'étonne vraiment quand vous dites que les règlements doivent être publiés avant que le projet de loi ne soit adopté. Je suis parlementaire depuis longtemps et je n'ai jamais vu, jusqu'à présent, des règlements publiés avant l'adoption d'un projet de loi. Je ne comprends pas bien comment c'est possible. Est-ce quelque chose que vous faites dans les provinces?

Ms. Eyre: I think, for us, there is a distinction. One example I heard somewhere along the road the last year was that if you're going to pass, say, legislation that seatbelts are going to be mandatory, for example, you pretty much know what the purpose of the bill is going to be or what the purpose of the legislation is going to be, namely, that seatbelts are going to be mandatory. The regulations that follow are going to go to penalties, fines and some structure around the premise that is completely clearly understood. In this case, no one knows what the major project list is, so the very heart of what we're dealing with within the context of the bill isn't known.

Potash hopes it will be exempt, but there's been nothing in writing, so to speak. Uranium is nervous. Certainly the oil and gas industry is nervous. But in Saskatchewan, we have SAGD. We have in situ oil sands in Western Canada, and, again, we don't know whether they will be impacted or not.

What is concerning about the in situ oil sands, for example, is that shortly before Christmas I read in the media that there had been assurances by federal Minister McKenna to Alberta that in situ oil sands would be okay because Alberta has a carbon tax. Then that was really the end of that. I haven't heard anything more. Perhaps many of you have more detail on that. But to learn in the media that Saskatchewan might not be exempt because of an issue that's before the courts, frankly, in terms of the carbon tax, is of grave concern, and there is bandying about in the media of what major projects may or may not be exempted.

There's a pretty grave difference in this case to calls for the regulations, which, in fairness, have been called for by not only stakeholders but provinces for months and months. There have been assurances that these draft regulations will be coming out within days, and days and days and days. Therefore, I don't think it's unfair for provinces to request that we see these regulations because, as I say, they go to the heart of the matter. They go to the heart of what will actually be exempted and what will apply.

Senator Cordy: I can understand that from the provincial perspective. I can understand that you don't bring regulations forward until — we don't know but we assume we're going to have a number of amendments in the Senate, so until that time.

I wonder if you could you explain further the free, prior and informed consent laid out in the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. I know the system that we currently have is driven by a duty to consult the Indigenous peoples. This new bill says early and inclusive engagement and participation at every stage with the aim of securing consent. When I heard you, I wondered if you are against Indigenous

Mme Eyre : Pour nous, la distinction à faire est la suivante. Je vous donne un exemple dont j'ai entendu parler l'année dernière. Disons que vous vouliez adopter une mesure législative qui rende le port de la ceinture de sécurité obligatoire. Vous connaissez parfaitement bien l'objectif du projet de loi ou de la mesure législative, à savoir que le port de la ceinture sera obligatoire. Les règlements qui en découleront porteront sur les pénalités, les amendes et un cadre pour l'objectif de base qui est très clair. Dans le cas présent, personne ne connaît la liste des projets majeurs qui sont concernés. Par conséquent, ce qui est au cœur même du projet de loi reste inconnu pour nous.

Le secteur de la potasse espère être épargné, mais rien n'a été mis par écrit, pour ainsi dire. Le secteur de l'uranium est nerveux, comme les industries pétrolière et gazière. En Saskatchewan, nous avons recours au drainage gravitaire assisté par injection de vapeur et de gaz. Nous avons des dépôts profonds de sables bitumineux dans l'Ouest du Canada, et, je me répète, nous ne savons pas s'ils seront touchés ou non.

Ce qui est préoccupant, en ce qui concerne les dépôts profonds de sable bitumineux par exemple, c'est que la ministre fédérale McKenna a promis à l'Alberta un peu avant Noël — je l'ai lu dans les médias — que les sables bitumineux ne seraient pas touchés parce que l'Alberta a une taxe sur le carbone. Après cela, plus rien : silence radio. Il est bien possible que bon nombre d'entre vous en savent plus là-dessus. Apprendre par les médias que la Saskatchewan pourrait ne pas être exemptée en raison d'une affaire qui se trouve devant les tribunaux, l'affaire de la taxe sur le carbone, est préoccupant. Il y a aussi des rumeurs dans les médias selon lesquelles tel projet majeur sera peut-être exempté, et peut-être pas.

C'est très différent, et grave, dans le cas présent. Cela fait des mois et des mois que les intervenants, mais aussi les provinces, demandent la mise en place de règlements. Des assurances nous ont été données selon lesquelles ces projets de règlement allaient être rendus publics dans les jours à venir. On nous le répète tous les jours. Je ne pense donc pas que cela soit déraisonnable de la part des provinces de demander à voir ces règlements parce que, comme je le dis, ils sont au cœur du problème. Ce sont eux qui détermineront ce qui sera en fait exempté et ce qui ne le sera pas.

La sénatrice Cordy : Je comprends ce point de vue des provinces. On ne dépose des règlements que lorsqu'on sait quelle sera la teneur des amendements, amendements qui seront peut-être apportés au Sénat.

Je me demande si vous pourriez en dire plus sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause établi dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Je sais que le système que nous avons en place en ce moment découle de l'obligation de consulter les populations autochtones. Ce nouveau projet de loi parle de mobilisation précoce et de participation inclusive à toutes les

consultation, which is what I heard, but maybe you can expand that a bit for me.

Ms. Eyre: No, absolutely not. The point I'm trying to make is that if the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples is integrated into Bill C-69, there are still a lot of questions, legally and otherwise, about the ramifications and implications of UNDRIP, so I think we need to have a free and open discussion, as I said in my remarks, about the consequences of that and what's actually envisaged by that.

From Saskatchewan's perspective, we feel that there's a potential conflict with the numbered treaties, with treaty land entitlement frameworks that have worked very well in Saskatchewan, incidentally, and then the potential implications for land and mineral resource ownership. Again, that is something that needs to be discussed in the broader context of the bill.

In terms of duty to consult, certainly in Saskatchewan we have a very robust consultation process. That's probably one of the concerns that people have raised about Bill C-69, which is that even where things are relatively smoothly laid out or straightforwardly laid out in terms of what a duty to consult entails and the process, there are all kinds of events or situations that can pause that rollout of project approvals, even within the current structure and even within the provincial structure. There are a lot of unknowns and unexpected things that can happen.

Again, it really just goes to not the duty to consult or the responsibility to Indigenous consultation, but simply a greater unsureness about what that will mean in terms of delays of projects and project approvals.

I understand that with Trans Mountain, for example, even before the federal government purchased the pipeline, there were 1,600 consultations with First Nations communities and others — 1,600 people and parties is the number that sticks in my mind. Again, the question becomes, if you are going to eliminate standing tests and you're going to increase Indigenous consultation, what is the framework for that? Is that really laid out in the bill? And just consultation, period.

But I do think the purpose statement and I do think UNDRIP are elements that need to be discussed in an open fashion just in the context of the bill and the intentions of the bill.

The Chair: Because time is passing quickly, we will have three minutes for each person. Please, short preambles and straightforward questions, and answers as condensed as possible. Thank you.

étapes pour obtenir le consentement. Je me demande si vous êtes opposée aux consultations des populations autochtones, parce que c'est ce que je crois comprendre en vous écoutant. Pourriez-vous en dire plus là-dessus?

Mme Eyre : Non, absolument pas. Même si la Déclaration des Nations Unies est intégrée au projet de loi C-69, il y a encore de nombreux problèmes, de nature légale ou autre, qui ne sont pas réglés en lien avec ladite déclaration et ses retombées. Il nous faut donc avoir une discussion franche et ouverte à ce sujet, je pense, comme je l'ai dit dans mes commentaires, à propos de ses répercussions et des mesures que nous envisageons, en fait.

En Saskatchewan, nous estimons qu'il y a un conflit potentiel en ce qui concerne les traités numérotés, les accords-cadres dans le cas des revendications relatives aux droits fonciers qui ont donné de bons résultats en Saskatchewan, incidemment, et qu'il y a des complications potentielles relativement au droit de propriété et aux ressources minières. Encore une fois, c'est quelque chose dont il faut discuter dans le contexte plus général du projet de loi.

Concernant le devoir de consulter, en Saskatchewan, nous avons indubitablement un processus de consultation très rigoureux. C'est sûrement un des doutes que certains ont soulevés quant au projet de loi C-69, à savoir que même si tout est prévu pour que les choses se fassent sans heurt ni complication concernant le devoir de consulter et le processus, il peut se présenter quantité de situations susceptibles de suspendre le processus d'approbation, et ce, même dans le cadre de la structure actuelle et même à l'échelon provincial. Beaucoup de facteurs inconnus et imprévus peuvent intervenir.

Le problème, encore une fois, n'est vraiment pas le devoir de consulter, ni la responsabilité en matière de consultation des peuples autochtones, mais plutôt le fait qu'il y a plus d'incertitude, tout simplement, quant aux retards qui pourraient survenir pour les différents projets et leur approbation.

Si je comprends bien, avant même que le gouvernement fédéral achète le pipeline Trans Mountain, par exemple, il y avait eu 1 600 consultations auprès de communautés des Premières Nations et d'autres. C'est le chiffre de 1 600 personnes et parties concernées que j'ai en tête. Encore une fois, la question qui se pose est la suivante : si l'on supprime les tests normalisés et que l'on intensifie le processus de consultation, dans quel cadre le ferons-nous? Le projet de loi parle-t-il vraiment de cela? Le terme « consultation » en soi soulève des questions.

Je pense que la déclaration d'intention et la DNUDPA doivent être discutées dans la transparence dans le cadre du projet de loi et en fonction de ses objectifs.

La présidente : L'horloge tourne : chacun disposera de trois minutes. Soyez aussi concis que possible dans vos préambules, vos questions et vos réponses. Merci.

Senator McCallum: Thank you for your presentation. I will go back to that free, prior and informed consent and the relationship you have with Indigenous peoples in Saskatchewan.

I'm glad this bill is here because I'm concerned about all the projects that have gone on and the environmental devastation that has occurred. Many of the orphan wells are still outstanding.

When you have the duty to consult, isn't there a process where consent is given at some point? People seem to think that it means a veto, but it doesn't.

As an Indigenous person, I've lived my life in tutelage, and consent was not a right that I had. It's very important for us to have it and to give it so we're no longer held in tutelage.

When you do the consultation and people say, "We don't want the mines here, or hydro," how do you handle that with the people?

Ms. Eyre: All I would say, and what I was trying to highlight in my remarks, what I'm asking, somewhat rhetorically, is whether we aren't doing that already in terms of process. For example, as I mentioned, Enbridge Line 3 replacement where there were literally thousands of consultations with First Nations and other communities, and understandably so. It was a success in the sense that finally the outcome was positive and they were on board and they felt part of the process and they felt that that duty to consult had been fulfilled and that approval in the broadest sense had been given. All I'm really trying to challenge is whether we need a completely different bill to get at, perhaps, the same result.

Senator McCallum: When I look at the statement with UNDRIP, you bring in the federal government and the province, but there's no mention of First Nations. They are title holders, and I believe they need to have a bigger profile than given in the document. Can you comment?

Ms. Eyre: I'm not sure what document you mean.

Senator McCallum: This one.

Ms. Eyre: From the speech. I see.

Senator McCallum: Because you talk about delicate balance, resource sharing, partners within the federation, but you don't mention First Nations.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie de votre présentation. J'aimerais revenir au principe de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, et à votre relation avec les peuples autochtones de la Saskatchewan.

Je suis heureuse que ce projet de loi soit à l'étude ici : je suis, en effet, préoccupée par tous les projets qui ont vu le jour et les effets dévastateurs qu'ils ont eus sur l'environnement. On n'a pas encore réglé le problème que représentent de nombreux puits abandonnés.

Concernant le devoir de consulter, n'y a-t-il pas un processus en vertu duquel le consentement est accordé à un moment donné? Les gens semblent croire que cela est synonyme de droit de veto, mais ce n'est pas le cas.

En tant qu'autochtone, j'ai été toute ma vie sous tutelle et le consentement n'est pas un droit que j'avais. Il est très important pour nous de l'avoir et qu'il soit accordé pour que nous soyons affranchis de cette tutelle.

Quand vous menez des consultations et que les gens vous expliquent qu'ils ne veulent pas de mines ni de projets hydroélectriques, comment réagissez-vous?

Mme Eyre : Tout ce que je demande, et c'est ce que j'ai essayé de dire dans mes commentaires, la question que je pose, de manière quelque peu rhétorique, c'est si ce n'est pas quelque chose que nous faisons déjà dans le processus. Comme je l'ai dit, dans le cas du remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge, par exemple, il y a eu littéralement des milliers de consultations auprès des Premières Nations et d'autres collectivités, et c'est naturel. Cela a été une réussite puisque le résultat a été positif. Les gens ont adhéré au projet et ils ont eu le sentiment de faire partie du processus. Ils ont eu le sentiment que le devoir de consulter avait été satisfait et que l'approbation avait été donnée au sens le plus large qui soit. Je me demande, en fait, s'il nous faut un projet de loi complètement différent pour obtenir peut-être le même résultat.

La sénatrice McCallum : Je regarde ce que vous dites au sujet de votre déclaration au sujet de la DNUPA. Vous parlez du gouvernement fédéral et de la province, mais pas des Premières Nations. Ce sont elles qui détiennent les titres sur les terres et je pense qu'elles doivent avoir un rôle plus important que celui qui est évoqué dans le document. Qu'en dites-vous?

Mme Eyre : Je ne sais pas vraiment de quel document vous parlez.

La sénatrice McCallum : De celui-là.

Mme Eyre : De mon discours. Je vois.

La sénatrice McCallum : Vous parlez en effet beaucoup d'un dosage délicat, de partages des ressources, de partenariats au sein de la fédération, mais vous ne mentionnez pas les Premières Nations.

Ms. Eyre: Certainly I meant to. And, of course, they are part of that delicate balance. That goes without saying.

Senator McCallum: Okay.

Senator Richards: Thank you for being here. I certainly have some concerns about Bill C-69 as well. People who support this bill keep bringing up the spectre of the 2012 bill as being much worse. I'm not familiar with that bill as I've only been in the Senate for a year and a half, but I see this bill as a spider web of regulations and continual federal oversight and potential litigation. Do you think this is a worse bill than the 2012 bill?

Ms. Eyre: I think it's one of many. As the purpose here today is to speak of Bill C-69, I think we have grave concerns as a resource province, but we should have grave concerns as a resource country about creating more uncertainty. I think sometimes we forget about the almighty dollar, and it's not always comfortable to raise, but even in terms of looking at some of these timelines and the extensions of timelines and the scope for expansion of timelines, that early phase of a mining development is absolutely crucial, but it's also extremely expensive. I don't think enough of a concept is there about what mining companies, junior mining companies or investment entities put on the line when they actually try to plumb for resource. I think that's a little bit lost in the mix of legalese in the case of this bill. I think one of the major concerns is the timelines and the scope for expansion, one of many, and as I mentioned in my remarks, other legislation we are very concerned about as a province.

Senator Richards: We know that Alberta is losing hundreds of millions of dollars a week. Can you give us an estimate of what Saskatchewan is losing or has the potential to lose in the next few years, maybe?

Ms. Eyre: To go back to my exploring mining point, there are billions of dollars attached just to exploration. In the case of uranium or other mines, if that were to stop as a result of this bill, it gets into very big numbers across sectors. In potash, for example, depending on the company, it depends whether there will be a new mine envisaged to be built in the next 10 years or so. That might be over the course of more years, but in terms of a brownfield site, a nitrogen facility, would a decision be reached to stay in Canada because of Bill C-69? The answer I'm hearing increasingly is no, that they would relocate.

Mme Eyre : J'en avais l'intention, bien évidemment. Bien sûr que les Premières Nations font partie de ce dosage délicat. Cela va sans dire.

La sénatrice McCallum : Entendu.

Le sénateur Richards : Merci d'être venue. J'ai aussi des inquiétudes quant au projet de loi C-69. Ceux qui appuient ce projet de loi disent qu'il est pire que le projet de loi de 2012. Je ne le connais pas étant donné que je ne siège au Sénat que depuis un an et demi. Cependant, ce projet de loi m'apparaît comme un méli-mélo de règlements qui font l'objet d'une surveillance constante de la part du gouvernement fédéral et qui peuvent aboutir à des différends. Pensez-vous que ce projet de loi soit pire que celui de 2012?

Mme Eyre : Oui, c'est un parmi tant d'autres. Toutefois, l'objet de la séance d'aujourd'hui est le projet de loi C-69. Nous avons de grandes inquiétudes en tant que province qui dépend de ses ressources naturelles, mais nous devrions en avoir aussi en ce qui concerne le pays dans son entier et la possibilité de provoquer un peu plus de confusion. Je pense que, parfois, on oublie la question essentielle de l'argent. Il n'est pas toujours facile de parler de cela, mais sur le plan des délais, de la prolongation et des possibilités de prolonger des délais, cette phase initiale d'un développement minier est absolument cruciale, mais aussi extrêmement chère. Je pense qu'on ne tient pas assez compte des entreprises minières, notamment les jeunes entreprises, ni des investisseurs et des risques qu'ils prennent lorsqu'ils essaient d'exploiter les ressources. Cela s'est perdu quelque part, au milieu des considérations juridiques qu'on a eues au sujet de ce projet de loi. Une des préoccupations majeures — une parmi tant d'autres —, c'est le délai et les possibilités de prolongement. Comme je l'ai dit dans mon intervention, il y a d'autres mesures législatives qui nous inquiètent beaucoup en tant que province.

Le sénateur Richards : Nous savons que l'Alberta perd des centaines de millions de dollars par semaine. Pouvez-vous nous donner une idée de ce que perd la Saskatchewan, ou de ce qu'elle pourrait perdre au cours des prochaines années?

Mme Eyre : Pour revenir à ce que je disais au sujet de l'exploration minière, des milliards de dollars sont en jeu dans ce seul secteur. En ce qui concerne l'uranium ou d'autres mines, si tout cela venait à cesser à cause de ce projet de loi, il s'agirait de sommes énormes dans tous les secteurs. Prenons l'exemple de la potasse. Certaines entreprises pourraient décider de creuser une mine au cours des 10 prochaines années environ. Ce pourrait être à plus long terme, mais dans le cas d'une zone désaffectée ou d'une usine d'azote, est-ce qu'on déciderait de rester au Canada en raison du projet de loi C-69? D'après ce qu'on me dit, la

Senator Mitchell: Thanks for being here. Given your emphasis, minister, on the free and prior informed consent, which is a reference to the United Nations Declaration of the Rights of Indigenous Peoples, are you aware that the Conservative MPs in the House of Commons unanimously supported an amendment to this bill in committee, and it was further supported in the house, to put reference to UNDRIP in the preamble of this bill, and that included the MPs from Saskatchewan? Have you consulted with your MPs from Saskatchewan to see why their position would be so different than your position?

Ms. Eyre: It's not a difference of position. The point I was trying to get at in my remarks was that there was not enough debate about the implications of that in the purpose statement. I have had a lot of conversations about the purpose statement with people who have legal outlooks on things, and they say that it's a very formative part of the legislation.

In terms of the UN declaration, it's not about duty to consult or the importance of consultation. That's not the point. It is simply about some of the uncertainty that arises from that, among other things, in the bill. From Saskatchewan's perspective within the Ministry of Energy and Resources, for example, that has been expressed and raised as simply uncertainty, which is what I was attempting to highlight.

Senator Mitchell: There has been plenty of debate here. We will send to you the speech by Senator Murray Sinclair, who is the first Aboriginal judge in the country, renowned for his insight into these kinds of issues, who categorically argued that it's not a veto by any means.

My second question is on your point that somehow this bill is a clear de-emphasis on the economy, a de-emphasis I would imply from your statement comes from CEAA 2012. In CEAA 2012, the economy is mentioned five times, and several of those five it's just technical. In this bill, it's mentioned explicitly 31 times, and in reference through definition of sustainability and effects, both of which emphasize positive economic effects, it's mentioned 131 times.

Senator Patterson: But not in the purpose statement.

Senator Mitchell: Yes, it is. The first three things in the purpose statement are economy. Sustainability, economy and effects. The first three.

réponse est de plus en plus négative. Les entreprises iraient s'installer ailleurs.

Le sénateur Mitchell : Merci de votre présence ici. Madame la ministre, compte tenu de l'importance que vous accordez au consentement préalable libre et éclairé, qui fait référence à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, savez-vous si les députés conservateurs de la Chambre des communes — et cela comprend les députés de la Saskatchewan — ont appuyé à l'unanimité un amendement à ce projet de loi à l'étape du comité, puis à la Chambre, afin d'inclure une référence à cette déclaration dans le préambule du projet de loi? Avez-vous consulté les députés de la Saskatchewan afin de savoir pourquoi leur position est si différente de la vôtre?

Mme Eyre : Il ne s'agit pas d'une divergence d'opinions. Ce que j'essayais de dire dans mes remarques, c'est qu'on n'a pas suffisamment débattu des répercussions dans l'énoncé de l'objet. J'ai beaucoup discuté de cet énoncé avec des juristes, et ils disent qu'il s'agit vraiment d'une partie constitutive de la mesure législative.

Pour ce qui est de la déclaration des Nations Unies, il ne s'agit pas du devoir de consulter ou de l'importance de la consultation. Là n'est pas la question. Il s'agit simplement de l'incertitude que le projet de loi génère, entre autres choses. Par exemple, le ministère de l'Énergie et des Ressources de la Saskatchewan estime qu'il suscite tout simplement de l'incertitude. C'est l'idée que j'essayais de transmettre.

Le sénateur Mitchell : Ce ne sont pas les débats qui ont manqué ici. Nous vous ferons parvenir le discours du sénateur Murray Sinclair, le premier juge autochtone du pays. Il est réputé pour ses réflexions sur des sujets de ce genre. Il a affirmé sans l'ombre d'un doute qu'il ne s'agit pas du tout d'un veto.

Ma deuxième question porte sur votre argument selon lequel ce projet de loi est manifestement au détriment de l'économie. D'après votre déclaration, je dirais que cela remonte à la LCEE 2012. Cette loi mentionne l'économie à cinq reprises, parfois que d'un simple point de vue technique. Dans le cas du présent projet de loi, il est clairement question d'économie 31 fois. Si on ajoute à cela les renvois à la définition de durabilité et aux effets, qui mettent l'accent sur les retombées économiques positives, la notion d'économie revient à 131 reprises.

Le sénateur Patterson : Toutefois, elle ne figure pas dans l'énoncé de l'objet.

Le sénateur Mitchell : Bien sûr qu'elle y figure. Les trois premiers points de l'énoncé de l'objet portent sur l'économie : la durabilité, l'économie et les effets. Ce sont les trois premiers points.

How is it that people like Senator Patterson and your statement continually say that somehow this bill does not emphasize economy when it's 161 times since the priority three bullets in the purposes? It just seems odd that would be the conclusion.

Ms. Eyre: This goes to some important points. Bill C-69 removes the significant adverse environmental effects threshold and it moves to a public interest decision threshold. There are more mandatory considerations. I think there are currently 12, and it moves to 20. Standing tests are removed. You can say it is about the economy as much as you like, but the reality is that if you add more mandatory considerations and more scope for extending timelines — again, we haven't really talked about timelines, but they are inherent in the bill in terms of what can be expanded, delayed and suspended. That simply is bad for business, and so business is saying that in spades across the country and across the province to me. They are terrified of this bill and the impact it will have on the economy. I think we should listen to them.

Senator Massicotte: Thank you for being with us this morning. I certainly agree with you: We have a serious problem in Canada with approval of major projects. Now, you put it all to political will. Obviously, before you fix a problem, you have to find out what the problem is. The problem I have with the political will explanation — I'll look at a bit of a history. There was actually a study that had been made by three fellows in a regulatory quarterly of 2018, and they examined every project in excess of \$1 billion in Canada. They make a note that in 2007, there was a corporate cabinet directed to improve their performance. From 2007 to 2010, service standards governing guidelines were again improved. In 2011, regulations were established again to undertake comprehensive studies to shorten the timelines. In 2012, there is adoption of the generally applicable legislative timelines in CEAA. Now we have in 2018, another commitment. As you know, the federal government committed to over \$5 billion to get a pipeline done. So to say it's a lack of political will in spite of the efforts of the previous governments, and this one, I'm not sure we get there.

If you look at it from that study, projects in excess of a billion dollars still take close to five years. It's immensely long, as opposed to the average of two or three years. In the internationally developed countries, it is probably closer to two years.

If it's not political will, what do we do? How do we get there? We can talk about the details, but there has to be something we have to do. I'm not sure we can simply say it's political will and

Comment se fait-il que des gens comme le sénateur Patterson et vous prétendiez que ce projet de loi ne met pas l'accent sur l'économie, alors qu'il en est fait mention 161 fois à partir de l'énoncé de l'objet? Je trouve une telle conclusion bien étrange.

Mme Eyre : Cela fait référence à certains points importants. Le projet de loi C-69 élimine le seuil des effets environnementaux négatifs pour le remplacer par un seuil de décision d'intérêt public. Il y a d'autres considérations obligatoires. Je crois qu'il y en a 12 en ce moment, et qu'il y en aura 20. On élimine les critères liés au droit de participation. Vous pouvez dire que ce projet de loi porte sur l'économie autant que vous voudrez, mais le fait est que si on ajoute plus de considérations obligatoires et qu'on élargit la portée pour prolonger les échéanciers... Nous n'avons pas vraiment discuté des échéanciers, mais ils sont intrinsèques au projet de loi pour ce qui est de ce qui peut être prolongé, retardé ou suspendu. C'est tout simplement mauvais pour les affaires, et les entreprises le répètent à qui veut les entendre d'un bout à l'autre de la province et du pays. Elles sont terrifiées par ce projet de loi et par les répercussions qu'il aura sur l'économie. Je crois que nous devrions les écouter.

Le sénateur Massicotte : Merci d'être des nôtres ce matin. Je suis entièrement d'accord avec vous : le Canada a un sérieux problème avec l'approbation des grands projets. Par contre, vous en rejetez l'entière responsabilité sur la volonté politique. Manifestement, avant de pouvoir régler un problème, il faut en déterminer la nature. J'ai des réserves quant à votre explication sur la nature politique du problème. Revenons quelques années en arrière. Trois personnes ont réalisé une étude dans une publication réglementaire trimestrielle en 2018. Ils ont examiné tous les projets de plus de 1 milliard de dollars au Canada. Ils ont noté qu'en 2007, un cabinet avait été mandaté pour en améliorer le rendement. De 2007 à 2010, les lignes directrices régissant les normes de service ont été à nouveau améliorées. En 2011, on a établi de nouvelles règles afin d'entreprendre des études approfondies afin de réduire les échéanciers. En 2012, il y a eu le règlement établissant les échéanciers relatifs aux études approfondies dans la LCEE. Il y a maintenant ce nouvel engagement pris en 2018. Comme vous le savez, le gouvernement fédéral a investi plus de 5 milliards de dollars dans la construction d'un pipeline. Par conséquent, je ne suis pas certain qu'il soit approprié de parler d'un manque de volonté politique compte tenu des efforts des gouvernements précédents et de l'actuel gouvernement.

Si vous examinez cette étude, les projets de plus de 1 milliard de dollars prennent toujours près de cinq ans. C'est très long, par rapport à une moyenne de deux ou trois ans, et probablement environ deux ans dans les autres pays industrialisés.

Que faut-il faire s'il ne s'agit pas de volonté politique? Comment atteindre l'objectif? Nous pouvons parler des détails, mais nous devons pouvoir faire quelque chose. Je ne suis pas

the problem is solved. It looks like they've tried very hard in the last 22 years.

Ms. Eyre: In terms of potash and uranium and Saskatchewan resources, they have not been previously under attack. They are now with Bill C-69, and the mining industry at large. In terms of the oil and gas sector, I guess I would just say that Energy East was ready to go, Northern Gateway was ready to go, and Trans Mountain was ready to go but got stopped in the courts and then stopped again politically.

I think it's fairly obvious, well, to me and I think it's fair to say to Saskatchewan, that it is a matter of political will, that the reason that those projects didn't go forward and the reason that, for example, mines won't go forward in the future would be as a result of legislative policy decisions taken by this government.

The system isn't perfect, clearly. I understand, for example, from other provincial perspectives, the flaws they see with the current system are real and important, no question. The question is whether there needs to be a bill that is this sweeping and this tendentious ideologically to overturn everything we have. I think the system is somehow being blamed for those projects not having gone forward, and it isn't that. It is political decision-making.

Senator Woo: Thank you, minister, for your testimony. I was going to ask you some questions about amendments that many of us are thinking about to improve this bill, but it strikes me that you may not be interested in those kinds of questions because you've given the most robust defence of the current regime, the CEAA 2012. You say it's not broken, essentially, and then you encouraged us, in the close of your testimony, to employ our formidable collective power to stop this bill.

Can I be clear? Your advice would be very helpful to us as to where you stand. Do you want us to kill this bill? If you do, have you consulted with industry, and do they in fact share that view that the best course of action, given that you believe the current regime is not broken, is for us to use our collective formidable power to stop the bill in its tracks?

Ms. Eyre: Yes, I believe that. I do.

Senator Simons: I have to tell you, minister, I share deeply your concerns about the lack of a project list, but I am curious about some of your comments. You've said that you felt under the regime laid out in Bill C-69, it would take seven to fifteen years to approve a uranium mine. I grant you that there is some uncertainty about the planning stage, but how on earth do you get to fifteen years in a bill that actually does lay out pretty clear guidelines for how long a project can take for approval?

certain qu'on puisse simplement dire que c'est une question de volonté politique, et le problème est réglé. Les gouvernements semblent avoir fait de grands efforts au cours des 22 dernières années.

Mme Eyre : Les ressources de potasse et d'uranium de la Saskatchewan n'avaient encore jamais été visées auparavant. Elles le sont maintenant avec le projet de loi C-69, tout comme l'industrie minière en général. En ce qui concerne le secteur pétrolier et gazier, je dirais simplement que le projet Énergie Est était prêt à aller de l'avant, tout comme le projet Northern Gateway et le projet Trans Mountain, mais qu'ils ont été bloqués par les tribunaux, puis par les pouvoirs politiques.

À mes yeux, et à ceux des Saskatchewanais, il semble évident que c'est une question de volonté politique. Si ces projets n'ont pas abouti et que des projets miniers et autres n'avancent pas, c'est à cause de décisions politiques prises par le gouvernement actuel.

Le système n'est manifestement pas parfait. Selon ce que je comprends, d'autres provinces considèrent que le système actuel comporte manifestement de graves lacunes. Il reste à déterminer si nous avons besoin d'un projet de loi d'une portée aussi vaste et si idéologiquement biaisé qu'il entraînera le rejet de tous les projets. Je crois qu'on blâme le système actuel pour l'avortement de ces projets. Ce n'est pas le cas. Il s'agit de décisions politiques.

Le sénateur Woo : Merci de votre témoignage, madame la ministre. Je voulais vous poser des questions au sujet des amendements auxquels nombre de sénateurs songent pour améliorer ce projet de loi, mais je constate que cela ne vous intéresse pas vraiment, car vous défendez avec vigueur la LCEE 2012. Vous affirmez qu'elle fonctionne bien dans l'ensemble et vous nous avez incités, à la fin de votre déclaration, à utiliser notre formidable pouvoir collectif pour bloquer ce projet de loi.

Puis-je être franc? Nous aimerions beaucoup connaître votre position. Voulez-vous que nous annulions ce projet de loi? Si c'est le cas, avez-vous consulté l'industrie, et est-elle également d'avis que la meilleure chose à faire, compte tenu du fait que le régime actuel fonctionne, consiste à recourir à notre formidable pouvoir collectif pour bloquer ce projet de loi?

Mme Eyre : Oui, c'est effectivement le cas.

La sénatrice Simons : Je dois vous dire, madame la ministre, que je partage vos inquiétudes au sujet de l'absence d'une liste de projets, mais j'aimerais des précisions au sujet de certains de vos commentaires. Selon vous, en vertu du régime proposé dans le projet de loi C-69, il faudrait de sept à quinze ans pour approuver un projet de mine d'uranium. Je vous l'accorde, il règne une certaine incertitude au sujet de l'étape de la planification, mais comment diable parvenez-vous à un

Ms. Eyre: That information comes directly from the Saskatchewan Mining Association and consultations they have done with uranium companies in the province.

Senator Simons: How on earth do you get to 15 years looking at the bill? I don't understand. I can see that it might take longer, but 15 years? Surely that's not possible.

Ms. Eyre: Their view is, as I said earlier, that if you go through the year review panel process, in conjunction with the loss of that single window assessment and the licensing process that's currently in place under CEAA, that would effectively mean no uranium mine, as I said in my remarks. That's according to industry voices and the SMA, and the seven to fifteen year number is theirs. I assume they have done pretty serious plumbing of the implications of this with sector partners in Saskatchewan.

Senator Simons: What do you make of the fact, then, that the Mining Association of Canada pretty robustly supports Bill C-69? They have some concerns about the uranium mining provisions, but on balance they're loudly in support of this bill.

Ms. Eyre: I can't speak for Mr. Gratton and his motivations and views. He was in the province of Saskatchewan last year, and I know he was very outspoken about what he called the unfortunateness of the politics of pipelines, to which I would say you bet it's political. If anything is political in this country, it's pipelines. I found that regrettable because I don't believe that somehow there should be aspersions cast on those who make the pipeline issue political simply because it's of existential importance to our economy.

That said, the Canadian Mining Association has said that. I know with a lot of the groups that are in favour of the bill in principle, they still have a lot of amendments and changes that they would like to see made. So that's of interest. People who oppose it want amendments and people who are in favour of it want amendments and changes. So take that as you will.

The Saskatchewan Mining Association, for one, has expressed quite clearly that they have grave concerns about this bill in its current form, and certainly many other industry groups across the country, as you'll know, share those, the Canadian Mining Association being one.

échancier de 15 ans alors que le projet de loi établit des lignes directrices assez claires pour ce qui est du délai d'approbation d'un projet?

Mme Eyre : Cette donnée me parvient directement de la Saskatchewan Mining Association et des consultations qu'elle a menées auprès des sociétés d'exploitation d'uranium de la province.

La sénatrice Simons : Comment diable parvenez-vous à 15 ans à la lecture du projet de loi? Je ne comprends pas. Je peux voir que cela pourrait prendre plus de temps, mais 15 ans? C'est sûrement impossible.

Mme Eyre : Comme je l'ai dit plus tôt, l'industrie est d'avis que si on doit passer par le processus de la commission, qui dure un an, et qu'on supprime le guichet unique d'évaluation et le processus d'octroi de licence actuellement en vigueur aux termes de la LCEE, cela éliminerait toute possibilité de mine d'uranium. C'est l'avis de l'industrie et de la Saskatchewan Mining Association, et cet échancier de 7 à 15 ans vient des gens de ce milieu. Je suppose qu'ils se sont penchés sérieusement sur les répercussions possibles de ce projet de loi avec leurs partenaires du secteur en Saskatchewan.

La sénatrice Simons : Dans ce cas, que faites-vous du fait que l'Association minière du Canada est fortement en faveur du projet de loi C-69? Elle a certaines réserves au sujet des dispositions sur l'exploitation de l'uranium, mais en gros, elle est résolument en faveur de ce projet de loi.

Mme Eyre : Je ne peux pas me prononcer à la place de M. Gratton. Il était en Saskatchewan l'an dernier, et je sais qu'il a fortement décrié le caractère regrettable des politiques visant les pipelines, ce à quoi je répondrai que c'est évidemment une question de politique. S'il existe un enjeu politique dans ce pays, c'est bien celui des pipelines. J'ai trouvé cela regrettable, car je ne crois pas qu'il faudrait fustiger ceux qui font de la question des pipelines un enjeu politique simplement parce que c'est crucial pour notre économie.

Cela dit, c'est ce qu'a déclaré l'Association minière du Canada. Je sais que bien des groupes qui appuient en principe ce projet de loi souhaitent quand même qu'on y apporte une foule d'amendements. C'est intéressant. Ceux qui s'opposent au projet de loi veulent des amendements, et ceux qui l'appuient veulent aussi des amendements et des changements. Tirez-en vos propres conclusions.

Pour sa part, la Saskatchewan Mining Association a très clairement indiqué avoir de sérieuses réserves au sujet du libellé actuel du projet de loi, tout comme, vous le savez, d'autres représentants de l'industrie ailleurs au pays, dont l'Association minière du Canada.

I think, frankly, that mining and other companies and sector groups across the country are afraid to speak out about this bill. Wouldn't you be if, for example, you don't even know if your sector is exempt or not?

Senator Patterson: Hear, hear.

Senator Seidman: Minister, thank you for your presentation. You did refer, among many things, to subjective processes that will be introduced into environmental assessments. We have heard here that many are not confident that clause 22 sets out an explicit list of factors to consider an impact assessment. They argue that policy considerations are inserted in every review, and these result in a move away from a technical and science-based approach. A technical and science-based approach is predictable and transparent, which is what industry requires, as you suggest. Some have said that that would include definitions and hard measures for those criteria so that proponents would feel reassured that the factors to be considered are not moving targets. Could you respond to that, please?

Ms. Eyre: I'm a little unclear on the question. Would you mind putting the question slightly differently?

Senator Seidman: With clause 22, you yourself have referred to subjective processes that will be introduced into environmental assessments, and that's the point that I'm trying to understand better. So perhaps I'll just allow you to elaborate on that.

Ms. Eyre: For example, I mentioned the new mandatory considerations that are being added to the process, and I think, as Andrew Roman said — he is a retired environmental lawyer — in a recent interview, you can't have 10 times as much complexity and do it in half the time and still give everybody a chance to say what they want, including the increased public participation that is now going to be funded by the new assessment agency. And he was the one who pointed out that in the consultation process for the Trans Mountain project, you have 1,600 people and parties making submissions, and the new law seems to suggest that you'll have even more.

So again, as I've said a number of times, I think it's the uncertainty about what that means and how you improve on what is currently happening, and even on processes that have worked, such as Enbridge Line 3, for example, where you had very successful and First Nation consultations.

In terms of the subjective criteria, I think it's simply common sense that if you add more conditions, get rid of standing tests and introduce pretty vague things such as this gender intersection — I've heard all ranges of interpretation on that one, and I find it intriguing as a woman what that actually entails

En toute franchise, je crois que le secteur minier et d'autres secteurs du pays craignent de s'exprimer au sujet de ce projet de loi. Est-ce que ce ne serait pas votre cas si, par exemple, vous ne saviez même pas si votre secteur sera exempté ou non?

Le sénateur Patterson : Bien dit.

La sénatrice Seidman : Madame la ministre, je vous remercie de votre présentation. Vous avez notamment parlé des processus subjectifs qui seront ajoutés aux évaluations environnementales. On nous a dit que bien des gens craignent que l'article 22 établisse une liste de facteurs dont il faudra tenir compte dans le cadre d'une évaluation environnementale. Ils prétendent que des considérations politiques se retrouveront dans toutes les évaluations, qui ne seront plus fondées sur une démarche aussi technique et scientifique qu'avant. Une démarche technique et scientifique est prévisible et transparente, ce que souhaite l'industrie, comme vous le dites. Certains prétendent que cela comprendrait des définitions et des critères rigides afin que les promoteurs soient certains que les critères ne sont pas des cibles mobiles. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

Mme Eyre : Je ne suis pas certaine de comprendre la question. Pourriez-vous la reformuler autrement?

La sénatrice Seidman : En ce qui concerne l'article 22, vous avez vous-même parlé des processus subjectifs qui seront ajoutés aux évaluations environnementales, et c'est ce que j'essaie de comprendre ici. J'aimerais que vous nous en disiez davantage à ce sujet.

Mme Eyre : J'ai notamment mentionné les nouveaux éléments qui devraient obligatoirement être pris en compte dans le cadre du processus, et tout comme Andrew Roman — avocat à la retraite spécialisé dans les questions environnementales — l'a dit dans une récente entrevue, j'estime qu'on ne peut pas avoir une évaluation 10 fois plus complexe et la réaliser en deux fois moins de temps tout en donnant à tout le monde la possibilité d'y participer, d'autant plus qu'on prévoit une participation du public accrue financée par la nouvelle agence d'évaluation d'impact. C'est lui qui a dit que 1 600 personnes et parties avaient présenté des observations dans le cadre du processus de consultation lié au projet Trans Mountain et que la nouvelle loi laissait supposer qu'il y en aurait encore plus.

Je l'ai dit et je le répète, je pense que c'est l'incertitude que suscite le projet de loi qui pose problème. Qu'est-ce qu'il vise exactement et en quoi il permettra d'améliorer la situation actuelle? Qu'en est-il des processus qui ont bien fonctionné, comme la canalisation 3 d'Enbridge, par exemple, où on a tenu des consultations très réussies auprès des Premières Nations?

En ce qui concerne les critères subjectifs, je pense qu'il est tout simplement logique, lorsqu'on ajoute des conditions, qu'on élimine les critères liés au droit de participation et qu'on introduit des éléments flous, comme l'interaction du genre — j'ai entendu toutes sortes d'interprétations pour celui-ci, et en

because you see in the mining industry and in oil and gas, for example, the massive work they have done to attract women. It's impressive, and it's not well known. I think it's unfortunate to tar the energy and resource sector with toxic masculinity when they're doing so much good work in communities.

Senator Martin: Minister, thank you very much for your testimony. I have heard you use the word “uncertainty” on several levels. When I think about some of the concerns I've heard regarding investor uncertainty — I should say I live in Burnaby south, right at the front line of the Trans Mountain pipeline, and I'm very close to where the protests have taken place and several elections now where many sides have weighed in, so I'm right on the front line. But I know one of the most compelling speeches I've heard in the chamber is from my colleague Senator MacDonald who talked about the East Coast and, as a Cape Bretoner, how much he loves the coast but he knows it's not his coast; it's Canada's East Coast. Just like Vancouver's West Coast is Canada's West Coast.

So taking that perspective, you also mentioned not understanding what the regulations will look like, and even after the enactment of this bill, it will take a good year to maybe 18 months or possibly more for these regulations to be clear. So there's just a whole long period of uncertainty. Have you experienced, in Saskatchewan already, due to investor uncertainty, certain projects or parties that were already maybe several years in discussion either cancel or withdraw or delay just the discussions that were ongoing? I'm trying to understand the level of uncertainty and what impact you've already felt. In British Columbia, I have talked to business leaders who, after several years of discussion with people from other countries, have just said, “This bill is creating such uncertainty,” and they chose to go elsewhere. Would you talk a bit more about what the uncertainty has caused in Saskatchewan?

Ms. Eyre: The numbers are very sobering in terms of — and I referred to this in my remarks — capital flight. They're quantifiable and, in Saskatchewan, absolutely quantifiable. I think the number one thing that I hear when I talk to energy sector partners and stakeholders in the province is the lack of equity and the fact that they have enormous difficulty now going down to the States, for example, to private investors and saying, “Invest in Canada, invest in this project, think of investing.” Increasingly, and very soberingly, the message is, “Not Canada.” They're getting this impression. So it's very challenging for Saskatchewan and other resource provinces, but it should be for the country, to hear about that and to really think about what that means. Part of that is this. As you say, it will take a while even if this were to pass for it to get standing and going. It's the enormous uncertainty that is starting to manifest itself in terms

tant que femme, je trouve cela très étonnant, étant donné tous les efforts qui ont été déployés pour attirer les femmes dans les secteurs minier, pétrolier et gazier, par exemple. C'est impressionnant, et pourtant, les gens l'ignorent. Je trouve dommage qu'on dise que le secteur de l'énergie et des ressources naturelles baigne dans une masculinité toxique, alors qu'il fait de l'excellent travail dans les collectivités.

La sénatrice Martin : Madame la ministre, je vous remercie de votre témoignage. Vous avez employé le terme « incertitude » à plusieurs reprises. Quand je songe aux préoccupations qui ont été exprimées concernant l'incertitude des investisseurs — je dois dire que j'habite dans Burnaby-Sud, soit tout près du pipeline Trans Mountain et de l'endroit où les manifestations ont eu lieu et où de nombreux intervenants se sont prononcés dans ce dossier lors des élections, alors je me trouve en première ligne. Toutefois, l'un des discours les plus convaincants que j'ai entendus au Sénat est sans doute celui de mon collègue du Cap-Breton, le sénateur MacDonald, qui nous a dit à quel point il aimait la côte Est. Or, il sait que ce n'est pas sa côte, mais bien la côte Est du Canada. Tout comme la côte ouest de Vancouver est la côte Ouest du Canada.

Cela dit, vous avez également indiqué ne pas savoir la forme que prendra réellement le règlement, et que même après l'entrée en vigueur du projet de loi, il faudra sans doute entre 12 et 18 mois avant qu'on en arrive à un règlement précis. Il y a donc une longue période d'incertitude. Avez-vous remarqué si, en Saskatchewan, en raison de l'incertitude qui règne chez les investisseurs, certains projets qui faisaient l'objet de discussions depuis plusieurs années ont été annulés, rejetés ou reportés? J'essaie de voir le climat d'incertitude qui plane sur le secteur et comment cela se traduit concrètement. En Colombie-Britannique, j'ai parlé à des chefs d'entreprise qui, après plusieurs années de discussion avec des gens d'autres pays, ont conclu que ce projet de loi générerait beaucoup trop d'incertitude et ont tout simplement choisi d'aller ailleurs. Pourriez-vous revenir sur les répercussions de cette incertitude en Saskatchewan?

Mme Eyre : Les chiffres font réfléchir — et j'en ai parlé dans mes observations — lorsqu'il s'agit de fuite de capitaux. C'est quantifiable et, en Saskatchewan, ça l'est encore plus. Je pense que la première chose que j'entends lorsque je parle à nos partenaires et aux intervenants du secteur de l'énergie, c'est le manque de capitaux et le fait qu'il est maintenant très difficile de convaincre les investisseurs privés des États-Unis de songer à investir au Canada, dans tel ou tel projet. De plus en plus, le message est malheureusement : « Pas au Canada ». C'est l'impression qu'ils ont. C'est donc très difficile non seulement pour la Saskatchewan et les autres provinces riches en ressources naturelles, mais aussi pour l'ensemble du pays, d'entendre cela et de réfléchir à ce que cela signifie réellement. C'est justement ça. Comme vous l'avez dit, il faudra un certain temps, même si cela devait aller de l'avant. La situation est attribuable à la

of other factors as well, but what I hear quite a lot is this great challenge in raising equity internationally for Canada.

Senator Patterson: I think we're fortunate to have a minister experienced in the regulatory process and the natural resources sector with us here this morning. Thank you for being here.

You talked about the loss of the single window. I remember when CEAA 2012 was introduced there was the mantra of "one project, one review." Now, as I understand it, this bill splits impact assessment, licensing and lifestyle regulation, and it doesn't clearly allow for substitution of provincial or existing federal regulators like the Nuclear Safety Commission. Is my understanding correct, and is that your concern?

Ms. Eyre: Absolutely. And the uncertainty.

To the previous question about that transition period of moving away from those two current regulators to one and what that will mean, in terms of the uranium industry, for example, with Canadian nuclear, there have been some pits and heights and valleys, as it were, in that relationship, but it's relatively stable. That simply creates more upheaval.

We haven't really touched on the specifics of the timelines issue, but in terms of a mining project, I think it's important to emphasize the fact that that early planning phase that's being envisaged by Bill C-69 wouldn't be part of the current structure in terms of that exploration. As I said, it often takes months or years before a development even proceeds to an environmental assessment. Massive investments can be made at that time, which, of course, stands to be lost later if there are reviews or suspensions of the project. Again, it's unclear how the early planning phase exactly dovetails into the regular process of Bill C-69, and much of the information that will be required during this phase is prescribed by the regulations, which we haven't seen.

So again, to the broader question about confusion over the melding of the two into one, absolutely, but also into some of the changes that we would see under this bill that we don't have under the current bill and under the single window system, as you alluded to.

Senator Patterson: The toxic quintet you talked about — carbon tax, Bill C-48, clean fuel standard, Bill C-68 and now Bill C-69 — does this represent demonization of oil and gas by our federal government?

grande incertitude qui commence à régner, en plus d'autres facteurs, mais ce que j'entends souvent, c'est à quel point il est difficile d'attirer les capitaux au Canada.

Le sénateur Patterson : Nous sommes chanceux d'avoir avec nous ce matin une ministre qui connaît bien le processus réglementaire et le secteur des ressources naturelles. Je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui.

Vous avez parlé de l'élimination du guichet unique. Lorsque la LCEE 2012 a été présentée, on appliquait le principe d'un seul examen par projet. Maintenant, si je comprends bien, le projet de loi fait la distinction entre l'évaluation d'impact, la délivrance des permis et la réglementation du cycle de vie, et il n'autorise pas clairement le remplacement des organismes de réglementation provinciaux ou fédéraux comme la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Est-ce que je me trompe? Est-ce ce qui vous préoccupe?

Mme Eyre : Absolument. Et l'incertitude.

Pour répondre à votre dernière question concernant la période de transition au cours de laquelle on passe de deux organismes de réglementation à un seul et ce que cela représente pour l'industrie de l'uranium, par exemple, avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire, il y a eu des hauts et des bas, mais la relation était relativement stable. Cela va simplement créer davantage de perturbations.

Nous n'avons pas abordé en détail la question des délais, mais pour un projet minier, je pense qu'il est important de souligner le fait que l'étape préparatoire qui est prévue dans le projet de loi C-69 ne ferait pas partie de la structure actuelle lorsqu'on parle d'exploration. Comme je l'ai dit, cela prend souvent des mois, voire des années, avant qu'on procède à une évaluation environnementale. Des investissements importants peuvent être effectués à ce moment-là, et on risque de les perdre plus tard, évidemment, s'il y a des examens ou des suspensions de projet. Encore une fois, on ne sait pas encore exactement comment l'étape de la planification va s'inscrire dans le cadre du projet de loi C-69, et la plupart des renseignements qui seront requis au cours de cette étape sont précisés dans un règlement qu'on n'a toujours pas vu.

De façon générale, effectivement, nous sommes préoccupés par la confusion qui entoure non seulement la fusion de ces deux organismes en un seul, mais aussi par certains des changements qu'apporterait le projet de loi, de même que le système de guichet unique, comme vous l'avez laissé entendre.

Le sénateur Patterson : Le quintette toxique dont vous avez parlé — la taxe sur le carbone, le projet de loi C-48, la norme sur les carburants propres, le projet de loi C-68 et maintenant le projet de loi C-69 — est-il une forme de diabolisation du secteur pétrolier et gazier de la part du gouvernement fédéral?

Ms. Eyre: In my respectful submission, I think it does relate to an antagonism of the resource sector, and not just oil and gas. That has been a very ambitious legislative policy schedule that has seen to these bills. If I had enough time in my day to also take on Bill C-68, Bill C-48 and the clean fuel standard, I would. I think people should, and colleagues should be singing from the rooftops protesting those bills because, taken in tandem, we will certainly be setting ourselves apart internationally as a uniquely resource-skeptical country if these were to pass.

Senator Mockler: Minister, thank you for sharing your thoughts.

Being from New Brunswick, I'm not against killing any bill. I think it's important that we improve and modernize bills. I think that we've seen in the past, even when we've had some companies from Saskatchewan who were in New Brunswick, that you were important stakeholders to our communities.

With your experience with legislated timelines, do you believe that the federal government has always met those timelines for the province of Saskatchewan?

Ms. Eyre: Well, it depends on what you mean, I suppose, by meeting timelines. I know what you're attempting to get at, but prior to the spectre of this bill, there wasn't so much of an issue relating to uranium and potash, for example, because they've been governed, except for the CNSC element to the uranium side of things, by a very robust, well-respected provincial regulatory process. So now that would change. That's another subtext to this bill that should be paid attention to, namely the constitutional infringement that we see into what has worked robustly to this point.

In terms of other timelines, I suppose we were waiting with bated breath in Saskatchewan for Energy East, Northern Gateway and, of course, Trans Mountain to go through. We took on faith in the process that they would. In terms of a holistic, broader timeline, we felt that those were not met and that our oil and gas sector in Saskatchewan certainly suffered significantly as a result.

Senator Mockler: Minister, when you talk about Energy East, it really touches all of Atlantic Canada, and if there was a project that was a nation-building project, Energy East was the project, with the others that you've mentioned. I believed in Energy East.

What would you recommend government do in order to have better consultation with stakeholders?

Ms. Eyre: Not to get overly sentimental, but I really do feel that this is a cooperative federalism issue. It was a sad day when the Premier of Quebec talked about dirty energy a few weeks ago

Mme Eyre : À mon humble avis, il existe un certain antagonisme à l'endroit du secteur des ressources naturelles, et pas seulement du secteur pétrolier et gazier. Il y a un programme politique très ambitieux qui a été prévu relativement à ces projets de loi. Si j'avais le temps de m'occuper du projet de loi C-68, du projet de loi C-48 et de la norme sur les carburants propres, je le ferais. Je pense que nous devrions tous affirmer haut et fort notre opposition à ces mesures législatives, car ensemble, elles vont nous isoler sur la scène internationale, et nous serons perçus comme un pays réfractaire à l'exploitation des ressources.

Le sénateur Mockler : Madame la ministre, je vous remercie de nous faire part de vos réflexions.

Je viens du Nouveau-Brunswick, et je ne suis pas contre l'idée d'avorter un projet de loi. Je considère qu'il est important d'améliorer et de moderniser les projets de loi. Nous avons constaté par le passé, même lorsque nous avons certaines entreprises de la Saskatchewan qui étaient au Nouveau-Brunswick, que vous étiez d'importants intervenants pour les collectivités.

D'après votre expérience, en ce qui a trait aux délais imposés par la loi, êtes-vous d'avis que le gouvernement fédéral a toujours respecté ces délais pour la Saskatchewan?

Mme Eyre : Ça dépend de ce que vous entendez, j'imagine, par respect des délais. Je comprends où vous voulez en venir, mais avant le spectre de ce projet de loi, il n'y avait pas tant de problèmes liés à l'uranium et à la potasse, par exemple, parce qu'ils étaient régis, sauf pour l'uranium qui était réglementé par la CCSN, par un cadre réglementaire provincial très rigoureux et très respecté. Donc cela changerait. C'est un autre aspect sous-jacent de ce projet de loi auquel il faudrait prêter attention, à savoir l'empiétement sur les compétences provinciales qui ont toujours été exercées efficacement jusqu'ici.

Pour ce qui est des autres délais, je présume qu'en Saskatchewan, nous attendions avec impatience que les projets Énergie Est, Northern Gateway et, bien sûr, Trans Mountain aillent de l'avant. Nous avons confiance dans le processus. De façon générale, nous estimons que ces délais n'ont pas été respectés et que notre secteur pétrolier et gazier en Saskatchewan en a grandement souffert.

Le sénateur Mockler : Madame la ministre, lorsque vous parlez d'Énergie Est, sachez que c'est un projet qui touche toute la région de l'Atlantique, et s'il y a un projet qui aurait contribué à l'édification de la nation, c'est bien celui-là, sans parler des autres que vous avez mentionnés. J'ai cru en ce projet.

Selon vous, qu'est-ce que le gouvernement devrait faire pour améliorer ses consultations auprès des intervenants?

Mme Eyre : Sans vouloir être trop sentimentale, je pense vraiment qu'il s'agit d'une question de fédéralisme coopératif. C'était attristant de voir le premier ministre du Québec parler

at the first ministers' conference. I hope we can come together, and I think the role of the federal government, and of provinces as individual components of the federalist model, is that we have to make sure that we all remain unified and that this issue doesn't divide us. That is what is so worrying about in this bill. It, along with other bills and policies, is beginning to pit regions against each other in a way that we haven't seen in a long time.

I guess if you ask about the role of the federal government, it would be to take a hard look at what has flowed out of this process and to try to nation build. We all have a role in that, and the energy sector is something we should be so proud of as a whole country, for what it's brought to our country.

Senator Patterson: Hear, hear.

The Chair: Thank you very much, Minister, for your presence.

For the second portion of this meeting, continuing our study on Bill C-69, we now welcome, from the Government of Newfoundland and Labrador, Dwight Ball, Premier of Newfoundland and Labrador; and Siobhan Coady, M.P.P., Minister of Natural Resources.

Thank you very much for joining us this morning. I invite you to proceed with your opening statements, starting with you, premier, after which we will go to a question and answer period.

Hon. Dwight Ball, Premier of Newfoundland and Labrador, Government of Newfoundland and Labrador: Good morning, honourable chair and to all our committee members. It's certainly a pleasure to be with you today.

I am very pleased to be joined by my colleague the Honourable Minister of Natural Resources in Newfoundland and Labrador, Ms. Siobhan Coady. We are looking forward to sharing our views on Bill C-69.

As part of your review as a committee on this particular piece of legislation, I'm guessing you would have heard a wide range of views from many Canadians. I'm also guessing that some of those submissions would have been to suggest that you just outright reject this piece of legislation. While the Province of Newfoundland and Labrador is concerned that the bill in its current form will increase regulatory burden, increase cost and increase timelines, without enhancing environmental outcomes, we also recognize that the status quo is not acceptable and that improvements must be made.

d'énergie sale il y a quelques semaines à la conférence des premiers ministres. J'aimerais qu'on se solidarise, et je pense que le rôle du gouvernement fédéral et des provinces, en tant que composantes individuelles du modèle fédéraliste, est de veiller à ce que nous demeurions tous unis et que cette question ne nous divise pas. C'est ce qui est inquiétant au sujet de ce projet de loi. Conjugué aux autres mesures législatives et politiques, il commence à dresser les régions les unes contre les autres d'une manière que nous n'avons pas vue depuis longtemps.

Je suppose que le rôle du gouvernement fédéral serait d'examiner de près ce qui découle de ce processus et d'essayer de consolider la nation. Nous avons tous un rôle à jouer à cet égard, et le secteur de l'énergie est quelque chose dont nous devrions tous être fiers, étant donné sa précieuse contribution à notre pays.

Le sénateur Patterson : Bravo!

La présidente : Merci beaucoup, madame la ministre, d'avoir été des nôtres aujourd'hui.

Pour la deuxième partie de la séance, toujours dans le cadre de notre étude sur le projet de loi C-69, nous accueillons M. Dwight Ball, premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador; ainsi que Mme Siobhan Coady, députée provinciale et ministre des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador.

Je vous remercie de vous joindre à nous ce matin. Je vous invite dès maintenant à faire votre déclaration liminaire, en commençant par vous, monsieur le premier ministre, après quoi nous enchaînerons avec une période de questions.

L'honorable Dwight Ball, premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador : Bonjour, madame la présidente et mesdames et messieurs membres du comité. Je suis très heureux d'être des vôtres aujourd'hui.

J'ai le plaisir d'être accompagné de ma collègue, l'honorable ministre des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador, Mme Siobhan Coady. Nous avons hâte de nous exprimer au sujet du projet de loi C-69.

Dans le cadre de votre examen du projet de loi, je présume que vous avez recueilli le point de vue de nombreux Canadiens. Je présume également que certains d'entre eux s'opposent entièrement au projet de loi et vous demandent de le rejeter. Bien que la province de Terre-Neuve-et-Labrador craigne que le projet de loi, dans sa mouture actuelle, alourdisse le fardeau administratif, augmente les coûts et prolonge les délais, sans mieux protéger l'environnement pour autant, elle reconnaît également que le statu quo est inacceptable et que des améliorations s'imposent.

What I'm saying is that CEAA 2012 is not working. But from our perspective, I see this as an opportunity. It's an opportunity to bring improvements to Bill C-69. However, we must create a responsible but internationally competitive regulatory environment that can support our government's efforts to meet ambitious targets for economic growth in our resource sector.

Many of you would know of Lorraine Mitchelmore. She is the chair of the Resources of the Future Economic Strategy Table. She noted in her report that was titled *The Resources of the Future* that "resources have been the foundation of the Canadian economy."

That is true for Canada, which has the third largest per capita natural resource endowment in the world. It accounts for some 1.82 million jobs and contributes 17 per cent of our country's GDP.

That is true for Canada, and is equally true for Newfoundland and Labrador as a resource sector. In Newfoundland and Labrador, it contributed some 25 per cent of our provincial GDP in 2016 and almost 18,000 person years of employment. It's very impactful on a small province. Newfoundlanders and Labradorians pursue opportunities across the resource-based economy, including our offshore oil and gas, petroleum refining, mining, mineral processing, fisheries aquaculture and our forestry sectors.

Newfoundlanders and Labradorians need to be able to develop sustainable, diverse natural resources. The need to do that is greater now than ever, as our province confronts some of the unprecedented fiscal and economic demographic challenges that we see in our province. Our government is rising to the challenges and has developed sector work plans, outlined and coordinated actions that we are taking with many industries in our province, including the oil and gas industry, but we've also included our labour groups, academia, Indigenous governments and organizations and other stakeholders to grow the economy in our province, to grow together.

As premier, I am proud to live in a country where the federal, provincial and territorial regulatory systems recognize and prioritize health and safety of workers and the protection of our environment. However, Newfoundland and Labrador faces significant competition in jurisdictions around the world in attracting investment to responsibly develop our natural resources.

Offshore Newfoundland and Labrador, for example, is attracting global attention, with \$4 billion committed in exploration. We've seen eight new entrants in the past two years and some 650 leads and prospects identified to date. In less than

Ce que je veux dire ici, c'est que la LCEE 2012 est inefficace. Cependant, nous y voyons une occasion. Nous avons ici l'occasion d'apporter des améliorations au projet de loi C-69. N'empêche que nous devons créer un cadre réglementaire non seulement responsable, mais aussi compétitif à l'échelle internationale, qui appuie les efforts du gouvernement visant à atteindre ses objectifs ambitieux de croissance économique dans le secteur des ressources.

Beaucoup d'entre vous connaissent Lorraine Mitchelmore. Elle est la présidente de la Table de stratégies économiques des Ressources de l'avenir. Elle a indiqué dans son rapport intitulé *Les ressources de l'avenir* que « les ressources constituent le fondement de l'économie canadienne. »

C'est vrai pour le Canada, qui figure au troisième rang des pays disposant des plus grandes ressources naturelles par habitant au monde. Ce secteur emploie environ 1,82 million de personnes et représente 17 p. 100 du PIB canadien.

C'est tout aussi vrai pour Terre-Neuve-et-Labrador, qui compte un important secteur des ressources. En 2016, ce secteur a représenté environ 25 p. 100 du PIB provincial et a totalisé près de 18 000 années-personnes d'emploi. Ce secteur a donc beaucoup d'impact sur une province aussi petite. Les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador profitent de débouchés grâce à leur économie fondée sur les ressources, notamment dans les secteurs des hydrocarbures extracôtiers, du raffinage du pétrole, des mines, du traitement des minerais, des pêches, de l'aquaculture et des forêts.

Les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador doivent être en mesure d'exploiter de façon durable leurs diverses ressources naturelles. C'est plus nécessaire que jamais, puisque la province est confrontée à des défis sans précédent sur les plans financier, économique et démographique. Le gouvernement provincial se montre à la hauteur des défis : il a élaboré des plans de travail sectoriels et il a conçu et coordonné des mesures mises en œuvre en collaboration avec de nombreuses industries de la province, dont le secteur pétrolier et gazier. Il mobilise également les groupes syndicaux, le milieu universitaire, les gouvernements et les organismes autochtones, ainsi que les autres intervenants, afin de stimuler la croissance économique dans la province.

En tant que premier ministre, je suis fier de vivre dans un pays où les systèmes de réglementation fédéral, provinciaux et territoriaux accordent la priorité à la santé et à la sécurité des travailleurs, ainsi qu'à la protection de l'environnement. Cependant, pour exploiter ses ressources naturelles de façon responsable, Terre-Neuve-et-Labrador doit faire face à une grande concurrence de la part d'autres pays, qui cherchent aussi à attirer des investisseurs.

Par exemple, la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador, où 4 milliards de dollars ont été investis dans des travaux de prospection, attire l'attention du monde entier. Nous avons dénombré huit nouveaux entrants au cours des deux dernières

7 per cent of our offshore, we have independently verified our potential for 49.2 billion barrels of oil and 193.8 trillion cubic feet of gas. So this is significant.

What is also significant is that in a world where we look at greenhouse gas emissions, it's important to also highlight that offshore Newfoundland and Labrador, when you look at the carbon intensity of a barrel of oil — and I want to be very clear, Newfoundland and Labrador's offshore oil is at 12 kilograms of CO₂. The world average is 18. So we are already 50 per cent better than the world average in carbon intensity on a barrel of oil offshore in Newfoundland and Labrador.

We've seen the recent discoveries. We've proven production and robust industrial and supply servicing capabilities in our province. The province's resources are attracting the attention of global industry. We see Newfoundland and Labrador on the verge of a new era in frontier oil exploration and development.

That said, we all know that exploration wells are the key to unlocking the vast potential of our offshore. We are particularly concerned with the handling of exploration wells in Bill C-69. Exploration is a short-term, well-understood activity that precedes subsequent development and production phases of a project, and exploration wells are routinely subject to very comprehensive mitigation measures as a matter of course. This is happening.

To put this in perspective, requiring exploration wells, drilling, to undergo an impact assessment by a review panel could take as long as 870 days, while the activity itself could last just a couple of months.

Investors are expressing concern about investing in our offshore, despite the vast potential, because our environmental regulatory regime already lags far behind other countries. I am talking about very sophisticated countries like the U.K. and Norway, both of which have exploratory well drilling through assessment in a matter of months. Indeed, we know from experience that capital does not leave the industry; it just moves to other jurisdictions that, frankly, do environmental regulation better.

I've already told you, if we lose it with the carbon intensity per barrel in offshore Newfoundland and Labrador, it is likely going to another jurisdiction where there's much more carbon intensity.

années et, jusqu'ici, nous avons recensé quelque 650 nouvelles occasions d'affaires et investisseurs potentiels. Dans moins de 7 p. 100 de la zone extracôtière, le potentiel vérifié de manière indépendante se chiffre à 49,2 milliards de barils de pétrole et à 193,8 billions de pieds cubes de gaz. C'est énorme.

Dans le contexte actuel, où les émissions de gaz à effet de serre doivent absolument être prises en compte, il est aussi important de souligner — et je tiens à être très clair là-dessus — que, dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador, l'intensité carbonique d'un baril de pétrole est de 12 kilogrammes. À l'échelle mondiale, la moyenne est de 18 kilogrammes de CO₂ par baril de pétrole. Par conséquent, dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador, l'intensité carbonique d'un baril de pétrole est inférieure de 50 p. 100 à la moyenne mondiale.

Des découvertes ont été faites récemment. La province dispose de moyens industriels rigoureux et éprouvés de production, d'approvisionnement et de mise en service. Les ressources provinciales attirent l'attention de l'industrie mondiale. Terre-Neuve-et-Labrador est à l'aube d'une nouvelle ère en matière d'exploration et d'exploitation pétrolières.

Cela dit, nous savons tous que les puits d'exploration sont essentiels à la réalisation de l'immense potentiel de la zone extracôtière de la province. Or, nous sommes particulièrement préoccupés par les dispositions du projet de loi C-69 touchant les puits d'exploration. L'exploration est une activité à court terme bien connue, qui précède les phases d'exploitation et de production d'un projet. Les puits d'exploration font couramment l'objet de mesures d'atténuation très complètes. C'est ce qui est fait en ce moment.

Pour mettre les choses en perspective, je souligne que l'évaluation d'impact des puits d'exploration par une commission pourrait prendre jusqu'à 870 jours, alors que l'activité elle-même ne durerait que deux ou trois mois.

Malgré le potentiel immense, les investisseurs sont réticents à investir dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador parce que le régime de réglementation environnementale est déjà très en retard sur celui d'autres pays. Je pense ici à des pays très avancés comme le Royaume-Uni et la Norvège, qui procèdent à l'évaluation d'impact du forage de puits d'exploration en quelques mois à peine. L'expérience nous a appris que les capitaux ne quittent pas l'industrie; ils ne font que se déplacer vers d'autres pays, qui, bien franchement, disposent de systèmes de réglementation environnementale plus efficaces que le nôtre.

Comme je l'ai déjà dit, si nous ne réussissons pas à attirer ces capitaux malgré la faible intensité carbonique du baril de pétrole extrait dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador, cet argent sera probablement investi dans d'autres pays où l'intensité carbonique est beaucoup plus élevée.

I'm here to say that we have to do better. From an oil and gas perspective, that means exploration must not be subject to impact assessment, and Newfoundland and Labrador is partnering with the federal government and the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board on a regional study of exploration well drilling to make sure that this practice will not be subject to impact assessment.

This does not mean that Newfoundland and Labrador is not committed to properly balancing the environment and economic growth. We are. We believe it is possible to balance environmental protection with responsible resource development, and we would argue that finding this balance is an indispensable economic imperative and that this should be the focus of your efforts in amending Bill C-69.

In fact, we can see that this is the focus the federal government is also taking in the 2018 fall economic statement. Finance Minister Bill Morneau at the time committed to establish an external advisory committee on regulatory competitiveness to identify opportunities to streamline regulations in a way that balances health and safety and environmental protection and the business realities that we all face in our country. This approach resonates strongly with Newfoundlanders and Labradorians, as we benefit tremendously from the positive impacts of responsible resource development.

We have an opportunity. Let's make the amendments. Let's get this piece of legislation right. Canada's regulatory system must facilitate our ability to continue to avail of the positive economic impacts on every subsector of the resource economy. We all know that positive economic impacts mean we have a positive social impact, and we do this with balance.

I will now turn to my colleague, Siobhan Coady, Minister of Natural Resources, to further elaborate on our concerns with this bill.

Hon. Siobhan Coady, M.H.A., Minister of Natural Resources, Government of Newfoundland and Labrador: Thank you very much, Premier Ball, and good morning, honourable chair and Senate committee members.

[Translation]

I am very pleased to be here this morning.

Je tiens à vous dire que nous devons mieux faire les choses. Dans le contexte du secteur pétrolier et gazier, cela signifie que l'exploration ne doit pas faire l'objet d'une évaluation d'impact. Terre-Neuve-et-Labrador travaille en partenariat avec le gouvernement fédéral et l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers sur une étude régionale du forage de puits d'exploration pour veiller à ce que cette pratique ne fasse pas l'objet d'une évaluation d'impact.

Cela ne signifie pas que Terre-Neuve-et-Labrador n'est pas résolue à parvenir à un juste équilibre entre la protection de l'environnement et la croissance économique. Au contraire, la province est résolue à atteindre cet objectif. Nous croyons qu'il est possible de parvenir à un équilibre entre la protection de l'environnement et l'exploitation responsable des ressources. Nous pensons également qu'il est impératif sur le plan économique d'atteindre un tel équilibre et que cet objectif devrait être au cœur même de vos efforts en vue d'amender le projet de loi C-69.

En fait, on peut constater que c'est l'engagement qu'a pris le gouvernement fédéral dans l'Énoncé économique de l'automne 2018. Le ministre des Finances, Bill Morneau, s'est alors engagé à établir un comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire pour déterminer les façons de simplifier la réglementation afin qu'on puisse atteindre un équilibre entre, d'une part, la santé, la sécurité et la protection de l'environnement et, d'autre part, les réalités commerciales avec lesquelles le pays doit composer. Cette approche reçoit un accueil très positif à Terre-Neuve-et-Labrador, province qui profite énormément des répercussions positives de l'exploitation responsable des ressources.

Saisissons l'occasion qui nous est offerte pour apporter des amendements au projet de loi afin d'en combler les lacunes. Le système de réglementation canadien doit renforcer notre capacité de continuer de profiter de l'incidence économique positive de tous les sous-secteurs de l'économie fondée sur les ressources. Nous savons tous que, pour favoriser une incidence économique positive, il faut obtenir un impact social positif en atteignant un juste équilibre.

Je cède maintenant la parole à Siobhan Coady, ministre des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador, qui vous donnera plus de détails sur nos préoccupations à l'égard du projet de loi.

L'honorable Siobhan Coady, députée, ministre des Ressources naturelles, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador : Merci beaucoup, monsieur Ball. Honorables présidente et membres du comité du Sénat, bonjour.

[Français]

Je suis très heureuse d'être ici ce matin.

[English]

As the Minister of Natural Resources, I'd like to thank you for the opportunity to be here today. The intent of this bill is to provide a more timely and more certain regulatory process that would facilitate development in an environmentally sustainable manner with greater public support and less uncertainty. Our government, however, has concerns that the proposed bill currently before you will not meet those objectives.

We're here today asking for changes that will reflect the federal government's commitment to decrease ambiguity on timelines, clarify the role of the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board in environmental assessment, enshrine in legislation the policy intent around regional assessment process, remove exploration wells and geological surveys from the designated project list and respect the principles of the Atlantic Accord.

As senators, you have the opportunity to amend this legislation and create a bill for impact assessment that balances environmental protection with economic development. In Newfoundland and Labrador, and indeed across our country, our natural resources are the foundation of our economy. We're requesting the proposed changes to ensure our economy can flourish and remain globally competitive.

A fundamental principle of the Atlantic Accord agreement is the joint management of the Canada-Newfoundland and Labrador offshore by both the governments of Canada and the government of Newfoundland and Labrador. The agreement jointly established the C-NLOPB, Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board, to administer all provisions of the accord act. Bill C-69 must respect the principles of joint management and shared jurisdiction entrenched in the Atlantic Accord.

As currently written, Bill C-69 affords the federal minister and cabinet the power and discretion to pause, suspend or cancel a project throughout the project assessment life cycle. We believe the legislation must be amended to reflect the joint management principles of the Atlantic Accord, requiring the federal minister to consult with the provincial minister on matters that have potentially significant impacts on our offshore.

Timelines for environmental assessment must be globally competitive and not exceed those of comparable international jurisdictions, such as Norway or the United Kingdom. The automatic deferral of all offshore activities, as currently written in Bill C-69, to the designated project list to a review panel would impose timelines that are longer and more uncertain than

[Traduction]

Je suis ravie de pouvoir prendre la parole devant votre comité aujourd'hui en ma qualité de ministre des Ressources naturelles. Le projet de loi vise à accélérer le processus de réglementation et à accroître la certitude entourant celui-ci, de manière à favoriser l'exploitation des ressources dans le respect de l'environnement et avec un plus grand appui du public. Cependant, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador craint que le projet de loi dont vous êtes saisis n'atteigne pas ces objectifs.

Nous vous demandons d'apporter des changements qui tiendront compte de l'engagement du gouvernement fédéral de diminuer l'incertitude quant aux délais, de préciser le rôle que joue l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers dans les évaluations environnementales, d'inscrire dans la loi l'objectif du processus d'évaluation régionale, de retirer de la liste des projets désignés les puits d'exploration et les inventaires géologiques, et de respecter les principes prévus dans l'Accord atlantique.

En tant que sénateurs, vous avez la possibilité d'amender le projet de loi pour que les activités d'évaluation d'impact atteignent un équilibre entre la protection de l'environnement et le développement économique. À Terre-Neuve-et-Labrador, de même que partout ailleurs au pays, les ressources naturelles représentent l'épine dorsale de l'économie. Nous vous prions d'apporter les changements proposés afin de favoriser l'essor économique du pays et de lui permettre de rester compétitif sur la scène internationale.

Un des principes fondamentaux de l'Accord atlantique est la gestion conjointe de la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador par les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador. Aux termes de l'accord, on a mis sur pied l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, qui est chargé d'administrer toutes les dispositions de la loi de mise en œuvre de cet accord. Le projet de loi C-69 doit respecter les principes relatifs à la gestion conjointe et aux compétences partagées prévus dans l'Accord atlantique.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-69 accorde au ministre et au cabinet fédéraux le pouvoir discrétionnaire d'interrompre, de suspendre ou d'annuler un projet à tout moment au cours du cycle d'évaluation. Nous sommes d'avis que le projet de loi doit être amendé pour tenir compte des principes de gestion conjointe prévus dans l'Accord atlantique, qui exigent que le ministre fédéral consulte le ministre provincial sur les questions pouvant avoir une incidence considérable sur la zone extracôtière.

Les délais prévus pour la réalisation des évaluations environnementales doivent être compétitifs sur le plan international et ils ne doivent pas être plus longs que ceux prévus dans des pays comparables au nôtre, comme la Norvège et le Royaume-Uni. Dans sa version actuelle, le projet de loi C-69 prévoit l'inscription automatique de toutes les activités

under the current CEAA 2012. A well-defined designated project list is required to address concerns of regulatory uncertainty. Projects should be placed on the designated projects list using clearly identified criteria focused on the most complex environmentally sensitive projects with long-term operational life cycles.

Project activities that are short in duration, smaller in scale, with minimal environmental impact, frequently occurring and are well established should be subject to approval and authorization from the life-cycle regulator, such as the C-NLOPB, which has been doing this for approximately 30 years.

Prior to CEAA 2012, the C-NLOPB was the responsible authority for performing all environmental assessments in our offshore. C-NLOPB has expertise in all areas of offshore oil and gas operations and is responsible for all other operational approvals in the C-NL offshore area. To not fully utilize their expertise would undermine the purpose of the IAA, which is to perform more effective and efficient assessment on impact. It is important that the federal government enhance the opportunities to incorporate the C-NLOPB in the new process to the fullest extent possible. As this is the policy intent, their authority should be enshrined in legislation and not just in regulation.

We also believe formal recognition of the regional assessments would greatly improve Bill C-69. Bill C-69, as currently written, lacks provisions that guarantee that the regional assessment process will be respected and there are no mandated timelines for the completion. The act must define how the results of the regional assessment will apply to future offshore activity and decision-making. We believe the role of regional assessment should be enshrined in legislation and not just regulation.

In conclusion, our government is committed to environmental protection built on an evidence-based and balanced approach. Bill C-69 must balance economic opportunity with clear, prudent, time-sensitive environmental assessment, oversight and regulation.

extracôtières à la liste des projets désignés dont l'impact doit être évalué par une commission, ce qui provoquera des délais plus longs et plus incertains que ceux prévus actuellement dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012. Il est nécessaire de dresser une liste bien définie de projets désignés pour régler les problèmes liés à l'incertitude réglementaire. On devrait inscrire des projets à la liste des projets désignés selon des critères précis, qui sont axés sur les projets les plus complexes et les plus pressants sur le plan environnemental et qui sont visés par un cycle de vie opérationnel à long terme.

Les activités de projet de courte durée et d'envergure modeste, qui ont une incidence environnementale très minime, qui se produisent souvent et qui sont bien établies devraient être approuvées et autorisées par un organisme de réglementation du cycle de vie, comme l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, qui assume ces responsabilités depuis une trentaine d'années.

Avant l'entrée en vigueur de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers était chargé de réaliser toutes les évaluations environnementales dans notre zone extracôtière. Cet office possède des compétences dans tous les secteurs des opérations d'exploitation pétrolière et gazière extracôtière, et est chargé de toutes les autres approbations opérationnelles dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Si on ne tire pas entièrement profit des compétences de l'office, on nuira à l'objectif de la Loi sur l'évaluation d'impact, qui consiste à réaliser des évaluations d'impact plus efficaces et plus efficaces. Il est important que le gouvernement fédéral renforce les possibilités d'intégrer le plus possible l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers au nouveau processus. Comme c'est l'objectif de la politique, les pouvoirs de l'office devraient être inscrits dans la loi, et non simplement dans la réglementation.

Nous croyons aussi que la reconnaissance officielle des évaluations régionales permettrait d'améliorer considérablement le projet de loi C-69. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-69 ne renferme aucune disposition garantissant la conformité avec le processus d'évaluation régionale et il ne prévoit pas de délais obligatoires pour l'exécution de ce processus. La loi doit définir la façon dont les résultats de l'évaluation régionale s'appliqueront aux activités extracôtiers futures et au processus décisionnel. Nous croyons que l'objectif de l'évaluation régionale devrait être inscrit dans la loi, et non simplement dans la réglementation.

En conclusion, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est résolu à protéger l'environnement au moyen d'une approche équilibrée et fondée sur des données probantes. Le projet de loi C-69 doit établir un équilibre entre, d'une part, la création de débouchés économiques et, d'autre part, des évaluations, des

Former federal Natural Resources Minister Jim Carr said:

The Canada-Newfoundland and Labrador offshore area remains one of the most attractive jurisdictions globally for oil and gas development. I look forward to continued collaboration with our joint management partners to realize the full potential of our offshore resources and to ensure they can be developed safely and responsibly.

The Province of Newfoundland and Labrador agrees and respectfully asks for amendments to Bill C-69 in order to realize the full potential of our offshore resources, not just for Newfoundland and Labrador but indeed all of Canada. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Premier Ball and Minister Coady. We are going to question go to the question and answer period. We have to stay to a strict three minutes, so a very short preamble and concise answers. Thank you so much.

Senator MacDonald: Premier Ball and Minister Coady, thank you both for being here today.

Newfoundland and Labrador is such a great example of how to manage this resource. Not only do you have the only offshore oil drilling in the country producing product, but it's being done in one of the richest fishing grounds in the world. I think that has to be put on the record.

Bill C-69 strips the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board's authority to conduct impact assessment of designated projects. The offshore boards can participate in review panels but are not allowed to form the majority of the panel. They are being denied this.

Do life-cycle regulators like that board have poor safety and environmental performance records, Newfoundland? And what would be the benefit of deliberately preventing life-cycle regulators from forming the majority of the board?

Mr. Ball: That was a great preamble. I agree with what you said. Also, the C-NLOPB, as Minister Coady has said already, has been doing this work for nearly 30 years, so it has been tested. I think there was a recognition in CEAA 2012 that this

mécanismes de surveillance et des règlements en matière environnementale, qui sont à la fois clairs, prudents et respectueux des délais.

Jim Carr, l'ancien ministre des Ressources naturelles du Canada, a déclaré ce qui suit :

La zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador demeure l'un des endroits les plus attrayants au monde pour ce qui est de l'exploitation pétrolière et gazière. Je me réjouis à l'idée de continuer de collaborer avec nos partenaires de cogestion en vue de réaliser le plein potentiel de nos ressources extracôtières et de veiller à ce qu'elles soient exploitées de manière sûre et responsable.

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est d'accord avec l'ex-ministre et demande en tout respect qu'on apporte des amendements au projet de loi C-69 afin de réaliser le plein potentiel des ressources extracôtières de cette province, ce qui profitera non seulement aux habitants de Terre-Neuve-et-Labrador, mais aussi à l'ensemble de la population canadienne. Merci.

La présidente : Je remercie le premier ministre Ball et la ministre Coady. Nous passons maintenant aux questions. Il nous faut respecter les trois minutes par personne. Je vous encourage donc à utiliser de courts préambules et des réponses concises. Merci beaucoup.

Le sénateur MacDonald : Monsieur le premier ministre Ball, madame la ministre Coady, je vous remercie d'être venus aujourd'hui.

Terre-Neuve-et-Labrador est un excellent exemple de la gestion appropriée de cette ressource. Non seulement vous avez les seuls forages pétroliers en mer qui fabriquent des produits au pays, mais vous le faites également dans une des zones de pêche les plus riches au monde. Je crois qu'il vaut la peine de le souligner.

Le projet de loi C-69 retire à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers le pouvoir de mener une évaluation d'impact sur des projets désignés. Les offices des hydrocarbures extracôtiers peuvent participer aux commissions, mais ils ne peuvent pas constituer la majorité. On leur refuse ce droit.

Les organismes de réglementation du cycle de vie, comme cet office, ont-ils de piètres bilans en matière de sécurité et de rendement environnemental à Terre-Neuve? Quel serait l'avantage d'empêcher délibérément ces organismes de constituer la majorité à une commission?

M. Ball : C'était un excellent préambule. Je suis d'accord avec vous. De plus, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, comme l'a dit plus tôt la ministre Coady, fait ce travail depuis près de 30 ans. Il a été mis

oversight was not included in that bill, and just prior to this new piece of legislation, there was every intent of actually bringing the C-NLOPB back in as responsible authority, which we believe it should be.

The key to this is that we have an accord that was signed in 1986 that says that Newfoundland and Labrador has joint management. So we fully expect and we are asking that responsible authority be put back into the legislation, not wait for the regulations, which we have not seen. Let's get that back into legislation where it belongs, and it aligns us with the Atlantic Accord, which has been a long-standing agreement that we've had with the Government of Canada. We've had a long history, as you have mentioned already, of regulating our offshore in a very safe manner and with other competing interests as well.

Senator MacDonald: You mentioned the shared jurisdiction. In the mid-1980s, that was the aim the Premier of Nova Scotia, John Buchanan, and they negotiated the same thing for Nova Scotia. We know how important these arrangements can be.

Let's take an example. I've watched the evolution or the development of the offshore in Newfoundland. Bill C-69 makes the assumption that review panel assessments are superior to the life-cycle regulator assessments. That assumption is obvious. The bill removes the powers of the NEB, the CNSC and the offshore boards in Nova Scotia and Newfoundland. Was the Hebron Project in Newfoundland assessed by the review panel? Has that project been successful? And do you agree with that assumption that review panel assessments will be superior to the life-cycle regulator assessments?

Ms. Coady: Thank you. As the premier has said, we believe the role of the C-NLOPB should be as the responsible authority. That was stripped in CEAA 2012 and, of course, Hebron went through a different process than they would have gone through under the impact assessment. I can tell you currently in offshore Newfoundland and Labrador of four exploration wells, for example, that are duration of 30 to 60, maybe 90 days, and they have to go to a two-year plus process. Think about that now. Over two and a half years for a 30- to 60-day well.

I can tell you for one that's currently in assessment right now, CEAA is requiring them, for example, to do a study of the global impacts of climate change on the Bay of Fundy, to do an

à l'épreuve. Je crois que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 reconnaissait que cette supervision n'était pas incluse dans le projet de loi. Tout juste avant cette nouvelle mesure législative, il était prévu que l'office redevienne une autorité responsable, comme il se doit, à notre avis.

L'essentiel dans ce dossier, c'est que nous avons un accord signé en 1986 qui indique que Terre-Neuve-et-Labrador assure une gestion conjointe avec le gouvernement du Canada. Nous nous attendons donc à ce que l'autorité responsable soit réintégrée dans la loi, et non que ce soit fait dans le règlement, qui nous est toujours inaccessible. Réintégrons cette notion dans la loi comme il se doit. Nous respecterons ainsi l'Accord atlantique, qui est une entente de longue date que nous avons avec le gouvernement du Canada. Comme vous l'avez dit, nous réglementons notre secteur extracôtier depuis longtemps, et ce, d'une façon très sécuritaire qui tient compte d'autres intérêts concurrents.

Le sénateur MacDonald : Vous avez parlé de la compétence partagée. Au milieu des années 1980, c'était l'objectif du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Buchanan. La même chose a été négociée pour cette province. Nous savons toute l'importance que peuvent prendre les ententes du genre.

Prenons un exemple. J'ai suivi l'évolution ou le développement de la zone extracôtière de Terre-Neuve. Le projet de loi C-69 suppose que les évaluations de commissions sont supérieures à celles menées par les organismes de réglementation du cycle de vie. Cette hypothèse de départ est évidente. Le projet de loi retire les pouvoirs de l'Office national de l'énergie, de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et des offices des hydrocarbures extracôtiers de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Le projet Hebron a-t-il été évalué par la commission? Le projet a-t-il été couronné de succès? Acceptez-vous l'hypothèse selon laquelle les évaluations de commissions seront supérieures à celles menées par les organismes de réglementation du cycle de vie?

Mme Coady : Merci. Comme le premier ministre l'a dit, nous sommes convaincus que l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers devrait être l'autorité responsable. Ce pouvoir a été retiré lors de l'adoption de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012. Par conséquent, le projet Hebron a suivi un processus différent de celui qui s'applique selon l'évaluation d'impact. En ce qui concerne l'exploitation extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador, je peux vous dire que pour quatre puits d'exploration, par exemple, qui seraient actifs 30, 60 ou peut-être 90 jours, les promoteurs doivent se soumettre à un processus de plus de deux ans. Pensons-y un instant. Il faut deux ans et demi pour un forage de 30 à 60 jours.

Il y a un projet qui suit actuellement le processus prévu dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, qui demande au promoteur d'étudier, par exemple, les répercussions globales

exploration well 300 kilometres off the coast of Newfoundland and Labrador.

Global competitiveness is a huge issue here. We believe that that we should have the C-NLOPB, which has 30 years of experience, as the responsible authority. Most importantly is enshrining the role of C-NLOPB in legislation so that we have a clear definition of their role in environmental assessment.

You mentioned previously to the premier, and the premier responded about not having a role at all currently, or having a diminished role on the panel. We believe that it should be a strengthened role. We know in regional environmental assessments they are co-chairing, and that is something that is now taking place.

I will draw to your attention one of the things that the bill does say. It talks about how any designated activity currently under this act must go through the panel process. Think about how a 30- to 60-day well would have to go through a panel process with a diminished role of C-NLOPB.

We have to get the exploration wells and seismic activities, geological activities off that designated project list through a regional environmental assessment, and that policy intent must be enshrined.

The Chair: Thank you very much.

Senator Cordy: Thank you both very much for being here. It's always great to have somebody from Atlantic Canada.

When we're talking about the resource sector, which is very important and you've explained that in your opening remarks, and the fishing, if any province is understanding the importance of balancing the environment and the resource sector, it is those provinces that are on the coastal areas. Thank you very much for pointing that out.

You both talked about the Atlantic Accord and the importance of entrenching the jurisdiction of the province. I'll speak just about Newfoundland and not Nova Scotia, although we could probably say that as well, and the impact assessment and ensuring that everything is entrenched. We know that in the budget of 2007, basically the Atlantic Accord was gutted and Nova Scotia and Newfoundland lost a lot of funding from the federal government.

How are you looking at entrenching this within the bill? Is it an amendment that would specifically state that, or should it be longer? Do you have any recommendation for amendment in order to preserve the rights that the Atlantic provinces have

des changements climatiques sur la baie de Fundy pour mener un forage d'exploration à 300 kilomètres au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador.

La compétitivité à l'échelle mondiale est une question de taille. Nous considérons que l'office, qui compte 30 ans d'expérience, devrait être l'autorité responsable. Plus important encore, il faut inscrire le rôle de l'office dans la loi afin d'avoir une définition claire de sa contribution aux évaluations environnementales.

Le premier ministre et vous avez parlé du rôle restreint ou inexistant au sein de la commission en ce moment. Nous pensons qu'il faudrait plutôt le renforcer. Comme nous le savons, les offices coprésident les évaluations environnementales régionales. C'est ce qui est en place actuellement.

J'attire votre attention sur l'une des dispositions du projet de loi. Il précise que toute activité désignée aux termes de la loi doit se soumettre au processus d'examen par une commission. Un forage de 30 à 60 jours devrait être étudié par une commission prévoyant un rôle réduit de l'office.

Il faut exclure les puits d'exploration ainsi que les activités sismiques et géologiques de la liste des projets désignés pour qu'ils fassent l'objet d'une évaluation environnementale régionale. Cette intention politique doit être inscrite dans la loi.

La présidente : Merci beaucoup.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie tous les deux d'être venus aujourd'hui. C'est toujours un plaisir d'accueillir des témoins du Canada atlantique.

Dans vos observations préliminaires, vous avez parlé de la grande importance du secteur des ressources naturelles et de la pêche. Les provinces qui comptent des régions côtières sont les mieux placées pour bien comprendre la nécessité d'atteindre un équilibre entre la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources. Je vous remercie de l'avoir souligné.

Vous avez tous les deux parlé de l'Accord atlantique et de l'importance d'enchâsser la compétence de la province dans la loi. Ma question porte sur l'inclusion de tous les aspects nécessaires, y compris en ce qui concerne l'évaluation d'impact, du point de vue de Terre-Neuve, même si la Nouvelle-Écosse se trouve probablement dans une situation similaire. Nous savons que l'Accord atlantique a été pratiquement vidé de sa substance dans le budget de 2007. La Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ont alors perdu une grande partie du financement provenant du gouvernement fédéral.

Comment ces droits de l'Accord atlantique devraient-ils être enchâssés dans le projet de loi? Un simple amendement suffirait-il? Avez-vous un amendement à proposer pour protéger les droits que cet accord donne aux provinces de l'Atlantique? Selon moi,

within the Atlantic Accord? I happen to think that's also extremely important and that it's recognized.

Mr. Ball: There are a couple of things. When you look at investors that are looking at Atlantic Canada, in our particular case, Newfoundland and Labrador, it really comes down to certainty. What investors will tell us, even those that are operating offshore now, is that they do not want to see regulatory paralysis that gets in the way of further developments. So it really comes down to certainty.

Our belief and feeling is that we have rights within the Atlantic Accord agreements that have been tested and that we would want to see. We are now reviewing a very important piece of legislation. We have an opportunity to do what was intended to do a few years ago, recognizing that CEAA 2012 was not working. So there was an intention to fix this. Of course, it got lost in the transactions that normal legislative reviews would go through. We want to see it put back into the act where we believe it should be, and we want to draw on the experience of what we've been doing for decades, as Siobhan has said, offshore Newfoundland and Labrador. That's what we want to see in this amendment.

Ms. Coady: If I may, the current act does allow the federal minister and the cabinet the powers to pause or suspend. As I said in my opening remarks, that has to change. We do have a joint management principle in the Atlantic Accord that must be respected.

Senator Cordy: Thank you.

Senator Woo: Thank you, premier and minister. I lived in Newfoundland when Hibernia started, so I understand very well the importance of the oil and gas industry. Your testimony is very constructive, very specific and very helpful to us, but I'd like you to perhaps elaborate a bit more on how we can solve the problem of the role of the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board.

You talked about how that expertise should be used to the fullest extent possible in the new process. The simplest solution, I suppose, is to remove the prohibition on the majority. Perhaps you would comment on that. Removing the prohibition doesn't mean that there will always be a majority, but it allows for that possibility. I would like you to comment on that idea. If that's not the preferred approach — getting more people on the review panel — are there other ways to use the expertise of the offshore board to the fullest extent possible? Help us with some solutions.

c'est une autre question extrêmement importante qui doit être reconnue.

M. Ball : Il y a plusieurs éléments à prendre en compte. En ce qui concerne les investisseurs qui pensent se tourner vers le Canada atlantique, dans notre cas Terre-Neuve-et-Labrador, le facteur le plus important est l'absence d'incertitude. Ce que les investisseurs nous disent, y compris ceux qui mènent actuellement des activités au large des côtes, c'est qu'ils veulent éviter une paralysie réglementaire qui empêche la réalisation de nouveaux projets. Tout est donc une question de climat dépourvu d'incertitude.

À notre avis, nous avons des droits aux termes des accords atlantiques qui ont été mis à l'épreuve et nous aimerions qu'ils soient enchâssés dans la loi. Nous étudions en ce moment une mesure législative extrêmement importante. Nous avons l'occasion de faire ce qui devait être fait il y a quelques années : reconnaître que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 ne fonctionne pas. On avait l'intention de corriger la situation. Cet objectif a été perdu de vue dans le cadre des examens législatifs habituels. Nous demandons que les droits soient réintégrés dans la loi comme il se doit. Nous voulons tirer parti de l'expérience de Terre-Neuve-et-Labrador où il y a des forages extracôtiers depuis des décennies, comme l'a dit Siobhan. Voilà les éléments qui devraient être inclus dans l'amendement.

Mme Coady : J'aimerais ajouter quelque chose, si vous me le permettez. La version actuelle du projet de loi accorde au ministre fédéral et au Cabinet le pouvoir d'interrompre ou de suspendre un projet. Comme je l'ai dit dans mon discours préliminaire, il faut changer cette disposition. Il faut respecter le principe relatif à la gestion conjointe qui est prévu dans l'Accord atlantique.

La sénatrice Cordy : Merci.

Le sénateur Woo : Merci, monsieur le premier ministre, merci, madame la ministre. Je vivais à Terre-Neuve lorsque le projet Hibernia a été lancé. Je comprends donc très bien l'importance de l'industrie pétrolière et gazière. Vos témoignages sont très constructifs, très précis et très éclairants. J'aimerais toutefois que vous nous donniez un peu plus de détails sur la façon de corriger la situation par rapport au rôle de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers.

Vous avez parlé du fait qu'il faudrait intégrer le plus possible le savoir-faire de l'office au nouveau processus. La solution la plus simple, j'imagine, est de supprimer l'interdiction portant sur la majorité. Vous pourriez peut-être nous donner votre avis sur le sujet. Lever l'interdiction ne signifierait pas qu'il y aurait toujours une majorité, mais ce serait une possibilité. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Si ce n'est pas l'approche à privilégier — obtenir plus de participants à la commission —, existe-t-il d'autres moyens de tirer pleinement parti du savoir-

Mr. Ball: First of all, I think we need to build on the experience that we've already seen, but we also need to recognize that we have an agreement that's been around for a long time that grants the authority for joint management with Newfoundland and Labrador and the federal government. We believe now there is an opportunity.

There are really four areas when you look at this particular bill, as Siobhan has mentioned, about the federal minister and the powers of the cabinet. This creates the uncertainty that we don't think is necessary at this particular point in time.

We talked a lot of designated project lists and the exploratory wells and what their role would be, and we need to get those off the list so we can become competitive. We talked about the information that's required where submissions are made and the delay in timelines that would drive investment away if Newfoundland and Labrador, and we talk about the life-cycle regulator, that being the C-NLOPB.

These are the principles of the Atlantic Accord that we want to see put into this act. Rather than actually suggest changes that would move us away from what is already a very successful and tested environment, let's work with those, recognizing where we are today and that we can do better. Look at the impact on a province like Newfoundland and Labrador and all of Canada, \$250 billion spent in natural resource development in Canada right now. We know there is more to be done, and I just mentioned to you the opportunities that we have offshore.

There are the four areas that I just outlined right now, but key to all of this is that the life-cycle regulator must be within the Atlantic Accord Act, the C-NLOPB, and we must use the experience that they have in this new legislation.

Ms. Coady: You could entrench into the legislation the C-NLOPB as the responsible authority. You can go back to what we had in 2010 and 2012. It steps up then as the lead.

From there, you could manipulate the bill as it is and make changes to remove the prohibition. You can remove the prohibition or make changes and intensify the language around the regional assessment that will get rid of that issue that I've mentioned around the designated project list. You could make those changes. You can entrench in the legislation the role and responsibilities of the C-NLOPB with regard to the environmental assessment process.

faire de l'office des hydrocarbures extracôtiers? Aidez-nous à trouver des solutions.

M. Ball : D'abord, en plus de s'appuyer sur l'expérience acquise, il faut reconnaître le fait que nous avons une entente de longue date qui prévoit une gestion conjointe entre Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement fédéral. À notre avis, nous avons en ce moment l'occasion de le faire.

Dans le projet de loi, comme l'a dit Siobhan, il est question des pouvoirs du ministre fédéral et du Cabinet sur quatre aspects. Ces dispositions créent de l'incertitude alors qu'elles ne sont pas nécessaires, selon nous, à ce moment-ci.

Nous avons beaucoup parlé de la liste des projets désignés et des puits d'exploration ainsi que de leur rôle. Il faut exclure ces puits de la liste afin que le secteur de la province devienne compétitif. Nous avons souligné l'information requise lors de la présentation de demandes et les retards qui décourageraient les investisseurs de choisir Terre-Neuve-et-Labrador. Nous avons aussi parlé de l'organisme de réglementation du cycle de vie, c'est-à-dire l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers.

Ce sont là les principes de l'Accord atlantique que nous aimerions voir dans la loi. Au lieu de proposer des changements qui nous éloigneraient d'un cadre éprouvé et très efficace, travaillons plutôt avec ce que nous avons, en faisant le point et en reconnaissant qu'il est possible de faire mieux. Il faut tenir compte des retombées pour Terre-Neuve-et-Labrador et l'ensemble du Canada. À l'heure actuelle, on investit 250 milliards de dollars dans l'exploitation des ressources naturelles du pays et ce pourrait être plus encore. Je viens de parler des débouchés dans la zone extracôtière.

Il y a les quatre aspects que je viens de souligner. Cela dit, le plus important, c'est le fait que l'organisme de réglementation du cycle de vie doit être l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, conformément à l'Accord atlantique, et que nous devons tirer parti de son savoir-faire dans cette nouvelle mesure législative.

Mme Coady : On pourrait consigner dans la loi que l'OCTLHE est l'autorité responsable. On pourrait revenir à ce qu'il y avait en 2010 et en 2012. L'office pourrait alors agir à titre de leader.

À partir de là, on pourrait ajuster le projet de loi et apporter des modifications de façon à lever l'interdiction. Il est possible de lever l'interdiction ou d'apporter des changements et de rendre le libellé plus clair quant à l'évaluation régionale de façon à régler le problème dont j'ai parlé concernant la liste des projets désignés. On pourrait faire ces changements. On pourrait consigner dans la loi le rôle et les responsabilités de l'OCTLHE quant au processus d'évaluation environnementale.

The first thing that the Premier and I are saying is just make C-NLOPB the responsible authority again. That would be the first thing. Falling from that, you could do all those other things that I mentioned.

Senator Mitchell: Thanks very much. Great to have you here.

My first question is with respect to the weakness of CEAA 2012. Minister, you made the point that it takes 2.5 years now to review exploratory wells. My understanding is that the regional assessment provision in the new structure would do an umbrella review and then these exploratory wells wouldn't require a subsequent review. That would be a good thing. Are you saying that you want to ensure that that is enshrined in the legislation and not just stated as a policy directive?

Ms. Coady: You are correct. There is ambiguity around the role of the regional environmental assessment. If you look at the bill currently, and I can read from it exactly, it says specifically that anything regulated offshore in Newfoundland and Labrador must go to the panel. The current bill states that.

Now, maybe in regulation you might say something a little different. We haven't seen that, though we've been asking for quite some time to see the regulations and promised for quite some time. But even with the regulations, if your policy intent, which I believe legislation should clearly outline, is for the regional environmental assessment to be the mechanism and means by which you ensure that exploratory wells, seismic activity, geological activity, well-known activities offshore are through this regional environmental assessment versus a panel, enshrine it in legislation. Be clear, be certain, less ambiguity. We have to have certainty for our partners. Even now, the provinces move forward with trying to partner with the federal government to do a regional environmental assessment, and they are still not sure if this will work with Bill C-69. There is ambiguity, and that's the worst thing you can have in the investment industry.

Senator Mitchell: My next question concerns an epic half-full, half-empty situation that I've observed or been confronted with: input from environmental advocates versus input from the industry. Right now, for big reviews, the offshore board is not officially included in the CEAA process. On the other hand, the bill puts it in there. One would jump to the conclusion that that might give the offshore boards more power, and that's the conclusion that the environmental groups have come to. It gives them more power, so they don't like that. On the other hand, the industry says, "We don't want to be on that board despite the observations of others that it would give us more power, that the board would have more power." How does it work that industry thinks it has more power when it's not on a panel and the

L'essentiel de ce que le premier ministre et moi disons, c'est qu'il faut simplement refaire de l'OCTLHE l'autorité responsable. C'est le plus important. À partir de là, on pourrait faire toutes les autres choses que j'ai mentionnées.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup. Je suis content que vous ayez pu venir.

Ma première question concerne la faiblesse de la LCEE de 2012. Madame la ministre, vous avez mentionné qu'à l'heure actuelle, il faut 2,5 ans pour faire l'évaluation d'un puits exploratoire. D'après ce que j'ai compris, les dispositions de la nouvelle structure concernant l'évaluation régionale mèneront à une évaluation globale qui fera en sorte qu'un puits exploratoire n'aura pas à être réévalué par la suite. Ce serait une bonne chose. Dites-vous qu'il faudrait que cela soit inscrit dans la loi plutôt que de n'être qu'une orientation stratégique?

Mme Coady : C'est bien cela. Le rôle de l'évaluation environnementale régionale est ambigu. Si on prend le projet de loi dans sa version actuelle, je pourrais le citer, mais il y est précisé que tout projet réglementé au large de Terre-Neuve-et-Labrador doit passer par la commission. C'est ce qui est prévu dans le projet de loi.

Maintenant, il est possible que, dans la réglementation, ce soit un peu différent. Nous n'avons pas pu la voir, même si nous demandons depuis longtemps à voir les règlements et qu'on nous a promis de nous les communiquer. Cependant, même avec les règlements, si l'objectif de la politique — qui devrait, selon moi, être énoncé clairement dans la loi — est de faire en sorte que l'évaluation environnementale régionale soit le mécanisme par lequel sont évalués les puits exploratoires, l'activité sismique, l'activité géologique et les activités extracôtières concrètes plutôt qu'une commission, il faut que ce soit inscrit dans la loi. Il faut que ce soit clair, certain et sans ambiguïté. Nos partenaires ont besoin de certitude. Même à l'heure actuelle, les provinces tentent d'établir des partenariats avec le gouvernement fédéral pour mener des évaluations environnementales régionales, mais elles ne savent pas si cela tiendra après l'adoption du projet de loi C-69. La situation est ambiguë et il n'y a rien de pire pour les investisseurs.

Le sénateur Mitchell : Ma prochaine question concerne une situation que j'ai observée où tout est vraiment une question de point de vue : ce que pensent les défenseurs de l'environnement face à ce que pense l'industrie. À l'heure actuelle, pour les évaluations d'envergure, l'office des hydrocarbures extracôtiers n'est pas inclus dans le processus prévu par la LCEE. Le projet de loi l'ajouterait. On pourrait alors penser que les offices obtiendraient plus de pouvoir, et c'est d'ailleurs à cette conclusion qu'en sont arrivés les groupes environnementaux. Cela donne plus de pouvoir aux offices et les environnementalistes sont mécontents. D'un autre côté, l'industrie, elle, affirme qu'elle ne veut pas faire partie de ces offices, malgré ce que certains croient, soit que faire partie des offices lui donnerait plus de

environmental advocates think it has too much power when it's on that panel?

Ms. Coady: Thank you for that question. There is an interesting dilemma in your language there. You are correct, and the Premier articulated at the beginning that CEAA 2012 must be fixed. We are not here to advocate that we continue along the lines of CEAA 2012. It's just not functioning and not appropriate. We're here to help fix Bill C-69. That's our first opportunity.

It's very interesting to say that environmental groups are concerned about having a life-cycle regulator like C-NLOPB involved in the process, and I'm not quite sure the rationale for that. C-NLOPB has been involved in the process for 30 years. They have a fairly significant record and I think a fairly good record in protecting the environment and ensuring responsible development. They take their time on projects. They make sure they review them adequately.

When you're looking at Bill C-69, right now there is a small role for C-NLOPB, but it prohibits them from doing much more, from going much further. Remember, everything according to this particular legislation must go to the review panel. We hear and understand the policy intent is that through a regional environmental assessment it will not be required for exploratory wells, but there is nothing that says that.

Senator Seidman: Thank you both very much for your presentations today. As you've heard around the table, they have been extremely valuable to help delineate some of the amendments that might be necessary, specifically with regard to the life-cycle regulators.

In your submission, minister, you were very clear in your synopsis of the key issues around the role of the life-cycle regulator, and you explain it by saying that the life-cycle regulators are only included as minority representation on the panel. You've advocated clearly about the amendment necessary to reinstate the supremacy of the region, in effect, and the regulators, but are you advocating then that the panel would have a majority representation? If the panel exists, how would you fix the representation on the panel?

Ms. Coady: What we would like to see is, first of all, the responsible authority going to the C-NLOPB. What we clearly have articulated is that with Bill C-69, you should remove the restriction that they not be allowed to be the majority. The panel is very important.

pouvoir et donnerait plus de pouvoir aux offices. Comment se fait-il que l'industrie considère qu'elle a plus de pouvoir en ne faisant pas partie des commissions et que les défenseurs de l'environnement, eux, considèrent que l'industrie a trop de pouvoir lorsqu'elle fait partie d'une commission?

Mme Coady : Merci de la question. On voit qu'il y a vraiment deux côtés à la médaille. Vous avez raison, le premier ministre a expliqué plus tôt que la LCEE de 2012 doit être corrigée. Nous ne sommes pas ici pour demander que l'on suive les traces de la LCEE de 2012. Elle ne fonctionne pas et n'est pas adéquate. Nous sommes ici pour contribuer à l'amélioration du projet de loi C-69. Nous voulons absolument saisir cette occasion.

Il est très intéressant de noter que les groupes environnementaux sont préoccupés par la participation d'un organisme de réglementation du cycle de vie comme l'OCTLHE au processus et je ne comprends pas ce qui les amène à avoir de telles préoccupations. L'OCTLHE fait partie du processus depuis 30 ans. Son bilan est assez imposant et plutôt bon en matière de protection de l'environnement et de développement responsable. L'office prend son temps afin d'évaluer les projets adéquatement.

Dans sa version actuelle, le projet de loi C-69 prévoit un petit rôle pour l'OCTLHE, mais il l'empêche d'en faire plus et d'aller plus loin. Ne l'oubliez pas, le projet de loi fait en sorte que tout doit passer par la commission. Nous comprenons que l'objectif de la politique est de faire en sorte que, grâce à l'évaluation environnementale régionale, ce ne sera plus requis pour les puits exploratoires, mais ce n'est inscrit nulle part dans le projet de loi.

La sénatrice Seidman : Je vous remercie tous les deux de vos exposés aujourd'hui. Comme les membres du comité vous l'ont déjà dit, ces exposés sont extrêmement utiles pour nous aider à comprendre quels amendements seraient nécessaires, notamment en ce qui concerne les organismes de réglementation du cycle de vie.

Dans le sommaire de votre mémoire, madame la ministre, vous avez très clairement énoncé les principaux enjeux concernant le rôle de l'organisme de réglementation du cycle de vie et vous les avez expliqués en affirmant que les représentants de ces organismes seront minoritaires au sein de la commission. Vous avez clairement défendu l'amendement qui rétablirait la primauté des régions et, par conséquent, de ces organismes, mais est-ce que vous demandez qu'il y ait une représentation majoritaire? Si la commission voit le jour, quelle serait la représentation adéquate selon vous?

Mme Coady : Ce que nous aimerions d'abord et avant tout, c'est que l'OCTLHE devienne l'autorité responsable. Ce que nous avons expliqué clairement, c'est que, dans le cadre du projet de loi C-69, il faut retirer la restriction qui empêche que la représentation de l'office soit majoritaire. La commission est très importante.

Again, clarity around the designated project list is required. I can speak for Newfoundland and Labrador, but I can tell you in speaking with my colleagues across the country that this is causing grave uncertainty in all projects, what's on the project list and what is not on the project list.

But very importantly for Newfoundland and Labrador is the role of the regional environmental assessment. That role is not clearly defined in the bill, but the policy intent is there. I keep hearing the policy intent, but I'm not seeing it. I think what we're talking policy intent, it should be in legislation.

Mr. Ball: What we hear from investors is that it's really this confusing stage right now, and that's understood, until we clarify what the intent is. There have been good signals to suggest that we can land in the right spot, but until we know with certainty that we're in that right spot where we deserve to be, we will continue to ask questions about that. We need it clarified, and we need to be able to put confidence back into a system where those investors and those people with environmental concerns can understand clearly what the approach is.

When you have this ambiguity and this area of vagueness, that is when opinions are formed and processes may be ill informed. Until we get the clarity and confidence that's required, people will stand back and not make the investments that we think are critical at this particular point in time.

Senator Simons: Minister Coady, I believe you might have been referring to the substitution provisions in clause 31. This is what I find really perplexing. The substitution provisions provide that the assessment panel can cede its power to another body. Yet, in 32(b), it specifically says that you can't substitute to the offshore boards. Surely that's backwards.

Senator Patterson: Right on.

Senator Simons: You spoke to some suggested amendments. It is a really complicated bill. I know in my province of Alberta, we will be hearing from Premier Rachel Notley soon. The government has been working with industry and environmental groups to come up with a suite of suggested amendments. I don't know if you have been doing anything similar in Newfoundland and Labrador, if you have specific texts that you want to leave with us or you want to send to us later, or if you're asking us to do our own work.

Ms. Coady: Thank you for pointing out the specific section, because you're absolutely correct.

Senator Simons: I'm starting to see this bill in my sleep.

Je le répète, il faut plus de clarté au sujet de la liste de projets désignés. Je parle au nom de Terre-Neuve-et-Labrador, mais je peux vous dire que, d'après les conversations que j'ai eues avec mes homologues de partout au pays, l'ambiguïté quant à ce qui se retrouvera ou non sur la liste de projets cause beaucoup d'incertitude pour l'ensemble des projets.

Cependant, pour Terre-Neuve-et-Labrador, ce qui est très important, c'est le rôle de l'évaluation environnementale régionale. Ce rôle n'est pas défini clairement dans le projet de loi, mais l'objectif stratégique est là. On parle beaucoup de l'objectif stratégique, mais je ne l'ai pas vu. Je crois que, s'il y a un objectif stratégique, il devrait être inscrit dans le projet de loi.

M. Ball : Ce que les investisseurs nous disent, c'est que la situation actuelle est déroutante, et ils comprennent qu'elle le demeurera jusqu'à ce que l'intention soit précisée. Certains signaux laissent croire qu'il sera possible de trouver le juste équilibre, mais tant que nous n'aurons pas la certitude que c'est le cas, nous continuerons de poser des questions à ce sujet. Il faut plus de clarté et il faut pouvoir redonner confiance aux investisseurs et aux défenseurs de l'environnement en s'assurant qu'ils comprennent quelle est l'approche.

Toute cette ambiguïté et cette imprécision font que des opinions et des processus sont fondés sur de fausses prémisses. Tant que la clarté et la confiance requises ne seront pas au rendez-vous, les gens ne feront pas les investissements qui sont essentiels selon nous dans le contexte actuel.

La sénatrice Simons : Madame la ministre Coady, je crois que vous faisiez référence aux dispositions concernant la substitution, à l'article 31. C'est la partie que je trouve déroutante. Les dispositions sur la substitution prévoient que la commission peut céder ses pouvoirs à une autre entité. Or, l'alinéa 32b) précise qu'il ne peut y avoir substitution dans le cas des offices extracôtiers. Il y aurait donc contradiction.

Le sénateur Patterson : Tout à fait.

La sénatrice Simons : Vous avez parlé de certains des amendements proposés. C'est un projet de loi très complexe. Je sais que c'est l'opinion dans ma province, l'Alberta; nous entendrons bientôt la première ministre, Rachel Notley. Le gouvernement a commencé à travailler avec l'industrie et avec les groupes environnementaux en vue de produire une série de propositions d'amendements. Je ne sais pas si cela s'est fait à Terre-Neuve-et-Labrador, si vous avez des libellés précis que vous aimeriez nous laisser ou nous communiquer ultérieurement ou si vous vous attendez plutôt à ce que nous nous occupions de produire les amendements.

Mme Coady : Merci d'avoir mentionné précisément l'article en question, car vous avez tout à fait raison.

La sénatrice Simons : J'ai commencé à voir le projet de loi dans mes rêves.

Senator Patterson: So am I.

Ms. Coady: It is incongruous that they say one thing on the one hand and then the other, so there is some ambiguity there. We have suggested texts that we will leave with you and we will send to you. We have been working with —

The Chair: Could you please send it to the clerk of the committee?

Ms. Coady: Yes. A suggested text to help ameliorate some of the concerns around the bill. That will be given to you. Again, this uncertainty is causing us tremendous problems, and why specifically in the bill it says that everything has to go to the review panel, I can't speak to what the rationale for that is. We know that there is a policy intent that says exploration wells through this regional environmental assessment process will not be on the designated projected list. Why is that not in the bill if that's your policy intent?

Senator Simons: I can't express to you strongly enough my own frustration at the lack of a project list. Thank you for your clear testimony.

Ms. Coady: If I can add one more thing, under 22(1), there is a list of about 20 factors that are to be considered, but there's not a good discussion in those 20 factors about the economic impacts.

Senator Patterson: Hear, hear.

Ms. Coady: This is no weighting in the importance. I think that causes a lot of uncertainty as well.

Senator Mockler: Premier Ball, first please permit me to say to your minister that I know the leadership she's providing in your province.

[*Translation*]

Thank you for saying a few words in French, because it's important, and the francophone community of Newfoundland and Labrador will surely appreciate it.

[*English*]

Premier, I was debriefed lately about this new federal impact assessment act and the impact it will have on the role of the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board as well as the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board. From what I've heard with your comments, there is no doubt what you're asking government to do is all about clarity. It's all about transparency, accountability, predictability and the economic impact it will have in Atlantic Canada.

Le sénateur Patterson : C'est la même chose pour moi.

Mme Coady : Il est incongru de dire une chose puis son contraire, alors cela génère de l'ambiguïté. Nous avons proposé des libellés que nous vous remettrons et que nous vous enverrons. Nous avons commencé à travailler...

La présidente : Pourriez-vous les envoyer à la greffière du comité?

Mme Coady : Oui. Il s'agit de suggestions de libellés visant à répondre à certaines des préoccupations concernant le projet de loi. Nous vous les remettrons. Je le répète, cette incertitude cause de graves problèmes et je ne sais pas ce qui justifie que, dans le projet de loi, on exige que tout passe par la commission. Nous savons que l'objectif stratégique est de faire en sorte que les puits exploratoires qui suivent le processus d'évaluation environnementale régionale ne se retrouvent pas sur la liste des projets désignés. Pourquoi n'est-ce pas inscrit dans le projet de loi si c'est l'objectif stratégique?

La sénatrice Simons : Je ne saurais dire à quel point cela me frustre qu'il n'y ait pas de liste de projets. Merci de votre témoignage éclairant.

Mme Coady : Si je peux me permettre, au paragraphe 22(1) se trouve une liste de 20 facteurs dont il faut tenir compte, mais on y aborde très peu les impacts économiques.

Le sénateur Patterson : Bravo!

Mme Coady : Il n'y a aucune pondération de l'importance. Je crois que cela cause aussi beaucoup d'incertitude.

Le sénateur Mockler : Monsieur le premier ministre Ball, permettez-moi d'abord de dire à votre ministre que je sais à quel point son leadership est important dans votre province.

[*Français*]

Je vous remercie d'avoir dit quelques mots en français, parce que c'est important, et la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador va certainement l'apprécier.

[*Traduction*]

Monsieur le premier ministre, récemment, on m'a informé au sujet de cette nouvelle loi fédérale sur l'évaluation d'impact et on m'a expliqué les impacts qu'elle aurait sur le rôle de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, ainsi que sur celui de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers. D'après ce qu'on m'a appris et d'après les commentaires que vous avez formulés, il est évident que ce que vous demandez au gouvernement, c'est plus de clarté.

Premier, I am from New Brunswick, and I have participated in many Council of Atlantic Premiers meetings as a former MLA from New Brunswick, and I want to congratulate you and your province for your joint approach to developing our natural resources for all of Atlantic Canada, looking at a vision of projects that is a nation-building initiative.

I have been made aware, however, that in your December meeting, you had many concerns about Bill C-69. You sent to the Prime Minister of Canada a joint letter from the four premiers. My question to you: Have you had any acknowledgment on the points you raise in your letter to the Prime Minister of Canada and was that your first letter that was sent?

Mr. Ball: I thank you for your question. To your point, in Newfoundland and Labrador, and all four Atlantic premiers, we see a recognition that as four Atlantic provinces working together on many issues — not just the oil and gas industry — with that level of cooperation, all of us will be better provinces as a result of that cooperation, and we have seen some benefits of that in the last few years.

With that said, there are concerns, and when we raise concerns, we bring these concerns to the proper level.

This is the third letter that we've been able to jointly pen and send to the Prime Minister. This last one only went off a few weeks ago and, to my knowledge, we have not been in receipt of any correspondence to that particular letter, but it outlined similar concerns in all three letters. In the last case, we sent letters to all three party leaders, and that was the recommendation given the environment they were in, and we wanted to make sure that all three party leaders federally understood that the four Atlantic provinces had concerns with this particular piece of legislation. To my knowledge, we have not received any correspondence back from that letter, but we'll be meeting again tomorrow on my way back to Newfoundland and Labrador, and the premiers will be meeting again.

Senator Mockler: Like the chair has said directly, if there are any amendments that you want to make us aware of, please do not hesitate, through our clerk.

In Newfoundland and Labrador, currently the total timeline is about four and a half years. When we look at the total calculation, the bill here would probably go between six and seven years. For the record, could you explain to us, is it true

Il est question de transparence, de responsabilité, de prévisibilité et des impacts économiques pour le Canada atlantique.

Monsieur le premier ministre, je viens du Nouveau-Brunswick et j'ai participé à de nombreuses réunions du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique lorsque j'étais député provincial au Nouveau-Brunswick. Je tiens à vous féliciter et à féliciter votre province de l'approche conjointe que vous avez adoptée pour l'exploitation des ressources naturelles dans l'ensemble du Canada atlantique, approche qui voit les projets comme une façon de faire progresser le Canada.

Cependant, j'ai su que, lors de votre réunion de décembre, de nombreuses préoccupations ont été soulevées au sujet du projet de loi C-69. Ma question est la suivante : avez-vous obtenu des réponses quant aux points que vous avez soulevés dans la lettre envoyée conjointement au premier ministre du Canada par quatre premiers ministres provinciaux et s'agissait-il de la première lettre que vous envoyiez à ce sujet?

M. Ball : Je vous remercie de votre question. Au sujet de votre commentaire, pour Terre-Neuve-et-Labrador, et pour les quatre premiers ministres de l'Atlantique, il est évident que la collaboration entre les quatre provinces sur de nombreux enjeux — pas seulement ceux liés à l'industrie du pétrole et du gaz — permet aux quatre provinces d'être en meilleure posture et nous avons pu constater les avantages de cette coopération au cours des dernières années.

Cela dit, il y a des inquiétudes et, lorsque nous faisons part de nos préoccupations, nous le faisons auprès des instances concernées.

C'est la troisième lettre conjointe que nous faisons parvenir au premier ministre. La dernière a été envoyée il y a quelques semaines et, à ce que je sache, nous n'avons toujours pas reçu de réponse; les trois lettres reprenaient des préoccupations similaires. Dans le cas de la dernière lettre, nous l'avons envoyée aux chefs des trois partis et c'était la meilleure chose à faire compte tenu du contexte, car nous voulions que les trois chefs des partis fédéraux sachent que les quatre provinces de l'Atlantique sont préoccupées par projet de loi. À ce que je sache, nous n'avons pas obtenu de réponse à ces lettres non plus, mais nous nous réunirons encore demain sur le chemin du retour vers Terre-Neuve-et-Labrador et il y aura d'autres rencontres des premiers ministres.

Le sénateur Mockler : Comme l'a dit la présidente, si vous avez des propositions d'amendements que vous souhaitez nous communiquer, n'hésitez pas à le faire par l'entremise de la greffière du comité.

À Terre-Neuve-et-Labrador, l'échéancier est , à ce jour, environ de quatre ans et demi. Si on prend cet échéancier total, dans le cadre du projet de loi, on parlerait de six ou sept ans. Afin que ce soit consigné au compte rendu, pourriez-vous nous

that your province already has one of the most rigorous assessment regimes in the world?

Mr. Ball: We believe we do, and we have success to show for that. Even in the current environment, we believe industry and from the analysis we've seen, it could take us up to 850 to 900 days under the current process. Many industry leaders have told us in their reviews it could be up to 1,000 days.

Until you have the established timelines with the commitment of when the clock stops and doesn't stop, people will come up with all kinds of numbers when you really don't know what the certainty is. That is our concern. You've heard me say it many times. This money is not leaving the industry, it's just leaving the jurisdiction. When the money and investment leaves, we all know what goes with that, and that is jobs. In Atlantic Canada right now, particularly in Newfoundland and Labrador, we need jobs. We also know when people are working, we can afford social programs. When I look at the impact assessment that it would have on a province like ours, I want to consider the economic impact, the environmental impact and the social impact that we have on all groups. These are the three pillars.

When you want to do a proper impact assessment on a province like ours and the people that live there, we need to look at this in a very fulsome few, and we need to put the legislation in place. That is finding the balance. If there is a message, this is not about finding the balance with our environment. Newfoundlanders and Labradorians feel strongly about protecting our environment, like all Canadians do, but we do not want to lose the opportunity to attract economic investment to our province.

When we live in a world where people are very concerned about carbon emissions, and if you're going to use oil, we are 50 per cent better than the world average in carbon intensity in a barrel of oil. We're creating jobs and making contributions to the only province east of Saskatchewan that is not receiving equalization.

Senator Patterson: Thank you. We're privileged to have a first minister here, and honoured.

Minister, you talked about the designated project list and the need for clearly defined criteria. I was astonished when we heard from officials earlier this month and asked about the guidelines for the designated project lists, and they said they're in the consultation process. There are consultation documents going on.

dire s'il est vrai que votre province a mis en place un des régimes d'évaluation les plus rigoureux au monde?

M. Ball : C'est effectivement ce que nous croyons et nos réussites nous donnent raison. Même dans le contexte actuel, nous croyons que, pour l'industrie, et c'était confirmé dans les analyses que nous avons vues, il faudrait de 850 à 900 jours pour suivre le processus existant. De nombreux leaders de l'industrie nous ont dit que les évaluations pourraient dorénavant prendre jusqu'à 1 000 jours.

Tant qu'il n'y aura pas d'échéancier arrêté et d'engagements quant aux moments où le décompte sera interrompu, les gens pourront avancer différents chiffres en raison de l'incertitude. C'est ce qui nous préoccupe. Je l'ai répété plusieurs fois. Les investisseurs ne fuient pas l'industrie, ils fuient le pays. Nous savons tous ce que le départ des investisseurs signifie; il signifie des pertes d'emplois. Actuellement, dans le Canada atlantique, et c'est particulièrement vrai pour Terre-Neuve-et-Labrador, nous avons besoin d'emplois. Nous savons aussi que, lorsque les gens travaillent, nous pouvons financer nos programmes sociaux. Quand je pense à l'évaluation d'impact et aux incidences qu'elle aura sur une province comme la nôtre, je veux qu'on tienne compte des impacts économiques, des impacts environnementaux et des impacts sociaux pour tous les groupes de la population. Ce sont les trois piliers.

Pour faire une évaluation d'impact en bonne et due forme concernant une province comme la nôtre et les gens qui y habitent, il faut adopter une approche globale et adopter une loi en conséquence. C'est de cet équilibre qu'il est question. S'il y a une chose qu'il faut retenir, c'est qu'il ne s'agit pas de trouver un équilibre avec l'environnement. Les gens de Terre-Neuve-et-Labrador sont de grands défenseurs de l'environnement, comme tous les Canadiens d'ailleurs, mais ils ne veulent pas laisser passer une occasion d'attirer des investissements dans la province.

Le monde est aujourd'hui très préoccupé par les émissions de gaz carbonique et nous avons toujours besoin du pétrole. Or, le pétrole que nous produisons présente une intensité en carbone par baril 50 p. 100 moins élevée que la moyenne mondiale. Nous créons des emplois et nous apportons notre contribution en tant que seule province à l'est de la Saskatchewan qui ne reçoit pas de paiements de péréquation.

Le sénateur Patterson : Merci. Nous sommes privilégiés et honorés de recevoir un premier ministre.

Madame la ministre, vous avez parlé de la liste de projets désignés et de la nécessité de critères clairs. J'étais très étonné lorsque, plus tôt ce mois-ci, nous avons posé des questions à des fonctionnaires concernant les lignes directrices pour les projets désignés et qu'ils nous ont dit qu'ils étaient actuellement dans le

We have heard from your offshore oil and gas industry's association about what they call the extremely negative impact on the East Coast offshore oil and gas industry if exploration drilling remains on the designated project list. By the way, this is also an issue in Alberta with the in situ wells and in the nuclear industry with the SMRs. With the swelling opposition to this bill all across the country, I think it would be very helpful to the proponents of the bill if they clarified, in your case, the exploration drilling issue.

I'd like to ask you, or Mr. Premier, have you discussed this with the federal government? Have you received assurances, wink-wink nudge-nudge or otherwise, that this will be dealt with? If they want this bill to be passed, you would think they would eliminate some of these glaring causes of uncertainty and lack of investor confidence.

Ms. Coady: Thank you very much for your important question. We need to ensure that our opportunity offshore of Newfoundland and Labrador is realized, and we have to shorten the timelines from prospectivity to production. It is essential. We are seeing now in the United Kingdom and Norway shortened time frames, probably from prospectivity to production, between six and nine years. If we're going to be five or six years just trying to get environmental assessment through, we're not going to meet these international time frames.

We've been speaking to the federal government on a regular basis for a number of years. Our key messages that I brought here today, we have been speaking on those same messages for quite some time.

I understand through the regional environmental assessment, which is now about to embark in Newfoundland and Labrador, that the exploration well, seismic activities, regular activities offshore would no longer be required on the designated project list. But the only thing I have for certain is a bill that says everything is on the designated projects list.

If your policy intent is that it not be on the designated project list, it should be clarified in legislation and not left to regulation that can be changed at any moment. If your policy is intent is there, enshrine your policy intent. We know that things change over time. We want to make sure that we have clarity and certainty on what the role of the regional environmental assessment process would be on this designated project list. So, yes, my understanding is with the regional environmental assessment —

processus de consultation. Des documents consultatifs circulent en ce moment.

L'association de l'industrie pétrolière et gazière de votre province nous a parlé de l'effet extrêmement négatif que subirait l'industrie de l'exploitation pétrolière et gazière extracôtière de la côte Est si les forages exploratoires demeurent sur la liste des projets désignés. En passant, c'est aussi un problème en Alberta dans le cas des puits avec récupération in situ et dans le cas des petits réacteurs modulaires de l'industrie nucléaire. Comme l'opposition à ce projet de loi se mobilise dans l'ensemble du pays, je crois qu'il serait très utile à ceux qui l'ont présenté d'apporter des précisions, notamment, dans votre cas, au sujet du forage exploratoire.

J'aimerais que vous, ou M. le premier ministre, me disiez si vous avez eu des discussions à ce sujet avec le gouvernement fédéral. Est-ce qu'on vous a donné l'assurance, non officielle ou autre, que cette question serait réglée? Si le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi, j'imagine qu'il voudra éliminer certaines des causes évidentes d'incertitude et du manque de confiance des investisseurs.

Mme Coady : Merci beaucoup d'avoir posé cette importante question. Nous devons nous assurer que le potentiel extracôtier de Terre-Neuve-et-Labrador soit exploité et il faut que le délai de l'exploration à la production soit raccourci. C'est primordial. Nous constatons que le Royaume-Uni et la Norvège ont réduit les délais de l'exploration à la production à entre six et neuf ans. Si nous avons besoin de cinq ou six ans pour simplement faire l'évaluation environnementale, nous n'arriverons jamais à suivre un processus aussi rapide que ce qui se fait à l'étranger.

Nous discutons régulièrement avec le gouvernement fédéral depuis quelques années. Nous discutons des principaux points que j'ai soulevés aujourd'hui depuis fort longtemps.

Je comprends que, dans le cadre de l'évaluation environnementale régionale qui sera bientôt appliquée à Terre-Neuve-et-Labrador, le puits exploratoire, l'activité sismique et les activités extracôtières concrètes ne seront plus requis dans la liste des projets désignés. Cependant, la seule chose certaine en ce moment, c'est que le projet de loi prévoit que tout fera partie de la liste des projets désignés.

Si l'objectif de la politique est de faire en sorte que cela ne fasse pas partie de la liste des projets désignés, alors cela devrait être précisé dans la loi plutôt que de laisser cela être défini dans la réglementation, qui peut être modifiée à tout moment. Si c'est cela l'objectif de la politique, alors il doit être enchâssé dans la loi. Nous savons que les choses changent avec le temps. Nous voulons nous assurer que le rôle du processus de l'évaluation environnementale régionale quant à la liste de projets désignés soit clair et certain. Alors, effectivement, d'après ce que j'ai compris, dans l'évaluation environnementale régionale —

Senator Patterson: Who told them that?

Ms. Coady: This is in conversations with multiple ministries with the federal government, and especially as we're moving through now and starting the process of a regional environmental assessment. In our most prospective area off the coast of Newfoundland and Labrador, we understand, and I have verified the understanding, that once you have the regional environmental assessment, that exploration, seismic, geological, regular activities would go through the C-NLOPB at that point, because there would be no further consultations or environmental assessment required. But it's an understanding. There is nothing that tells me that.

Senator Massicotte: Thank you, premier and minister, for being with us this morning. It's very useful.

Just a quick question. You mentioned earlier that your CO₂ intensity is 50 per cent more efficient than comparable world oil. I assume your barrel of oil has the same level of intensity as, say, a barrel of oil in Western Canada? Am I correct in that?

Mr. Ball: No. It's about the measurement. It is about when you get a supply vessel that would leave the port of St. John's and would go 500 kilometres and you look at the latest deep water development that we're looking at off our shore. It's about how much carbon we are using to get that barrel of oil to a refinery. We have lots of analysis that supports the fact that our carbon intensity per barrel of oil is much less than the world average and in other provinces. This is not about competing with a jurisdiction like Alberta. This is just making a point that the world is using oil, and not all for gasoline. It's using it for petroleum products, and there is no indication that's changing any time soon.

Senator Massicotte: I got that regarding CO₂, that they're half. How about the energy intensity of a barrel of oil in Newfoundland and Labrador? How does that compare to world standards?

Mr. Ball: I don't have the number for you.

Senator Massicotte: What is the average cost per barrel —

Mr. Ball: It depends on where it is.

Senator Massicotte: Offshore. Five hundred miles.

Mr. Ball: Five hundred kilometres in very deep water, eleven hundred kilometres, when you look at the latest resource, much of the older ones that have been around. When Hibernia started producing in 1997, and it took over 20 years to get that project to

Le sénateur Patterson : Qui leur a dit cela?

Mme Coady : Cela vient des conversations avec de nombreux ministères fédéraux, particulièrement depuis que nous avons commencé à aller de l'avant avec le processus d'évaluation environnementale régionale. Dans le secteur extracôtier de Terre-Neuve-et-Labrador où il se fait le plus d'exploration, notre compréhension, et j'ai fait des vérifications à ce sujet, est que, une fois l'évaluation environnementale en place, l'exploration et les activités sismiques, géologiques et concrètes deviennent toutes du ressort de l'OCTLHE, parce qu'il n'y a pas d'autres exigences quant à des consultations ou à une évaluation environnementale. C'est notre compréhension, mais je n'ai rien pour confirmer qu'elle est bonne.

Le sénateur Massicotte : Merci, monsieur le premier ministre et madame la ministre, d'être avec nous aujourd'hui. Vos témoignages sont très utiles.

J'ai une brève question. Vous avez dit plus tôt que l'intensité en carbone dans votre province était 50 p. 100 plus efficace que pour le pétrole ailleurs dans le monde. J'imagine que l'intensité en carbone d'un baril de pétrole dans votre province est la même que celle d'un baril, disons dans l'Ouest canadien? Est-ce exact?

M. Ball : Non. C'est une question de mesure, quand un navire ravitailleur quitte le port de St. John's et parcourt 500 kilomètres pour se rendre aux plus récents développements en eau profonde au large des côtes de la province. Il s'agit de la mesure de la quantité de carbone requise pour qu'un baril se rende à la raffinerie. De nombreuses analyses indiquent que l'intensité en carbone d'un baril de pétrole produit dans notre province est beaucoup moins élevée que celle d'un baril produit ailleurs dans le monde ou dans les autres provinces. Ce n'est pas une question de concurrence contre une province comme l'Alberta. C'est simplement pour souligner que le monde continue d'utiliser du pétrole et pas seulement pour produire de l'essence. De nombreux produits sont issus du pétrole et rien n'indique que cela est près de changer.

Le sénateur Massicotte : Je comprends que, en ce qui concerne le CO₂, on parle de la moitié, mais qu'en est-il de l'intensité énergétique pour un baril de pétrole produit à Terre-Neuve-et-Labrador? Où se situe-t-elle par rapport à la moyenne mondiale?

M. Ball : Je n'ai pas cette information à la portée de la main.

Le sénateur Massicotte : Quel est le coût moyen par baril —

M. Ball : Cela dépend de son origine.

Le sénateur Massicotte : Au large des côtes, à 500 milles.

M. Ball : À 500 kilomètres en eau très profonde, dans le cas des plus anciens puits, 1 100 kilomètres, si on parle des plus récentes exploitations. Le projet Hibernia a commencé sa production en 1997 et il a fallu plus de 20 ans pour y arriver, et

where it was in 1997, and it's still producing, and there are all indications right now that we'll see this well producing beyond 2041.

Senator Massicotte: At an average cost of?

Mr. Ball: It's lower now because the upfront costs are in the project. If you compare the labour costs on a barrel of oil in Newfoundland and Labrador compared to a place like Alberta, the upfront cost has now been recovered and we have fewer people working there, so therefore the price per barrel of oil is much less. It depends on the project.

Senator Massicotte: Give me an example. Give me Hibernia and a new project.

The Chair: Senator Massicotte.

Senator Patterson: Send it to the clerk.

Mr. Ball: We can get that. Hibernia is a low-cost operator because it's been around and is paid for. Here's the key when you look at carbon intensity: We can put in tie backs. If you look at the offshore Newfoundland and Labrador and the sub-sea tie backs that occur from the main operating field, you're seeing kilometres that would go on the ocean floor that would reach in many metres underneath the ocean to extract the oil. It's a very complex system. It's been tested. It's been around a long time. It's low cost right now, and it's creating significant benefits, not only for Newfoundland and Labrador but to all of Canada.

The Chair: Thank you. Premier Ball and Minister Coady, thank you so much for this constructive conversation.

Mr. Ball: Thirty seconds, I promise you. We understand as provincial leaders that we have a role to play, but if there's a message that could lead this table — for the senators who are here, I appreciate your time — let's not forget that this is an opportunity that we have to fix a piece of legislation that will benefit not only Newfoundland and Labrador but all of Canada. We have stranded resources out there right now that have questionable developments that will create jobs for all of us in this country, and we have an opportunity now to get it right. That is why we're here today.

The Chair: Thank you very much.

We now welcome, from the Government of Alberta, the Honourable Rachel Notley, Premier of Alberta; and Beverly Yee, Deputy Minister, Alberta Environment and Parks. Thank you very much for joining us today. I invite you to proceed with your opening statement, after which we will go to a period of questions and answers.

ce projet continue de produire à ce jour et tout semble indiquer que la production se poursuivra au-delà de 2041.

Le sénateur Massicotte : Quel est le coût moyen?

M. Ball : C'est plus bas maintenant, car les coûts initiaux sont inclus dans le projet. Si on compare le coût de la main-d'œuvre pour un baril produit à Terre-Neuve-et-Labrador à celui d'un baril produit en Alberta, les coûts initiaux ont maintenant été récupérés et moins de travailleurs sont nécessaires, alors le coût par baril de pétrole est bien inférieur. Cela dépend du projet.

Le sénateur Massicotte : Donnez-moi un exemple. Donnez-moi le prix pour Hibernia et pour un projet récent.

La présidente : Sénateur Massicotte.

Le sénateur Patterson : Vous enverrez l'information à la greffière.

M. Ball : Nous pouvons obtenir ces renseignements. La plateforme Hibernia a un faible prix de revient. Elle existe depuis un bout de temps et elle a fait ses frais. Voici un facteur clé de l'intensité carbonique : la possibilité d'installer des raccords. Au large de Terre-Neuve-et-Labrador, des raccords sous-marins mesurant des kilomètres et reliés au principal champ pétrolier pénètrent plusieurs mètres sous le plancher océanique afin d'extraire le pétrole. C'est un système très complexe, qui existe depuis longtemps et qui a fait ses preuves. Il est devenu peu coûteux et il engendre des retombées importantes, non seulement pour Terre-Neuve-et-Labrador, mais pour l'ensemble du Canada.

La présidente : Merci. Monsieur le premier ministre Ball et madame la ministre Coady, nous vous remercions infiniment pour cette discussion constructive.

M. Ball : J'en ai pour 30 secondes, promis. Les dirigeants provinciaux comprennent qu'ils ont un rôle à jouer, mais s'il y a un message qu'il importe de transmettre au comité — et je remercie les sénateurs présents de leur temps —, c'est que nous avons l'occasion de corriger les lacunes d'un projet de loi qui profitera non seulement à Terre-Neuve-et-Labrador, mais à tout le Canada. Nous avons des ressources inutilisées dont l'exploitation est incertaine, mais qui sont synonymes de création d'emplois pour tous au pays. Nous avons la possibilité de bien faire les choses. C'est la raison de notre présence aujourd'hui.

La présidente : Merci beaucoup.

Nous accueillons maintenant des représentantes du gouvernement de l'Alberta : l'honorable Rachel Notley, première ministre, et Beverly Yee, sous-ministre, Environnement et parcs Alberta. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui. Je vous invite à faire votre déclaration liminaire, après quoi il y aura une période de questions et réponses.

Hon. Rachel Notley, Premier of Alberta, Government of Alberta: Thank you very much. Let me just begin by saying that it is truly a pleasure for me to be here today. I very much appreciate the opportunity. I'd like to, of course, begin by recognizing that we are here on the ancestral land of the Algonquin people.

I know that the Premier of Alberta doesn't often speak before this committee. Things are a touch busy back home right now, but I couldn't miss opportunity to be in Ottawa in the winter because it's not Alberta in the winter. No, it's because it's such an important topic that we are addressing here today, and it's very important to the people of Alberta. That's why I'm here.

Quite frankly, as I'm sure you've heard from others, there is a sense in Alberta — and I think to some degree in the West — that we're not being entirely heard on this issue. It seems sometimes, with the greatest of respect, that not everybody in our Nation's capital completely gets the issue as it relates to the economic fortunes of the Province of Alberta and other parts of the country as well. With my remarks today, I want to try to help fix that. I want to make the case as clearly as I can, that Bill C-69, as it is currently written, does not work for Alberta. Therefore, in our view, it doesn't work for Canada.

Let me be clear. I don't think that the system that Bill C-69 is intending to replace is any better. The former government's environmental assessment act was broken, it was misguided and it was damaging to our economy as well, so we agree that the process for approving infrastructure projects needs to change. We absolutely agree that Indigenous consultation and environmental protection are central in building trust in a modernized approval process, and building trust is an objective we must seek with greater energy. We also agree that in ignoring these things and this objective over the last little while, that Ottawa has failed the country and failed Alberta. We know the old ways of doing things is not an option.

But, senators, we have to get this right. We can't swap one broken system for another broken system. We can't build trust with more investor uncertainty. We can't replace a no-pipeline process under the former Conservative government with a no-pipeline process under a Liberal one. It seems, either by design, by wilful ignorance or perhaps just by accident that we are on the verge of doing just that with Bill C-69. It needs to change, and not because Albertans don't share national ambitions for this country. Far from it. In Alberta, we are nation builders. We contribute much to the country, and in fact I would argue we punch well above our weight, but a bill that harms Alberta's economy undermines the very national ambitions it purports to advance.

L'honorable Rachel Notley, première ministre de l'Alberta, gouvernement de l'Alberta : Merci beaucoup. Je veux d'abord dire à quel point je suis heureuse d'être ici aujourd'hui. Je vous remercie de m'avoir invitée. J'aimerais bien entendu commencer par préciser que nous nous trouvons sur les terres ancestrales du peuple algonquin.

Ce n'est pas souvent que le premier ministre ou la première ministre de l'Alberta comparait devant le comité. Nous avons fort à faire dans notre province en ce moment, mais je ne voulais pas rater l'occasion de venir à Ottawa l'hiver, car ce n'est pas pareil en Alberta. Non, en fait, je tenais à venir ici discuter de l'importante question sur laquelle nous nous penchons aujourd'hui, une question qui intéresse grandement les Albertains. Voilà pourquoi je suis ici.

Pour tout dire, les gens de l'Alberta — et, dans une certaine mesure, des autres provinces de l'Ouest — ont l'impression de ne pas être tout à fait écoutés dans ce dossier. Je suis sûre que je ne suis pas la première à vous l'affirmer. Je me permets de faire remarquer que ce n'est pas tout le monde dans la capitale nationale qui comprend parfaitement la conjoncture économique de l'Alberta et des autres régions du pays. Je veux, par mon discours aujourd'hui, essayer d'y remédier. Je veux faire valoir de manière aussi limpide que possible que le projet de loi C-69, dans sa forme actuelle, ne fonctionne pas du tout pour l'Alberta. Par conséquent, à nos yeux, il ne fonctionne pas non plus pour le Canada.

Que les choses soient claires : je ne crois pas que le système que le projet de loi C-69 cherche à remplacer soit mieux. La loi sur l'évaluation environnementale du gouvernement précédent était boiteuse, malavisée et néfaste pour l'économie. Nous convenons donc qu'il faut modifier le processus d'approbation des projets d'infrastructure. Nous sommes entièrement d'accord pour dire que la consultation des Autochtones et la protection de l'environnement sont essentielles pour favoriser la confiance dans un processus d'approbation modernisé. Bâtir cette confiance est un objectif qu'il faut poursuivre avec plus d'ardeur. En faisant fi de ces éléments et de cet objectif depuis un certain temps, Ottawa a laissé tomber l'Alberta et le pays. Garder les bonnes vieilles méthodes n'est pas une option.

Néanmoins, honorables sénateurs, il faut bien faire les choses. On ne peut pas remplacer un mauvais système par un autre mauvais système. On ne bâtit pas la confiance en attisant les craintes des investisseurs. Le processus des conservateurs n'a permis la construction d'aucun pipeline. On ne peut y substituer un processus libéral qui aura le même résultat. Or, c'est précisément ce qu'on semble s'appêter à faire avec le projet de loi C-69, que ce soit à dessein, par ignorance délibérée ou par accident. Il faut modifier la mesure législative et ce n'est pas parce que les Albertains ne partagent pas les mêmes ambitions nationales que les autres Canadiens. Loin de là. Les Albertains contribuent à l'édification de notre pays. Nous apportons beaucoup au Canada. Je dirais même que nous en faisons

I trust I don't need to tell everyone here how important Alberta's energy industry is to the well-being of every Canadian. As I like to remind audiences around this country, there's not a school, hospital, road, bike lane or port anywhere in the country that does not owe something to a strong energy industry. When Alberta's energy industry is hurting, everyone in Canada is affected in some way. That's true whether you live in Fort McMurray, Victoria or Wakefield.

As you know, we are coming through one of the toughest recessions in our history in the province of Alberta. Things are starting to look a little bit better. Our economy is growing again, new jobs are being created, the deficit is coming down faster than forecasted, we have strong public services like public health and education, and by getting our priorities right in Alberta, just something we were able to talk about a couple of days ago, we've been able to cut child poverty in half over the last three years, ensuring that we continue to have the lowest child poverty rates in the country. But there's a lot more for us to do, and we won't be satisfied until the recovery reaches every kitchen table, and we are not yet in a position to say that that's what's happening. Our work continues.

We're encouraged by the new investments that we're seeing in upgrading, and our government is doing a lot of work on that. That, of course, is also impacted by this bill. Working with industry, the government has leveraged more than \$12 billion over the course of the last 12 to 18 months in private sector investment to build new petrochemical and upgrading facilities in our province. We're very encouraged by that. We're also encouraged by the new investment we're seeing in renewables. We're now one of the hottest renewable markets on the continent, frankly. Because we're leading on climate action, not only are Albertans breathing much cleaner air, we're also positioning our economy for the future that we know is coming.

But here is my point: We can't continue to do these things. Alberta can't continue contributing what we do to the Canadian economy; we can't lead on climate action, as we have been; we can't build renewable energy opportunities, as we have been; we can't use our energy abundance to build a better, fairer, more equal Alberta and Canada, a Canada where child poverty is something we all believe we can and will eliminate all together. We can't do those things if Ottawa makes it virtually impossible to build the energy infrastructure we need. It's just that simple.

beaucoup plus que notre juste part. Toutefois, un projet de loi qui nuit à l'économie de l'Alberta mine ces mêmes ambitions nationales sur lesquelles il est censé reposer.

Je ne crois pas avoir besoin de rappeler à quiconque ici l'importance que revêt le secteur énergétique de l'Alberta pour le bien-être de chaque Canadien. Comme je me plais à le rappeler aux gens partout au pays, il n'y a pas une école, un hôpital, une route, une piste cyclable ou un port du Canada qui ne doive son existence à un secteur énergétique vigoureux. Lorsque le secteur énergétique de l'Alberta est mal en point, c'est chaque Canadien qui pâtit d'une certaine façon, qu'il vive à Fort McMurray, Victoria ou Wakefield.

Comme vous le savez, la province de l'Alberta a traversé une des pires récessions de son histoire. Les choses commencent à s'améliorer un peu. Notre économie croît à nouveau, des emplois voient le jour, le déficit recule plus vite que prévu et nous avons de bons services publics — je parle de santé et d'éducation. Par ailleurs, en mettant nos priorités à la bonne place, comme nous en avons parlé il y a quelques jours, nous avons réussi à réduire de moitié le taux de pauvreté chez les enfants au cours des trois dernières années, ce qui fait que l'Alberta continue d'avoir le taux le plus bas au pays. Il reste tant à faire et nous ne serons pas satisfaits tant que chaque ménage ne profitera pas de la reprise. Pour le moment, ce n'est pas le cas. Notre travail se poursuit.

Nous sommes encouragés par les nouveaux investissements dans la modernisation, et notre gouvernement est très actif à cet égard. Évidemment, le projet de loi a aussi une influence là-dessus. La collaboration entre l'industrie et le gouvernement a engendré des investissements privés de plus de 12 milliards de dollars au cours des 12 à 18 derniers mois dans la construction de nouvelles installations pétrochimiques ou la modernisation d'installations existantes. C'est très encourageant. Les nouvelles injections de fonds dans les énergies renouvelables nous réjouissent également. Nous sommes désormais l'un des principaux marchés des énergies renouvelables du continent. Étant donné que l'Alberta est un chef de file de la lutte contre les changements climatiques, non seulement l'air que respirent les Albertains est plus pur, mais nous avons positionné notre économie pour l'avenir.

Voici où je veux en venir : l'Alberta ne peut pas continuer à faire tout cela. Nous ne pouvons pas continuer à apporter la même contribution à l'économie canadienne. Nous ne pouvons pas continuer à donner l'exemple en matière de changements climatiques. Nous ne pouvons pas créer de possibilités pour les énergies renouvelables. Nous ne pouvons pas nous servir de nos ressources abondantes pour bâtir une Alberta et un Canada meilleurs, plus justes et plus égalitaires, un Canada où la pauvreté chez les enfants est un fléau que nous estimons pouvoir

Let's talk about pipelines. We need them to move our energy products, and that is a good thing for Canada — moving our energy products. The energy industry accounts for 7 per cent of Canada's GDP. In 2017, capital spending by Alberta's mining and oil and gas sector accounted for 20 per cent of private sector capital spending in Canada as a whole. Our exports make up 14 per cent of our total merchandise exports in Canada. In 2017, the energy industry contributed about \$215 billion to the nominal GDP and employed over 275,000 people across this country.

Last fall, our economy in Alberta faced yet another crisis. Why? Well, because we ran out of pipeline capacity. We just ran out. That meant that the value of our energy in Alberta dropped to roughly 20 per cent of the price we could have secured in world markets. WTI was over \$50 a barrel, and Albertans were getting under \$10 a barrel. At that point, it was costing the Canadian economy roughly \$80 million a day. Our government was forced to curtail oil production by almost 10 per cent. Let's think about that for a moment. In the Maritimes, they were importing Saudi oil, and here in Ontario, you were importing American oil — both at world prices. In the West, in Alberta, we were cutting production. This, my friends, does not a country make. It just doesn't. This is why we need to be far more strategic when it comes to building national economic infrastructure.

As you know, there's been a great deal of discussion about Trans Mountain Pipeline and its future prospects. We are pleased that that project continues to move forward at a pace. We'll just call it "a pace." Let's remember that the first application for Trans Mountain began in 2013, and six years later, in 2019, we still don't have an approval and we don't have construction under way. This is not a way to build our economy. We must do better as Canadians. If we were more strategic, we could be leading the world, not chasing it. We could be getting so much more out of our products than we do. Instead, we're forced to curtail production and lease rail cars to move our products.

You can understand why, as I began with my comments, people are getting a little frustrated and angry. We all know that the only long-term solution, the only lasting solution to this thing that I'm describing, is modern, well-regulated pipelines that move our product safely around this country. For the past four years, we've been making that case across the country — speaking to supporters, opponents and skeptics. To some degree,

éliminer et que nous éliminerons. Nous ne pouvons rien accomplir de cela si Ottawa rend pratiquement impossible la construction de l'infrastructure nécessaire. C'est aussi simple que cela.

Parlons de pipelines. Nous en avons besoin pour acheminer nos produits énergétiques et acheminer nos produits est une bonne chose pour le Canada. Le secteur énergétique représente 7 p. 100 du PIB national. En 2017, 20 p. 100 des dépenses en capital réalisées par le secteur privé au Canada étaient attribuables au secteur albertain du pétrole et du gaz. Nos exportations constituent 14 p. 100 des exportations totales de marchandises au Canada. En 2017, le secteur énergétique a contribué pour environ 215 milliards de dollars au PIB nominal et il employait plus de 275 000 personnes partout au pays.

L'automne dernier, l'économie albertaine a vécu une autre crise. Pourquoi? Parce que nous avons excédé notre capacité de transport par pipeline. Nous l'avons tout simplement dépassée. Résultat? Les produits énergétiques de la province ne valaient plus qu'environ 20 p. 100 des cours mondiaux. Le cours du pétrole WTI dépassait les 50 \$ le baril, mais les Albertains obtenaient moins de 10 \$ le baril. L'économie canadienne perdait plus ou moins 80 millions de dollars par jour. Le gouvernement de l'Alberta a été forcé de réduire de près de 10 p. 100 la production de pétrole. Songeons-y un instant. Les Maritimes importaient du pétrole de l'Arabie saoudite, et l'Ontario des États-Unis, aux prix en vigueur sur les marchés mondiaux. Dans l'Ouest, en Alberta, nous réduisions la production. Ce n'est pas ainsi qu'on façonne un pays. Pas du tout. Voilà pourquoi il est impératif que nous jouions un rôle plus stratégique en ce qui concerne l'infrastructure économique nationale.

Je ne vous apprend rien si je dis que l'oléoduc Trans Mountain et ses perspectives d'avenir ont beaucoup fait parler. Nous nous réjouissons que le projet aille de l'avant à un certain rythme. Oui, « à un certain rythme », on peut dire les choses ainsi. Rappelons-nous que la première demande relative au projet Trans Mountain remonte à 2013. Six ans plus tard, en 2019, nous n'avons toujours pas l'approbation et la construction n'a pas commencé. Ce n'est pas ainsi qu'on bâtit l'économie canadienne. Comme Canadiens, nous devons faire mieux. Si nous étions plus stratégiques, nous serions numéro un au monde au lieu d'être à la traîne. Nous pourrions obtenir tellement plus pour nos produits. Au lieu de cela, nous sommes obligés de limiter la production et de louer des wagons pour acheminer nos produits.

Vous êtes donc en mesure de comprendre la frustration et la colère des gens. Nous savons tous que la seule solution à long terme, la seule solution durable au problème que je décris, ce sont des pipelines modernes et bien réglementés qui transportent nos produits d'un bout à l'autre du pays en toute sécurité. C'est ce que nous tentons de faire valoir depuis quatre ans à la population de tout le pays — partisans, opposants et sceptiques.

that work is paying off. It's important for that to be understood, too, because the bar is moving a little on that. A large and growing number of Canadians, I would argue, now support Alberta's fight to build a new pipeline. When we started, 4 in 10 Canadians supported the pipeline; now, that number is up to around 7 in 10.

As a result, when investors were scared off by British Columbia's threat to take unconstitutional action, blocking Alberta's energy products from reaching the coast, the federal government stepped in and bought Trans Mountain. For that, I definitely give Ottawa credit. It's a national project that is in the national interest — a fact underscored by the NEB's decision to reissue its approval certificate last week.

Why would Ottawa invest \$4.5 billion in a pipeline at the same time as proposing Bill C-69? It leaves us shaking our heads.

I'm here today in good faith as a fellow Canadian ready to have a reasonable conversation, to answer questions, to address concerns, all in the name of building a national consensus, not pitting people against each other. It is the hard work of nation-building in a country like ours.

Here is what you can do to help. I want to talk about the areas where we would like to see some improvement.

Let me begin by saying that our government supports the need for institutions to build greater public trust while at the same time improving clarity and certainty for proponents. That's why we believe significant changes need to be made to ensure that both objectives can be met.

Let me begin by saying that our government supports, in general, the intentions included within the proposals you will have seen from industry as they relate to Part 1 and Part 2 of Bill C-69. In addition, I'd like to offer a few amendments that I think would make a big difference. We have a formal submission in which we have laid out these pieces in considerably more detail. I'd like you to know that we would like the Government of Canada and Senate to consider the amendments we will be proposing as a comprehensive package. We strongly encourage folks not to select individual proposals for approval but, in fact, consider the whole suite of amendments together in order to achieve what we are attempting to get done here.

First of all, there has already been a great deal of discussion around the project list. In the absence of a clear written commitment around what will or will not be on that list, we are proposing, quite frankly, we simply amend the IAA to exclude specific project types. In particular, we want to amend clause 4, adding a new subsection that would simply exclude in situ,

Nos efforts portent fruit, dans une certaine mesure. Il est important de comprendre cela aussi, car la donne a changé quelque peu. Un grand nombre de Canadiens appuient désormais la lutte de l'Alberta pour qu'on construise un nouvel oléoduc, et ce nombre continue d'augmenter. Au début, 4 Canadiens sur 10 étaient en faveur de l'oléoduc. Maintenant, c'est environ 7 sur 10.

Quand les investisseurs ont pris peur à la suite de la menace de la Colombie-Britannique de prendre des mesures inconstitutionnelles et de bloquer l'acheminement des produits énergétiques albertains vers la côte, le gouvernement fédéral est intervenu et a acheté l'oléoduc Trans Mountain. J'en félicite Ottawa. Il s'agit d'un projet national qui est dans l'intérêt national — un fait mis en relief dans la décision rendue par l'Office national de l'énergie la semaine dernière concernant la délivrance d'un certificat d'approbation.

Pourquoi Ottawa investit-il 4,5 milliards de dollars dans un pipeline tout en proposant le projet de loi C-69? Nous sommes perplexes.

Je me présente ici de bonne foi, à titre de concitoyenne prête à avoir une discussion raisonnable, à répondre aux questions, à réagir aux préoccupations, tout cela afin de dégager un consensus national et non de dresser les gens les uns contre les autres. L'édification du pays passe par pareils efforts.

Voici ce que vous pouvez faire pour aider. Je veux parler des éléments qui méritent d'être améliorés, selon nous.

Tout d'abord, le gouvernement de l'Alberta est conscient de la nécessité d'avoir des instances qui renforcent la confiance du public tout en améliorant les précisions et les garanties offertes aux promoteurs. C'est la raison pour laquelle nous sommes d'avis que des changements majeurs s'imposent si nous voulons atteindre les deux objectifs.

Notre gouvernement appuie, de manière générale, les intentions qui sous-tendent les propositions soumises par l'industrie relativement à la partie 1 et à la partie 2 du projet de loi C-69. J'aimerais proposer à mon tour quelques amendements qui, je crois, amélioreront grandement les choses. Nous avons présenté officiellement un mémoire qui détaille ces amendements. Je tiens à préciser que nous souhaitons que le gouvernement du Canada et le Sénat envisagent ces amendements comme un tout. Nous vous encourageons fortement à ne pas approuver un amendement ici et là, mais à voir les amendements comme un ensemble complet qui permet de réaliser ce que nous prônons.

Je souligne d'abord qu'on a déjà amplement discuté de la liste des projets. En toute franchise, comme il n'y a pas d'engagement clair quant à ce qui sera ou ne sera pas inclus dans cette liste, nous proposons simplement d'amender le projet de loi sur l'évaluation d'impact de manière à exclure certains types de projets en particulier. Par exemple, nous voulons qu'une

interprovincial pipelines, all generating units using natural gas, renewable energy projects, and refining, upgrading and petrochemical facilities. These proposed changes are vital for the continued success of Alberta's energy sector, and it would ensure that these projects are not subject to additional duplicative oversight. While it may seem it's a long list of items to be excluded, we believe that such an amendment would recognize the oversight and regulation that is currently built into our provincial system and, of course, I know you've already heard quite a bit about that from the AER.

In order to provide additional clarity to the draft of the impact assessment act, we also request that clause 22 of the bill be amended. These changes would allow approvals to run more smoothly. Currently, the clause contains a number of new terms that have not been seen previously in the legislation, and our concern is that they would be open to too much additional interpretation and, therefore, too much litigation. For example, instead of saying "the changes to the environment or to health, social or economic considerations," we suggest that the act be changed to focus instead on the "effects on federal jurisdiction." We all know that this is actually a term that's previously been used and about which there is already legal consensus. There are a number of additional wording changes that have been submitted in our proposal, but overall they are geared towards providing greater clarity and less opportunity for legal exploration of meaning where we don't necessarily need that to be a thing that we spend our time on over the course of the next decade.

In order to ensure that project approvals are not caught in an endless loop of delays, we are also suggesting that there be an amendment to clause 62. In essence, this would provide a hard limit for the completion of assessments. We're suggesting that the bill include a 730-day limit on the agency assessment and review panel assessment — a hard limit — and a 300-day limit for pipeline and other life-cycle regulator assessments, including the ministerial ordered delay. This is designed to allow for discretion, to a point, and ultimately to put a limit on how long this can go on.

I understand that concerns have been raised at this committee that there could be unintended consequences of that kind of provision, where a proponent is actually the one that is seeking the delay and they would be compelled to then start again from the beginning. We would simply suggest, if this is a genuine concern, that the answer is to include a provision that would allow for an extension to the hard limits at the request of the

nouvelle sous-disposition soit ajoutée à l'article 4 simplement pour exclure les projets d'exploitation in situ, les projets d'oléoduc interprovinciaux, les centrales électriques au gaz naturel, les projets d'exploitation des énergies renouvelables ainsi que les usines de raffinage, de valorisation et de pétrochimie. Les modifications que nous proposons sont essentielles à la prospérité durable du secteur albertain de l'énergie et feraient en sorte que ces projets ne soient pas soumis à de nouveaux contrôles redondants. Cette liste d'éléments à exclure peut sembler longue, mais nous croyons qu'une telle modification permettrait de tenir compte du cadre de contrôle et de réglementation déjà établi dans notre système provincial, et je sais, évidemment, que vous en avez déjà beaucoup entendu parler de la part de l'organisme de réglementation de l'énergie de l'Alberta.

De plus, afin de clarifier davantage le projet de loi sur l'évaluation d'impact, nous demandons à ce que l'article 22 soit amendé de manière à faciliter le déroulement du processus d'approbation. À l'heure actuelle, l'article contient un certain nombre de nouveaux termes qui n'ont jamais été vus auparavant dans les lois. Nous craignons qu'ils ne donnent lieu à trop d'interprétations supplémentaires et donc à trop de litiges. Par exemple, au lieu de parler des « changements causés à l'environnement ou aux conditions sanitaires, sociales ou économiques », nous suggérons que le projet de loi soit modifié de façon à ce qu'on se concentre plutôt sur les « effets sur les champs de compétence fédéraux ». Nous savons tous que c'est une formulation qui a déjà été employée et qui fait déjà consensus dans le milieu juridique. Nous avons recommandé d'autres modifications au libellé dans notre proposition, mais, de façon générale, cette recommandation vise à apporter plus de clarté et à limiter les risques d'interprétation juridique dans des domaines où nous ne voudrions pas nous attarder sur ce genre de choses au cours des 10 prochaines années.

Pour éviter que l'approbation d'un projet soit sans cesse retardée, nous recommandons également d'apporter un amendement à l'article 62 qui consisterait essentiellement à établir une échéance ferme pour l'évaluation. Nous recommandons d'inclure dans le projet de loi une échéance ferme de 730 jours pour l'évaluation par l'agence et l'examen par la commission, et de 300 jours pour les évaluations par les organismes de réglementation responsables des oléoducs et des autres éléments du cycle de vie, y compris les délais imposés par décret ministériel. C'est une façon d'accorder un pouvoir discrétionnaire, jusqu'à un certain point, tout en imposant une limite à la durée de l'évaluation.

Je sais que ce comité a entendu des gens qui craignent que ce genre de disposition puisse avoir des conséquences imprévues, notamment lorsque c'est le promoteur qui demande un délai et qu'il faut ensuite tout reprendre du début. Si cela pose vraiment problème, alors nous recommandons simplement d'inclure une disposition pour permettre de prolonger le processus au-delà de l'échéance ferme, à la demande du promoteur, mais en limitant,

proponent but, otherwise, to limit the discretion of the minister to delay beyond a certain point. We think there is still a great deal of flexibility within those overall timelines for the minister to do what the minister needs to do. It would still allow for substantial and full reviews to be completed while still ensuring that the projects can proceed strategically.

A climate leadership plan is really important for the Province of Alberta. Our message has been consistent and clear: We believe that it is important to create a system or a lens through which we understand that we can and should grow the economy and protect the environment at the same time. Use of the word “balance” or anything that intellectually pits one against the other leads us down a path where we succeed on neither. We must, basically, look at those two objectives as things that must go hand in hand.

We believe that our climate leadership plan allows us to move forward in a way that protects our environment while promoting economic prosperity. The climate leadership plan is a robust, made-in-Alberta strategy that diversifies the economy, creates jobs and reduces the emission of greenhouse gases that cause climate change, together. It provides clear, stringent regulations to ensure that industry is meeting provincial greenhouse gas emission objectives.

Alberta’s plan reduces methane by 45 per cent, taking an incredibly harmful greenhouse gas out of our air. It phases out all coal pollution by 2030. Given that Alberta burns more coal than the rest of Canada combined right now, that is a major step forward. In 2018 alone, emissions in Alberta dropped by 7 megatonnes. That’s the equivalent of taking 1.5 million cars off the road. Simply, through our plan right now, the projected change as a result of our plan shows that, by 2030, we will have eliminated three Metro Vancouvers from the amount of emissions otherwise produced in Alberta. This is not nothing. This is a plan that is real and that is bringing about the kind of change that we, frankly, owe our future generations to be able to demonstrate. Our climate plan has also transformed Alberta into one of the most sought-after renewable energy markets in all of Canada, if not North America. We are setting record lows for renewable energy prices at the same time that we have more than doubled our renewable energy capacity in just the last two years. Most importantly for today’s discussion, it provides for a legislated cap on greenhouse gas emissions.

dans une certaine mesure, le pouvoir discrétionnaire qui autorise le ministre à repousser l’échéance. Nous croyons que cette échéance accorde beaucoup de marge de manœuvre pour que le ministre puisse prendre les mesures qui s’imposent. On pourrait ainsi mener une évaluation rigoureuse et approfondie tout en assurant une mise en œuvre stratégique des projets.

L’Alberta considère qu’il est très important d’adopter un plan sur le leadership en matière de changements climatiques. Nous avons toujours dit clairement que, selon nous, il est important d’adopter un système ou une vision qui se fonde sur le principe selon lequel nous pouvons et devons stimuler l’économie tout en protégeant l’environnement. Si on utilise des mots comme « équilibre » ou des arguments qui opposent ces éléments, alors on court le risque de n’atteindre aucun des deux objectifs. Nous devons essentiellement voir ces deux objectifs comme allant de pair.

Nous croyons que notre plan sur le leadership en matière de changements climatiques nous aide à progresser de manière à protéger l’environnement tout en favorisant la prospérité économique. Le plan sur le leadership en matière de changements climatiques est une stratégie rigoureuse élaborée en Alberta qui vise à diversifier l’économie et à créer des emplois tout en réduisant les gaz à effet de serre qui causent les changements climatiques. Il prévoit un cadre de réglementation clair et rigoureux pour que l’industrie atteigne les objectifs de réductions des gaz à effet de serre de la province.

Le plan de l’Alberta prévoit de réduire les émissions de méthane de 45 p. 100, ce qui réduirait la présence d’un gaz à effet de serre extrêmement nuisible dans notre atmosphère. L’Alberta compte réduire progressivement la pollution par le charbon d’ici 2030. Étant donné que l’Alberta brûle actuellement plus de charbon que toutes les autres provinces canadiennes réunies, cette mesure représente un grand pas en avant. En 2018 seulement, l’Alberta a réduit ses émissions de 7 mégatonnes. C’est l’équivalent de retirer 1,5 million de voitures de la circulation. Autrement dit, avec le plan que nous mettons en œuvre actuellement, d’ici 2030, l’Alberta aura éliminé l’équivalent du triple des émissions du Grand Vancouver. Ce n’est pas rien. C’est un plan concret qui apporte le genre de changement que nous devons aux générations futures, à vrai dire. Notre plan de lutte aux changements climatiques a également fait de l’Alberta l’un des marchés les plus attrayants du Canada, voire de l’Amérique du Nord, sur le plan des énergies renouvelables. Le prix de nos énergies renouvelables n’a jamais été aussi bas, et nous avons plus que doublé nos capacités de

If Bill C-69 is to move forward, we request that Alberta's climate leadership plan be formally recognized. This recognition would mean that projects approved under the CLP meet federal standards and would be exempt from further assessment unless there were other significant impacts in other areas of federal jurisdiction.

In addition, on the matter of greenhouse gas emissions generally, we also request that the bill be amended to specifically exclude downstream emissions. We've heard that it is the intent and the signal and the this and the that, but it is not yet in writing. We need to see that exclusion of downstream emissions clearly laid out in writing.

Another means of ensuring timeliness is to provide greater certainty around the scope of public engagement in this act. In the absence of clarity regarding the panel's authority to rely on its expertise to define that scope, this could also end up being a source of ongoing litigation. As such, we would like the panel's authority to be clarified in the legislation. Details surrounding these amendments have also been outlined in our written submission.

As we have repeatedly stated, we believe that the IAA must ensure the federal government is acting in the public interest as they evaluate potential projects. As written, the bill does not take into account the economic and social benefits of a project under review, and this is a major misstep. We are aware of the argument that these issues are embedded in the definition of sustainability. However, it is our view that the consideration of economic and social benefits should be elevated within the statutory language in order to ensure that adequate weight is given to these matters. As a result, we propose an amendment that would include specific consideration of economic and social benefits in the public interest. Projects should be rewarded for creating good jobs for Canadians, which, in turn, help grow the provincial and federal economies and create resilient families and communities. We believe that the socio-economic benefits of a project should absolutely be evaluated as a way of measuring if the project is truly beneficial for Canadians.

production d'énergie renouvelable au cours des deux dernières années seulement. Fait encore plus important à souligner dans le cadre de la discussion d'aujourd'hui, notre plan comprend l'imposition, par voie législative, d'un plafond d'émissions de gaz à effet de serre.

Si le projet de loi C-69 doit être adopté, nous demandons à ce que le plan de l'Alberta sur le leadership en matière de changements climatiques soit formellement reconnu. Cela impliquerait de reconnaître que les projets approuvés au titre du plan de l'Alberta répondent aux normes fédérales et de les soustraire à toute autre évaluation, sauf si d'autres impacts importants sont à considérer dans d'autres champs de compétence fédéraux.

De plus, pour ce qui est de la question générale des émissions de gaz à effet de serre, nous demandons que le projet de loi soit amendé afin d'exclure expressément les émissions en aval. Nous avons entendu dire notamment que cela fait partie des intentions et du message qu'on veut envoyer, mais ce n'est pas établi par écrit. Nous voulons que le libellé indique clairement que les émissions en aval sont exclues.

Pour que le processus soit mené dans les meilleurs délais, nous recommandons également de clarifier davantage dans le projet de loi les limites de la participation du public. Comme le projet de loi n'établit pas clairement dans quelle mesure la commission peut se fonder sur son expertise pour déterminer les limites de la participation du public, cela pourrait aussi entraîner des litiges de façon régulière. Par conséquent, nous aimerions que les pouvoirs de la commission soient mieux définis dans le projet de loi. Des précisions sur ces amendements se trouvent également dans notre mémoire écrit.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, nous croyons que le projet de loi sur l'évaluation d'impact doit amener le gouvernement fédéral à agir dans l'intérêt du public lors de l'évaluation d'éventuels projets. Dans sa forme actuelle, le projet de loi ne tient pas compte des retombées économiques et sociales d'un projet à l'étude, ce qui est une grave erreur. Nous savons que certains soutiennent que cela fait partie de la définition du concept de durabilité. Cependant, nous sommes d'avis que le libellé du projet de loi devrait accorder plus d'importance aux retombées économiques et sociales afin que ces aspects soient évalués comme il se doit. Par conséquent, nous proposons un amendement qui inclurait les retombées économiques et sociales comme facteurs liés à l'intérêt du public. On devrait récompenser les projets qui créent de bons emplois pour les Canadiens, ce qui contribue à stimuler les économies à l'échelle provinciale et à l'échelle fédérale, et à rendre les familles et les collectivités plus résilientes. Nous croyons qu'il faut absolument

Madam Chair, Bill C-69 also provides for broader strategic policy assessments. In many cases, these will apply only to provincial and national jurisdictions, such as is the case with climate change. As a result, it is critical that legislation specifies that provincial membership is required on the advisory councils envisioned under clause 117 of the IAA, where strategic assessments are undertaken.

When it comes to panel reviews, the expertise of life-cycle regulators also cannot be overstated. As such, it's our position that there should be significant representation from the life-cycle regulator on panel reviews. This is an example of good governance and would allow for informed decisions to be made.

Finally, we're recommending that the IAA limit the minister's discretion to add projects to the existing project list. Our amendment would not remove the minister's ability to add projects to the list entirely. It would simply ensure that projects are only added if there is a significant potential adverse effect within federal jurisdiction. This would maintain the clear lines between federal and provincial jurisdiction, something which is critical, and would ensure that we avoid duplication that would result in serious delays in project approvals.

As I said at the beginning of my remarks, changing the way Canada approves infrastructure projects is long overdue. As I said before, one broken system cannot be replaced by another. Therefore, Bill C-69 needs to be fixed. It needs to be done on behalf of, in our case, a province that's the largest energy-producing province and a province that's the economic engine of the country. We are also a province that is showing that economic growth and environmental protection can and must go hand in hand, and we want to make sure that this gets right from the perspective of wanting to unite — not divide — the country. Getting this right is a critical decision of the people in this room, as well as other rooms in the city.

I thank you very much for taking the time to listen to me. I'm very happy to hear your questions.

The Chair: Thank you very much, Premier Notley, for that very constructive statement and bringing a specific point in the form of amendments.

Senator McCoy: Madam Chair, my apologies to you and to my premier. I have another commitment at another committee. Thank you.

évaluer les retombées socio-économiques d'un projet pour déterminer s'il est véritablement dans l'intérêt des Canadiens.

Madame la présidente, le projet de loi C-69 prévoit aussi des évaluations stratégiques plus approfondies. Dans bien des cas, cela ne s'appliquera qu'aux autorités provinciales et nationales responsables du dossier des changements climatiques. Il est donc essentiel que le projet de loi précise qu'il doit y avoir une représentation des provinces au sein des conseils consultatifs prévus à l'article 117 du projet de loi sur l'évaluation d'impact, qui seraient responsables des évaluations stratégiques.

Pour ce qui est des examens par une commission, on ne saurait sous-estimer l'expertise des organismes qui s'occupent de la réglementation des installations tout au long de leur cycle de vie. Ainsi, nous croyons que ceux-ci devraient être représentés au sein des commissions chargées des examens. C'est un exemple de bonne gouvernance qui permettrait de prendre des décisions éclairées.

Enfin, nous recommandons que le projet de loi sur l'évaluation d'impact limite le pouvoir discrétionnaire qui permet au ministre d'ajouter des projets à ceux déjà inclus dans la liste des projets. Notre amendement n'éliminerait pas complètement ce pouvoir. Il ferait seulement en sorte qu'on ne puisse ajouter un projet que s'il peut avoir des effets nuisibles dans un champ de compétence fédéral. On maintiendrait ainsi la nette séparation des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, ce qui est crucial, tout en évitant un processus redondant qui retarderait gravement l'approbation des projets.

Comme je l'ai dit au début de mon exposé, il est grand temps de changer la façon dont les projets d'infrastructure sont approuvés au Canada. Comme je l'ai souligné auparavant, on ne peut pas remplacer un système défaillant par un autre. Il faut donc corriger les lacunes du projet de loi C-69. Il faut le faire au nom de notre province, qui est la plus grande productrice d'énergie et qui représente le moteur économique du pays. Notre province démontre également que la croissance économique et la protection de l'environnement peuvent et doivent aller de pair, et nous voulons que les choses soient faites comme il faut pour favoriser l'unité — plutôt que la division — au sein du pays. Il est essentiel que les personnes présentes ici et ailleurs dans la ville prennent les bonnes décisions.

Je vous remercie infiniment d'avoir pris le temps de m'écouter. Je serai ravie d'entendre vos questions.

La présidente : Merci beaucoup, madame Notley, de cette déclaration fort constructive et d'avoir précisé votre point de vue en recommandant des amendements.

La sénatrice McCoy : Madame la présidente, je vous présente mes excuses, ainsi qu'à la première ministre de ma province. J'ai un autre engagement à un autre comité. Merci.

The Chair: Premier Notley is with us only 45 minutes, which leaves us only 15 minutes. I will shorten the period per senator to two minutes. Please, no preamble, straight to the target question. Just one question, and I won't ask a question, so you can have my three minutes.

Senator MacDonald: Thank you, Premier Notley, for your presentation. You started off your remarks by saying you thought Alberta is not always being heard. I think that's changing. I also think it's also a pan-Canadian phenomenon. A lot of Canadians don't think they're being heard on this issue.

I want to speak about employment. For the last 10 years, I've been flying back and forth from Nova Scotia to Ottawa and, for the first three or four years, the plane was always filled with oil workers coming home. Big money. They were all driving F-150s and building nice homes and were able to live in the Maritimes and commute, but there is no one commuting any more. Those who do still have a job have to live there, but many have lost their jobs.

We have seen major energy firms divest from the oil sands and relocate to other parts of the world, and Canada is just the latest. It's hard to believe a great Canadian petroleum company has left Alberta in spite of the fact that Alberta has a highly skilled workforce, advanced infrastructure, some of the largest oil and gas reserves in the world and a proven regulatory framework. Why are the companies leaving, and what is the impact of this on Alberta families? Is Bill C-69 part of the solution to the problem, or does it exacerbate the problem?

Ms. Notley: I think what exacerbates the problem is the global inability for us to get energy infrastructure constructed. Whether we're talking about, as I've said, how long it's been taking with Trans Mountain, whether we're talking about what's happened to Northern Gateway or what happened with Energy East, ultimately it came to a very clear head in the fall of 2018. Of course, most investors in the oil and gas industry could see that slow car crash coming from quite some distance. So now we're in this position where we literally can't move our product out in the most efficient and marketable way. It's hardly surprising that investors are nervous, so the solution is to stop with this.

We have to understand that this is a nation-building thing. We came together as a nation to build a railway, and we need to come together as a nation to build some energy infrastructure.

La présidente : La première ministre Notley ne dispose que de 45 minutes, ce qui nous laisse 15 minutes. Je vais réduire de deux minutes le temps de parole de chaque sénateur. Je vous prie de couper court aux préambules et de poser tout de suite vos questions. Tenez-vous-en à une question. Par ailleurs, comme je ne poserai pas de question, vous pouvez utiliser mes trois minutes.

Le sénateur MacDonald : Je vous remercie de votre exposé, madame la première ministre. Vous avez mentionné, d'entrée de jeu, qu'on ne semble pas toujours écouter l'Alberta. C'est en train de changer, je crois. J'ai aussi l'impression qu'il s'agit d'un enjeu pancanadien, puisque beaucoup de Canadiens ont l'impression qu'on ne les écoute pas dans ce dossier.

Je tiens à aborder la question de l'emploi. Depuis 10 ans, je prends l'avion aller-retour entre la Nouvelle-Écosse et Ottawa. Pendant les trois ou quatre premières années, les vols étaient toujours remplis de travailleurs de l'industrie pétrolière qui retournaient chez eux. Ils faisaient d'excellents salaires. Ils conduisaient tous des camions F-150, se construisaient de belles maisons et pouvaient résider dans les Maritimes et voyager pour le travail. Ce mode de vie n'existe plus. Beaucoup de ces gens ont perdu leur emploi, et ceux qui ont encore leur emploi doivent maintenant vivre en Alberta.

De grandes entreprises du secteur de l'énergie abandonnent l'exploitation des sables bitumineux et s'installent ailleurs dans le monde. Ce phénomène, qui s'est déjà produit dans d'autres pays, touche maintenant le Canada. Il est difficile de croire qu'une grande pétrolière canadienne ait quitté l'Alberta, une province qui offre une main-d'œuvre hautement qualifiée, des infrastructures de pointe, des réserves pétrolières et gazières parmi les plus vastes du monde, et un cadre réglementaire éprouvé. Pourquoi les entreprises quittent-elles la province, et quelles sont les conséquences de ces départs pour les familles albertaines? Le projet de loi C-69 permettra-t-il de régler le problème en partie, ou viendra-t-il plutôt l'exacerber?

Mme Notley : Ce qui exacerbe le problème, selon moi, c'est que nous n'arrivons pas à construire des infrastructures énergétiques. Qu'on pense à tout le temps que prend le projet Trans Mountain, comme je l'ai mentionné, ou à ce qu'il est advenu des projets Northern Gateway et Énergie Est. La situation a réellement culminé à l'automne 2018. Bien sûr, la plupart des investisseurs du secteur pétrolier et gazier avaient vu venir cette catastrophe depuis longtemps. Bref, à l'heure actuelle, il nous est tout simplement impossible d'acheminer notre produit vers les marchés de la façon qui serait la plus efficace. On ne peut donc pas s'étonner que les investisseurs soient frileux. La solution est simple : il faut régler cette situation.

Il faut comprendre que cet enjeu concerne l'édification du pays. En tant que nation, nous avons déjà uni nos forces pour bâtir le chemin de fer, et le temps est venu de les unir de

Energy, as you rightly pointed out, is still a fundamentally important part of our economy, not just in Alberta but also in places like the Maritimes and British Columbia. The number of people in B.C. who make a living, a number of communities throughout parts of British Columbia that rely on the cheques that folks that work in the oil and gas industry bring home, whether they earn them in Alberta or other parts of the country, is huge.

The way to do that is provide certainty. I am not one of those people that will say to scrap the bill because, frankly, the alternative is not certainty either. What we need to do is get it right. There are parts of this bill that I think achieve that objective, but there are parts that, if they are left uncorrected, whether intended or not, the only people making money will be the lawyers. And quite frankly, there just aren't that many lawyers in Canada. So we actually —

Senator MacDonald: There are quite a few.

Ms. Notley: There are a lot, but not enough of us to drive a whole economy, quite frankly.

Senator Cordy: Thank you very much for being here today. It has been very helpful. I'm very pleased to hear that your economy is growing, your deficit is coming down quickly and child poverty has been cut in half, because that's families that are no longer in poverty. I'm from Nova Scotia, and there are so many Nova Scotians living in Alberta. I think that many if not most Nova Scotians have relatives living there.

You spoke in your opening comments about putting a scope around consultation. I wonder if you could just expand on that a little bit, because the challenge is that you want to hear voices that are relevant to a project and important to a project, and, on the other hand, you don't want it so that you've got 5,000 people or more physically presenting.

Ms. Notley: There's a balance to be struck because you want, of course, to ensure that you have earned public trust, and you need to earn public trust.

When I talk about scope of consultation, that's separate from talking about Indigenous consultation, because I think that is driven by our constitutional obligations and we need to always be alive to making sure we get that right. I think that the opportunities at the front end to actually engage Indigenous communities in a much more meaningful form of participation and ownership, quite frankly, in some of these projects, is likely going to be your best foot forward in bringing these communities along and meeting their needs.

nouveau pour bâtir des infrastructures énergétiques. Comme vous l'avez si bien dit, l'énergie est toujours d'une importance fondamentale pour l'économie, non seulement en Alberta mais aussi dans des régions comme les Maritimes et la Colombie-Britannique. En Colombie-Britannique, énormément de gens et de collectivités comptent sur l'argent que gagnent les travailleurs de l'industrie pétrolière et gazière, qu'ils travaillent en Alberta ou ailleurs au pays.

Il faut créer un contexte de certitude. Je ne fais pas partie de ceux qui proposent d'éliminer complètement ce projet de loi, puisque son absence ne serait pas porteuse de certitude. L'essentiel, c'est de faire les choses correctement. Certaines parties du projet de loi vont dans la bonne direction, selon moi. Par contre, si d'autres parties conservent leur forme actuelle, elles ne profiteront qu'aux avocats et à personne d'autre. À vrai dire, il n'y a pas tant d'avocats que cela au Canada. Il faut donc —

Le sénateur MacDonald : Ils sont relativement nombreux.

Mme Notley : Il y en a beaucoup, mais vraiment pas assez pour faire rouler l'ensemble de l'économie.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui. Vos observations nous sont très utiles. Je suis ravie de savoir que l'économie de l'Alberta connaît une croissance, que le déficit se résorbe rapidement et que la pauvreté chez les enfants a été réduite de moitié, ce qui veut dire que des familles ne vivent plus dans la pauvreté. Je viens de la Nouvelle-Écosse. Comme beaucoup de Néo-Écossais vivent en Alberta, de nombreuses familles de ma province, voire la plupart d'entre elles, ont de la parenté en Alberta.

Pendant votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de la portée de la consultation. J'aimerais que vous nous en parliez davantage. Le défi, en effet, consiste à trouver un juste équilibre entre le désir d'entendre toutes les voix pertinentes et importantes, et l'impossibilité d'écouter les témoignages de 5 000 personnes.

Mme Notley : Il faut trouver un équilibre, car il est essentiel de gagner et de mériter la confiance du public.

Soulignons que, quand je parle de la portée des consultations, j'exclus les consultations auprès des Autochtones, puisque cet aspect relève de nos obligations constitutionnelles et doit toujours être respecté. Selon moi, pour obtenir l'adhésion des communautés autochtones et répondre à leurs besoins, la meilleure approche consiste à favoriser une véritable participation afin qu'elles se sentent davantage parties prenantes à certains projets.

In terms of overall consultation, we need to make sure that those who are directly impacted have a voice. We need to make sure that it does not become a forum within which players well removed from the project or even our economy — provincially, locally or nationally — are able to have too much influence. We are suggesting that we rely on the expertise of the panel to make that call, but we then make it clear that the panel has the authority to do that so the decisions of the panel are not then the subject of yet another five years of litigation. The way it's written right now, it seems that the panel would try to exercise that, but since they're not being legislatively recognized for the expertise that they would bring to that work, it then becomes something that is really easy for people to play around with in the courts for too long.

Senator McCallum: Thank you for your presentation. First of all, I have a letter from the Athabasca region chiefs. There are 10 questions. I will ask one, but if I can send it to your office and it's given as evidence. It's from the Athabasca Chipewyan, Dene, Fort McKay and Mikisew. The question is: If Alberta manages cumulative effects, environmental assessment, energy regulation, assessment of impacts to rights of Indigenous people so effectively, can you explain why both Fort McKay First Nation and Beaver Lake Cree First Nation have filed suits against Alberta claiming infringement of rights due to the approval of oil and gas and oil sands project?

Ms. Notley: I think there are disagreements, and anyone who has standing has the right to protect that standing by going to the courts. We know that a number of communities have done that. At the same time, though, we engage in a very robust level of consultation with many of these communities on these projects.

For instance, on the tech project that is currently under review, they have absolutely filed statements of concern. They've asserted their legal rights. At the same time, there is exceptionally robust backing and forthing and consulting going on right now with, for instance, the Mikisew on what they would like to get from the Government of Alberta, as well as many other industry players in the affected area, in order to balance out their rights and ensure that their traditional rights are protected. We're very close to coming to a deal with them as a result of probably two years of negotiations.

So yes, they're filing claims. Absolutely. No reason they shouldn't do that. But even as that's happening, there have been very effective conversations to get to a place where there's consensus. I don't want to say it's absolutely there yet because I would say we're about 95 per cent there, but it's the product of a lot of work. We're going to continue to do that.

Pour ce qui est de la consultation générale, nous devons faire le nécessaire pour que les personnes qui sont directement touchées puissent s'exprimer. Il faut aussi éviter que des joueurs très éloignés du projet et de notre économie — à l'échelle provinciale, locale ou nationale — puissent exercer une trop grande influence. Nous proposons de confier cette décision à la commission et d'établir clairement qu'elle a l'autorité requise pour le faire, de manière à éviter que ses décisions mènent encore à cinq ans de poursuites judiciaires. La formulation actuelle du projet de loi donne l'impression que la commission s'acquitterait de ce genre de tâche mais, comme l'expertise que ses membres apporteraient à ce travail n'est pas reconnue dans la loi, certains pourraient facilement en profiter pour faire traîner les choses devant les tribunaux.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie de votre exposé. Je parlerai tout d'abord d'une lettre qui provient des chefs de la région d'Athabasca. Elle comprend 10 questions. Je vous en poserai une ici. Je pourrai ensuite transmettre la lettre à votre bureau, et elle fera aussi partie des documents consignés au dossier. Elle provient des Premières Nations des Chipewyans, des Dénés, de Fort McKay et Mikisew d'Athabasca. Voici la question : s'il est vrai que l'Alberta gère très efficacement les effets cumulatifs, les évaluations environnementales, la réglementation du secteur énergétique et l'évaluation des répercussions sur les droits des peuples autochtones, comment se fait-il que la Première Nation de Fort McKay et la Première Nation crie de Beaver Lake aient intenté des poursuites contre l'Alberta en faisant valoir que l'approbation d'un projet lié au pétrole, au gaz ou aux sables bitumineux avait bafoué leurs droits?

Mme Notley : Il y a des désaccords, c'est vrai. Cela dit, tous ceux qui ont un intérêt suffisant dans un litige ont le droit de s'adresser aux tribunaux pour protéger leurs intérêts. Un certain nombre de communautés l'ont fait, comme on le sait. Notons toutefois que nous menons de solides consultations avec plusieurs de ces communautés à propos des projets.

À titre d'exemple, pour le projet de technologie qui fait actuellement l'objet d'un examen, des communautés ont effectivement présenté des déclarations. Elles font valoir leurs droits. En parallèle, on mène actuellement des échanges et des consultations très solides, notamment avec les Mikisew, à propos de ce qu'ils souhaiteraient obtenir du gouvernement de l'Alberta et de beaucoup d'autres intervenants de l'industrie dans la région concernée. Le but : tenir compte de leurs droits et voir au respect des droits traditionnels. Nous sommes sur le point d'arriver à une entente avec eux, au bout d'environ deux ans de négociations.

Bref, oui, des communautés présentent des revendications, effectivement. Rien ne les empêche de le faire. Nous continuons, en parallèle, à tenir des conversations très fructueuses afin d'arriver à un consensus. Je n'affirmerais pas que c'est chose faite, mais nous sommes à 95 p. 100 du but, environ, grâce à un travail acharné. Nous poursuivrons nos efforts.

There are a number of mechanisms where we've expanded the opportunity and role for Indigenous communities in that area to play a larger role. For instance, we've expanded our monitoring to allow for the consideration of Indigenous knowledge and to make sure that they are more engaged members of the monitoring committees that govern the lower Athabasca region. We've elevated opportunities for Indigenous people not only to participate but to ensure that Indigenous knowledge is formally recognized as a means of driving that monitoring work.

It's a really long conversation. I don't want to go on for too long, but that's the start of the question.

The Chair: Senator McCallum is going to send the questions, and we will receive answers.

Senator Richards: Thank you very much, premier, for being here. My son worked in Alberta when his wife was home pregnant, and most of my friends' sons and daughters are out there now. A lot of them have come back, but they love it. It's a beautiful province. Bow River is a great place to fish.

I'm going to speak a bit about the hand-in-hand. I think the fact that your province is having to buy rail cars to get oil to market shows a disconnect between Alberta and Ottawa, between evaluation and commitment to jobs, and between environmental concern and the very jobs that would help the entire infrastructure of our nation and the whole social and economic structure of our society. This seems to be an existential and ideological difference that I don't know will be solved by amendments. Might you just comment on that?

Ms. Notley: I think that hard things do not have simple answers. Maybe because I come from a labour and legal background, I am more a fan of digging in and negotiating better outcomes to come to a better solution than I am in pursuing black and white outcomes. If we can get the ear of the drafters of this legislation so that we make the right changes, I think we can come out of this with a better plan in place than what is there in the absence of Bill C-69. Again, we've got Trans Mountain and we've got Northern Gateway. It's been almost 70 years since we built a pipeline to tidewater. We don't exactly have a record of success in the absence of Bill C-69.

What we need to do is dig in practically and with an open mind to make sure that we fix the problems, we understand the risks on both sides and we listen to the folks who have been trying very hard to get stuff done. That's why I say that industry has a tremendous amount of insight to offer. They're proposing

Nous utilisons plusieurs mécanismes pour donner aux communautés autochtones la possibilité de jouer un plus grand rôle. Ainsi, nous avons élargi nos mécanismes de surveillance afin de tenir compte des connaissances autochtones et de donner plus de place aux Autochtones dans les comités de surveillance qui gouvernent la région du cours inférieur de l'Athabasca. Autrement dit, nous faisons en sorte non seulement que les Autochtones aient davantage d'occasions de participer, mais aussi que les connaissances autochtones servent officiellement à guider le travail de surveillance.

Il s'agit d'une discussion très, très longue. Je ne veux pas m'étendre davantage, mais c'est le début de la question.

La présidente : La sénatrice McCallum transmettra les questions, et nous recevrons les réponses par la suite.

Le sénateur Richards : Je vous remercie d'être ici aujourd'hui, madame la première ministre. Mon fils a travaillé en Alberta tandis que son épouse enceinte restait à la maison. La plupart des enfants de mes amis se trouvent actuellement en Alberta. Bon nombre d'entre eux sont revenus, mais ils adorent votre province, une province magnifique. La rivière Bow a de quoi ravir les pêcheurs.

Je parlerai un peu de l'idée de travailler main dans la main. Selon moi, le fait que votre province doive acheter des wagons pour acheminer le pétrole jusqu'aux marchés montre qu'il existe un fossé entre l'Alberta et Ottawa, entre l'évaluation et l'engagement à stimuler l'emploi, et entre les préoccupations environnementales et des emplois qui seraient bénéfiques à l'infrastructure du pays et à la structure sociale et économique de notre société. Ce fossé semble découler de différences existentielles et idéologiques que des amendements au projet de loi ne permettront pas de régler. Pourriez-vous nous donner votre point de vue à ce sujet?

Mme Notley : Il n'y a pas de solution simple aux problèmes difficiles. C'est peut-être parce que je viens du monde du droit et des relations de travail, mais j'ai tendance à préférer qu'on s'attelle à la tâche pour négocier et arriver à une meilleure solution, au lieu de rechercher des solutions très nettes et très tranchées. S'il y a moyen d'obtenir l'attention des législateurs et d'apporter les changements nécessaires au projet de loi C-69, je crois que cela nous donnera, au final, un meilleur plan que ce qui existe actuellement sans ce projet de loi. Je pense à Trans Mountain et à Northern Gateway. Il y a près de 70 ans qu'on a construit un pipeline qui se rend jusqu'aux côtes. On ne peut donc pas parler d'un bilan très positif dans l'état actuel des choses.

Il est essentiel d'adopter un esprit pratique et ouvert afin de bien régler les problèmes, de bien comprendre les risques qui existent de part et d'autre, et de bien écouter les gens qui s'efforcent ardemment de faire avancer les choses. C'est ce qui me fait dire que nous pouvons apprendre énormément des gens

pretty practical sets of amendments, and I would suggest that is a good starting place.

At the same time, Bill C-69, with those amendments, continues to achieve the other objectives, which are important: building public trust and ensuring that we get our relationship with Canada's First Nations right as we move forward.

Senator Mockler: Premier, thank you for coming. It's quite an opportunity to listen to what you have said and what you're suggesting. Coming from New Brunswick, I will not talk to you about Energy East, but I believe in nation-building projects that will help all Canadians coast to coast to coast.

When we look at the Trans Mountain pipeline, the oil will be shipped to existing U.S. markets. What is your view on what we need to do to build a pipeline and facilities to accommodate tankers large enough to ship oil to Asia, because TMX does not? While I have the floor, what are your views on the proposed tanker ban?

Ms. Notley: I would say at the outset that I don't think that TMX is forever bound to not ship product to Asian markets. I think that if we get it to the coast, then there's flexibility in terms of where the product goes. There is no question. That's the first thing.

There is no question that the tanker ban is discriminatory. We were not banning LNG, but we are banning products from Alberta. That seems to be the practical outcome of Bill C-48. We're not a big fan of this.

I think we have to keep our options open. I absolutely understand and support the safety concerns there. We have to do the work to address those concerns, and we have to do the work to know that we have the support of the Indigenous communities who are affected, because there are significant communities that would be impacted by the removal of the ban. Those are the issues, but I think we have to keep our options open.

I don't accept the notion that Trans Mountain won't ultimately give us the opportunity to reach out to new markets outside of the U.S.

The Chair: Premier Notley, I know you have to leave, but we started at four minutes late. Can you take two more questions?

de l'industrie. Ils proposent des amendements relativement pratiques qui formeraient un bon point de départ, selon moi.

Si on apporte ces amendements au projet de loi C-69, il permettra encore d'atteindre les autres objectifs visés, des objectifs importants, puisqu'il s'agit de gagner la confiance du public et d'établir une bonne relation avec les Premières Nations du pays.

Le sénateur Mockler : Madame la première ministre, je vous remercie d'être venue. Il s'agit de toute une occasion d'entendre votre point de vue et vos suggestions. Comme je suis du Nouveau-Brunswick, je ne vous parlerai pas d'Énergie Est, mais je suis en faveur des projets d'édification de la nation qui aideront les Canadiens d'un océan à l'autre.

En ce qui concerne le pétrole transporté par le pipeline Trans Mountain, il sera expédié aux marchés américains existants. Selon vous, quelles mesures devons-nous prendre pour construire le pipeline et les installations nécessaires afin d'accueillir des pétroliers suffisamment grands pour transporter du pétrole en Asie puisque le projet TMX ne satisfait pas à ce besoin? Pendant que j'ai la parole, j'aimerais vous demander votre opinion sur l'interdiction proposée des pétroliers?

Mme Notley : Tout d'abord, je dirais que je ne crois pas qu'il sera toujours interdit d'expédier du pétrole aux marchés asiatiques par l'intermédiaire du TMX. Je pense que si nous acheminons du pétrole à la côte, il existe alors une certaine marge de manœuvre relativement à sa destination. Cela ne fait aucun doute. C'est la première chose à comprendre.

Il est indéniable que l'interdiction des pétroliers est discriminatoire. Le gaz naturel liquéfié n'est pas interdit, mais des produits de l'Alberta le sont. Cela semble être le résultat du projet de loi C-48. Nous n'aimons pas vraiment la mesure législative.

Je pense que nous devons n'exclure aucune option. Je comprends tout à fait les préoccupations en matière de sécurité qui existent et je les appuie sans réserve. Nous devons faire le travail nécessaire pour répondre à ces préoccupations. Nous devons aussi faire le travail nécessaire pour savoir que nous avons l'appui des communautés autochtones concernées puisque d'importantes collectivités seraient touchées par le retrait de l'interdiction. Ce sont les questions, mais je pense que nous devons n'exclure aucune option.

Je n'accepte pas l'idée que le pipeline Trans Mountain ne nous donnera pas finalement l'occasion d'accéder à de nouveaux marchés à l'extérieur des États-Unis.

La présidente : Madame la première ministre, je sais que vous devez nous quitter, mais nous avons commencé la réunion

Ms. Notley: Sure.

Senator LaBoucane-Benson: Mine is a very quick question. I know that Ms. Yee has been working with the Indian Resource Council, CAPP, CEPA and other proponents to align amendments. The amendments that you have split submitted today, though, are just for Alberta?

Ms. Notley: Yes. What you are seeing today — well, you haven't actually seen them. You've heard me talk about them. More detail will be available in a few days. Those are our amendments. CAPP and CEPA support our amendments. They have additional amendments. Those amendments don't contradict ours. There is more detail, as one would expect from a proponent that needs to administer the act and administer their progress through the act. I think their proposed amendments for the most part align with the same objectives, and that's how it works.

Senator LaBoucane-Benson: We're not getting an aligned package, then?

Ms. Notley: I think there was a little bit of a raised expectation in that regard.

Beverly Yee, Deputy Minister, Alberta Environment and Parks, Government of Alberta: We have had good discussion with the industry, and the set of amendments is primarily looking through the lens as a regulator, being in the position of a regulator. We reviewed every one of them with industry. We took some of their suggestions to make the amendments. We also took a look at their set of amendments, and we are in support of the intent. Their amendments address changes they'd like to see as a proponent being regulated, so there are some significant operational kinds of changes that they make. If you look at the whole collection of their amendments and our amendments, they all focus on improving certainty and clarity. They focus on areas where provincial jurisdiction needs to be recognized. They focus on the importance of having good time limes to adhere to. There is lots of consistency there.

We've talked about and we've reviewed in detail, strategically, how they get presented to you. Our understanding is that the industry has already presented their specific amendments to you, or at least some of the associations have. As the premier has acknowledged, we acknowledge that we support the intent of their amendments as well.

quatre minutes en retard. Pouvez-vous répondre à deux autres questions?

Mme Notley : Certainement.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Ma question est très brève. Je sais que Mme Yee a travaillé avec le Conseil des ressources indiennes, l'Association canadienne des producteurs pétroliers, l'Association canadienne de pipelines d'énergie et d'autres intervenants pour harmoniser des modifications. Les modifications que vous avez présentées séparément aujourd'hui sont toutefois seulement celles de l'Alberta?

Mme Notley : Oui. Les modifications que vous avez vues aujourd'hui sont nos modifications — en fait, vous ne les avez pas vraiment vues, vous m'avez entendue en parler. L'Association canadienne des producteurs pétroliers et l'Association canadienne de pipelines d'énergie appuient nos modifications. Les deux associations ont leurs propres modifications, mais elles ne contredisent pas les nôtres. Elles sont plus détaillées, comme on pouvait s'y attendre de la part d'un intervenant qui doit appliquer la loi et gérer ses progrès par l'intermédiaire de la loi. Je pense que leur projet de modification s'harmonise en grande partie avec les mêmes objectifs, et c'est ainsi que cela fonctionne.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Nous ne recevons donc pas une série de modifications harmonisées?

Mme Notley : Je pense qu'il y avait des attentes un peu élevées à cet égard.

Beverly Yee, sous-ministre, Environnement et parcs Alberta, gouvernement de l'Alberta : Nous avons eu une bonne discussion avec des intervenants de l'industrie et l'ensemble de leurs modifications sont principalement proposées dans l'optique d'un organisme de réglementation. Nous avons passé en revue chaque modification avec des intervenants de l'industrie. Nous avons tenu compte de certaines de leurs suggestions lorsque nous avons élaboré nos modifications. Nous avons également examiné leurs modifications et nous en appuyons le but. Elles visent à apporter quelques importants changements opérationnels qu'ils aimeraient voir en tant qu'intervenants assujettis à la réglementation. Si vous vous penchez sur l'ensemble de leurs modifications et de nos modifications, vous constaterez qu'elles visent toutes à améliorer la certitude et la clarté. Elles sont axées sur des secteurs où la compétence provinciale doit être reconnue. Elles sont également axées sur l'importance d'avoir de bons délais à respecter. Il y a beaucoup d'uniformité à cet égard.

Nous avons parlé de la façon dont les modifications vous sont présentées et nous les avons examinées en détail et de façon stratégique. Nous croyons comprendre que l'industrie vous a déjà présenté leurs modifications particulières ou du moins certaines associations l'ont fait. Comme la première ministre l'a indiqué, nous appuyons également le but de leurs modifications.

Senator Mitchell: Thanks, Premier Notley. I want to say, as an Albertan, that I appreciate your leadership. You have faced huge challenges, and you have absolutely risen to them, so thank you very much.

My question is in response to your statement about the important need to build public trust. I've thought about that a great deal, of course, and one of the things it comes down to is building bridges in order to build pipelines. I wonder if you could comment on whether you see this bill as making any movement towards building trust, what elements do that and whether there are some elements that you would add to that or take away from what's in it for other reasons.

Ms. Notley: I think the planning phase is a helpful piece because it allows for there to be a lot more front-end work by everyone so hopefully those who are critically impacted can be brought in early on and we have greater consensus the closer we get to major regulatory decisions. I think that is good. We give the panel the ability to look at the scope of who would be involved. We look at these larger issues that need to be considered. Frankly, a lot of those are already considered. I don't know that there's necessarily a lot of change. It's really more about making sure that the process is clearer and that we bring people in earlier, and then we also keep everybody accountable to moving through it in a responsible way. I definitely like the provisions with respect to sharing information more clearly, having that common understanding of what the science is so that we're not reinventing the wheel every time and people are not having to redo all that work. So I think there are pieces in it that are good.

As I say, you're not going to build trust in industry and in the world of the investors who are currently not investing because they're worried about it by saying "trust us," and there is a lot of "trust us" in the current construction of this bill. If that's the only way to build trust, we would have a much different world, but I think we all know that saying "trust us" or "trust me" does not normally end up with people feeling high levels of trust, so you need to show it.

The Chair: Thank you very much, Premier Notley and Ms. Yee, for visiting us and your constructive statements.

Dear colleagues, before I suspend, do you agree that we resume in camera to discuss the travel?

Le sénateur Mitchell : Merci, madame la première ministre. En tant qu'Albertain, je tiens à dire que j'applaudis votre leadership. Vous avez été confrontée à d'énormes défis et vous vous êtes totalement montrée à la hauteur de la situation. Je vous remercie donc beaucoup.

Ma question est en réponse à notre déclaration sur l'importance de renforcer la confiance du public. J'y ai évidemment beaucoup pensé et la situation se résume en partie à l'établissement de liens afin de construire des pipelines. Je me demande si vous pourriez nous dire si vous pensez que le projet de loi contribue au renforcement de la confiance. Dans l'affirmative, quels sont les éléments du projet de loi qui y contribuent et y a-t-il des éléments que vous ajouteriez ou que vous retireriez pour d'autres motifs?

Mme Notley : Je pense que la phase de planification est utile parce qu'elle permet à tout le monde de faire beaucoup plus de travail préliminaire. J'espère donc que les personnes qui seront durement touchées pourront être consultées dès le début et que nous établirons un plus grand consensus à l'approche de la prise d'importantes décisions réglementaires. Je crois que c'est bon. Nous donnons à la commission la capacité d'examiner l'ensemble des personnes qui seraient touchées. Nous examinons les grandes questions dont il faut tenir compte. À vrai dire, beaucoup de ces questions sont déjà prises en considération. Je ne sais pas s'il y a nécessairement beaucoup de changements à faire. Il faut essentiellement rendre le processus plus clair et faire en sorte que les gens soient consultés plus tôt. Il faut ensuite obliger tout le monde à suivre la phase de façon responsable. Je vois certainement d'un bon œil les dispositions qui visent à rendre l'échange de renseignements plus clair et à établir une compréhension commune des sciences afin que les gens ne réinventent pas constamment la roue et n'aient pas à refaire tout le travail. Je pense donc que le projet de loi comporte quelques bons éléments.

Comme je l'ai dit, vous ne créez pas un climat de confiance dans l'industrie et dans le milieu des investisseurs qui ne font actuellement pas d'investissements parce qu'ils sont préoccupés par la situation en leur disant de vous faire confiance. Le gouvernement demande à maintes reprises aux gens de lui faire confiance dans le libellé actuel du projet de loi. S'il s'agissait de la seule façon de renforcer la confiance, nous aurions un monde très différent. Je pense toutefois que nous savons tous que le fait de dire « faites-nous confiance » ou « faites-moi confiance » ne permet pas normalement d'accroître le sentiment de confiance des gens, il faut donc le démontrer.

La présidente : Merci beaucoup, madame la première ministre et madame Yee, de votre visite et de vos déclarations constructives.

Chers collègues, avant que je suspende la séance, acceptez-vous de reprendre les travaux à huis clos pour discuter du voyage?

Hon. Senators: Agreed.

Des voix : D'accord.

The Chair: Thank you.

La présidente : Merci.

(The committee continued in camera.)

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Tuesday, February 26, 2019

Government of Ontario:

The Honourable Greg Rickford, M.P.P., Minister of Energy, Northern Development and Mines.

Mining Association of Canada:

Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer;

Justyna Laurie-Lean, Vice-President, Environment and Regulatory Affairs.

Prospectors and Developers Association of Canada:

Lisa McDonald, Executive Director;

Lesley Williams, Director of Policy.

Canadian Hydropower Association (WaterPower Canada):

Anne-Raphaëlle Audouin, President;

Pierre Lundahl, Chief Consultant.

Thursday, February 28, 2019

Government of Saskatchewan:

The Honourable Bronwyn Eyre, M.L.A., Minister of Energy and Resources.

Government of Newfoundland and Labrador:

The Honourable Dwight Ball, Premier of Newfoundland and Labrador;

The Honourable Siobhan Coady, M.H.A., Minister of Natural Resources.

Government of Alberta:

The Honourable Rachel Notley, Premier of Alberta;

Beverly Yee, Deputy Minister, Alberta Environment and Parks.

TÉMOINS

Le mardi 26 février 2019

Gouvernement de l'Ontario :

L'honorable Greg Rickford, député, ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines.

Association minière du Canada :

Pierre Gratton, président et chef de la direction;

Justyna Laurie-Lean, vice-présidente, Environnement et affaires réglementaires.

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs :

Lisa McDonald, directrice générale;

Lesley Williams, directrice des politiques.

Association canadienne de l'hydroélectricité (WaterPower Canada) :

Anne-Raphaëlle Audouin, présidente;

Pierre Lundahl, consultant principal.

Le jeudi 28 février 2019

Gouvernement de la Saskatchewan :

L'honorable Bronwyn Eyre, députée, ministre de l'Énergie et des Ressources.

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador :

L'honorable Dwight Ball, premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador;

L'honorable Siobhan Coady, députée, ministre des Ressources naturelles.

Gouvernement de l'Alberta :

L'honorable Rachel Notley, première ministre de l'Alberta;

Beverly Yee, sous-ministre, ministère de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta..